UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2022-75

relative à la demande d'accréditation du diplôme d'état Infirmier de bloc opératoire à l'UFR Santé

Point inscrit à l'ordre du jour n° 8

Conseil d'administration du 15 septembre 2022

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1, L. 712-3 et L. 712-6-1 I ainsi que D.636-73 ;
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu les arrêtés du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 06 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent la demande d'accréditation du diplôme d'état Infirmier de bloc opératoire à l'UFR Santé.**

Les documents sont annexés.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	32	contre	0	abstention(s)	0

Fait à Saint-Denis le 26 septembre 2022
Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le 27 SEP. 2022

Publié au *Recueil des actes administratifs*, le 27 SEP. 2022

ARRETE NOR : SSAH2210713A- ANNEXE V

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage :

Employeur :

Nom et prénom de l'apprenant :

Ecole

Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :

Lieu :

Dates :

Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :

Nom, prénom du tuteur et fonction :

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

EVALUATION : MODE D'EMPLOI

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est **réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant** et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant
- La description des situations par l'apprenant
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation.**

Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case : ❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé).
La somme des points est reportée dans la colonne résultat.
Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.
Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables multiplié par 3.

APPRÉCIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Etablie par (nom et prénom du tuteur) : ……

Appréciation
Points Positifs
Axes d'amélioration

ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par le tuteur)

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (e*n vous appuyant sur les critères d'évaluation)* ::

❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé)

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
Bloc 1 : **Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique** ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.***	**1. Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique** ➢ Informer, conseiller les personnes bénéficiant d'une intervention et leur entourage en utilisant des techniques de communication adaptées à la situation d'intervention ➢ Identifier et analyser les besoins spécifiques de la personne opérée et de ses proches ➢ Elaborer une démarche de soin adaptée à la situation d'une personne opérée ➢ Planifier et mettre en œuvre des soins infirmiers adaptés à la personne opérée, à ses besoins et au contexte interventionnel en assurant la continuité des soins	➡ Qualité du recueil des informations liées à la personne, à l'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'identification des risques liés aux caractéristiques de la personne et de l'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 Pertinence et cohérence de la démarche de soin ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Qualité de l'information et du conseil apportés à la personne et son entourage éventuel ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Adaptation du mode de prise en charge en fonction de la nature de l'intervention et des modalités anesthésiques prévues ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**
	2. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques ➢ Evaluer la conformité et maintenir l'opérationnalité des dispositifs médicaux et de la salle d'opération ➢ Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier circulant selon le type et les modalités d'intervention ➢ Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d''infirmier instrumentiste selon le type et les modalités d'intervention ➢ Analyser le déroulement opératoire, identifier les risques, anticiper les étapes de l'intervention et mettre en œuvre les modifications nécessaires pendant la durée de l'intervention ➢ Identifier et mettre en œuvre les outils numériques ou nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision, analyser et prendre en compte les informations apportées par ces outils.	➡ Opérationnalité de l'environnement ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence dans la mise à disposition des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et des produits pharmaceutiques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Préparation de la personne opérée au geste opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle de circulant ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle d'instrumentiste ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence et conformité de l'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

	➢ Identifier les situations imprévues dont les situations d'urgence et adapter sa pratique. ➢ Anticiper et mettre en œuvre les actions liées à la fin de l'intervention jusqu'à la prise en charge de la personne en salle de surveillance post-interventionnelle ➢ Organiser la prise en charge des prélèvements en per opératoire et en assurer l'acheminement et la traçabilité	➡ Pertinence dans l'adaptation aux situations imprévues ou d'urgence ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité dans la gestion des dispositifs médicaux (textiles, instruments, …) ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité dans la gestion des prélèvements ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**
Bloc 2 : – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.***	**3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne** ➢ Choisir et réaliser la mise en position chirurgicale au regard de la voie d'abord définie par le chirurgien ➢ Identifier les anomalies liées à la posture chirurgicale de la personne et mettre en œuvre des mesures correctives ➢ Réaliser la mise en place et la fixation des drains sus aponévrotiques et évaluer leur fonctionnalité ➢ Choisir et réaliser la technique de fermeture sous cutanée et cutanée adaptée à l'intervention et à la personne conformément aux prescriptions de l'opérateur ➢ Identifier les instruments nécessaires à la mise en place et au maintien de l'exposition du champ opératoire ➢ Anticiper le geste opératoire du chirurgien pour favoriser l'exposition ➢ Identifier les anomalies liées à l'exposition et mettre en œuvre des actions correctives conformément aux besoins de l'opérateur ➢ Mettre en œuvre les techniques d'aspiration ➢ Mettre en œuvre les techniques de l'hémostase ➢ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la suture des organes et des vaisseaux, ➢ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction	➡ Conformité de la mise en position chirurgicale de la personne au regard de la voie d'abord ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de la mise en place des drains sus-aponévrotiques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de la fermeture de la plaie opératoire sous cutanée et cutanée ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à l'exposition du champ opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à l'aspiration du site opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à l'hémostase ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide aux sutures des organes et des vaisseaux ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à la pose d'un dispositif médical implantable ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'injection d'un produit dans un viscère, une cavité, une artère ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des mesures de prévention des risques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

	➢ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la pose d'un dispositif médical implantable. ➢ Réaliser l'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité ou une artère ➢ Appliquer les mesures de prévention des risques, identifier toute non-conformité et mettre en œuvre les mesures correctives		
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**
Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.***	**4.Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire** ➢ Identifier et répartir les différents rôles et missions de l'infirmier de bloc opératoire ➢ Prévoir l'organisation de son travail en fonction du rôle exercé ➢ Organiser et coordonner les activités de soins dans les salles d'intervention au sein d'une équipe pluri-professionnelle, en tenant compte des compétences des professionnels ➢ Organiser et coordonner les activités en lien avec les partenaires intervenants internes ou externes ➢ Organiser et coordonner la continuité du programme opératoire ➢ Développer le travail en coopération entre les différents acteurs ➢ Apporter une expertise professionnelle en service de stérilisation ➢ Prioriser les actions en fonction des situations et des urgences ➢ Anticiper et gérer des flux de stockage des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques ➢ Analyser l'opérationnalité, la fiabilité et la qualité d'un dispositif médical ou d'un équipement	➡ Identification des différents rôles de l'infirmier de bloc opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Identification et prise en compte du rôle des différents professionnels intervenant dans les secteurs interventionnels et secteurs associés en fonction de la situation ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Cohérence de l'organisation des activités en salle d'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Cohérence de l'organisation du programme opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Efficacité des partenariats internes et externes et de la coopération entre les différents acteurs ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Gestion des stocks des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

	5. Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques *dans les secteurs interventionnels et secteurs associés* ➡ Identifier les risques liés à l'environnement, aux processus interventionnels et aux personnes ➡ Identifier les risques professionnels liés à l'activité ➡ Identifier toute non-conformité, ➡ Analyser les risques a priori, a posteriori et les points critiques ➡ Evaluer le degré de gravité des risques ou non-conformités et analyser leurs causes ➡ Déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives ➡ Evaluer l'impact des mesures correctives ➡ Concevoir des mesures visant à maîtriser les risques ➡ Mettre en œuvre le signalement et la traçabilité des activités, des non-conformités, des événements indésirables et des actions correctives ➡ Mettre en œuvre les règles de vigilances sanitaires	➡ Identification et gestion des situations à risques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Identification et gestion des événements indésirables ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'environnement opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'analyse des risques liés à l'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des dispositifs médicaux et des dispositifs médicaux stériles spécifiques aux situations d'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre d'une gestion documentaire lié à la gestion des risques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre des veilles sanitaires ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**
	6.Mettre en œuvre, contrôler *et ajuster* la démarche de *gestion* et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ➡ Apporter des conseils en matière d'application des protocoles d'hygiène et de stérilisation ➡ Contribuer à concevoir des protocoles d'hygiène ➡ Identifier les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation, dans le champ de l'hygiène ➡ Analyser les causes des écarts constatés ➡ Proposer et mettre en œuvre des mesures correctives ➡ S'assurer de la mise en œuvre et faire respecter les recommandations et la réglementation en matière de règles d'hygiène et d'asepsie	➡ Identification et gestion des situations à risque infectieux ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre de l'asepsie progressive au bloc opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre du principe de la marche en avant dans la prise en charge des dispositifs médicaux stériles ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en conformité de l'environnement dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des dispositifs médicaux stériles ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des comportements humains au bloc opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels infectieux ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**

Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences .***	7. Former et informer les professionnels et les apprenants ➡ Organiser l'accueil et l'information d'un apprenant ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure ➡ Evaluer le niveau initial de connaissance et compétence de l'apprenant ➡ Identifier, organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les apprenants ➡ Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux apprenants par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique ➡ Animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels ou futurs professionnels ➡ Evaluer les connaissances et les savoir-faire acquis par les apprenants en lien avec les objectifs ➡ Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité	➡ Pertinence des informations prises en compte ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence des actions conduites ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Cohérence des actions conduites ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**
Bloc 5 : - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas***	8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ➡ Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice en bloc opératoire ➡ Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales ➡ Identifier les évolutions scientifiques, techniques et réglementaires ➡ Identifier une problématique et formuler un questionnement ➡ Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet des études et les mettre en œuvre ➡ Confronter les résultats des études à la pratique professionnelle ➡ Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication	➡ Pertinence de la recherche d'informations ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de la méthode de recherche ou d'étude ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'interprétation des données recueillies ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Qualité de la production ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

évaluer le bloc de compétences.	**9.** Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles *au regard des évolutions techniques et réglementaires* ➢ Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle ➢ Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique ➢ Argumenter ses choix de pratiques professionnelles ➢ Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels ➢ Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. ➢ Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer ➢ Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences.	➡ Pertinence de l'analyse critique d'une pratique professionnelle au regard de : La réglementation Les bonnes pratiques La déontologie L'éthique L'évolution des sciences et techniques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de la démarche de développement professionnel continu ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

Nom du tuteur :	Fonction du tuteur :	Signature du tuteur :
	Date et cachet	
Nom de l'apprenant :		Signature de l'apprenant :

ARRETE NOR : SSAH2210713A- ANNEXE V

EVALUATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage :

Employeur :

Nom et prénom de l'apprenant :

Ecole

Date d'entrée en formation :

Période en milieu professionnel :

Lieu :

Dates :

Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction :

Nom, prénom du tuteur et fonction :

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

EVALUATION : MODE D'EMPLOI

Ce document est à renseigner pour chaque période en milieu professionnel.

L'évaluation permet **d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant** au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

Elle est **réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant** et, le cas échéant, avec le formateur référent.

Elle s'appuie sur :

- Les activités réalisées par l'apprenant
- Les échanges avec les professionnels de proximité sur les activités réalisées par l'apprenant
- L'observation des activités réalisées par l'apprenant
- La description des situations par l'apprenant
- L'échange avec l'apprenant sur les situations rencontrées
- L'auto-évaluation réalisée par l'apprenant

Pour chaque compétence, l'évaluation est réalisée à partir des **critères d'évaluation.**

Pour chaque critère d'évaluation, le tuteur doit cocher une case : ❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé).
La somme des points est reportée dans la colonne résultat.
Si le critère n'a pas pu être observé dans les activités pratiquées au cours de la période, il n'y a pas de notation et ce critère n'est pas pris en compte dans le total.
Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluables multiplié par 3.

APPRÉCIATION DE L'APPRENANT PAR LE TUTEUR

Etablie par (nom et prénom du tuteur) : ……

Appréciation
Points Positifs
Axes d'amélioration

ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par le tuteur)

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (e*n vous appuyant sur les critères d'évaluation)* ::

❑ 0 (= non acquis) / ❑ 1 (= en cours d'acquisition) / ❑ 2 (= acquis) / ❑ 3 (= maîtrisé)

Bloc de compétences	Compétences	Critères d'évaluation	Résultat
Bloc 1 : **Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique** ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.***	**1. Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique** ➢ Informer, conseiller les personnes bénéficiant d'une intervention et leur entourage en utilisant des techniques de communication adaptées à la situation d'intervention ➢ Identifier et analyser les besoins spécifiques de la personne opérée et de ses proches ➢ Elaborer une démarche de soin adaptée à la situation d'une personne opérée ➢ Planifier et mettre en œuvre des soins infirmiers adaptés à la personne opérée, à ses besoins et au contexte interventionnel en assurant la continuité des soins	➡ Qualité du recueil des informations liées à la personne, à l'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'identification des risques liés aux caractéristiques de la personne et de l'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 Pertinence et cohérence de la démarche de soin ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Qualité de l'information et du conseil apportés à la personne et son entourage éventuel ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Adaptation du mode de prise en charge en fonction de la nature de l'intervention et des modalités anesthésiques prévues ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**
	2. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques ➢ Evaluer la conformité et maintenir l'opérationnalité des dispositifs médicaux et de la salle d'opération ➢ Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier circulant selon le type et les modalités d'intervention ➢ Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d''infirmier instrumentiste selon le type et les modalités d'intervention ➢ Analyser le déroulement opératoire, identifier les risques, anticiper les étapes de l'intervention et mettre en œuvre les modifications nécessaires pendant la durée de l'intervention ➢ Identifier et mettre en œuvre les outils numériques ou nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision, analyser et prendre en compte les informations apportées par ces outils.	➡ Opérationnalité de l'environnement ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence dans la mise à disposition des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et des produits pharmaceutiques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Préparation de la personne opérée au geste opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle de circulant ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle d'instrumentiste ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence et conformité de l'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

	➢ Identifier les situations imprévues dont les situations d'urgence et adapter sa pratique. ➢ Anticiper et mettre en œuvre les actions liées à la fin de l'intervention jusqu'à la prise en charge de la personne en salle de surveillance post-interventionnelle ➢ Organiser la prise en charge des prélèvements en per opératoire et en assurer l'acheminement et la traçabilité	➡ Pertinence dans l'adaptation aux situations imprévues ou d'urgence ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité dans la gestion des dispositifs médicaux (textiles, instruments, …) ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité dans la gestion des prélèvements ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**
Bloc 2 : – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.***	**3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne** ➢ Choisir et réaliser la mise en position chirurgicale au regard de la voie d'abord définie par le chirurgien ➢ Identifier les anomalies liées à la posture chirurgicale de la personne et mettre en œuvre des mesures correctives ➢ Réaliser la mise en place et la fixation des drains sus aponévrotiques et évaluer leur fonctionnalité ➢ Choisir et réaliser la technique de fermeture sous cutanée et cutanée adaptée à l'intervention et à la personne conformément aux prescriptions de l'opérateur ➢ Identifier les instruments nécessaires à la mise en place et au maintien de l'exposition du champ opératoire ➢ Anticiper le geste opératoire du chirurgien pour favoriser l'exposition ➢ Identifier les anomalies liées à l'exposition et mettre en œuvre des actions correctives conformément aux besoins de l'opérateur ➢ Mettre en œuvre les techniques d'aspiration ➢ Mettre en œuvre les techniques de l'hémostase ➢ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la suture des organes et des vaisseaux, ➢ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction	➡ Conformité de la mise en position chirurgicale de la personne au regard de la voie d'abord ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de la mise en place des drains sus-aponévrotiques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de la fermeture de la plaie opératoire sous cutanée et cutanée ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à l'exposition du champ opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à l'aspiration du site opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à l'hémostase ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide aux sutures des organes et des vaisseaux ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'aide à la pose d'un dispositif médical implantable ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'injection d'un produit dans un viscère, une cavité, une artère ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des mesures de prévention des risques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

	➢ Mettre en œuvre des techniques d'aide à la pose d'un dispositif médical implantable. ➢ Réaliser l'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité ou une artère ➢ Appliquer les mesures de prévention des risques, identifier toute non-conformité et mettre en œuvre les mesures correctives		
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**
Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences.***	**4.Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire** ➢ Identifier et répartir les différents rôles et missions de l'infirmier de bloc opératoire ➢ Prévoir l'organisation de son travail en fonction du rôle exercé ➢ Organiser et coordonner les activités de soins dans les salles d'intervention au sein d'une équipe pluri-professionnelle, en tenant compte des compétences des professionnels ➢ Organiser et coordonner les activités en lien avec les partenaires intervenants internes ou externes ➢ Organiser et coordonner la continuité du programme opératoire ➢ Développer le travail en coopération entre les différents acteurs ➢ Apporter une expertise professionnelle en service de stérilisation ➢ Prioriser les actions en fonction des situations et des urgences ➢ Anticiper et gérer des flux de stockage des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques ➢ Analyser l'opérationnalité, la fiabilité et la qualité d'un dispositif médical ou d'un équipement	➡ Identification des différents rôles de l'infirmier de bloc opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Identification et prise en compte du rôle des différents professionnels intervenant dans les secteurs interventionnels et secteurs associés en fonction de la situation ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Cohérence de l'organisation des activités en salle d'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Cohérence de l'organisation du programme opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Efficacité des partenariats internes et externes et de la coopération entre les différents acteurs ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Gestion des stocks des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

	5. Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques *dans les secteurs interventionnels et secteurs associés* ➡ Identifier les risques liés à l'environnement, aux processus interventionnels et aux personnes ➡ Identifier les risques professionnels liés à l'activité ➡ Identifier toute non-conformité, ➡ Analyser les risques a priori, a posteriori et les points critiques ➡ Evaluer le degré de gravité des risques ou non-conformités et analyser leurs causes ➡ Déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives ➡ Evaluer l'impact des mesures correctives ➡ Concevoir des mesures visant à maîtriser les risques ➡ Mettre en œuvre le signalement et la traçabilité des activités, des non-conformités, des événements indésirables et des actions correctives ➡ Mettre en œuvre les règles de vigilances sanitaires	➡ Identification et gestion des situations à risques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Identification et gestion des événements indésirables ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité de l'environnement opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'analyse des risques liés à l'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des dispositifs médicaux et des dispositifs médicaux stériles spécifiques aux situations d'intervention ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre d'une gestion documentaire lié à la gestion des risques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre des veilles sanitaires ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**
	6.Mettre en œuvre, contrôler *et ajuster* la démarche de *gestion* et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ➡ Apporter des conseils en matière d'application des protocoles d'hygiène et de stérilisation ➡ Contribuer à concevoir des protocoles d'hygiène ➡ Identifier les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation, dans le champ de l'hygiène ➡ Analyser les causes des écarts constatés ➡ Proposer et mettre en œuvre des mesures correctives ➡ S'assurer de la mise en œuvre et faire respecter les recommandations et la réglementation en matière de règles d'hygiène et d'asepsie	➡ Identification et gestion des situations à risque infectieux ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre de l'asepsie progressive au bloc opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en œuvre du principe de la marche en avant dans la prise en charge des dispositifs médicaux stériles ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Mise en conformité de l'environnement dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des dispositifs médicaux stériles ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Conformité des comportements humains au bloc opératoire ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels infectieux ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**

Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas évaluer le bloc de compétences .***	7. Former et informer les professionnels et les apprenants ➡ Organiser l'accueil et l'information d'un apprenant ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure ➡ Evaluer le niveau initial de connaissance et compétence de l'apprenant ➡ Identifier, organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les apprenants ➡ Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux apprenants par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique ➡ Animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels ou futurs professionnels ➡ Evaluer les connaissances et les savoir-faire acquis par les apprenants en lien avec les objectifs ➡ Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité	➡ Pertinence des informations prises en compte ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence des actions conduites ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Cohérence des actions conduites ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**
Bloc de compétences	**Compétences**	**Critères d'évaluation**	**Résultat**
Bloc 5 : - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques ***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON*** ***Si la réponse est négative, ne pas***	8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ➡ Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice en bloc opératoire ➡ Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales ➡ Identifier les évolutions scientifiques, techniques et réglementaires ➡ Identifier une problématique et formuler un questionnement ➡ Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet des études et les mettre en œuvre ➡ Confronter les résultats des études à la pratique professionnelle ➡ Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication	➡ Pertinence de la recherche d'informations ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de la méthode de recherche ou d'étude ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de l'interprétation des données recueillies ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Qualité de la production ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

évaluer le bloc de compétences.	**9.** Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles *au regard des évolutions techniques et réglementaires* ➢ Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle ➢ Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique ➢ Argumenter ses choix de pratiques professionnelles ➢ Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels ➢ Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique. ➢ Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer ➢ Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences.	➡ Pertinence de l'analyse critique d'une pratique professionnelle au regard de : La réglementation Les bonnes pratiques La déontologie L'éthique L'évolution des sciences et techniques ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3 ➡ Pertinence de la démarche de développement professionnel continu ❑ 0 ❑ 1 ❑ 2 ❑ 3	Total : … / … **Commentaires :**

Nom du tuteur :	Fonction du tuteur :	Signature du tuteur :
	Date et cachet	
Nom de l'apprenant :		Signature de l'apprenant :

ARRETE NOR : SSAH2210713A - ANNEXE VI

VALIDATION DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Nom et prénom de l'apprenant :

Ecole/Université :

Date d'entrée en formation :

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage :

Employeur :

Nom du Maître d'apprentissage :

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

RECAPITULATIF DES PERIODES D'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

A remplir par le Formateur référent en l'école de l'apprenant en fin de formation
Ajouter des lignes, le cas échéant, pour la formation par la voie de l'apprentissage

Intitulé des périodes effectuées en milieu professionnel	Dates	Lieu et ville	Dans le cadre de la formation
			❑ Période effectuée au sein de la structure employeur ❑ Période effectuée au sein d'une autre structure
			❑ Période effectuée au sein de la structure employeur ❑ Période effectuée au sein d'une autre structure
			❑ Période effectuée au sein de la structure employeur ❑ Période effectuée au sein d'une autre structure
			❑ Période effectuée au sein de la structure employeur ❑ Période effectuée au sein d'une autre structure

Bloc de compétences	Compétences	Synthèse de l'acquisition des compétences durant les périodes d'apprentissage en milieu professionnel						Evaluations en école d'IBODE	Validation des blocs de compétences
		Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Notation Finale	Notation	
Bloc 1 : **Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**	**1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	**Bloc de compétences 1 validé :** **OUI ❑ NON ❑** Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu - **la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel** **- ET la moyenne aux évaluations de chaque UE**
	2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	
Bloc 2 – Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	**3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne**	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	**Bloc de compétences 2 validé :** **OUI ❑ NON ❑** Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu - **la moyenne à la compétence évaluée en milieu professionnel** **- ET la moyenne aux évaluations de chaque UE**

Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés	**4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire**	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	**Bloc de compétences 3 validé :** **OUI ❑ NON ❑** Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu - **la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel** **- ET la moyenne aux évaluations de chaque UE**
	5 - Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	
	6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	
Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	**7 - Former et informer les professionnels et les personnes en formation**	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	**Bloc de compétences 4 validé :** **OUI ❑ NON ❑** Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu - **la moyenne à la compétence évaluée en milieu professionnel**

									- ET la moyenne aux évaluations de chaque UE
Bloc 5 :- Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	**8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques**	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	**Bloc de compétences 5 validé :** **OUI ❑ NON ❑** Le bloc de compétences est validé si l'apprenant a obtenu - **la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel** **- ET la moyenne aux évaluations de chaque UE**
	9 – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	Total : … / …	

Nom et signature du Formateur référent en école d'IBODE

Nom et signature du Directeur de l'école d'IBODE

Date et cachet

PORTFOLIO

Livret de suivi des périodes en milieu professionnel

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Nom et prénom de l'apprenant :

Institut de formation :

Date d'entrée en formation :

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage :

Employeur :

Nom du Maître d'apprentissage :

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Table des matières

Le portfolio : mode d'emploi **3**

Le diplôme d'Etat Infirmier de bloc opératoire 4

Présentation des périodes de formation en milieu professionnel 8

Rôle des acteurs de la formation 9

Présentation de l'apprenant 10

Les périodes de formation en milieu professionnel 11

1ère année 12

2ème année 21

Synthèse des périodes de formation en milieu professionnel 30

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

LE PORTFOLIO : MODE D'EMPLOI

Ce document est destiné au **suivi de votre parcours de formation** et du **développement de vos compétences**.

Les objectifs principaux de cet outil sont :

- De favoriser une **analyse de votre pratique** qui conduit à la **professionnalisation.**
- De faire le **lien entre la formation théorique et la pratique sur le terrain.**
- De **suivre votre progression** au regard des **compétences exigées pour l'obtention du diplôme**.

Cet outil permet :

- D'effectuer un **bilan de chaque période de formation en milieu professionnel** pour identifier les acquis, les points positifs, les difficultés et les éléments restant à acquérir.
- De réaliser une **auto-évaluation des compétences acquises** permettant un échange avec votre tuteur.

Ce portfolio est organisé en plusieurs parties :

- La **présentation du Diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire et des compétences à acquérir** (pages 4 à 7) pour identifier ce qui est attendu en fin de formation.
- La **présentation des modalités des périodes de formation en milieu professionnel** (page 8) pour expliquer l'organisation des différentes périodes du parcours de formation.
- La **présentation de l'apprenant** (page 10) pour vous permettre de présenter votre parcours scolaire et professionnel.
- Le **suivi des activités réalisées et du développement des compétences en milieu professionnel** (à partir de la page 12) à renseigner par vous-même et le tuteur
- La **synthèse des périodes de formation en milieu professionnel**, à renseigner par le Formateur référent en institut de formation.

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, les périodes formatives en milieu professionnel sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le portfolio permet de réaliser **les bilans à l'issue de chaque période formative**.

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

LE DIPLOME D'ETAT INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation.
Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

Le Diplôme d'Etat Infirmier de bloc opératoire est composé de **5 blocs de compétences**.
Pour obtenir le diplôme, il faut **valider les 5 blocs de compétences**.
Pour chaque bloc de compétences du diplôme sont indiqués **les unités d'enseignement (UE)** correspondantes.

Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

Compétence 1 –Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

- Informer, conseiller les personnes bénéficiant d'une intervention et leur entourage en utilisant des techniques de communication adaptées à la situation d'intervention
- Identifier et analyser les besoins spécifiques de la personne opérée et de ses proches
- Elaborer une démarche de soin adaptée à la situation d'une personne opérée
- Planifier et mettre en œuvre des soins infirmiers adaptés à la personne opérée, à ses besoins et au contexte interventionnel en assurant la continuité des soins

Unité d'enseignement

Sciences infirmières et bloc opératoire

Compétence 2 – Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques

- Evaluer la conformité et maintenir l'opérationnalité des dispositifs médicaux et de la salle d'opération
- Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier circulant selon le type et les modalités d'intervention
- Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d''infirmier instrumentiste selon le type et les modalités d'intervention
- Analyser le déroulement opératoire, identifier les risques, anticiper les étapes de l'intervention et mettre en œuvre les modifications nécessaires pendant la durée de l'intervention
- Identifier et mettre en œuvre les outils numériques ou nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision, analyser et prendre en compte les informations apportées par ces outils.
- Identifier les situations imprévues dont les situations d'urgence et adapter sa pratique.
- Anticiper et mettre en œuvre les actions liées à la fin de l'intervention jusqu'à la prise en charge de la personne en salle de surveillance post-interventionnelle
- Organiser la prise en charge des prélèvements en per opératoire et en assurer l'acheminement et la traçabilité

Unité d'enseignement

Sciences médico-chirurgicales

Bloc 2 - Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

Compétence 3 - Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne

- Choisir et réaliser la mise en position chirurgicale au regard de la voie d'abord définie par le chirurgien
- Identifier les anomalies liées à la posture chirurgicale de la personne et mettre en œuvre des mesures correctives
- Réaliser la mise en place et la fixation des drains sus aponévrotiques et évaluer leur fonctionnalité
- Choisir et réaliser la technique de fermeture sous cutanée et cutanée adaptée à l'intervention et à la personne conformément aux prescriptions de l'opérateur
- Identifier les instruments nécessaires à la mise en place et au maintien de l'exposition du champ opératoire
- Anticiper le geste opératoire du chirurgien pour favoriser l'exposition
- Identifier les anomalies liées à l'exposition et mettre en œuvre des actions correctives conformément aux besoins de l'opérateur
- Mettre en œuvre les techniques d'aspiration
- Mettre en œuvre les techniques de l'hémostase
- Mettre en œuvre des techniques d'aide à la suture des organes et des vaisseaux,
- Mettre en œuvre des techniques d'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction
- Mettre en œuvre des techniques d'aide à la pose d'un dispositif médical implantable.
- Réaliser l'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité ou une artère
- Appliquer les mesures de prévention des risques, identifier toute non-conformité et mettre en œuvre les mesures correctives

Unité d'enseignement
Techniques complexes d'assistance chirurgicale

Bloc 3 - Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés

Compétence 4 - Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire

- Identifier et répartir les différents rôles[1] et missions de l'infirmier de bloc opératoire
- Prévoir l'organisation de son travail en fonction du rôle exercé
- Organiser et coordonner les activités de soins dans les salles d'intervention au sein d'une équipe pluri-professionnelle, en tenant compte des compétences des professionnels
- Organiser et coordonner les activités en lien avec les partenaires *intervenants* internes ou externes
- Organiser et coordonner la continuité du programme opératoire
- Développer le travail en coopération entre les différents acteurs
- Apporter une expertise professionnelle en service de stérilisation
- Prioriser les actions en fonction des situations et des urgences
- Anticiper et gérer des flux de stockage des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques
- Analyser l'opérationnalité, la fiabilité et la qualité d'un dispositif médical ou d'un équipement

Unité d'enseignement
Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post-opératoire

Compétence 5 – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés

- Identifier les risques liés à l'environnement, aux processus interventionnels et aux personnes
- Identifier les risques professionnels liés à l'activité
- Identifier toute non-conformité,
- Analyser les risques a priori, a posteriori et les points critiques
- Evaluer le degré de gravité des risques ou non-conformités et analyser leurs causes
- Déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives
- Evaluer l'impact des mesures correctives
- Concevoir des mesures visant à maîtriser les risques
- Mettre en œuvre le signalement et la traçabilité des activités, des non-conformités, des événements indésirables et des actions correctives
- Mettre en œuvre les règles de vigilances sanitaires

Unité d'enseignement
Prévention et gestion des risques

Compétence 6 - Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés

- Apporter des conseils en matière d'application des protocoles d'hygiène et de stérilisation
- Contribuer à concevoir des protocoles d'hygiène
- Identifier les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation, dans le champ de l'hygiène
- Analyser les causes des écarts constatés
- Proposer et mettre en œuvre des mesures correctives
- S'assurer de la mise en œuvre et faire respecter les recommandations et la réglementation en matière de règles d'hygiène et d'asepsie

Bloc 4 - Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

Compétence 7- Former et informer les professionnels et les personnes en formation

- Organiser l'accueil et l'information d'un apprenant ou d'un nouvel arrivant professionnel dans le service ou la structure
- Evaluer le niveau initial de connaissance et compétence de l'apprenant
- Identifier, organiser et superviser des situations et des activités d'apprentissage pour les apprenants
- Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux apprenants par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique
- Animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels ou futurs professionnels
- Evaluer les connaissances et les savoir-faire acquis par les apprenants en lien avec les objectifs
- Communiquer sur sa profession en vue de valoriser son activité

Unité d'enseignement
Formation, tutorat et développement des compétences

Bloc 5 - Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

Compétence 8 - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

- Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice en bloc opératoire
- Analyser et utiliser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales
- Identifier les évolutions scientifiques, techniques et réglementaires
- Identifier une problématique et formuler un questionnement
- Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet des études et les mettre en œuvre
- Confronter les résultats des études à la pratique professionnelle
- Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication

Unité d'enseignement
Recherche

Unité d'enseignement
Langue vivante

Unité d'enseignement
Mémoire

Compétence 9 - Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

- Observer, formaliser et expliciter les éléments de sa pratique professionnelle
- Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'évolution du monde de la santé, des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique
- Argumenter ses choix de pratiques professionnelles
- Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe ou d'autres professionnels
- Identifier les améliorations possibles et les mesures de réajustement de sa pratique.
- Identifier les domaines de formation professionnelle et personnelle à développer
- Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences.

Unité d'enseignement
Analyse de pratique professionnelle

Unité d'enseignement
Optionnelle

Unité d'enseignement
Stage

PRESENTATION DES PERIODES DE FORMATION

EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel sont représentatives des différentes situations professionnelles concourant à la formation des IBODE. Sur l'ensemble de la formation, elles permettent d'acquérir les 9 compétences et de valider les 5 blocs de compétences du référentiel de certification.

Le parcours est composé de 47 semaines de formation en milieu professionnel. Il doit permettre d'aborder la chirurgie à tous les âges de la vie, la chirurgie conventionnelle et ambulatoire, la chirurgie endoscopique, la chirurgie en radiologie interventionnelle, la programmation opératoire, d'explorer les différents rôles de l'IBODE (assistant chirurgical, instrumentiste, circulant) dans les différents temps vasculaires, septiques, aseptiques et prothétiques, urgences, de découvrir les évolutions liées au développement des nouvelles technologies et notamment l'essor de la chirurgie robotique.

Les périodes de formation en milieu professionnel s'organisent comme suit :

- **26 semaines** de formation en milieu professionnel sont réalisées dans les secteurs opératoires, interventionnels et associés suivants :
  - Hygiène,
  - Stérilisation,
  - Radiologie interventionnelle,
  - Endoscopie,
  - Chirurgie ostéo articulaire conventionnelle et ambulatoire (un minimum de 8 semaines est réalisé dans ce secteur),
  - Chirurgie viscérale et vasculaire conventionnelle et ambulatoire (un minimum de 8 semaines est réalisé dans ce secteur).

  6 semaines de formation en milieu professionnel permettent d'appréhender les actes et activités en lien avec la compétence 3 dans la spécialité choisie par l'étudiant.

- **17 semaines** de formation en milieu professionnel sont réalisées dans des lieux choisis en concertation avec l'équipe pédagogique, en fonction du projet professionnel de l'étudiant, de ses expériences, du travail de mémoire réalisé, des compétences restant à développer et du projet de l'institut de formation.

- **4 semaines** sont consacrées au stage recherche.

Les formations en milieu professionnel s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage. Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés sont possibles dès lors que l'étudiant bénéficie d'un encadrement.

Dans chaque stage, les professionnels du lieu de stage proposent la validation totale ou partielle de compétences et renseignent la feuille d'évaluation par une argumentation précise et factuelle.

ROLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

LE ROLE DE L'APPRENANT

- Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur
- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations rencontrées
- Participe à l'analyse de sa progression

LE ROLE DU MAÎTRE DE STAGE / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant

- Accueille et intègre l'apprenant
- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles
- Assure la liaison avec l'institut de formation ou le centre de formation

LE ROLE DU TUTEUR

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel

- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Evalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer
- Evalue l'acquisition des compétences en fin de période
- Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin

LE ROLE DU PROFESSIONNEL DE PROXIMITE

- Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain
- Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
- Explique les risques : réglementation, sécurité, …

En fonction de l'organisation de la structure d'accueil, le maitre de stage ou maître d'apprentissage peut également assurer le rôle de tuteur.

LE ROLE DU FORMATEUR REFERENT EN INSTITUT DE FORMATION

Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Régule les difficultés éventuelles

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

PRESENTATION DE L’APPRENANT

Présentez votre parcours de formation, diplôme(s), situation avant l’entrée en formation, expérience professionnelle :

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

LES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1ère année

Récapitulatif des différentes périodes de formation en milieu professionnel réalisées en 1ère année.

A renseigner en fonction du nombre de périodes prévues par l'institut de formation.

1ère période de formation en milieu professionnel	Secteur : …… Lieu : …… Dates de la période en milieu professionnel : …… Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction : …… Nom, prénom du tuteur et fonction : ……
2ème période de formation en milieu professionnel	Secteur : …… Lieu : …… Dates de la période en milieu professionnel : …… Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction : …… Nom, prénom du tuteur et fonction : ……
3ème période de formation en milieu professionnel	Secteur : …… Lieu : …… Dates de la période en milieu professionnel : …… Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction : …… Nom, prénom du tuteur et fonction : ……

1ère année

BILAN FIN DE PERIODE

(A renseigner par l'apprenant – A reproduire pour chacune des périodes de formation en milieu professionnel)

Période n°……. **Secteur :** ……

Activités réalisées :

……
……
……
……
……
……

Vos **points forts** :

……
……
……
……
……

Vos axes **d'amélioration** :

……
……
……
……

Vos **questions ou étonnements** :

……
……
……
……

1ère année

Décrivez des situations rencontrées au cours de la période de formation en milieu professionnel.

(À renseigner par l'apprenant tout au long de la période - A reproduire pour chacune des périodes de formation en milieu professionnel)

*Décrivez une **situation de prise en soins** d'une personne en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Précisez le lieu, le secteur, les différents intervenants, les caractéristiques de la personne. Expliquez **la démarche** de prise en soin de la personne. Expliquez **les techniques et les pratiques** mises en œuvre en per et post opératoire. Expliquez comment vous avez pris en compte **les risques** dans cette situation.*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1ère année

Décrivez une situation au cours de laquelle vous avez ***organisé et coordonné des activités de soins liées au processus péri-opératoire.*** *Décrivez votre démarche d'organisation et de coordination. Précisez le lieu et le secteur. Décrivez les équipements, dispositifs médicaux et produits utilisés et comment vous en avez assuré la gestion. Expliquez la démarche qualité et de prévention des risques (y compris du risque infectieux) que vous avez conduite dans cette situation.*

SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par l'apprenant et le tuteur)

En fin de période, l'apprenant s'auto-évalue, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation puis renseigne le document « Evaluation de l'acquisition des compétences » pour la période. Toute auto-évaluation ou évaluation s'appuie sur les activités réalisées et les critères d'évaluation.

Les périodes de formation en milieu professionnel réalisées en 1ère année porteront de manière privilégiée sur les blocs 1 et 3.

Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
1. Concevoir et mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	➡ Qualité du recueil des informations liées à la personne, à l'intervention ➡ Pertinence de l'identification des risques liés aux caractéristiques de la personne et de l'intervention ➡ Pertinence et cohérence de la démarche de soin ➡ Qualité de l'information et du conseil apportés à la personne et son entourage éventuel ➡ Adaptation du mode de prise en charge en fonction de la nature de l'intervention et des modalités anesthésiques prévues	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**
2. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	➡ Opérationnalité de l'environnement ➡ Pertinence dans la mise à disposition des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et des produits pharmaceutiques ➡ Préparation de la personne opérée au geste opératoire ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle de circulant ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle d'instrumentiste ➡ Pertinence et conformité de l'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision ➡ Pertinence dans l'adaptation aux situations imprévues ou d'urgence ➡ Conformité dans la gestion des dispositifs médicaux (textiles, instruments, …) ➡ Conformité dans la gestion des prélèvements	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

1ère année

Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique		*Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?* ❑ *OUI* ❑ *NON*					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	➡ **Conformité de la mise en position chirurgicale de la personne au regard de la voie d'abord** ➡ **Conformité de la mise en place des drains sus-aponévrotiques** ➡ **Conformité de la fermeture de la plaie opératoire sous cutanée et cutanée** ➡ **Conformité de l'aide à l'exposition du champ opératoire** ➡ **Conformité de l'aide à l'aspiration du site opératoire** ➡ **Conformité de l'aide à l'hémostase** ➡ **Conformité de l'aide aux sutures des organes et des vaisseaux** ➡ **Conformité de l'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction** ➡ **Conformité de l'aide à la pose d'un dispositif médical implantable** ➡ **Conformité de l'injection d'un produit dans un viscère, une cavité, une artère** ➡ **Conformité des mesures de prévention des risques**	❒ **Non pratiqué** ❒ **Non acquis** ❒ **A améliorer** ❒ **Acquis** **Commentaires :**	❒ **Non pratiqué** ❒ **Non acquis** ❒ **A améliorer** ❒ **Acquis** **Commentaires :**	❒ **Non pratiqué** ❒ **Non acquis** ❒ **A améliorer** ❒ **Acquis** **Commentaires :**	❒ **Non pratiqué** ❒ **Non acquis** ❒ **A améliorer** ❒ **Acquis** **Commentaires :**	❒ **Non pratiqué** ❒ **Non acquis** ❒ **A améliorer** ❒ **Acquis** **Commentaires :**	❒ **Non pratiqué** ❒ **Non acquis** ❒ **A améliorer** ❒ **Acquis** **Commentaires :**

1ère année

Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
4. Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	➡ Identification des différents rôles de l'infirmier de bloc opératoire ➡ Identification et prise en compte du rôle des différents professionnels intervenant dans les secteurs interventionnels et secteurs associés en fonction de la situation ➡ Cohérence de l'organisation des activités en salle d'intervention ➡ Cohérence de l'organisation du programme opératoire ➡ Efficacité des partenariats internes et externes et de la coopération entre les différents acteurs ➡ Gestion des stocks des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**
5. Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	➡ Identification et gestion des situations à risques ➡ Identification et gestion des événements indésirables ➡ Conformité de l'environnement opératoire ➡ Pertinence de l'analyse des risques liés à l'intervention ➡ Conformité des dispositifs médicaux et des dispositifs médicaux stériles spécifiques aux situations d'intervention	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

	➡ Mise en œuvre d'une gestion documentaire lié à gestion des risques ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels ➡ Mise en œuvre des veilles sanitaires						
6. Mettre en œuvre, contrôler *et ajuster* la démarche de *gestion* et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	➡ Identification et gestion des situations à risque infectieux ➡ Mise en œuvre de l'asepsie progressive au bloc opératoire ➡ Mise en œuvre du principe de la marche en avant dans la prise en charge des dispositifs médicaux stériles ➡ Mise en conformité de l'environnement dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ➡ Conformité des dispositifs médicaux stériles ➡ Conformité des comportements humains au bloc opératoire ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels infectieux	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
7. Former et informer les professionnels et les apprenants	➡ Pertinence des informations prises en compte ➡ Pertinence des actions conduites ➡ Cohérence des actions conduites	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

1ère année

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	➡ Pertinence de la recherche d'informations ➡ Pertinence de la méthode de recherche ou d'étude ➡ Pertinence de l'interprétation des données recueillies ➡ Qualité de la production	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**
9. Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles *au regard des évolutions techniques et réglementaires*	➡ Pertinence de l'analyse critique d'une pratique professionnelle au regard de : ▪ La réglementation ▪ Les bonnes pratiques ▪ La déontologie ▪ L'éthique ▪ L'évolution des sciences et techniques ➡ Pertinence de la démarche de développement professionnel continu	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

2ème année

Récapitulatif des différentes périodes de formation en milieu professionnel réalisées en 2ème année.

A renseigner en fonction du nombre de périodes prévues par l'institut de formation.

1ère période de formation en milieu professionnel	Secteur : …… Lieu : …… Dates de la période en milieu professionnel : …… Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction : …… Nom, prénom du tuteur et fonction : ……
2ème période de formation en milieu professionnel	Secteur : …… Lieu : …… Dates de la période en milieu professionnel : …… Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction : …… Nom, prénom du tuteur et fonction : ……
3ème période de formation en milieu professionnel	Secteur : …… Lieu : …… Dates de la période en milieu professionnel : …… Nom, prénom du Maître de stage / Maître d'apprentissage et fonction : …… Nom, prénom du tuteur et fonction : ……

2ème année

BILAN FIN DE PERIODE

(A renseigner par l'apprenant – A reproduire pour chacune des périodes de formation en milieu professionnel)

Période n°…… **Secteur :** ……

Activités réalisées :

……
……
……
……
……
……

Vos **points forts** :

……
……
……
……
……

Vos axes **d'amélioration** :

……
……
……
……

Vos **questions ou étonnements** :

……
……
……
……

2ème année

Décrivez des situations rencontrées au cours de la période de formation en milieu professionnel.

(À renseigner par l'apprenant tout au long de la période - A reproduire pour chacune des périodes de formation en milieu professionnel)

*Décrivez une **situation de mise en œuvre de techniques complexes d'assistance chirurgicale.** Précisez le lieu, le secteur, les différents intervenants, les caractéristiques de la personne. Décrivez **les techniques et pratiques** mises en œuvre**.** Expliquez comment vous avez pris en compte **les risques** dans cette situation.*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2ème année

Décrivez une situation au cours de laquelle vous avez ***organisé et coordonné des activités de soins liées au processus péri-opératoire.*** *Décrivez votre démarche d'organisation et de coordination. Précisez le lieu et le secteur. Décrivez les équipements, dispositifs médicaux et produits utilisés et comment vous en avez assuré la gestion. Expliquez la démarche qualité et de prévention des risques (y compris du risque infectieux) que vous avez conduite dans cette situation.*

SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES (à renseigner par l'apprenant et le tuteur)

En fin de période, l'apprenant s'auto-évalue, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et renseigne le document « Evaluation de l'acquisition des compétences » pour la période. Toute auto-évaluation ou évaluation s'appuie sur les activités réalisées et les critères d'évaluation.

Les périodes de formation en milieu professionnel réalisées en 2ème année porteront de manière privilégiée sur les blocs 2, 4 et 5.

Bloc 1 : Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
1. Concevoir et mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	➡ Qualité du recueil des informations liées à la personne, à l'intervention ➡ Pertinence de l'identification des risques liés aux caractéristiques de la personne et de l'intervention ➡ Pertinence et cohérence de la démarche de soin ➡ Qualité de l'information et du conseil apportés à la personne et son entourage éventuel ➡ Adaptation du mode de prise en charge en fonction de la nature de l'intervention et des modalités anesthésiques prévues	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**
2. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	➡ Opérationnalité de l'environnement ➡ Pertinence dans la mise à disposition des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et des produits pharmaceutiques ➡ Préparation de la personne opérée au geste opératoire ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle de circulant ➡ Mise en œuvre efficiente du rôle d'instrumentiste ➡ Pertinence et conformité de l'utilisation des outils numériques et des nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision ➡ Pertinence dans l'adaptation aux situations imprévues ou d'urgence ➡ Conformité dans la gestion des dispositifs médicaux (textiles, instruments, …) ➡ Conformité dans la gestion des prélèvements	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

2ème année

Bloc 2 : Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique		*Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?* ❑ *OUI* ❑ *NON*					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	➡ Conformité de la mise en position chirurgicale de la personne au regard de la voie d'abord ➡ Conformité de la mise en place des drains sus-aponévrotiques ➡ Conformité de la fermeture de la plaie opératoire sous cutanée et cutanée ➡ Conformité de l'aide à l'exposition du champ opératoire ➡ Conformité de l'aide à l'aspiration du site opératoire ➡ Conformité de l'aide à l'hémostase ➡ Conformité de l'aide aux sutures des organes et des vaisseaux ➡ Conformité de l'aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction ➡ Conformité de l'aide à la pose d'un dispositif médical implantable ➡ Conformité de l'injection d'un produit dans un viscère, une cavité, une artère	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

2ème année

Bloc 3 : Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
4. Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire	➡ Identification des différents rôles de l'infirmier de bloc opératoire ➡ Identification et prise en compte du rôle des différents professionnels intervenant dans les secteurs interventionnels et secteurs associés en fonction de la situation ➡ Cohérence de l'organisation des activités en salle d'intervention ➡ Cohérence de l'organisation du programme opératoire ➡ Efficacité des partenariats internes et externes et de la coopération entre les différents acteurs ➡ Gestion des stocks des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et produits pharmaceutiques	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**
5. Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	➡ Identification et gestion des situations à risques ➡ Identification et gestion des événements indésirables ➡ Conformité de l'environnement opératoire ➡ Pertinence de l'analyse des risques liés à l'intervention ➡ Conformité des dispositifs médicaux et des dispositifs médicaux stériles spécifiques aux situations d'intervention ➡ Mise en œuvre d'une gestion documentaire lié à gestion des risques ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels ➡ Mise en œuvre des veilles sanitaires	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

2ème année

6. Mettre en œuvre, contrôler *et ajuster* la démarche de *gestion* et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	➡ Identification et gestion des situations à risque infectieux ➡ Mise en œuvre de l'asepsie progressive au bloc opératoire ➡ Mise en œuvre du principe de la marche en avant dans la prise en charge des dispositifs médicaux stériles ➡ Mise en conformité de l'environnement dans les secteurs interventionnels et secteurs associés ➡ Conformité des dispositifs médicaux stériles ➡ Conformité des comportements humains au bloc opératoire ➡ Pertinence de l'analyse des risques professionnels infectieux	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

Bloc 4 : Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
7. Former et informer les professionnels et les apprenants	➡ Pertinence des informations prises en compte ➡ Pertinence des actions conduites ➡ Cohérence des actions conduites	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

2ème année

Bloc 5 : Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques		***Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?*** ❑ ***OUI*** ❑ ***NON***					
Compétences	**Critères d'évaluation**	**Période 1** **Secteur : ……**		**Période 2** **Secteur : ……**		**Période 3** **Secteur : ……**	
		Auto-évaluation	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**	**Auto-évaluation**	**Avis du tuteur**
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	➡ Pertinence de la recherche d'informations ➡ Pertinence de la méthode de recherche ou d'étude ➡ Pertinence de l'interprétation des données recueillies ➡ Qualité de la production	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**
9. Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles *au regard des évolutions techniques et réglementaires*	➡ Pertinence de l'analyse critique d'une pratique professionnelle au regard de : ▪ La réglementation ▪ Les bonnes pratiques ▪ La déontologie ▪ L'éthique ▪ L'évolution des sciences et techniques ➡ Pertinence de la démarche de développement professionnel continu	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**	❒ Non pratiqué ❒ Non acquis ❒ A améliorer ❒ Acquis **Commentaires :**

2ème année

SYNTHESE DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

A remplir par le Formateur référent en institut de formation de l'apprenant en fin de formation

Périodes effectuées en milieu professionnel : secteur(s) d'activité et durée dans chaque secteur	Dates	Lieu

BUDGET PREVISIONNEL IRIBODE CHU REUNION
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

	BUDGET PREVISIONNEL					
	IRIBODE 2022			IRIBODE 2023		
	ETP	Montant	%	Montant	%	
Titre 1 - Charges de personnel		**280 081,90 €**	87,4%	**295 197,17 €**	88,0%	
Directes	**2,60**	**238 339,04 €**	74,4%	**276 105,82 €**	82,3%	GVT : 2%
Formateur	2,00	179 788,06 €		183 383,82 €		
Secrétaire	0,50	26 483,81 €		27 013,49 €		
Directeur	0,10	15 400,50 €		15 708,51 €		
Mesure nouvelle : CSS	0,50	16 666,67 €	4 mois	50 000,00 €	12 mois	
Indemnités Enseignants extérieur		**16 368,12 €**	5,1%	**19 091,35 €**	5,7%	
Indirectes		**25 374,74 €**	7,9%	**25 882,23 €**	7,7%	
Charges indirectes SEVE (appariteurs, secrétaires..)		10 317,48 €		10 523,83 €		GVT : 2%
Charges indirectes coordination		15 057,26 €		15 358,40 €		GVT : 2%
Titre 2 - Autres charges		**40 206,53 €**	12,6%	**40 206,53 €**	12,0%	
Directes		**19 111,86 €**	6,0%	**19 111,86 €**		
Achats		2 919,78 €		2 919,78 €		
Services extérieurs		10 680,28 €		10 680,28 €		
Autres charges dont dotations aux amortissements		5 511,80 €		5 511,80 €		
Charges indirectes CHU (de reversement)		**21 094,67 €**	6,6%	**21 094,67 €**		
Total dépenses		**320 288,43 €**	100,0%	**335 403,70 €**	100,0%	
dont charges indirectes (IES +CHU)		**46 469,41 €**	14,5%	**46 976,90 €**	**14,0%**	
Recettes						
Recettes propres		**228 188,00 €**	71,2%	**236 565,00 €**	70,5%	
Droits de scolarité		3 402,00 €		**6 804,00 €**		
Frais de formation		220 025,00 €		**225 000,00 €**		
Concours		2 430,00 €		**2 430,00 €**		
Reprises sur amortissement		2 331,00 €		**2 331,00 €**		
Subvention d'équilibre Région		**92 100,42 €**	28,8%	**98 838,69 €**	29,5%	
Total Recettes		**320 288,43 €**	100,0%	**335 403,70 €**	100,0%	

Convention d'application n°1 à l'accord-cadre de partenariat et d'objectifs pour la reconnaissance du grade universitaire, relative à l'inscription en grade universitaire de licence ou de master à l'Université de La Réunion.

ENTRE

L'Université de La Réunion
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
15 Avenue René Cassin – CS 92003 – 97744 ST DENIS CEDEX 9
Représentée par son Président, le Professeur Frédéric MIRANVILLE

D'une part,

Et
Le Centre Hospitalier de Mayotte, représenté par M. Christophe BLANCHARD Directeur du Centre Hospitalier de Mayotte par intérim,

Et
Le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, représenté par son Directeur Général, Monsieur Lionel CALENGE, Directeur de l'établissement public de santé gestionnaire des Instituts de foration en Soins Infirmiers (IFSI) de Saint-Denis et de Saint-Pierre, de l'Institut de formation des Masseurs-Kinésithérapeutes (IFMK) de Saint-Pierre et de l'Institut Régional de formations des Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat (IRIADE) de Saint-Pierre, désigné ci-après « le CHU »

Et
Le Groupement de coopération sanitaire IFSI REUNION-MAYOTTE, représenté par son administrateur, Monsieur GUYOT Matthieu, désigné ci-après « le Groupement »

Et

L'Association Saint François d'Assise, représenté par son président, Monsieur Maximin ASSOUNE et par son directeur, Monsieur Frédéric POTHIN, désignée ci-après désignée ci-après « l'ASFA »

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'inscription des étudiants des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (Réunion-Mayotte), de l'Institut régional de Formation en Ergothérapie de l'ASFA et de l'Institut Régional de formation Infirmiers Anesthésistes pour la délivrance du grade de Licence et de Master pour les diplômés d'état :

- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute conférant le grade de licence
- Diplômes d'Etat d'infirmier conférant le grade de licence
- Diplômes d'état d'infirmier anesthésiste conférant le grade de master
- Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master

Article 2 – Délivrance du grade de licence et de master

Les grades de licence et de master sont conférés au nom de l'Etat par la Rectrice, Chancelière des universités de l'Académie de La Réunion, dans le ressort de laquelle sont délivrés les titres ou diplômes y donnant droit, concomitamment à cette délivrance.

Article 3 - Inscription des étudiants

L'étudiant pour lequel un grade universitaire doit être délivré s'inscrit administrativement à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, l'institut de formation en Masso-Kinésithérapie, l'Institut régional de Formation en Ergothérapie de l'ASFA et à l'Institut Régional de formation Infirmiers Anesthésistes.
Ces derniers transmettent à l'Université la liste des étudiants concernés, en vue de finaliser leur inscription à l'Université.

Article 4 - Contribution Vie étudiante et de campus

Tout étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus. Le paiement se fait sur internet sur le site suivant : https://cvec.etudiant.gouv.fr.

Les étudiants des formations paramédicales ou médico-sociales, bénéficiaires d'une bourse de la Région, sont exonérés du paiement de la CVEC Toutefois, dans la mesure où la liste de ces étudiants n'est pas transmise au CROUS par la Région, ils doivent s'acquitter cette contribution puis, dès l'obtention de leur notification de bourse, ils peuvent en demander le remboursement auprès du CROUS, via le portail numérique cvec.etudiant.gouv.fr, avant le 31 mai de l'année universitaire au titre de laquelle ils ont payé la CVEC.

L'attestation de paiement ou d'exonération de cette contribution est exigée pour toute inscription administrative en formation initiale à l'Université de La Réunion.

Les étudiants inscrits en formation continue n'ont pas à s'acquitter de la CVEC : l'accès aux services concernés par la CVEC pour ces étudiants fera l'objet d'une convention d'application particulière.

Article 5 - Versement des droits de scolarité

Les droits de scolarité, déterminés par l'arrêté annuel fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont versés directement et intégralement par les étudiants à leur institut de formation de rattachement, lors de leur inscription. Les instituts transmettent ensuite la liste des étudiants inscrits en vue de leur inscription administrative à l'Université.

Les étudiants remplissant les conditions prévues par les articles R.719-49 et 50 du code de l'éducation relatifs aux bénéficiaires d'une bourse régionale aux étudiants du secteur sanitaire et social sont exonérés

du paiement des droits de scolarité. En fonction du calendrier de notification des attributions de bourse du Conseil Régional, les droits de scolarité pourront être exigés lors de l'inscription administrative par chaque institut, puis remboursés à chaque étudiant boursier, sur présentation de la notification.

Article 6 – Carte d'étudiant de l'Université

Dans le cadre de leurs inscriptions à l'Université de La Réunion, les étudiants s'étant acquitté de la CVEC ainsi que des frais d'inscriptions dans les conditions prévues aux articles 4 et 5 de la présente convention, recevront une carte d'étudiant de l'Université de La Réunion.

Pour les étudiants inscrits en formation initiale, elle permet d'accéder aux services universitaires réglementairement couverts par la CVEC, dans la limite des actions proposées dans ce cadre par le service universitaire concerné et selon les conditions fixées à l'article 7 de la présente convention.

Pour l'université, ces services sont :

- Le service universitaire de médecine préventive et de prévention de la santé (SUMPPS) ;
- Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ;
- Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) ;
- Le service universitaire art & culture (SUAC).

Article 7 – Activités culturelles et sportives

Les étudiants ayant réglé la CVEC ont accès à un maximum de 3 activités sportives proposées par le SUAPS dans la limite des places disponibles. Toute activité sportive supplémentaire est possible sous réserve de s'acquitter d'une inscription dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'Université. Les étudiants ont également accès à l'ensemble des activités culturelles proposées par le SUAC de l'Université de La Réunion à l'exception des unités d'enseignements obligatoires, et dans la limite des places disponibles.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par la dernière des parties et est valable jusqu'au terme de l'année universitaire 2021-2022.

La résiliation anticipée de l'accord-cadre entraine la résiliation de la présente convention d'application. Toutefois les projets, activités et services déjà engagés dans le cadre de la présente convention iront jusqu'au plus tard au terme de l'année universitaire en cours au moment de la demande de résiliation, dans les conditions prévues par l'accord-cadre.

Article 9 – Modification de la convention

La présente convention peut faire l'objet de modifications par les parties durant sa période de validité, par voie d'avenant dûment signé par les parties.

Article 10 – Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties signataires, qui doit notifier aux autres parties sa décision de dénonciation par lettre recommandée, et respecter un préavis de trois mois, le retrait de la convention n'étant effectif qu'au terme de ce délai.

Toutefois, dans l'intérêt des étudiants les actions pédagogiques en cours de réalisation iront jusqu'au terme de l'année universitaire en cours, et ceci malgré la résiliation. Toutefois, dans l'intérêt des étudiants les

actions pédagogiques en cours de réalisation iront, au plus tard jusqu'au terme de l'année universitaire en cours, en cours au moment de la demande de résiliation.

Article 11 – Litige

En cas de différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se réunir afin de rechercher une solution amiable dans un délai d'un mois.

En cas de désaccord persistant, dont le règlement n'aurait pas abouti à une résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de La Réunion.

Fait en 6 exemplaires

Fait à : Le :
Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Fait à : Le :
L'Administrateur du groupement de
IFSI Réunion-Mayotte

M. GUYOT Matthieu

Fait à : Mamoudzou Le : 02/03/98
Le Directeur du Centre Hospitalier coopération des de Mayotte par intérim,

M. Christophe BLANCHARD

Fait à : Le :
Le Directeur Général du CHU de la Réunion

Monsieur Lionel CALENGE

Fait à : Le :
Le Président de l'Association
St François d'Assise La Réunion

Association St-François d'Assise
Le Président
Maximin ASSOUNE

M. Maximin ASSOUNE

Fait à : Le :
Le Directeur Général de l'Association
St François d'Assise La Réunion

Association Saint-François d'Assise
Le Directeur Général
Frédéric POTHIN

M. Frédéric POTHIN

CHD - DIRECTION
COURRIER ARRIVÉ
LE 15 MAI 2001
RECOMMANDÉ N° :

MINISTERE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint Denis le, 11 MAI 2001

Monsieur le directeur
du CHD F.G -
BP 251
97405 SAINT-DENIS CEDEX

PREFECTURE DE LA REUNION

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

INSPECTION DE LA SANTE
Affaire suivie par : Mme RABILLOUD
Tél. 0262-48.60.88
N° 188 . 01 /2001/DRASS/ISP

DIRE... HUMAINES
Arrivé le 15 MAI 2001
RECO... N°

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Décision N 1009 DRASS-ISP Concernant Agrément Ecole d'IBODE	3	Pour Attribution

Adresser Dossier Ecole IBODE

L'Inspecteur,
Michèle RABILLOUD

DRASS de la Réunion - 2 bis Avenue Georges Brassens - BP 9 - 97 408 Saint Denis Cedex
Tél. : 02.62.48.60.60 - Fax : 02.62.48.60.08

VU la demande d'agrément déposée par le Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint Denis le 13 mars 2000 pour ouvrir une école préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

VU l'avis motivé en date du 11 mai 2000 de M. le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales de la Réunion

VU l'avis favorable de la commission des infirmiers du conseil supérieur des professions paramédicales en date du 23 février 2001 à la création d'une école d'infirmier de bloc opératoire à la Réunion ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Un agrément est délivré au Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint Denis pour l'ouverture d'une école d'infirmiers de bloc opératoire, à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La capacité d'accueil de l'école d'infirmiers de bloc opératoire est fixée à 15.
Elle peut être modifiée à tout moment sur décision de la DRASS de la Réunion.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Félix Guyon de Saint Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des Actes Administratifs.

Fait à Sainte Clotilde, le 09 MAI 2001

LE PREFET

Jean DAUBIGNY

Pour Ampliation
Le Chef de Bureau

Thérèsa DI TOMMASO

FACULTÉ DE SANTÉ
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
LA RÉUNION

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION

A DELIVRER

LE DIPLOME D'ETAT

INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Version 1 - Juillet 2022

I et II - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

La formation d'Infirmier de Bloc Opératoire sera assurée par l'UFR Santé, composante de l'Université de La Réunion, Établissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

III - ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Le CHU de La Réunion assure une responsabilité de premier plan dans la formation des futurs professionnels de santé paramédicaux et sages-femmes à La Réunion. L'offre de formation paramédicale et maïeutique du CHU de La Réunion comprend 10 écoles et instituts dont **l'institut régional de formation des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'état (IRIBODE).**

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de La Réunion est un établissement public de santé. Son ressort territorial est régional. Son siège social est fixé au Allée des Topazes CS 11 021, 97400 Saint-Denis. La localisation de la direction générale du CHU se situe au : 11, rue de l'hôpital, 97460 Saint-Paul. Le CHU de La Réunion est doté de la personnalité morale de droit public et dispose de l'autonomie administrative et financière.

L'organisme de formation du CHU de la Réunion, déclaré sous le numéro d'activité n° 98970384797 est certifié QUALIOPI pour les actions de formation continue sous le numéro de certificat 94864.3 et référencé dans le DATADOCK.

IV - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE / ENGAGEMENT DANS LES FORMATIONS D'AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX / CONVENTIONNEMENTS EXISTANTS (Annexes Chapitre IV)

Justification de la demande

Le projet pédagogique doit permettre de faire face aux besoins de la population au regard de la démographie médicale et de la nécessité de développer un exercice coordonné entre professionnels de santé. Il s'agit d'une opportunité majeure d'apport de compétences nouvelles et de mise en synergie des différents professionnels médicaux, visant l'amélioration de la santé.

La profession d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur les référentiels validés par la profession et publiés par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé avec l'arrêté du 27 avril 2022.
Le référentiel d'activité définit les missions et activités de l'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État. Le référentiel de compétences définit les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme d'État.
Le référentiel de formation précise les modalités d'acquisition et d'évaluation afférentes à chaque compétence. Il décrit les contenus et le nombre de crédits attribués à chaque unité d'enseignement ainsi que les objectifs des périodes de formation en milieu professionnel. La finalité de la formation est de permettre aux infirmiers de bloc opératoire d'assumer une prise en charge holistique de la personne soignée, dans le respect des aspects éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

La formation d'infirmiers de bloc opératoire de l'IRIBODE du CHU de La Réunion s'appuie sur **quatre concepts** : **la formation d'adulte, la formation par alternance, la formation professionnalisante et la formation par apprentissage**.

Le projet pédagogique de cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'auto-évaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.
Conformément aux articles D. 636-82 à D. 636-84 du code de l'éducation et à l'article D. 4311-42 du code de la santé publique, le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire est délivré par les établissements d'enseignement supérieurs accrédités ou co-accrédités à cet effet. Le diplôme est enregistré au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles.
L'infirmier de bloc opératoire peut exercer dans les lieux suivants : blocs opératoires, stérilisation centrale et les structures d'hygiène hospitalière et les services réalisant des actes invasifs à visée thérapeutique et/ou diagnostique.
En collaboration étroite avec le chirurgien, l'infirmier de bloc opératoire, exerçant au sein d'une équipe dans les blocs opératoires, prend en charge le patient dès son arrivée en salle d'opération jusqu'à la fin de l'intervention, en salle de réveil. Son rôle se détermine par trois appellations : l'infirmier circulant, l'instrumentiste et l'aide opératoire. Il se doit de gérer l'intégralité de l'intervention chirurgicale, quelle que soit la discipline.
Cette profession est en évolution constante du fait du progrès des sciences et des techniques ainsi que du contexte institutionnel sanitaire et social. Cette profession connait en France une tension forte de recrutement par un manque de professionnels diplômés et qualifiés. Les besoins d'infirmiers de bloc opératoire sur le territoire de La Réunion sont importants depuis plusieurs années. Cette tension a amené à former tous les ans une promotion d'étudiants afin pourvoir aux besoins de l'ensemble des secteurs d'activité publique et privé du territoire en infirmier de bloc opératoire.

Conventionnements

La convention de partenariat relative à la reconnaissance aux grades universitaires des formations paramédicales (*Annexes Chapitre IV)* sera élargie à l'école d'IBODE pour la rentrée 2022.

Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Art. 3. – *Dans le cadre de l'intégration de la formation d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat dans le schéma licence, master, doctorat, les écoles de formation signent, avec une université disposant d'une composante santé et le conseil régional, une convention déterminant les modalités de participation à la formation des universités et les responsabilités des trois signataires. Elle précise les compensations financières des différents postes de dépense, les ressources humaines et moyens matériels mobilisés et les réseaux de financements en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.*

V - MODALITES DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF UNIVERSITE - ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

En attente de parution de la mise à jour du texte règlementaire intégrant la gouvernance des écoles de BO, les modalités suivantes sont proposées.

Gouvernance

Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

« TITRE Ier : GOUVERNANCE DES INSTITUTS DE FORMATION (Articles 2 à 37)
Article 2 : « Dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er sont constituées une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections :
- une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants ;
- une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires ;
- une section relative à la vie étudiante. »

Diplôme

Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
Fait référence dans l'article 18 à l'instance compétente pour les orientations générales de l'école
Art. 18. « …*La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire peut, à l'initiative de l'école et en concertation avec l'université, être suivie de façon discontinue, sur une période ne pouvant excéder trois ans. Dans ce cas, les modalités d'organisation de la scolarité sont déterminées par le directeur de l'école* ***après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'école****. Cette limite ne s'applique pas aux étudiants inscrits dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.*

Jury

Jurys semestriels - Art 26.
Mission : Validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits
Présidés par le directeur de l'école
Composition :
1o Du président de l'université ou son représentant ;
2o Du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical ;
3o Du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;
4o D'un ou de plusieurs formateurs référents des étudiants infirmiers de bloc opératoire ;
5o D'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Art. 26. – *I. – L'organisation des épreuves d'évaluation et des jurys semestriels est présentée à l'instance compétente pour les orientations générales de l'école au début de l'année universitaire et les étudiants en sont informés. II. – La validation des unités d'enseignement et l'attribution des crédits est attestée par le jury semestriel présidée par le directeur de l'école et composée:*
1o Du président de l'université ou son représentant;
2o Du conseiller scientifique médical ou auxiliaire médical;
3o Du responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat;
4o D'un ou de plusieurs formateurs référents des étudiants infirmiers de bloc opératoire;
5o D'un ou de plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Un jury pour la certification du Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire - Art 33
Présidé par le président de l'université partenaire
Composition :
1o Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé ;
2o Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation;
3o Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
4o Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;
5o Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire ;

6o Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage;
7o Un chirurgien participant à la formation des étudiants.

Art. 33. – *Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et son président sont nommés par le président de l'université. Le jury comprend :*
1o Le conseiller pédagogique ou technique régional en agence régionale de santé, ou un représentant de l'agence régionale de santé ;
2o Un représentant de l'université partenaire, enseignant-chercheur participant à la formation ;
3o Le directeur d'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
4o Le responsable pédagogique infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ;
5o Un formateur permanent de l'école d'infirmiers de bloc opératoire ;
6o Un cadre infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ou un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ;
7o Un chirurgien participant à la formation des étudiants.

VI - SPECIFICITES DU PROJET PEDAGOGIQUE / APPORTS UNIVERSITAIRES / MUTUALISATIONS AVEC D'AUTRES FORMATIONS EN SANTE (Annexes Chapitre VI)

Le projet pédagogique de l'IRIBODE s'appuie sur :

1. Le cadre réglementaire

Ce projet a été établi en référence au code de santé publique et à l'arrêté du 27 avril 2022 [1], qui présente notamment le référentiel d'activités de l'infirmier de bloc opératoire, le référentiel de compétences et le référentiel de formation.

1 Arrêté du 27/04/2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire,

2. Notre approche de la profession d'Infirmier de Bloc Opératoire

Cette spécialité est apparue récemment et fait l'objet d'évolution dans ses fonctions et missions. A titre d'exemple la publication du décret d'actes exclusifs en 2015, du décret n°2006-78 du 24 janvier 2006 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités de soins de chirurgie cardiaque et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) de fonctions et missions multiples. Ou encore du décret n° 2007-365 du 19 mars 2007 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités de soins de neurochirurgie.
Ainsi les activités IBODE tendent vers une homogénéité quel que soit la structure de soins.
De plus, cette profession est en évolution constante du fait du progrès des sciences et des techniques ainsi que du contexte institutionnel sanitaire et social important.

Notre conception de la profession d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur les référentiels validés par la profession et publiés par le Ministère des affaires sociales et de la Santé avec l'arrêté du 27 avril 2022.

3. Une approche par la démarche qualité

L'équipe pédagogique, sous l'autorité du Directeur, est engagée dans une démarche qualité afin de se donner la capacité à atteindre les objectifs opérationnels visés, fournir une offre de formation adaptée aux besoins des apprenants et des établissements de soins et disposer de processus maîtrisés

Elle fait également le choix de cette démarche dans le but de parfaire le fonctionnement interne de

l'institut en décrivant au mieux notre organisation et en repérant et limitant les dysfonctionnements.

Cette approche est basée sur les processus mis en œuvre pour garantir des infirmiers de bloc opératoires qu'ils soient novices ou confirmés, affirmant leur rôle de professionnel de santé, se situant dans une équipe pluridisciplinaire et dispensant des soins infirmiers de qualité aux patients bénéficiant d'interventions chirurgicales conventionnelles ou mini-invasives.

4. Principes et orientations pédagogiques

La formation d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur 4 concepts : la formation d'adulte, la formation par alternance, la formation professionnalisante et la formation par apprentissage.
Cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'auto-évaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.
La formation est articulée autour de l'acquisition de 9 compétences (réparties dans 5 blocs de compétences) requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier de bloc opératoire.
Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences.

- <u>Formation d'adultes professionnels en soins infirmiers :</u>
  - Les étudiants IBO sont des professionnels pouvant être issus de deux filières soignantes : infirmière et sage-femme ou ceux ayant validé la troisième année du deuxième cycle médical.
  - La formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire est une formation professionnelle. Elle accompagne la démarche de chaque étudiant pour devenir un IBODE compétent quelle que soit la spécialité chirurgicale dans laquelle il exerce.
  - Elle s'adresse à des professionnels infirmiers expérimentés ou novices. Ces niveaux d'expériences sont prises en compte par l'institut au cours des apprentissages et dans le groupe.
  - Cela favorisera le développement d'une compétence individuelle et collective par les IBODE en vue de l'obtention de leur diplôme et pour leur exercice professionnel ultérieur.
  - Les étudiants IBODE seront des professionnels impliqués dans leur projet de formation.

    - <u>En alternance :</u>

Sachant que les IBODE ont à gérer des situations de travail quelle que soit la complexité de la discipline chirurgicale et quel que soit le secteur, cette formation vise l'acquisition de ressources et l'aptitude à les combiner dans un contexte de travail : l'immersion clinique est un axe fort de cette formation.
Les apports de savoirs et les temps d'immersion dans le milieu professionnel doivent permettre à l'étudiant de travailler trois paliers d'apprentissage :
– « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
– « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
– « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Aussi le projet pédagogique prendra-t-il en compte chaque année les spécificités du groupe en formation, les étudiants ayant travaillé en hôpitaux publics de tailles différentes insérés dans des bassins géographiques variés (Réunion, Mayotte …), en structures privées d'hospitalisation et de soins à domicile, les étudiants nouvellement diplômés sans expérience professionnelle.

La formation que nous proposons visera ainsi à :
- Accompagner l'étudiant à la responsabilité et à l'autonomie
  - Solliciter une démarche permanente d'auto-évaluation et de positionnement professionnel

    - Impliquer l'étudiant dans son parcours de formation en construisant progressivement les éléments de compétence

- Etre à l'écoute de l'apprenant :
    - Comprendre leurs besoins présents et futurs
    - Répondre à leurs exigences professionnelles
    - Dépasser leurs attentes
    - Evaluer régulièrement le niveau de satisfaction des étudiants afin d'être en mesure de détecter au plus tôt les atouts et les points à améliorer

- Accompagner les étudiants dans :
    - Leur progression
    - Leur prise de conscience de leurs ressources
    - L'analyse et la conceptualisation (lien théorie/ pratique) des situations et problèmes rencontrés
    - Une démarche de réflexion sur les pratiques.

- Développer l'amélioration continue :
    - Objectif permanent de l'institut
    - Mise sous contrôle des différents processus (analyse de leurs performances…)
    - Faire des propositions d'amélioration et les mettre en œuvre

- Proposer une approche factuelle pour la prise de décisions :
    - Les décisions sont basées sur l'analyse de données et d'informations tangibles, corroborées par l'expérience et l'intuition

- Argumenter sur le bien-fondé d'une décision en faisant référence à des documents accessibles
- Permettre à l'ensemble des parties prenantes de comprendre la manière dont les décisions sont prises.
- Développer des relations mutuellement bénéfiques avec les professionnels intervenants et les terrains de stage :
    - Nécessité de comprendre les intérêts et contraintes des partenaires
    - De définir clairement (contrat, cahier des charges, référentiels d'enseignement…) leurs obligations
    - Evaluer régulièrement leurs performances (enquête de satisfaction des intervenants…)

PROJET PEDAGOGIQUE :
LA FORMATION PAR COMPETENCE A L'IRIBODE

I. La formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

1. Finalités de la formation

Les attendus et critères nationaux de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire sont synthétisés dans le tableau ci-dessous du Référentiel de Formation.

Attendus nationaux	Critères nationaux pris en compte
1. Intérêt pour les thématiques en lien avec les secteurs interventionnels et secteurs associés, crédibilité du projet professionnel et projection dans le métier d'infirmier de bloc opératoire	1. Avoir acquis des connaissances solides dans le domaine des sciences biologiques et médicales et de la gestion du risque infectieux attestées par les résultats obtenus pendant la formation d'IDE et/ou l'expérience professionnelle 2. Connaissance des secteurs interventionnels et secteurs associés et du métier d'infirmier de bloc opératoire 3. Intérêt pour les nouvelles techniques et technologies innovantes dont la robotique
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	1. Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit 2. Aptitude à collaborer et travailler en équipe dans un environnement contraint
3. Compétences en matière d'expression orale et écrite	1. Maîtrise du français et du langage écrit et oral 2. Capacité à se documenter, à établir une veille documentaire et réglementaire, à constituer une bibliographie, et à communiquer dans une langue étrangère 3. Pratique des outils numériques
4. Aptitudes à la démarche et au raisonnement scientifique	1. Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser, analyser restituer de l'information scientifique et construire un argumentaire 2. Aptitude à choisir et mettre en oeuvre des outils théoriques permettant de s'approprier les résultats des études expérimentales (statistiques)
5. Compétences organisationnelles et savoir-être	1. Rigueur, méthode, maitrise de soi, résistance physique et adaptabilité 2. Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, créativité 3. Respect des engagements, autonomie dans le travail

2. Principes pédagogiques

La formation d'infirmier anesthésiste s'appuie sur 3 concepts : 1 - la formation d'adulte, 2 - la formation par alternance et 3 - la formation professionnalisante.

Cette formation repose sur une **pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant** lui permettant : 1 - de s'impliquer dans sa formation, 2 - de s'auto-évaluer et 3 - d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier de bloc opératoire.
La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage : 1 - «comprendre»** : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ; 2 - **«agir»** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ; « **transférer »** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est **organisé de façon à mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.** Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences.

3. Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques et l'annexe I de l'arrêté du 27 avril 2022
Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.

La validation des unités d'intégration reposera sur : 1 - l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ; 2 - la mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations et 3 - la capacité d'analyse des situations proposées.

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

II. L'approche par compétence

Cette approche débute par l'Arrêté du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire.
Enfin l'arrêté du 27 avril 2022 ancre définitivement la formation IBODE dans la logique des compétences. Le tableau ci-dessous aborde de façon synthétique la philosophie du projet pédagogique de l'IRIBODE selon quatre grands axes :

Projet pédagogique IRIBODE – IES – CHU Sud Réunion

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives de l'IES et plus particulièrement de l'IRIBODE, au travers de ce projet pédagogique, vise à l'acquisition de compétences de chaque élève, pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Le programme de formation a pour objectif de développer des compétences d'infirmier spécialisé dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un infirmier de bloc opératoire apte à exercer les rôles d'infirmier circulant, instrumentiste et aide-opératoire ;
- un infirmier de bloc opératoire apte à prendre en compte la gestion des risques liée à l'activité et à l'environnement du secteur où il exerce et notamment la lutte contre les infections nosocomiales ;
- un infirmier de bloc opératoire bénéficiant d'usavoir professionnel lui permettant d'affirmer son identité professionnelle. Cette compétence professionnelle s'exprime particulièrement par les **valeurs** suivantes, en référence à la charte institutionnelle :

- Respect – Professionnalisme – Esprit d'équipe.

Les **principes** suivants font référence :

- Exemplarité – Equilibre – reconnaissance – équité – Soutien au développement de chacun – Ecoute, proximité, compagnonnage - Le sérieux comme source de qualité, de sécurité et de sérénité - La promotion de la solidarité et l'engagement des équipes.

Le dispositif de formation proposé s'attachera, pour que chaque élève au terme de sa formation soit capable, dans le cadre d'une démarche qualité :

- d'élaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- de garantir et de faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- de garantir et de faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activité ;
- de dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnels et de l'environnement ;
- de travailler en équipe et de participer à la formation des personnes intervenant dans ses différents secteurs d'activité ;
- d'agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- de participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts ;
- d'évaluer et de réajuster sa pratique professionnelle.

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4	
Intégration des savoirs professionnels, par le développement des liens entre les modules, l'alternance intégrative et les bonnes pratiques professionnelles (Approche par compétence)	**Construction d'une identité et d'un comportement professionnels dans le but d'accompagner un projet personnalisé**	**Développement de pratiques pédagogiques et professionnelles innovantes**	**Optimisation du fonctionnement de l'Institut et développement des missions des IES et du CHU**	
Projets	**Projets**	**Projets**	**Projets**	
Développer une vision partagée des compétences professionnelles soignantes avec l'ensemble des acteurs de la formation	**Permettre le développement de l'identité et du projet professionnels**	**Susciter et accompagner les constructions pédagogiques dynamiques et créatives au service des apprentissages**	**Optimiser les organisations administratives et pédagogiques**	**Développer et valoriser les missions de l'IRIBODE**

III. L'alternance intégrative : un incontournable dans la formation par compétences

1. Une co-construction de la formation

Le projet pédagogique doit être un projet unique, réalisé par le terrain et l'institut, porté par l'étudiant. Une mise en phase entre les deux lieux de formation (l'Institut et le terrain) est nécessaire au profit de l'apprentissage, avec une co-construction de la formation.

Par exemple :

- Des temps de rencontre entre Institut et terrains seront formalisés
- Les situations apprenantes proposées seront travaillées avec chaque lieu de stage.
- Ces situations permettront à l'étudiant de repérer les connaissances communes et celles spécifiques à la situation (éléments variables et invariables d'une situation clinique)
- Les professionnels proposeront des outils d'aide au développement des compétences des étudiants,
- Les professionnels seront conviés au séance d'analyse de pratique, afin de permettre à l'étudiant de faire le lien Théorie / Pratique et de revenir sur ses acquis avec de nouveaux éclairages mixtes (Institut / terrain).

2. La réflexivité et l'analyse des pratiques : Au cœur du dispositif

La réflexivité consiste en la mise en évidence de ce que je me dis pendant que j'agis. C'est la verbalisation de ce que je pense pendant la réalisation d'une tâche.

Le but de la formation n'est pas une accumulation d'actes mais une réflexivité en lien avec les actes que l'étudiant a lui- même réalisés, afin qu'il développe ses propres compétences.

Cette réflexivité impose une « gymnastique d'esprit » à tous les niveaux de l'accompagnement et de l'encadrement de l'apprenant. Cette pratique sera mobilisée afin d'effectuer une réflexion sur l'action, pendant l'action et après l'action. Pour Vial[2], il est nécessaire d'associer, à cette réflexivité, l'analyse des pratiques (auto-questionnement) et l'auto-évaluation (auto-bilan).
En stage, il s'agit d'identifier les savoirs professionnels existant dans l'action réalisée et d'enrichir de cette réflexion la(les) pratiques suivantes et de nouvelles expériences.
Selon Perrenoud[3], *« l'expérience analysée, est en quelque sorte capitalisée et réinvestie dans de nouveaux épisodes »*. A l'institut, l'analyse des pratiques sera mobilisée lors des préparations et des retours de stage. Les situations sur lesquelles l'étudiant souhaite travailler seront analysées dans un but d'apporter de nouveaux éclairages sur la situation vécue.

L'explicitation[4] est un outil pédagogique essentiel dans la formation par compétences. Elle consiste en la présentation du cheminement intellectuel qui a poussé à l'action, en restant au plus près de ce qui s'est réalisé et non pas de ce qu'il aurait fallu faire. L'étudiant analyse la situation dans son ensemble pour y identifier les blocages et les acquis ainsi que les éléments à travailler pour elle-même.

Les situations apprenantes :
Des situations significatives seront repérées par l'étudiant et le tuteur en stage. Ces situations seront ensuite travaillées à l'institut.
Ces séances, qui ne sont pas des situations de résolution de problème, viseront à :

- Problématiser la situation,
- L'examiner sous tous les angles,
- Intégrer les contraintes, les contradictions,
- D'identifier les éléments invariables et les éléments variables de la situation, en mobilisant sur les connaissances scientifiques, professionnelles … (Connaissances anatomo-physiologiques, pharmacologiques…, recommandations d'experts,

- articles scientifiques …)
- Considérer qu'il n'y a pas de réponse toute faite, mais des réponses en fonction de la situation singulière rencontrée.

[2] Vial M., (2001), « se former pour évaluer, se donner une problématique et élaborer des concepts », Bruxelles, De Boeck, Université, Seconde édition, 2009.
[3] Perrenoud P., (2001), « Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation », in « Cahiers pédagogiques », N° 390, p.42-45.
[4] Vermersch P., (2003), « L'entretien d'explicitation », Condé Sur Noireau, ESF.

3. Les liens nécessaires entre tous les acteurs de la formation

Le lieu de stage doit permettre à l'étudiant de développer ses compétences et sa réflexivité sur l'action, surtout pendant l'action (mais aussi avant ou après l'action).

Les professionnels de terrain transmettent des connaissances à l'étudiant au cours de la réalisation de la pratique professionnelle et par la réflexion sur cette pratique. Ils ont le souci de ne pas faire, penser à la place de l'étudiant, de ne pas devancer sa réflexion, mais de la faire émerger sur ce qu'il réalise.

- Le maître de stage :

Il a une fonction organisationnelle et institutionnelle. Il est le garant de la qualité de l'encadrement, de l'application de la charte, du suivi de relation avec l'institut. Il règle les litiges et les conflits. Il accueille l'ensemble des étudiants. Il est le coordinateur des stages qui se déroulent dans son service (ou pôle). Il identifie les tuteurs de stage. Il est un lien privilégié avec l'institut pour l'ensemble des stagiaires.
Il n'a pas de fonction de formation.

- Le tuteur :

C'est un IBODE ou un chirurgien. Il a une fonction pédagogique. Il organise le parcours de l'étudiant en stage en fonction des besoins de celui-ci et des situations auxquelles l'étudiant pourra être confronté pour avancer dans ses apprentissages. Il effectue l'évaluation et la formalisation de la progression dans l'acquisition des compétences en collaboration avec les professionnels de proximité. Il est dans la validation et l'accompagnement. Il doit donc se positionner dans une posture de remise en question de ses pratiques. Il favorise le questionnement afin que l'étudiant fasse ses propres choix et convoque les compétences.
Il doit interpeller l'étudiant dans l'action et éviter qu'il ne soit systématiquement dans une reproduction des pratiques.

- Le professionnel de proximité :

Il encadre au quotidien, accompagne et guide l'étudiant dans la réflexion et le questionnement autour des situations rencontrées. Il participe à l'évaluation avec le tuteur. Il n'est pas que dans la démonstration et l'explication, mais davantage dans le questionnement et la réflexivité sur les pratiques de l'étudiant et sur ses propres pratiques. Il facilite l'explication des situations cliniques et des actions.

L'institut est le lieu privilégié de la transmission des connaissances, mais aussi de leur appropriation, notamment par l'analyse des pratiques en retour d'expérience de stage. La réflexivité s'inscrit davantage après l'action.

L'étudiant fera un retour en institut sur des cas cliniques et des situations de soins vécues. Il analysera son expérience et fera les liens avec les apports de la formation.
Les situations exploitées ne se réduiront pas à des « situations problèmes » et seront étudiées dans leur globalité (environnement, interactions, organisation …)

En stage, l'étudiant utilisera ses connaissances et les mettra en lien avec la pratique. Il s'y référencera pour argumenter ses décisions en situation. Il mobilisera par ailleurs ses connaissances acquises en situation clinique pour construire ses propres connaissances et références.

L'étudiant recherchera ainsi à reconnaître ses difficultés, ses limites, ses manques, ses besoins de formation. Il orientera lui-même ses apprentissages sur la base d'une auto-évaluation régulière, et d'une argumentation auprès de l'équipe pédagogique et les professionnels encadrants (Cf Outils de suivi pédagogique par compétence).

Il construira ainsi son parcours en référence à ses acquis (avant et en cours de la formation d'IBODE), ses besoins (axes de progression, projet professionnel …), au référentiel de compétences (cf Porfolio) et au fil de l'avancement de sa formation.
Les projets de formation en vue de l'acquisition de chacune des neuf compétences seront un outil essentiel partagé entre les différents acteurs

Le formateur : Dans le cadre de l'analyse des pratiques et de l'accompagnement à la réflexivité, il travaille :

- à distance des situations vécues par l'étudiant. Il a alors un rôle de construction des situations d'apprentissage à partir d'expériences vécues, d'animation et d'organisation des conditions favorables à l'apprentissage, à l'expression des vécus, de la parole, des ressentis …
- sur le terrain. Il a alors un rôle d'entraînement à la réflexivité, celle qui se fait avant, pendant et après l'action.

Plus globalement, le formateur a une fonction :

- de régulation et de validation des acquis de chaque étudiant, qu'il formalise lors d'entretiens de suivi pédagogique réguliers
- de transmission de savoirs,
- de contrôle des savoirs (scientifiques, procéduraux, de positionnement professionnel) et acquisitions des étudiants,
- d'accompagnement et d'étayage de chaque étudiant dans son parcours de formation,
- de contrôle

Il travaille étroitement avec les professionnels de terrain pour l'étudiant.

4. L'individualisation des parcours

Le dispositif doit permettre à l'étudiant d'exprimer ses besoins, notamment en stage, pour lui permettre d'être confronté à des situations d'apprentissage qui lui permettront de progresser et de développer ses connaissances et compétences.

Un outil de suivi d'acquisition des compétences et par compétence, est proposé, à 4 temps de la formation (5) :

- T0 : Entrée en formation – Point sur le parcours professionnel antérieur et sur les atouts et points à améliorer par rapport au référentiel de compétences IBODE
- T1 : A la fin du semestre 1 : Point sur les acquis et les axes d'amélioration
- T2 : A la fin du semestre 2 : Au retour stage Métropole : idem
- T3 : A la fin du semestre 3
- T4 : A la fin du semestre 4

Cet outil permettra de montrer le parcours progressif de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences, en adéquation avec les exigences du DE d'Infirmier de bloc opératoire.
Cet outil servira, également, à l'étudiant pour cibler son parcours de stage et ses objectifs spécifiques.

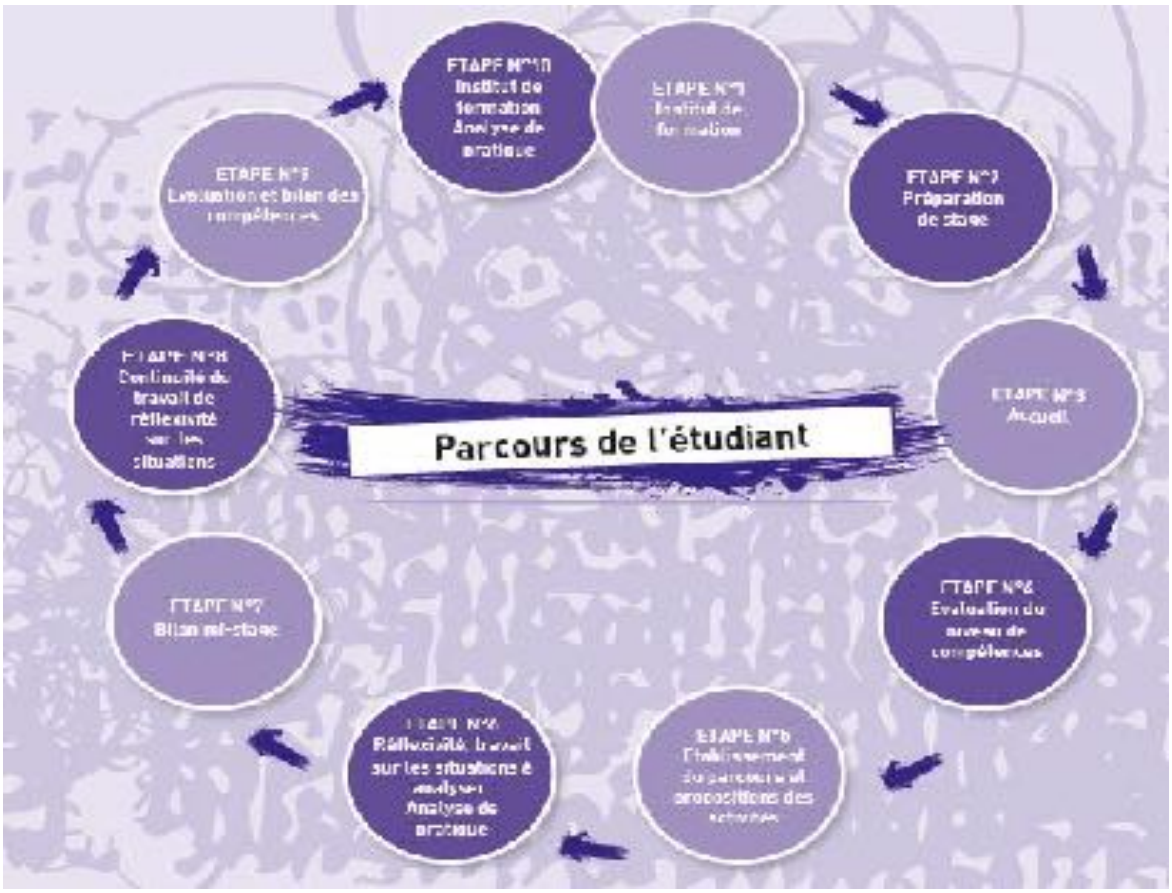

Le parcours de l'étudiant[5] :

[5] UNAIBODE, SOFERIBO, AEEIBO, *« Vers la formation par compétences des infirmiers de bloc opératoire »,*
Propositions concernant l'encadrement des étudiants IBO, Avril 2013.

Pour conclure sur la pédagogie par compétences, nous retiendrons les points-clés suivants, qui guideront nos pratiques pédagogiques et d'encadrement au quotidien :

- Un raisonnement est nécessaire en complément de l'exécution des activités
- Une identification des éléments variants et les invariants d'une situation
- Un travail sur l'écart par rapport à la norme, en complément de l'application des normes,
- Un transfert des acquis consolidés dans des situations nouvelles et plus complexes
- Le formateur est un accompagnateur et pas seulement un modèle à imiter
- La pédagogie est celle de la maîtrise de savoirs fondamentaux et aussi celle du questionnement
- Les supports mobilisés sont : 1 - la réflexivité et l'analyse des pratiques ; 2 - la formalisation (écriture) de l'action ; 3 - le travail sur les représentations - 4 - l'auto-évaluation

IV. Les projets de compétence

1. Projet en vue de l'acquisition des blocs de compétence

« Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie »

Critères et indicateurs de la compétence

BLOC DE COMPETENCE	ACTIVITES	COMPETENCES
Bloc 1 – Prise en soins et mise en oeuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1. – Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1.– Connaitre et contribuer à mettre en oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique 2.– Mettre en oeuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
Bloc 2 – Mise en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	2. – Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	3. – Organisation et coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire	4. –Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri opératoire
	4. – Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	5. – Elaboration et mise en oeuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	6. – Mettre en oeuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés
Bloc 4 Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	6. – Mise en oeuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire dans les secteurs interventionnels et dans les secteurs associés	7. – Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	7. – Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	8. – Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	8. – Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	9. – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

VII - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS EN 2022 (Annexes Chapitre VII)

L'agrément est demandé pour une promotion de 15 étudiants par an.

Cette proposition est basée sur le nombre d'étudiants lors des promotions antérieures, fixée par l'agrément de 2001 et illustrée par les derniers procès-verbaux d'admissibilité et d'admission de 2022.

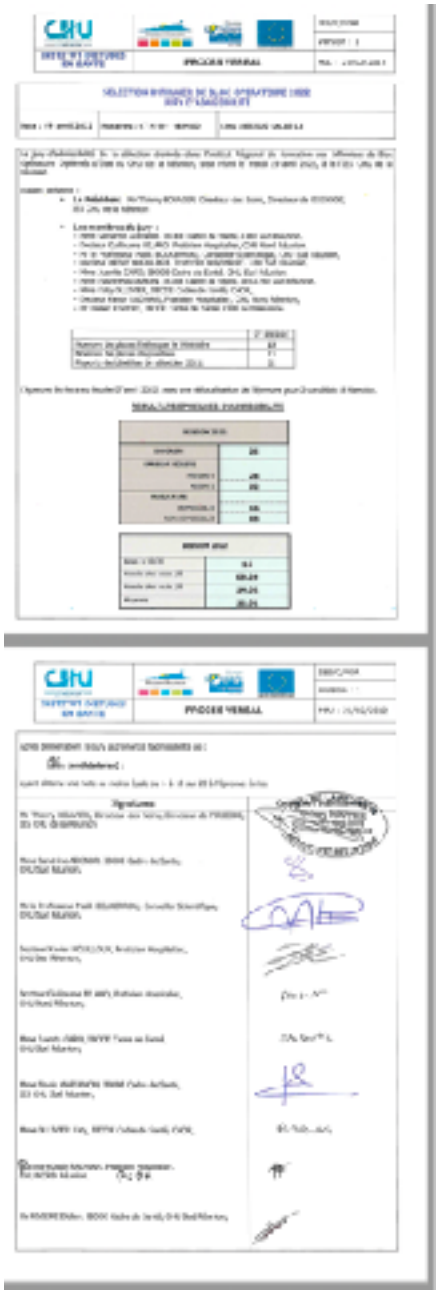

VIII - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION EN LIEN AVEC ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE (*Annexes Chapitre VIII)*

Moyens financiers

Conformément à la réglementation en vigueur, découlant de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Réunion assure l'essentiel du financement du budget de fonctionnement (86% des 11,9 M€ en 2022) des IES du CHU à travers des subventions d'équilibre. Pour ce faire, elle recourt au Fonds social européen pour financer environ la moitié de cette subvention.

De même, la réglementation confère à la Région une compétence de principe en matière de financement de l'équipement et des investissements des IES.

Aussi le développement des missions et des formations des IES nécessite-t-il l'accompagnement financier de la collectivité régionale sans lequel les projets ne pourront se concrétiser. L'enjeu est bien sûr très important pour les budgets de fonctionnement des IES. Il l'est tout autant pour ce qui relève du budget d'investissement.

BUDGET PREVISIONNEL IRIBODE CHU REUNION
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

	BUDGET PREVISIONNEL					
	IRIBODE 2022			IRIBODE 2023		
	ETP	Montant	%	Montant	%	
Titre 1 - Charges de personnel		280 081,90 €	87,4%	295 197,17 €	88,0%	
Directes	2,60	238 339,01 €	74,4%	276 105,82 €	82,3%	GVT : 2%
Formateur	2,00	179 788,06 €		183 383,82 €		
Secrétaire	0,50	26 483,81 €		27 013,49 €		
Directeur	0,10	15 400,60 €		15 708,61 €		
Mesure nouvelle : CSS	0,50	16 666,67 €	4 mois	50 000,00 €	12 mois	
Indemnités Enseignants extérieur		18 060,12 €	5,1%	19 091,35 €	5,7%	
Indirectes		25 374,74 €	7,9%	25 882,23 €	7,7%	
Charges indirectes SEVE (appariteurs, secrétaires..)		10 317,40 €		10 523,83 €		GVT : 2%
Charges indirectes coordination		15 057,26 €		15 358,40 €		GVT : 2%
Titre 2 - Autres charges		40 206,53 €	12,6%	40 206,53 €	12,0%	
Directes		19 111,86 €	6,0%	19 111,86 €		
Achats		2 919,78 €		2 919,78 €		
Services extérieurs		10 680,28 €		10 680,28 €		
Autres charges dont dotations aux amortissements		5 511,80 €		5 511,80 €		
Charges indirectes CHU (de reversement)		21 094,67 €	6,6%	21 094,67 €		
Total dépenses		320 288,43 €	100,0%	335 403,70 €	100,0%	
dont charges indirectes (IES +CHU)		46 469,41 €	14,5%	46 976,90 €	14,0%	
Recettes						
Recettes propres		228 188,00 €	71,2%	236 565,00 €	70,5%	
Droits de scolarité		3 402,00 €		6 804,00 €		
Frais de formation		220 025,00 €		225 000,00 €		
Concours		2 430,00 €		2 430,00 €		
Reprises sur amortissement		2 331,00 €		2 331,00 €		
Subvention d'équilibre Région		92 100,42 €	28,8%	98 838,69 €	29,5%	
Total Recettes		320 288,43 €	100,0%	335 403,70 €	100,0%	

Moyens humains

- Directeur commun IFSI/IFAS/IFAP/IRIADE/IRIBODE : 1
- Enseignants : 2
- Secrétaire : 0,50
- Appariteurs : 2 (mutualisés)
- Documentalistes : 2 (mutualisés)

Listing des intervenants (Titre / fonction)

Liste des intervenants dans la formation IBODE				
TITRE	**NOM et PRENOM**	**FONCTION**	**SPECIALITES ENSEIGNEES**	**VOLUME HORAIRE**
Professeur	BOUKERROU Malik	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie gynécologique	6
Professeur	KASSIR Radwan	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie digestive	6
Professeur	VON THEOBALD Peter	Chirurgien – président CME	Chirurgie gynécologique	4
Docteur	MAILLOT Cédric	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	6
Docteur	BOUILLOUX Xavier	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	6
Docteur	FELDEN Arnaud	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	4
Docteur	PAYET Elodie	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie de la main	4
Docteur	CADENNES Adrien	Chirurgien praticien hospitalier	Anatomie	3
Docteur	TRAN Phuong Lien	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie gynécologique	7
Docteur	NGAM-BA Marie	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie urologique	14
Docteur	FAKH FAKH Samir	Chirurgien	Chirurgie urologique robotique	2
Docteur	PEREZ-FONTANA Mariane /BEST Anne Laurence	Ophtalmologue praticien hospitalier	Chirurgie ophtalmologique	4
Docteur	BORRY Lise/ BOCSKEI Zsolt	Ophtalmologue praticien hospitalier	Chirurgie ophtalmologique	4
Docteur	ROUGEOT Amélie	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie Maxillo-Faciale, Reconstructrice de la Face et Stomatologie	4
Docteur	FREPPEL Sébastien	Neurochirurgien praticien hospitalier	Chirurgie rachidienne	6
Docteur	LEMAISTRE Guillaume	Neurochirurgien praticien hospitalier	Chirurgie crânienne	2
Docteur	COMPES Paloma	Neurochirurgien praticien hospitalier	neuronavigation	4
Docteur	DOE Karl	Neurochirurgien praticien hospitalier		4
Docteur	MAURIN /ANDRIOLO Elena	Chirurgien infantile praticien hospitalier	Chirurgie Viscérale	10
Docteur	MAZEAU Philippe	Chirurgien infantile praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	6
Docteur	FRAY Jonathan	Chirurgien	Chirurgie plastique	6
Docteur	LETERME Gaëlle	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ORL carcinologique	4
Docteur	VELLIN François	Chirurgien praticien privé	Chirurgie ORL (surdité)	2,5
Docteur	HUBERT Chloé	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie vasculaire et thoracique	5
Docteur	BILAND Guillaume	Chirurgien cardiaque praticien hospitalier	Chirurgie cardiaque	4
Docteur	DUBOIS Gilbert	Chirurgien cardiaque praticien hospitalier	Chirurgie cardiaque pédiatrique	10
Docteur	RADOUX Gilbert	Chirurgien vasculaire praticien privé	Chirurgie vasculaire et endovasculaire	10
Docteur	ROBERT Antoine	Chirurgien viscéral praticien hospitalier	Chirurgie viscérale	6
Docteur	COUEFFE Xaviera	Chirurgien viscéral praticien privé	Chirurgie de l'obésité	4

Locaux

Les locaux sont ceux des Instituts d'Etudes en Santé situés au CHU Sud (Saint-Pierre) à proximité directe de la Faculté de Santé.

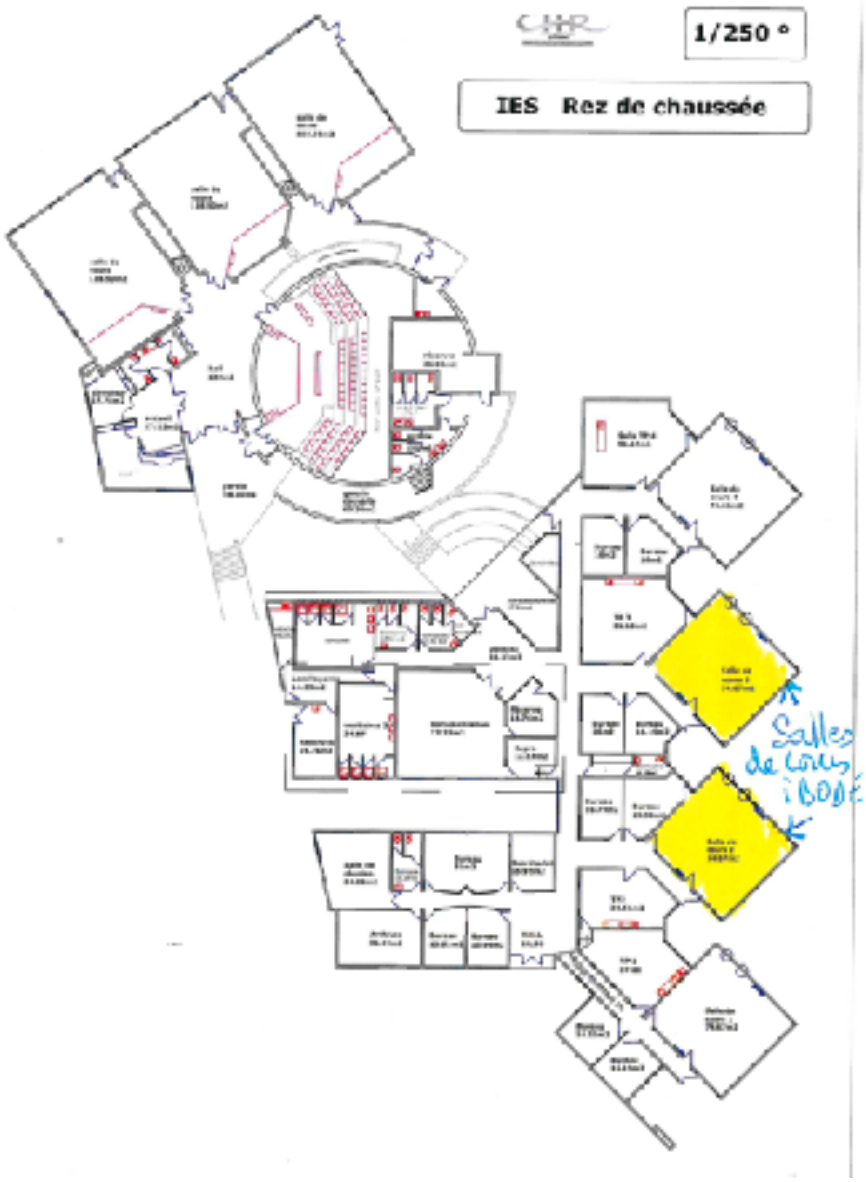

IX - NOM ET QUALITE DES RESPONSABLES DE LA FORMATION (*Annexes Chapitre IX*)

Professionnels engageant la responsabilité de l'organisme

Direction de l'Enseignement et Coordination générale :
Monsieur Franck BELLIER, Directeur Adjoint en charge de l'enseignement

Direction Institut de formation des Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat :
Monsieur Thierry BOUVIER, Directeur Des Soins, Directeur IFAS/IFAP/IRIADE/IRIBODE/IFMK (*CV en Annexe IX*)

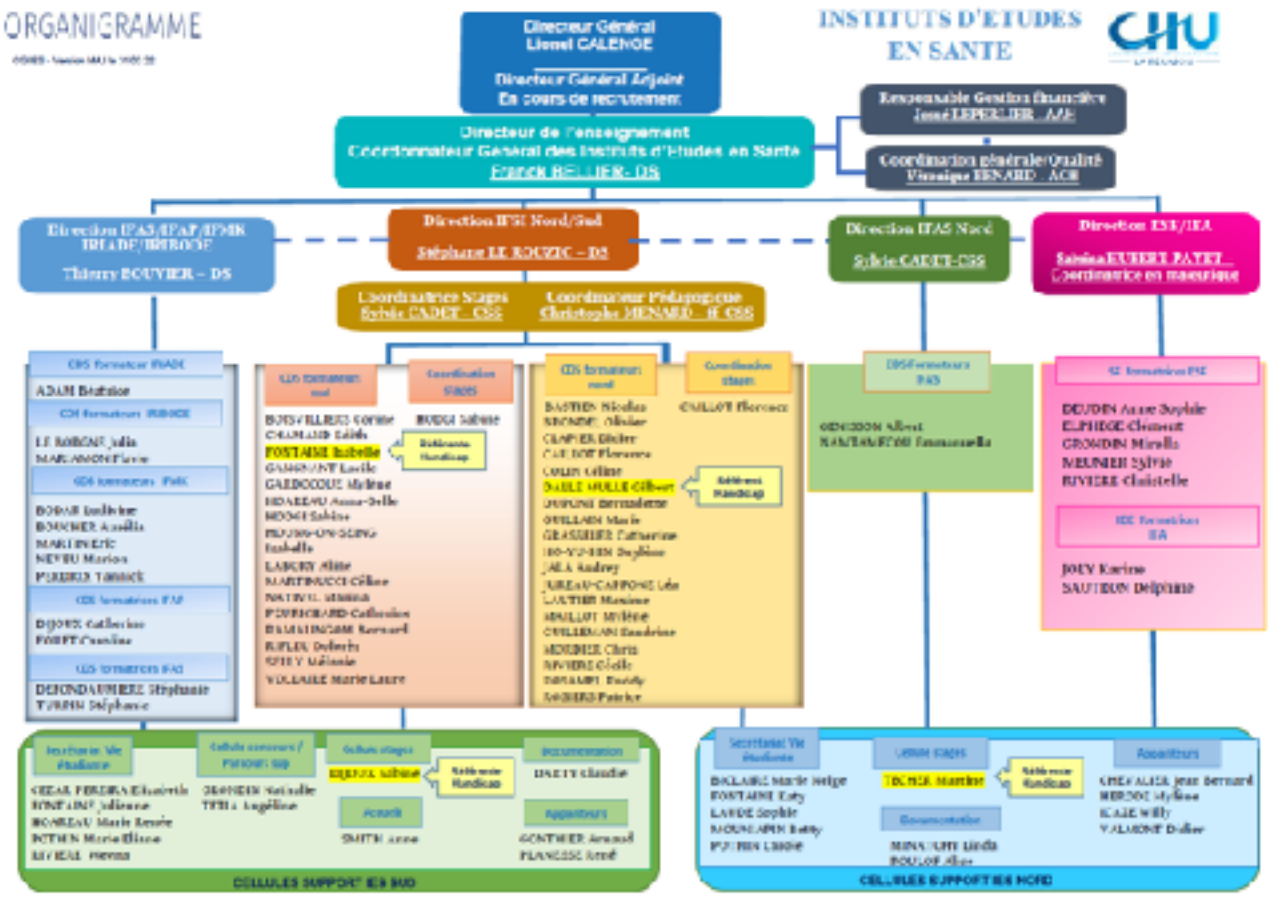

X - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE (*Annexes Chapitre X*)

LETT	**CAROLE**	IBODE CADRE SANTE PARAMEDICAL	CADRE FORMATEUR IRIBODE
MARIAMON	**FLAVIE**	IBODE CADRE SANTE PARAMEDICAL	CADRE FORMATEUR IRIBODE
LE BORGNE	**JULIA**	IBODE CADRE SANTE PARAMEDICAL	CADRE FORMATEUR IRIBODE

Les CV sont fournis en *Annexe Chapitre X.*

XI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS (*Annexes Chapitre XI*)

Planification de l'alternance enseignements en institut / stages

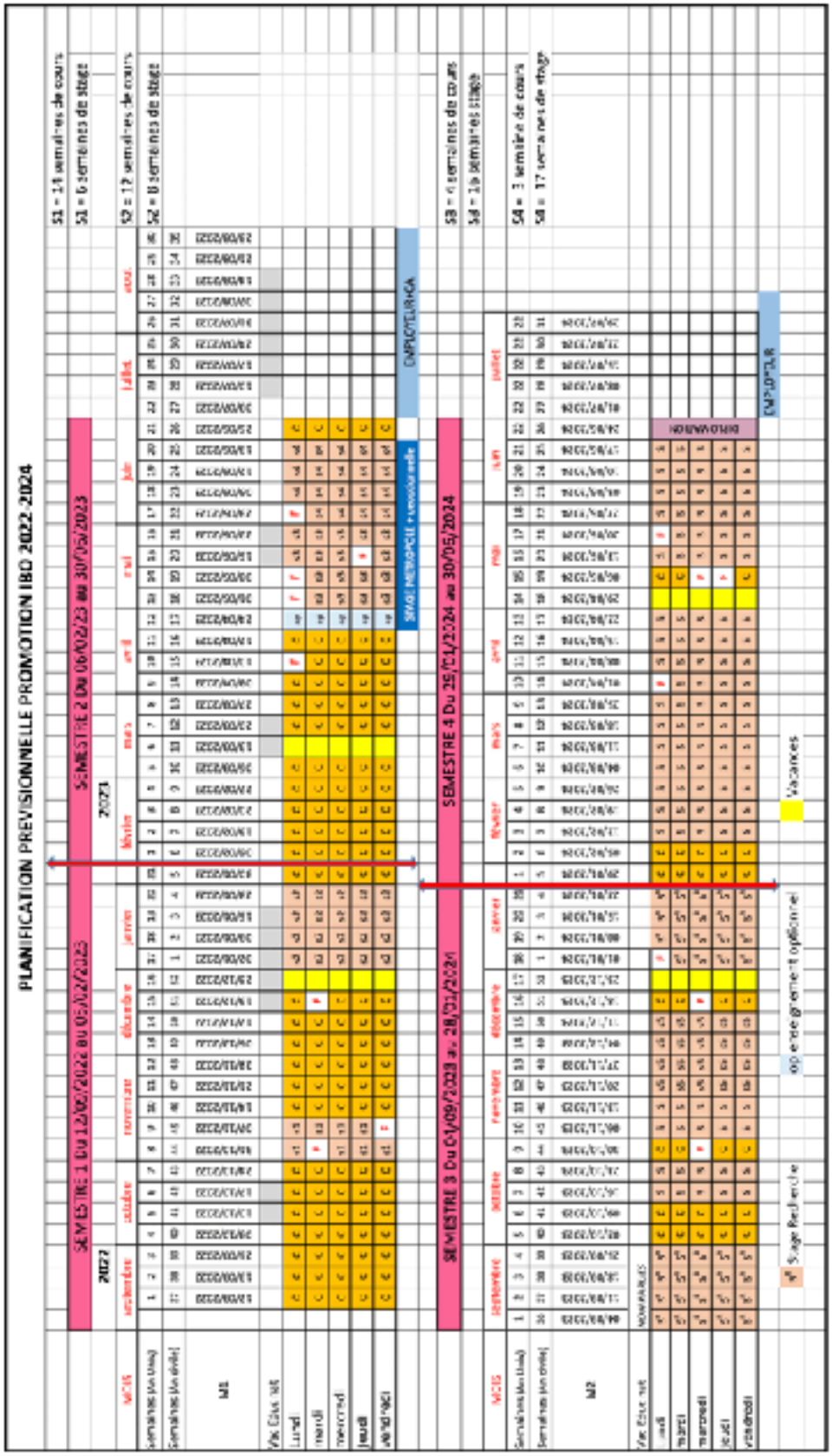

Projet prévisionnel de la maquette pédagogique

PROJET MAQUETTE PEDAGOGIQUE IRIBODE
2022-2024

BLOC DE COMPETENCE	COMPETENCES	Unité d'enseignement			ECTS			Modalités d'évaluation des unités d'enseignement
			S1	S2	S3	S4	total	
Blocs de compétences Activités Compétences Bloc 1 Prise en soins et mise en oeuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 – Connaître et contribuer à mettre en oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	3	2			5	Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique Evaluation écrite ou orale des connaissances Etude de situation avec pratique simulée
	2 – Mettre en oeuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	UE Sciences médico chirurgicales	8	5	2	1	16	
Bloc 2 Mise en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 Identifier et mettre en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	UE Techniques complexes d'assistance chirurgical			4	3	7	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opé ratoire ou de gestion d'une ques tion économique en bloc opératoire
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4. Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri opératoire	UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post opératoire	3	2			5	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opé ratoire ou de gestion d'une ques tion économique en bloc opératoire
	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	UE Prévention et gestion des risques	5	2			7	Evaluation écrite de connaissances Individuelle+ analyse d'une situation clinique

Projet d'enseignement

En cours d'élaboration

Qualification et agrément des stages

L'ensemble des terrains de stage de l'IRIBODE sont identifiés et présentés tous les ans en instances pour avis. Les agréments sont renouvelés et donnés chaque année après l'instance.
Des fiches d'identification de chaque terrain de stage sont réalisées et mises à jour tous les ans. Ces fiches seront mises à jour lors du premier semestre selon les attendus de l'arrêté du 27/04/2022, Fiche « UE Périodes de formation en milieu professionnel ».
Les terrains de stage en métropole sont choisis en fonction du projet de l'EIBO et après avis de l'école IBODE de la région concernée.

« Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage sera élaboré et comprendra notamment :

- *les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, types d'interventions, particularités des prises en charges…) ;*
- *les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;*
- *les actes et activités qui lui seront proposés ;*
- *les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;*
- *la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;*
- *les modalités d'accueil et d'encadrement ;*
- *les règles d'organisation en stage : horaires, présence, obligations diverses. »*

L'ensemble des terrains de stage sont qualifiants car les maitres de stage garantissent la mise à disposition des ressources en IBODE et en chirurgiens.
Des conventions de stage sont signées pour chaque mise en stage et pour chaque étudiant pour l'ensemble de mise en stage avec des établissements extérieurs publics et privés. Ces conventions sont tripartites

Concernant les terrains de stages « recherche » : les IES du CHU de La Réunion disposent déjà d'une liste de terrain de stage « recherche » pour les EIA. Ils sont qualifiants car les maitres de stage garantissent la mise à disposition des ressources dans le domaine de la recherche.
Des échanges sont en cours avec ces structures pour qu'ils accueillent les EBO. Conjointement et en collaboration avec le conseiller scientifique (PUPH) de l'IRIBODE, d'autres terrains qualifiés sont à l'étude. *(Annexes Chapitre XI : Fiche identification terrain de stage, Fiche récapitulative des terrains de stage agréés, Annexe V, VI et VIII)*

Livret de formation de l'EIBO

Trame du livret en cours d'élaboration

XII. DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC L'ECOLE ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Individualisation des parcours

Sera mis en place un dispositif d'individualisation des parcours de formation par un suivi pédagogique individualisé tout au long de la formation

Le dispositif doit permettre à l'étudiant d'exprimer ses besoins, notamment en stage, pour lui permettre d'être confronté à des situations d'apprentissage qui lui permettront de progresser et de développer ses connaissances et compétences.

Un outil de suivi d'acquisition des compétences et par compétence, est proposé, à 4 temps de la formation :

- T0 : Entrée en formation – Point sur le parcours professionnel antérieur et sur les atouts et points à améliorer par rapport au référentiel de compétences IBODE
- T1 : En Mars- avril N+1 : Point sur les acquis et les axes d'amélioration
- T2 : Au retour stage Métropole : idem
- T3 : En décembre N+1 : idem
- T4 : En fin de formation.

Cet outil permettra de montrer le parcours progressif de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences, en adéquation avec les exigences du DE d'Infirmier de bloc opératoire.
Cet outil servira, également, à l'étudiant pour cibler son parcours de stage et ses objectifs spécifiques.

Le parcours de l'étudiant[1] est représenté par le schéma ci-dessous :

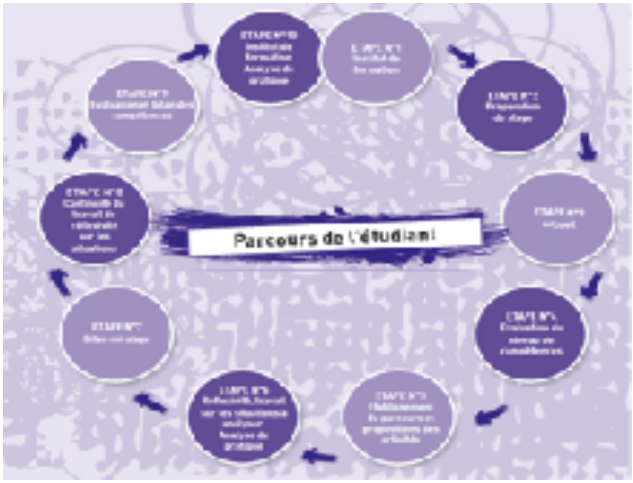

Pour conclure sur la pédagogie par compétence, nous retiendrons les points clés suivants qui guideront nos pratiques pédagogiques et d'encadrement au quotidien :

- Un raisonnement est nécessaire en complément de l'exécution des activités
- Une identification des éléments variants et les invariants d'une situation
- Un travail sur l'écart par rapport à la norme, en complément de l'application des normes,
- Un transfert des acquis consolidés dans des situations nouvelles et plus complexes
- Le formateur est un accompagnateur et pas seulement un modèle à imiter
- La pédagogie est celle de la maîtrise de savoirs fondamentaux et aussi celle du questionnement

- Les supports mobilisés sont :
    - La réflexivité et l'analyse des pratiques
    - La formalisation (écriture) de l'action
    - Le travail sur les représentations
    - L'auto-évaluation

[1] UNAIBODE, SOFERIBO, AEEIBO, *« Vers la formation par compétences des infirmiers de bloc opératoire »,* Propositions concernant l'encadrement des étudiants IBO, Avril 2013.

Une grille d'auto-positionnement de l'étudiant est mobilisée par l'étudiant pendant tout son parcours de formation (voir *Annexe Chapitre XII*).

Elle permet de prendre en compte l'hétérogénéité des profils des étudiants, leur niveau de maîtrise des connaissances et des compétences, afin de personnaliser les parcours de formation.

Elle vise à faire le bilan des connaissances et des compétences pour construire et affiner un itinéraire individuel de formation.

La démarche pédagogique passe par ces étapes de bilan (auto-évaluation) dès l'entrée en formation, sur le mode déclaratif, et qui devra introduire des données objectives.

Ce travail de positionnement vise deux objectifs principaux :
- l'un tourné vers l'étudiant : il rend visible les acquis et les points de progression de chaque étudiant. Il permet une vision rétrospective et prospective sur ses connaissances et compétences dans le cadre de ses activités. L'étudiant, accompagné par le cadre formateur et les professionnels de terrain, pourra cibler certains objectifs et certaines situations d'apprentissages et être ainsi acteur dans l'élaboration de son parcours de formation.

- L'autre tourné vers l'institut : il permet de disposer d'une cartographie des acquis de l'ensemble des étudiants et d'ajuster le projet de formation et les besoins de stage au profil de la promotion.

XIII. EVALUATION DE LA FORMATION

Le CHU de la Réunion exerce une mission de premier ordre en sa qualité d'organisme prestataire d'actions concourant au développement de compétences, tant en formation initiale certifiante qu'en formation continue et action de développement professionnel continu.

Le CHU de la réunion dispose d'un ensemble de sites ayant une activité de formation, que sont :

- Les instituts d'Etudes en Santé formant aux métiers suivants :

    o Ambulancier et auxiliaire ambulancier
    o Aide-soignant
    o Auxiliaire de puériculture
    o Infirmier
    o Masseur-kinésithérapeute
    o Infirmier spécialisé en anesthésie-réanimation
    o Infirmier de bloc opératoire
    o Sage-femme.

- Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)

- Le Centre de Simulation en Santé de l'Océan Indien (CSSOI)

- Le service de formation continue (DRH)

Conformément à l'arrêté du 06 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail, le CHU de la Réunion est doté d'un seul système qualité comprenant une fonction centrale, gouvernant l'ensemble de l'activité de formation continue.

La fonction centrale définit, organise et réalise une surveillance régulière de la démarche qualité à travers les indicateurs définis dans le référentiel national qualité, et ce sur l'ensemble des sites qui

lui sont rattachés. Elle a également pour rôle d'assurer le suivi des mesures correctives sur les sites à la suite de sa surveillance interne comme à la suite des audits réalisés par l'organisme certificateur. Elle est ainsi l'interlocuteur privilégié de l'organisme certificateur lors des audits de certification.

La fonction centrale veille à ce que les données de chaque site soient collectées et analysées. De plus, elle démontre son autorité et sa capacité à amorcer au besoin des changements organisationnels.

Le schéma de l'organisation de la fonction centrale prend en compte les exigences du référentiel national qualité (QUALIOPI), les obligations règlementaires de gouvernance des instituts de formation des IES, ainsi que les obligations règlementaires de l'Agence Nationale du développement Professionnel Continu (ANDPC). Il est structuré en 2 niveaux :

- Un niveau stratégique comportant un comité de pilotage composé d'un bureau DPC et d'un bureau FPTLV
- Un niveau opérationnel et d'évaluation comprenant un comité opérationnel DPC accompagné d'un conseil scientifique et pédagogique et un comité opérationnel FPTLV accompagné de conseils de perfectionnement

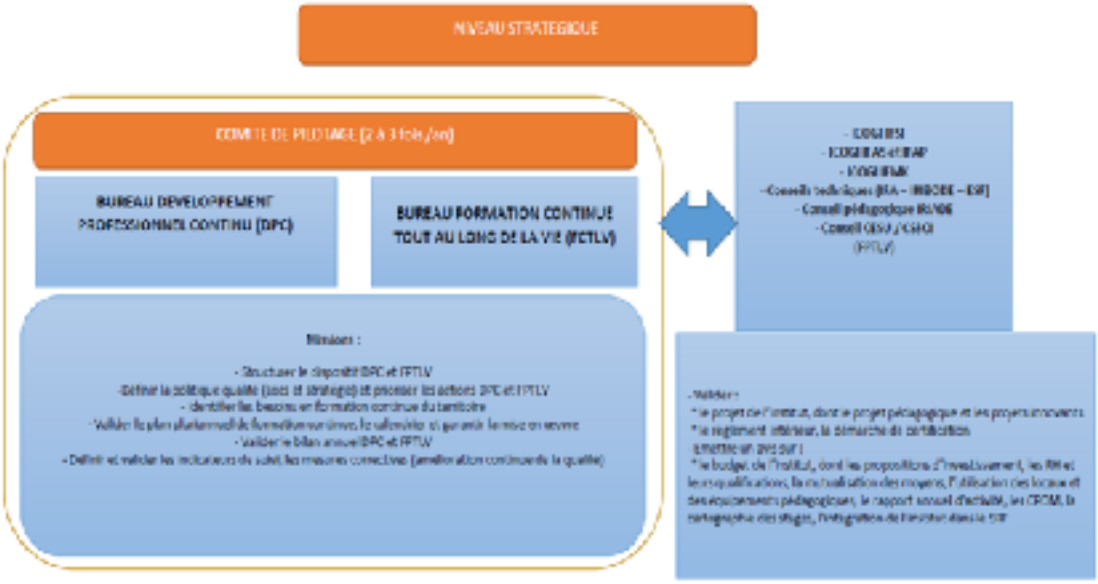
NIVEAU STRATEGIQUE
COMITE DE PILOTAGE (2 à 3 fois /an)
BUREAU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)
BUREAU FORMATION CONTINUE TOUT AU LONG DE LA VIE (FCTLV)
Missions :
- Structurer le dispositif DPC et FCTLV
- Définir la politique qualité (axes et stratégie) et piloter les actions DPC et FCTLV
- Identifier les besoins en formation continue du territoire
- Valider le plan pluriannuel de formation continue, le valoriser et garantir la mise en œuvre
- Valider le bilan annuel DPC et FCTLV
- Définir et valider les indicateurs de suivi, les mesures correctives (amélioration continue de la qualité)
- COMIPSI
- ICOGIRAS et IFAP
- ICOGIRAM
- Conseils techniques (RIA – RIBODE – ESI)
- Conseil pédagogique IS/IDE
- Conseil GSU / CSHCI
(FCTLV)
- Valider :
* le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants
* le règlement intérieur, la démarche de certification
- Émettre un avis sur :
* le budget de l'institut, dont les propositions d'investissement, les RH et les qualifications, la mutualisation des moyens, l'utilisation des locaux et des équipements pédagogiques, le rapport annuel d'activité, le CPOM, la cartographie des stages, l'intégration de l'institut dans le GHT

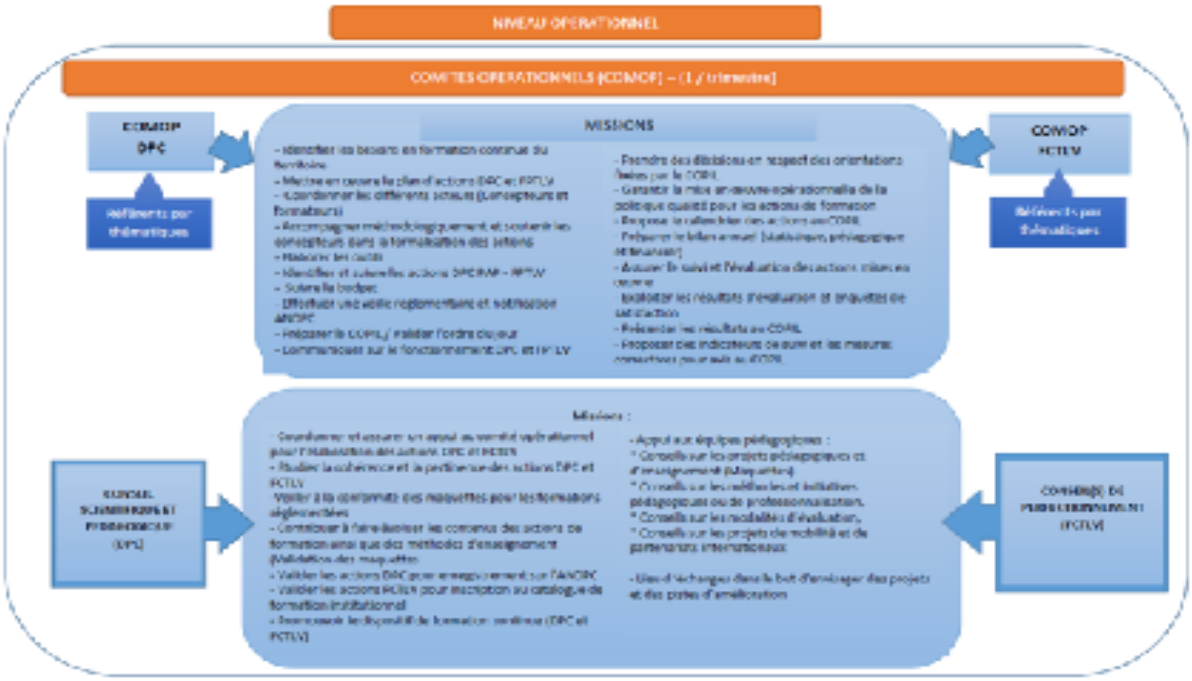
NIVEAU OPERATIONNEL
COMITES OPERATIONNELS (COMOP) – (1 / trimestre)
COMOP DPC
Référents par thématiques
MISSIONS
- Identifier les besoins en formation continue du territoire
- Mettre en œuvre le plan d'actions DPC et FCTLV
- Coordonner les différents acteurs (enseignants et formateurs)
- Accompagner méthodologiquement et soutenir les concepteurs dans la formalisation des actions
- Mobiliser les cadres
- Identifier et scénarisés actions SPECIFIQUE – FCTLV
- Suivre le budget
- Effectuer une veille réglementaire et notification ANDPC
- Préparer le COPIL / valider l'ordre du jour
- Communiquer sur le fonctionnement DPC et FCTLV
- Prendre des décisions en respect des orientations fixées par le COPIL
- Garantir la mise en œuvre opérationnelle de la politique qualité pour les actions de formation
- Proposer le calendrier des actions au COPIL
- Préparer le bilan annuel (statistiques, pédagogique, financier)
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre
- Exploiter les résultats d'évaluation et enquêtes de satisfaction
- Présenter les résultats au COPIL
- Proposer des indicateurs de suivi et les mesures correctives pour suivi au COPIL
COMOP FCTLV
Référents par thématiques
Missions :
- Coordonner et assurer un appui au service administratif pour l'élaboration des actions DPC et FCTLV
- Étudier la cohérence et la pertinence des actions DPC et FCTLV
Veiller à la conformité des maquettes pour les formations réglementaires
- Contribuer à l'élaboration des contenus des actions de formation ainsi que des méthodes d'enseignement (Validation des maquettes)
- Valider les actions DPC pour enregistrement sur l'ANDPC
- Valider les actions FCTLV pour inscription au catalogue de formation institutionnel
- Participer au fonctionnement de la formation continue (DPC et FCTLV)
- Appui aux équipes pédagogiques :
* Conseils sur les projets pédagogiques et d'enseignement (dispositifs)
* Conseils sur les modalités et initiatives pédagogiques ou de professionnalisation.
* Conseils sur les modalités d'évaluation,
* Conseils sur les projets de mobilité et de partenariats internationaux
- Espace d'échanges dans le but d'envisager des projets et des pistes d'amélioration
CONCEPTEUR PEDAGOGIQUE (CPL)
CONSEILLER DE PERFECTIONNEMENT (FCTLV)

Règlement général des conseils de perfectionnement

Préambule

Le conseil de perfectionnement regroupe une communauté pédagogique en charge de l'amélioration continue de la formation dans le cadre d'une démarche qualité. A ce titre, il veille à placer la formation au plus près des compétences visées par le diplôme pour la poursuite d'études, l'insertion professionnelle ou le développement professionnel au regard des évolutions sociétales et professionnelles.

Article 1. Missions

Le conseil de perfectionnement a pour mission d'étudier les projets de chaque formation et de formuler des observations et des propositions, concernant :

- Les objectifs et le contenu de la formation (notamment son adaptation aux compétences visées par le diplôme) ;
- La politique de recrutement dans la formation, notamment sur sa performance à promouvoir l'entrée des publics ciblés ;
- Le déroulement de la formation, notamment sur l'environnement de travail pour l'accueil de la formation, son organisation pédagogique, les méthodes d'enseignement ou d'apprentissage ;
- L'évaluation de la formation, au regard des évaluations mises en place pour les enseignements dispensés, la satisfaction sur l'environnement de travail ; suivi de cohortes… ;
- Le retour des intervenants sur les enseignements, au regard des évaluations mises en place pour les enseignements ;
- Le retour des étudiants / stagiaires sur les enseignements, au regard des évaluations mises en place pour les enseignements et les stages – si formation en alternance ;
- L'avis des partenaires sur la formation, au regard des évaluations mises en place pour les professionnels de terrain, les financeurs …, l'adaptation des contenus, de l'alternance, du programme pédagogique.

Article 2. Composition

Le conseil de perfectionnement est constitué conformément aux dispositions soit législatives ou règlementaires de la formation, soit contractuelle avec l'université de la Réunion (Convention cadre de partenariat). La composition, établie selon le modèle en annexe 3, est arrêtée par le directeur de l'institut ou de l'entité de formation, sur proposition du (des) directeur(s) des études ou du (des) responsable(s) pédagogique de la formation, est affichée sur le site de la formation.

Un conseil de perfectionnement peut être constitué pour une ou plusieurs formations relevant ou non d'un même champ disciplinaire.

Article 3. Fonctionnement

Le conseil de perfectionnement est présidé par le directeur de la composante ou de l'entité de formation, ou par son représentant désigné. Il se réunit au moins une fois par année universitaire, sur un ordre du jour, établi selon le modèle en annexe 2, proposé par les membres et arrêté par son président qui le communique dans un délai de 8 jours minimum avant la séance.

Le président peut inviter toute personne choisie en raison de son expérience pédagogique et/ou professionnelle.

Les comptes rendus des réunions du conseil de perfectionnement sont signés par le président de séance et le secrétaire ; ils sont adressés aux membres du conseil.

Article 4. Moyens

Pour ses travaux, le conseil de perfectionnement dispose des indicateurs et tableaux de bord de la formation, notamment ceux fournis et actualisés par les services associés au pilotage des formations.

Les représentants désignés des étudiants peuvent, à leur demande formulée auprès du directeur de la composante ou de l'entité de formation, et après avis du directeur des études ou du responsable pédagogique de la formation, bénéficier d'une dispense d'assiduité aux enseignements pour la préparation des travaux et leur participation à la séance du conseil de perfectionnement.

Article 5. Suivi

Le rapport annuel du conseil de perfectionnement établi par son président est présenté au comité de pilotage de la formation continue, ainsi qu'à l'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut ou bien à son conseil technique, dans le cadre du suivi des formations, après communication à l'équipe pédagogique ainsi qu'au conseil de la vie étudiante (CVE).

Ce rapport annuel contribue au dialogue de gestion que la direction de l'enseignement entretient avec chaque institut et entité de formation.

Article 6. Dispositions finales

Le présent règlement s'applique à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Les résultats de l'enquête de satisfaction auprès de la promotion 2022-2022 sont fournis en *Annexes Chapitre XI.*

XIV. PARTENARIATS MIS EN PLACE

Pas de partenariat identifié à ce stade de construction du dossier en dehors du CHU de La Réunion et de l'Université de La Réunion (UFR Santé)

XV. AVIS DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

L'UFR Santé de l'Université de la Réunion a présenté pour information préalable ce dossier d'accréditation lors du dernier Conseil d'UFR, en session restreinte. Il a été convenu, à l'unanimité, qu'il soit adressé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en juillet 2022.

L'UFR Santé de l'Université de la Réunion présentera pour avis ce dossier d'accréditation lors du Conseil d'UFR du 26 août 2022

Le dossier d'accréditation sera présenté à la CFVU du 09 septembre 2022 et au CA de l'Université.

XVI. AVIS DE L'ECOLE

L'IRIBODE du CHU de La Réunion a programmé un CT le mercredi 24/08/2022 pour présenter le dossier d'accréditation et recueillir l'avis des membres.

RESULTATS ENQUETE DE SATISFACTION
DE FIN DE FORMATION
IBODE PROMOTION 2020-2022

Nombre de réponses : 12 sur 15 (soit 80 %)

	0	1	2	3	4	5
Echelle de satisfaction :	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Très mauvais				Excellent		

1. LES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

1a-Programmation de l'enseignement théorique

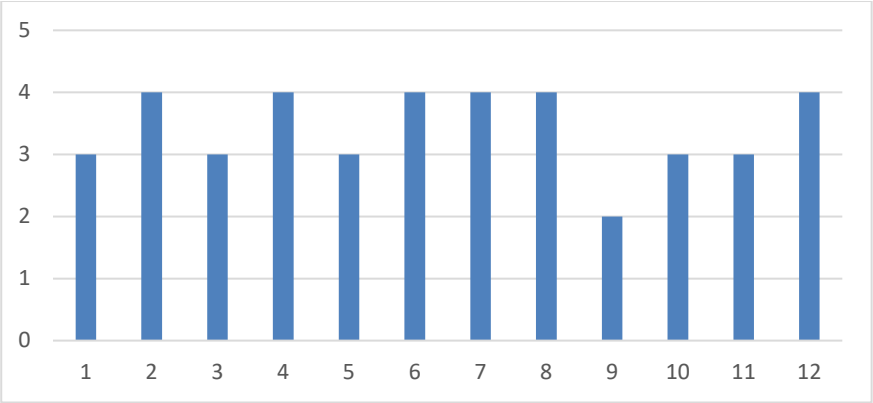

1b- Les horaires de cours

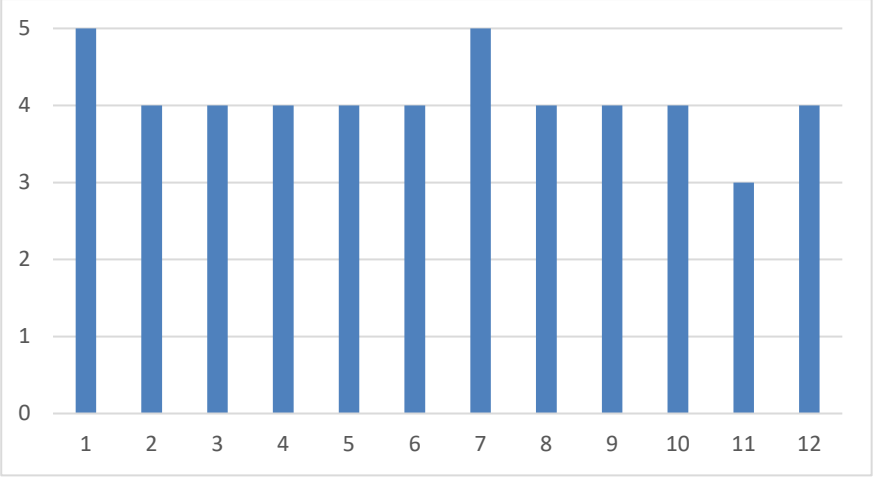

1c- La planification des jours de cours

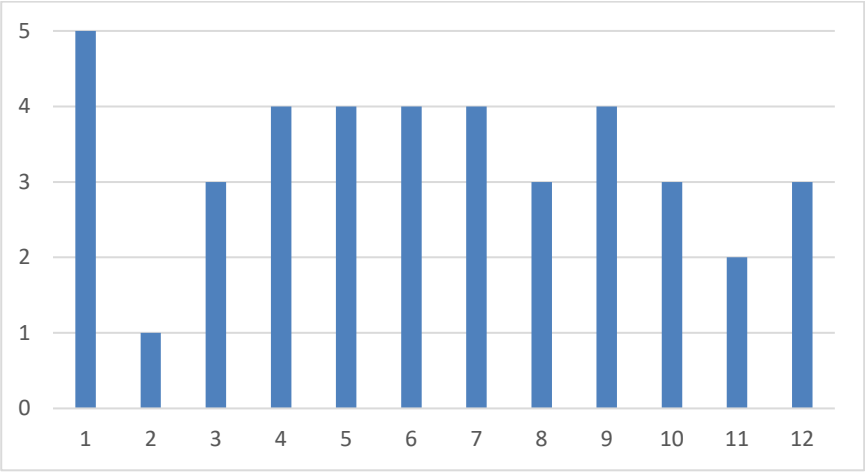

1d- La chronologie des cours

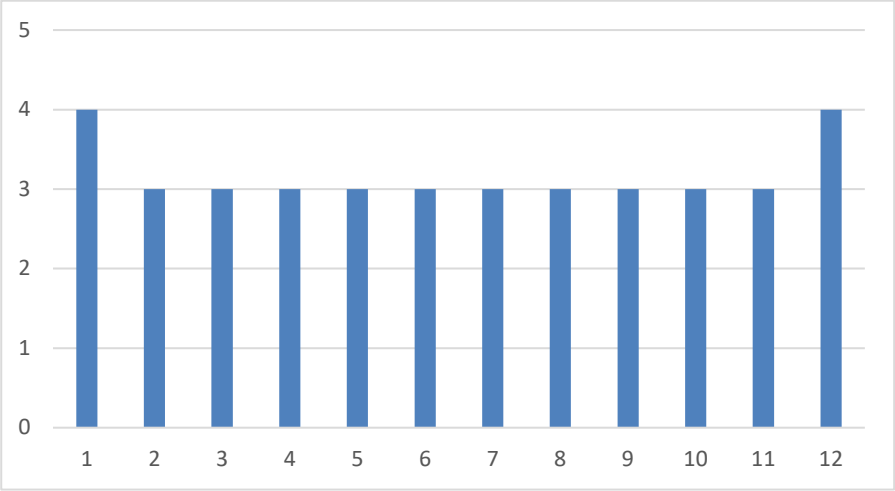

1e- Les contenus de cours du Module 1 - "Hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales"

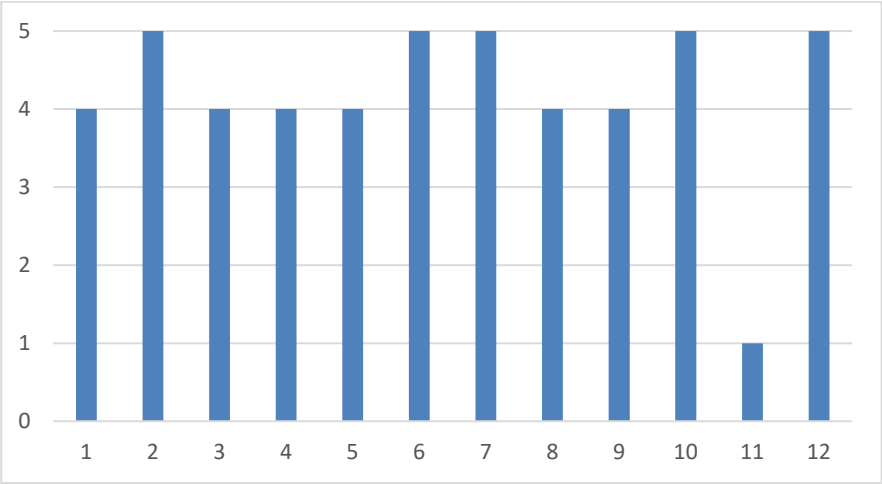

1f- Les contenus de cours du Module 2 - "L'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique"

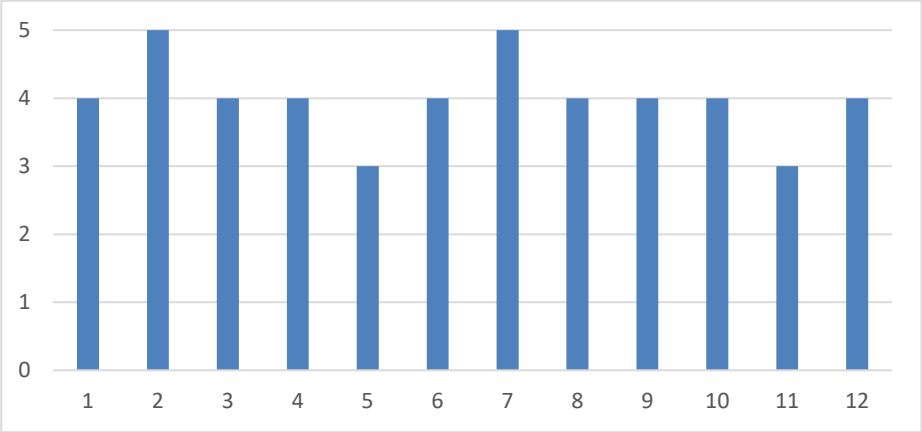

1g- Les contenus de cours du Module 3 - "L'infirmier de bloc opératoire et la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux"

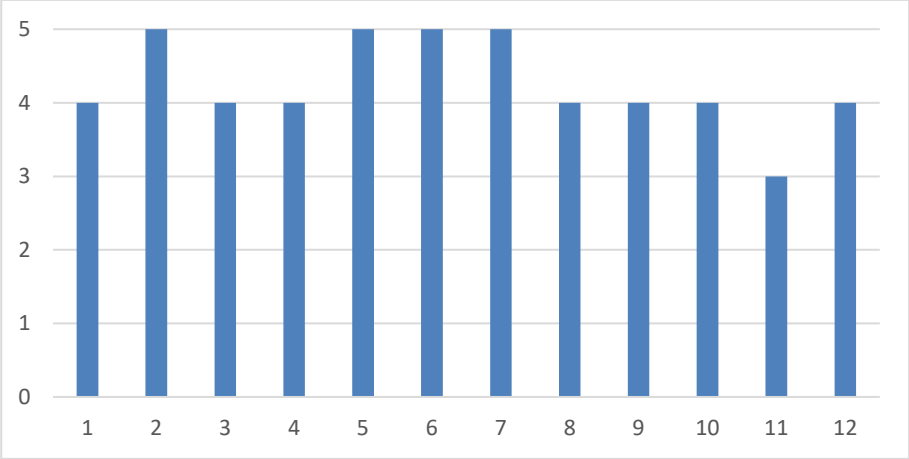

1h- Les contenus de cours du Module 4- "L'infirmier de bloc opératoire dans la maîtrise de sa fonction"

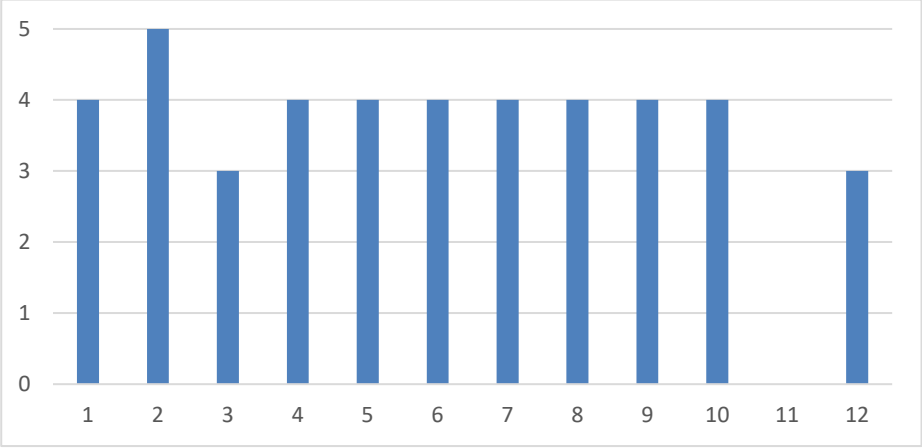

1i- Les contenus de cours du Module 5- "Activités réalisées en l'application d'un protocole médical conformément aux articles R. 4311-1-1 ET R. 4311-1-2 du code de la santé publique"

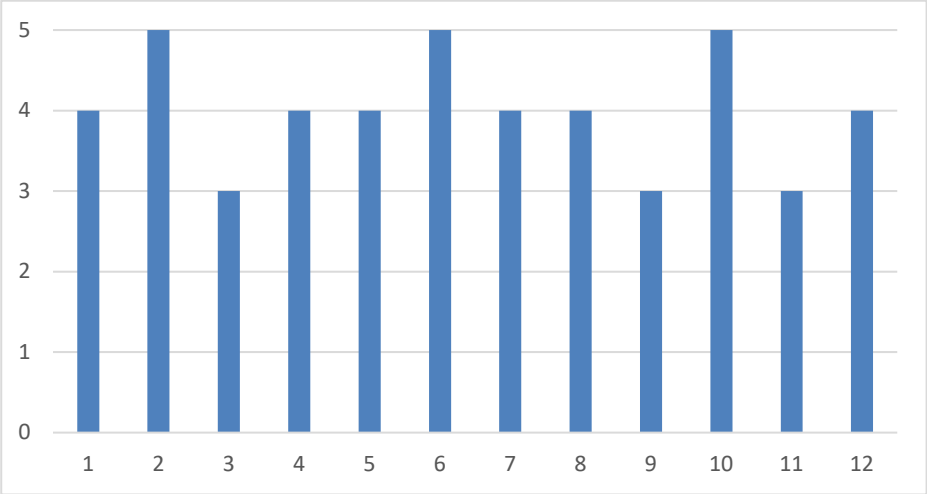

1j- La durée des cours

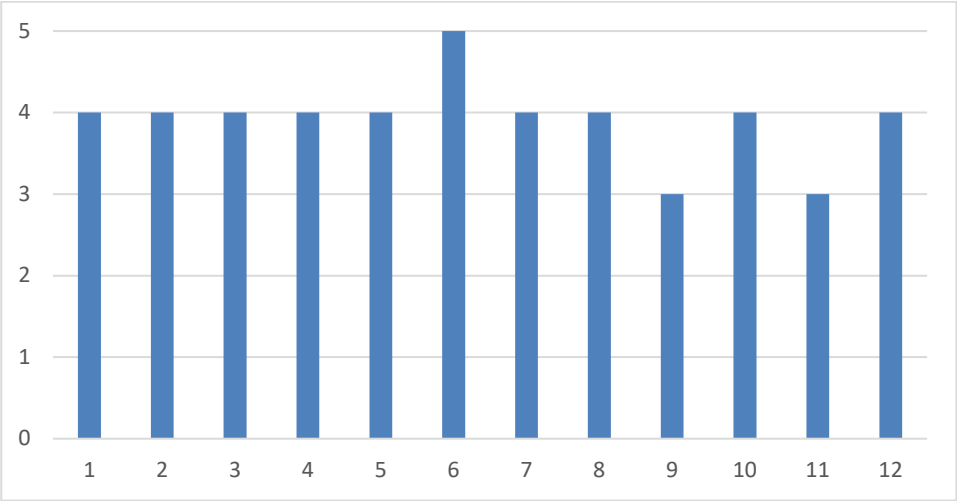

1k- Les supports de cours

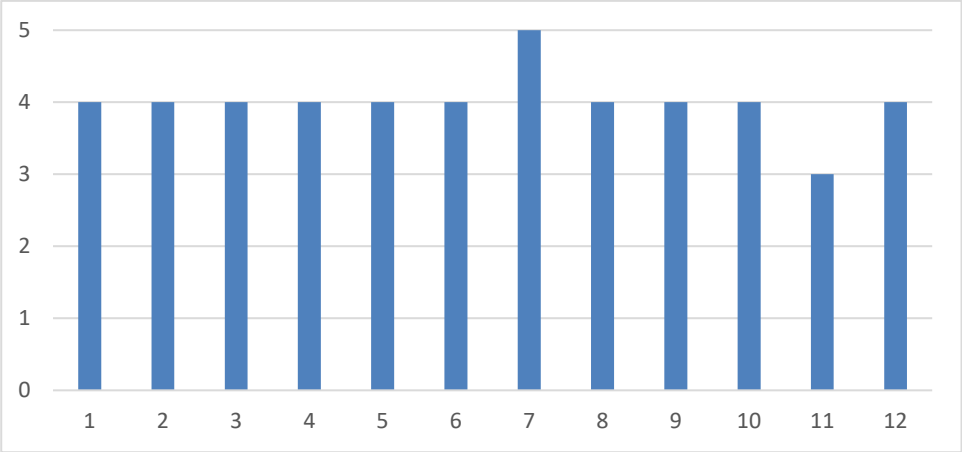

1l- Les modalités d'archivage des cours

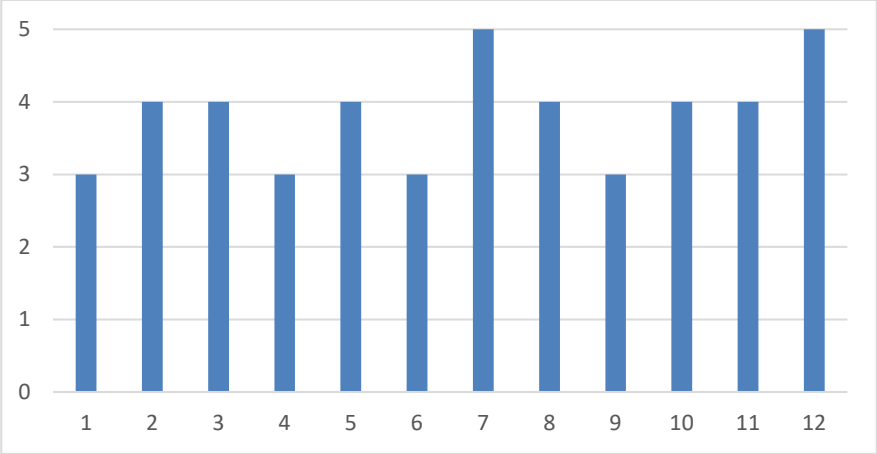

1m- La qualité des enseignements des intervenants extérieurs : Les CHIRURGIENS

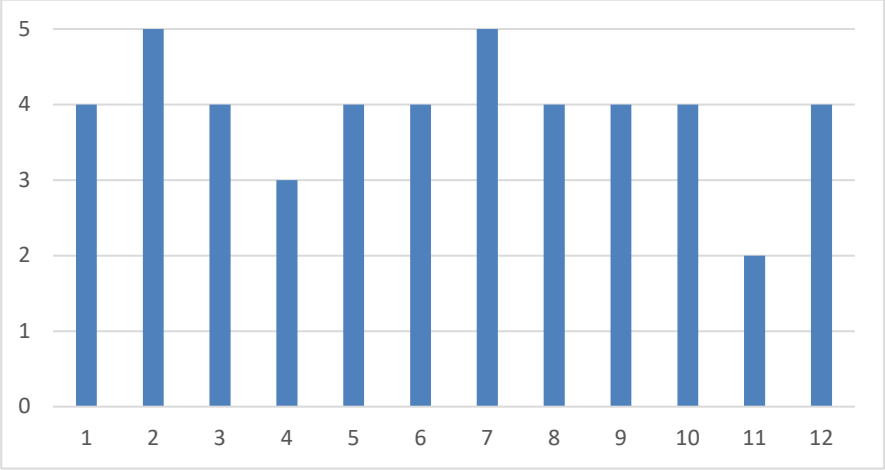

1n- La qualité des enseignements des intervenants extérieurs : Les IBODE

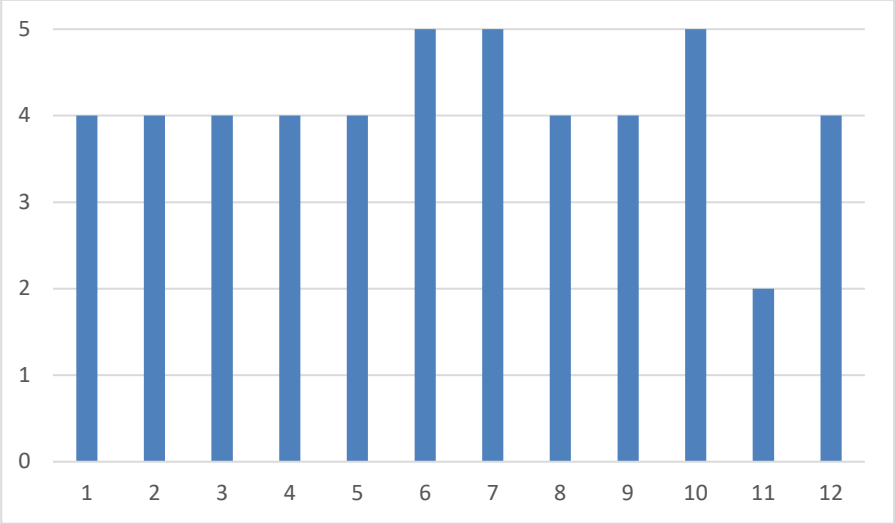

1o- La qualité des enseignements des intervenants extérieurs : AUTRES

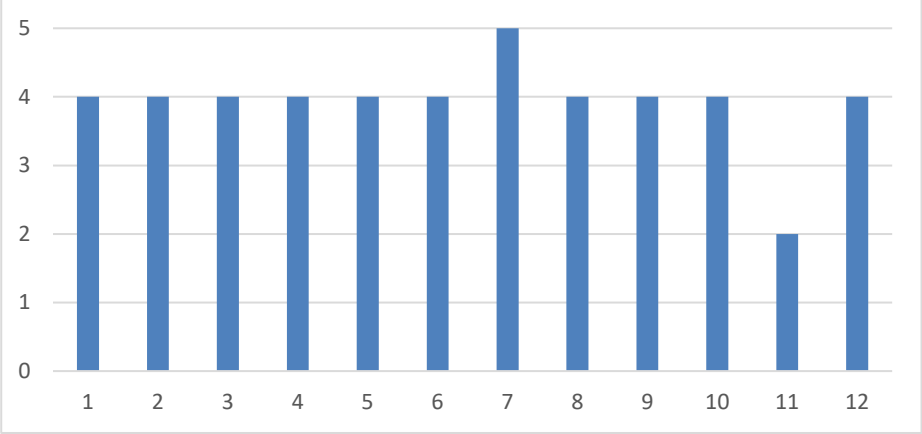

1p- La qualité des enseignements de l'équipe pédagogique de l'IRIBODE

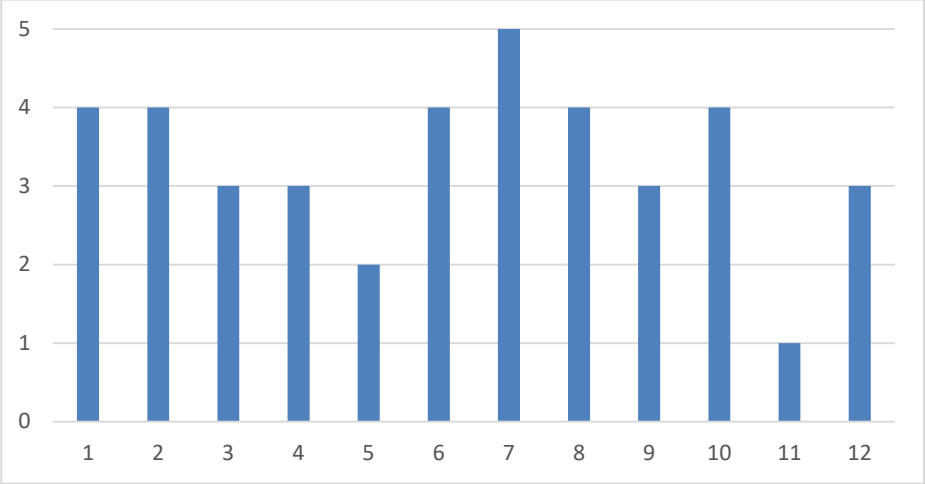

1q- La quantité des enseignements assurés par l'équipe pédagogique de l'IRIBODE

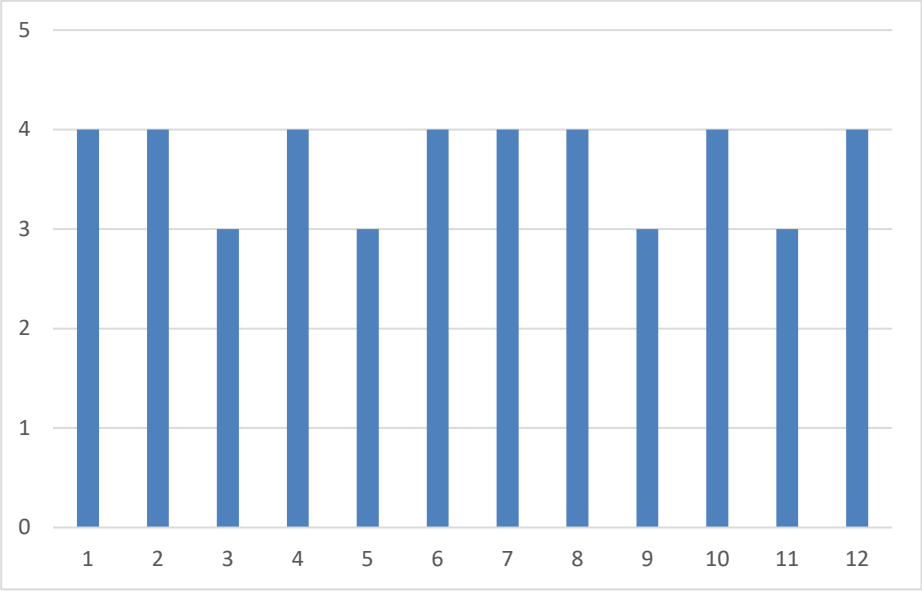

1r- Les apports et références bibliographiques fournies

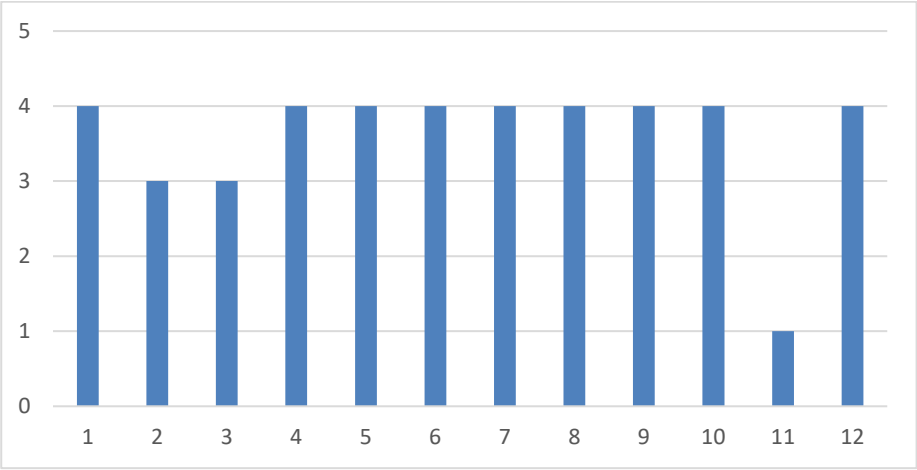

<u>Vos commentaires et remarques sur les enseignements théoriques :</u>

- Que les chirurgiens soient plus dans l'explication du geste et leurs raisons plutôt que d'énumérer les temps opératoires.
- Le cours sur les bases de la chirurgie (formateur) devrait être présenté dès le début de formation. Intervenants volontaires et s'adaptent facilement en cas d'incompréhension. Gestion de l'archivage par la promotion via un drive.
- Une planification des cours en fonction des modules à valider

2. LES ENSEIGNEMENTS CLINIQUES

2a- La planification des stages

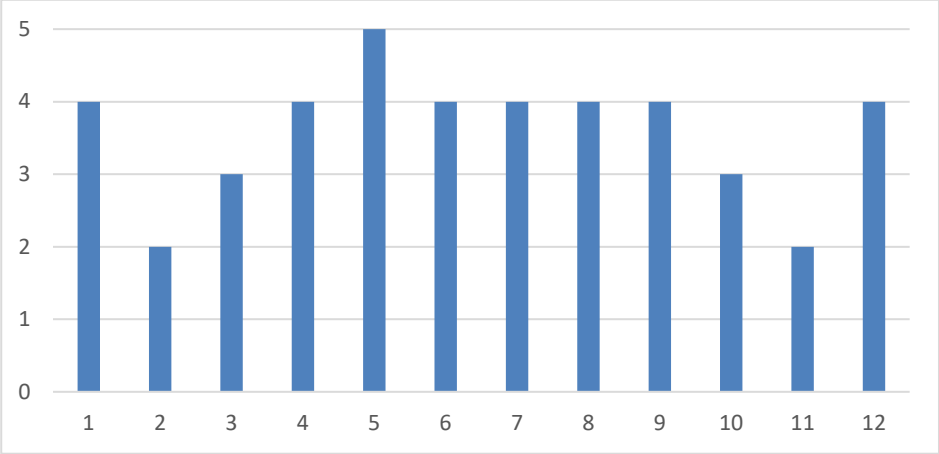

2b- Le choix des stages par les étudiants

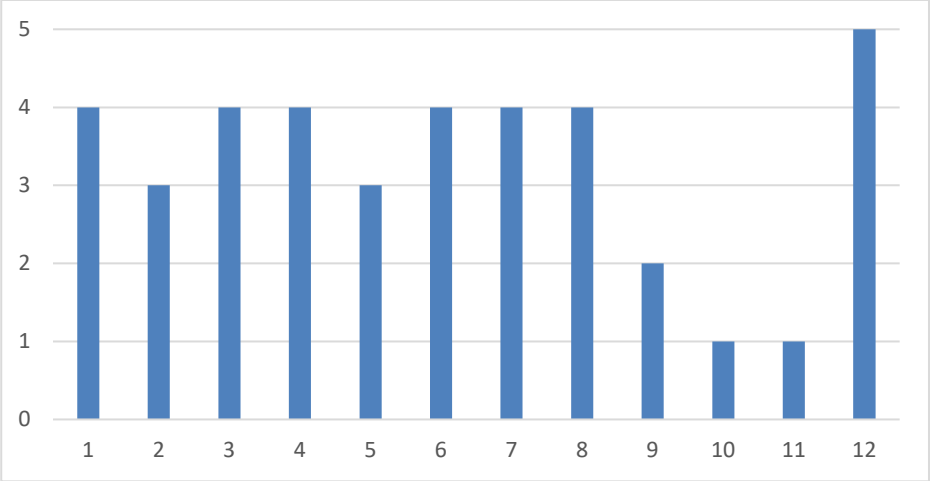

2c- L'accueil en stage

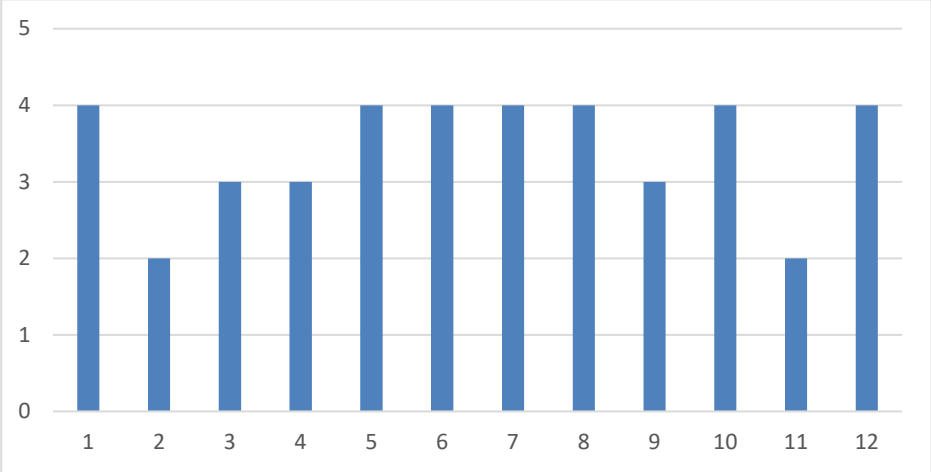

2d- L'encadrement des maîtres de stage

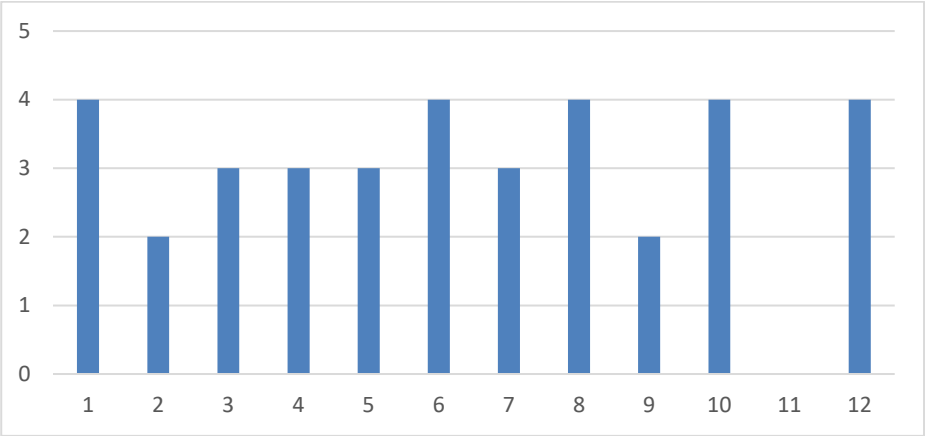

2e- L'encadrement des tuteurs de stage

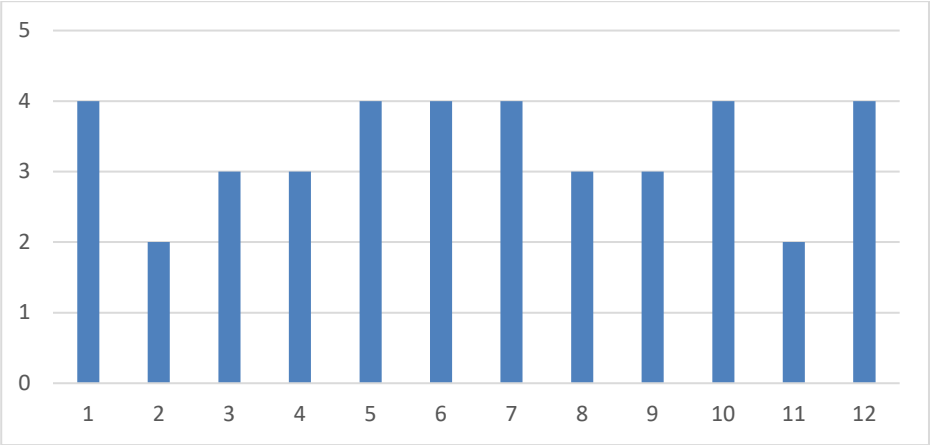

2f- L'encadrement des professionnels de proximité - IBODE/IDE de bloc

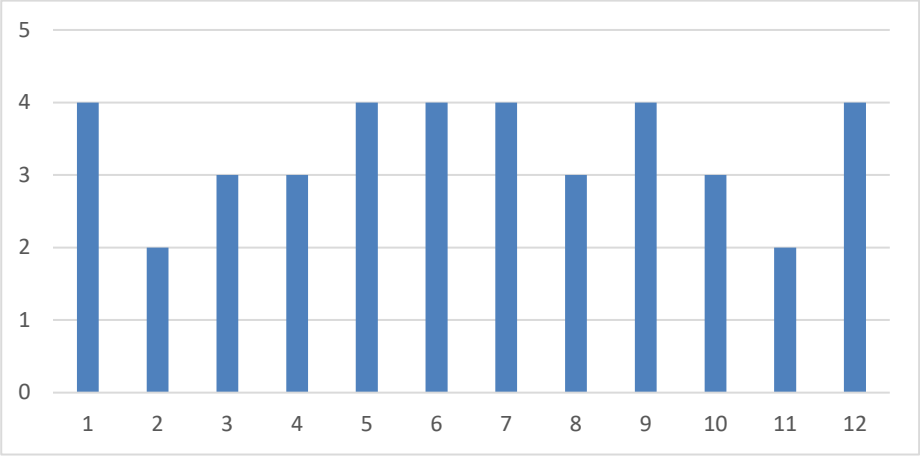

2g- L'encadrement des professionnels de proximité – Chirurgiens

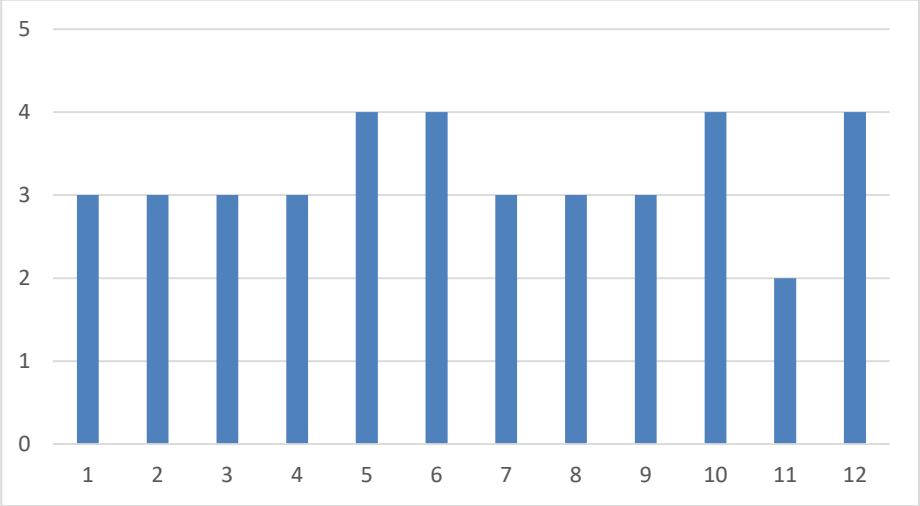
5
4
3
2
1
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

2h- Les conditions de déroulement des stages

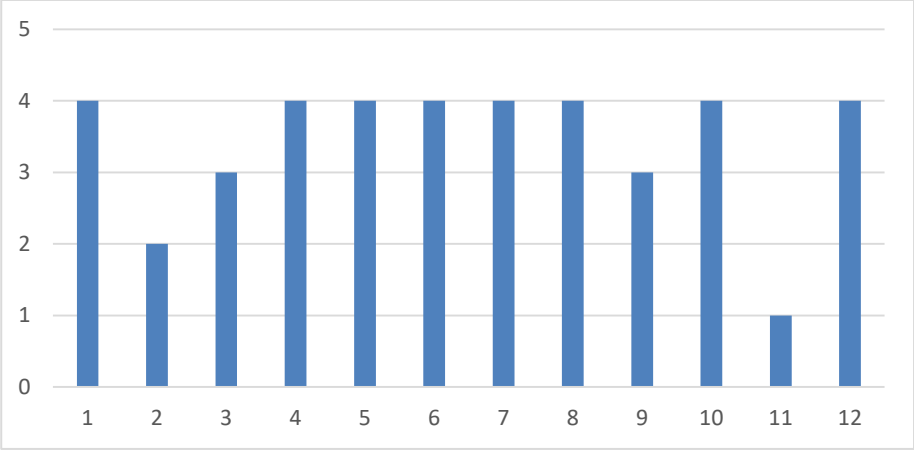

2i- Les apprentissages cliniques en stage

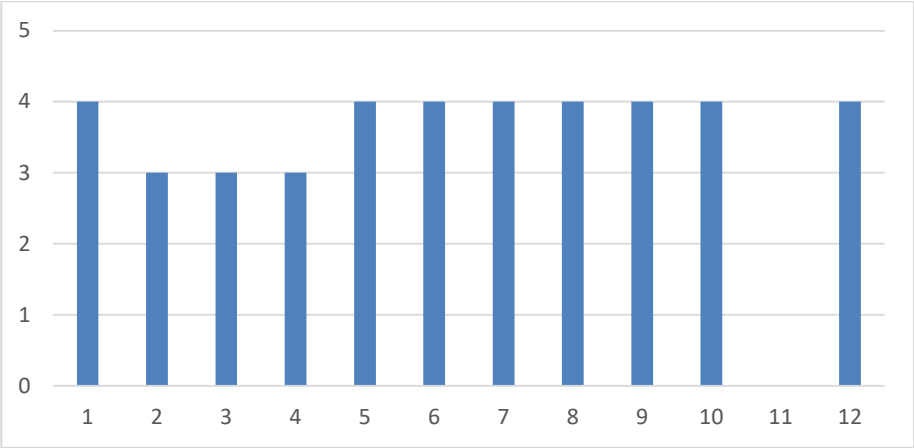

2j- Le suivi de la progression des acquis en stage

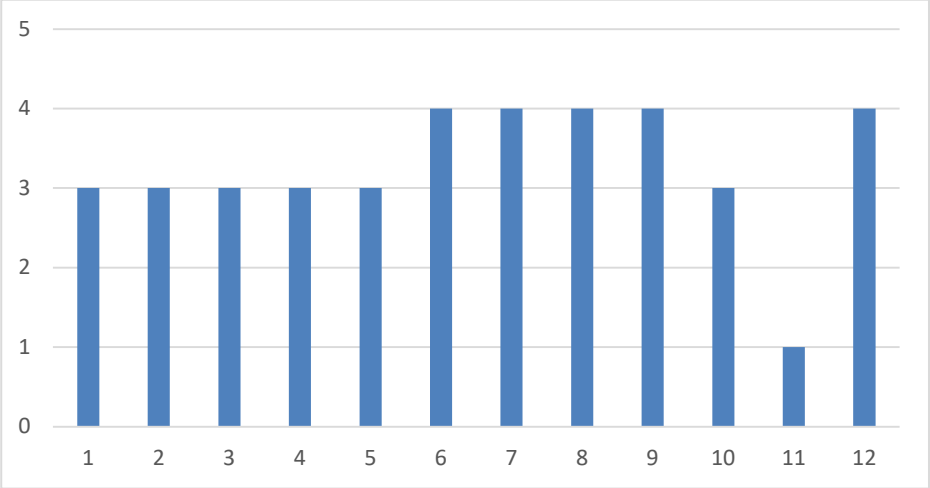
5
4
3
2
1
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

2k- Les outils de suivi utilisés en stage

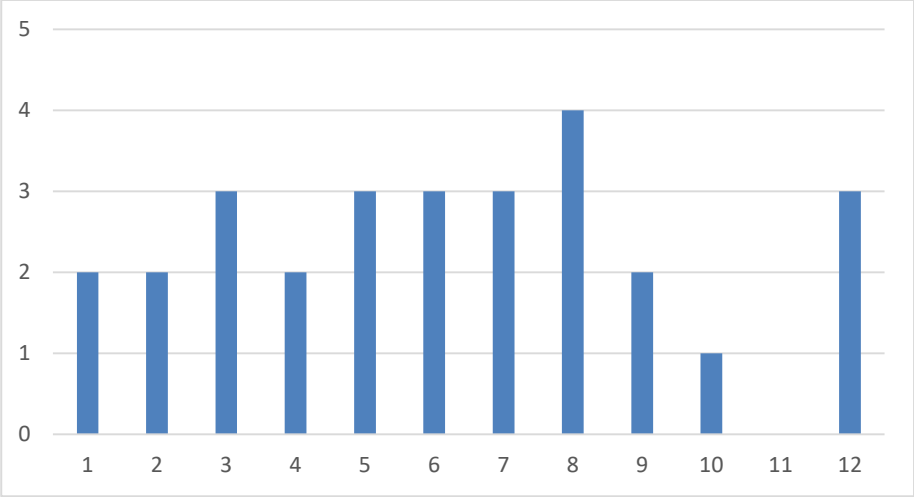

2l- Le temps passé en stage

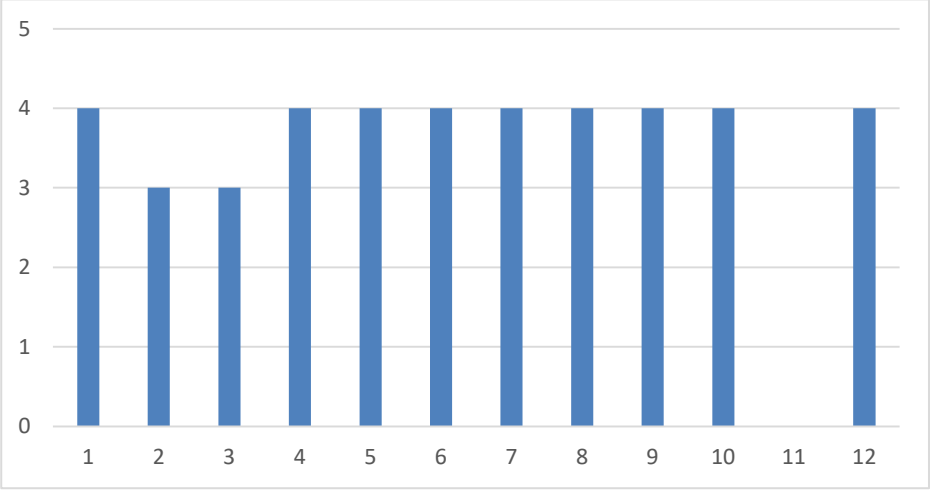

2m- Le stage SHE (Stérilisation - Hygiène – Endoscopie)

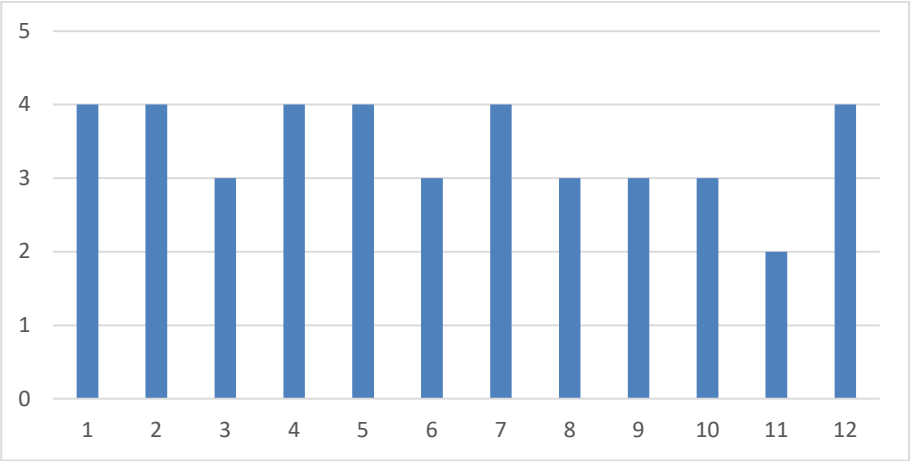

2n- Les stages optionnels

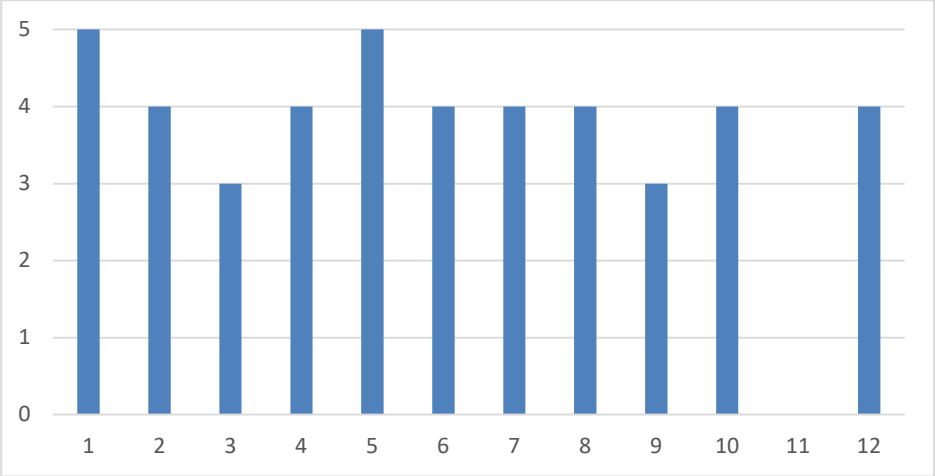

2o- Les stages Métropole

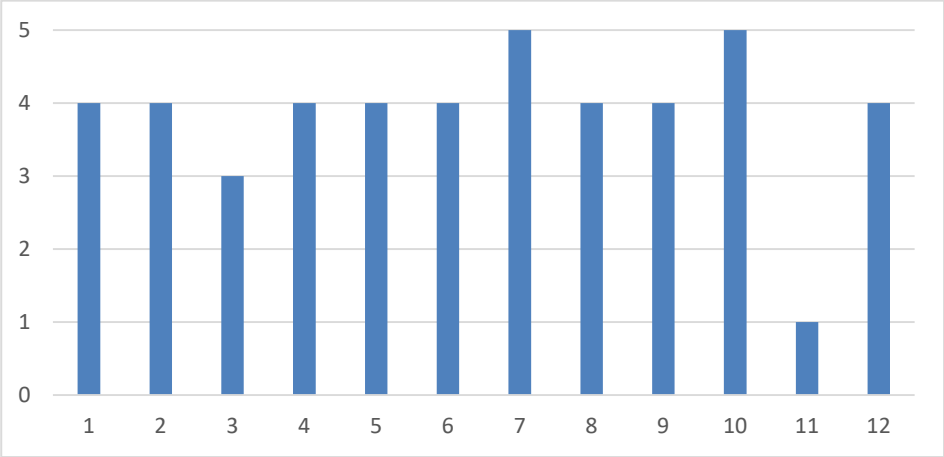

Vos commentaires et remarques sur les enseignements cliniques :

- "Attribuer un tuteur avant le stage pour savoir à qui se référer en arrivant. Revoir la feuille de bilan de stage, doit être plus explicite pratico-pratique. "
- Des fiches d'informations sur les lieux de stage peuvent être bénéfiques à la répartition des stages, afin de pouvoir s'adapter au niveau de chacun et à la progression envisagée
- Il faudrait un meilleur accompagnement dans la recherche des stages en métropole car certains contacts avec les écoles IBODE sont difficiles voire impossible dans certaines régions

3. L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

3a- L'auto-évaluation des compétences à l'institut

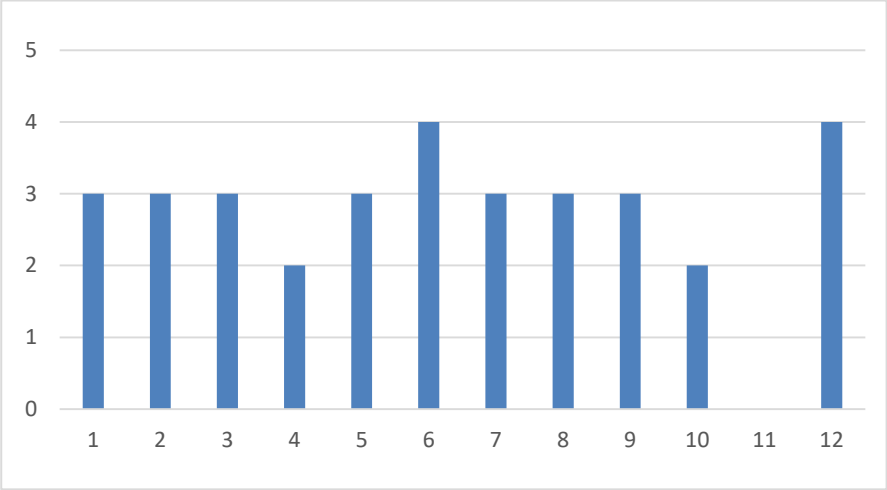

3b- L'auto-évaluation des compétences en stage

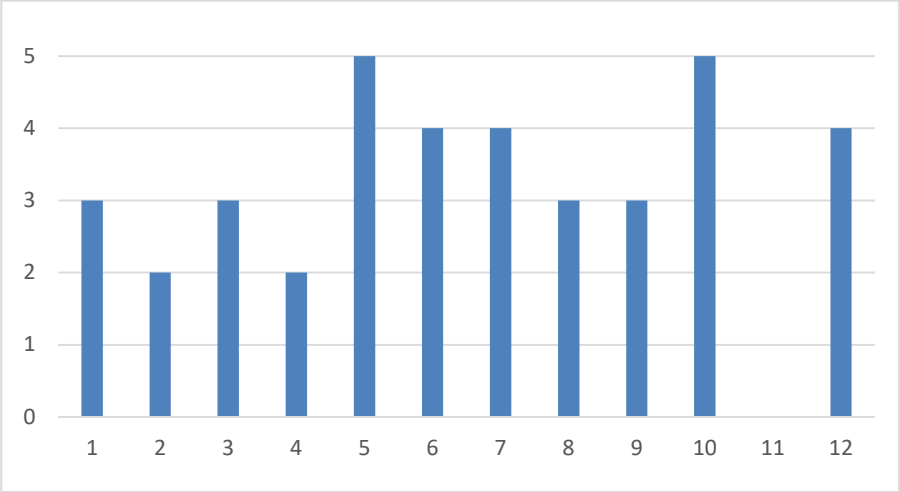

3c- Le temps de régulation post-stage

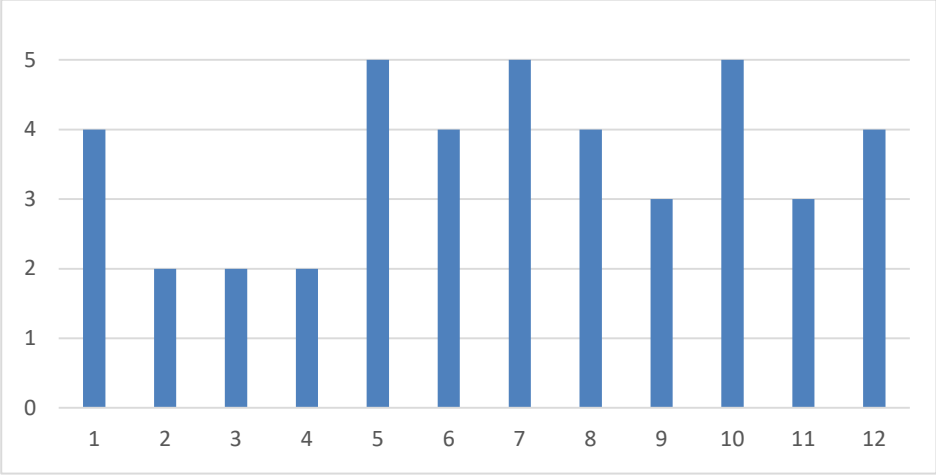

3d- Le temps d'intégration des savoirs (cas cliniques...)

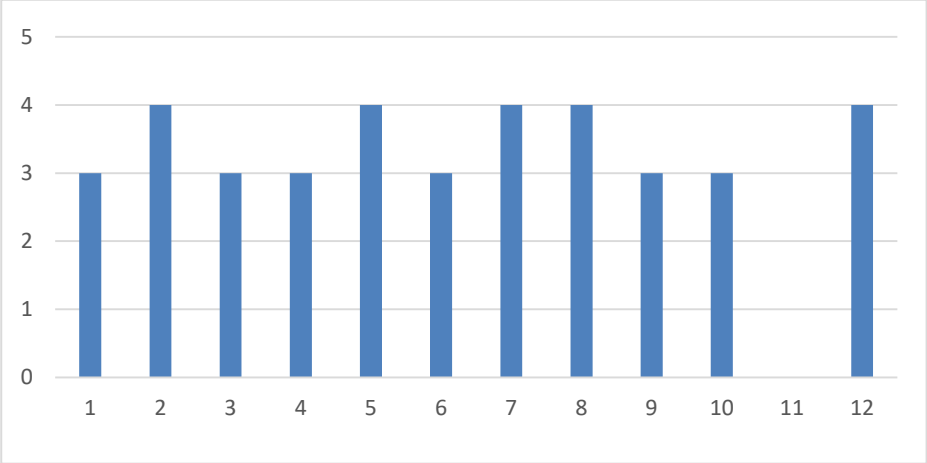

3e- Le temps de suivi individuel à l'institut

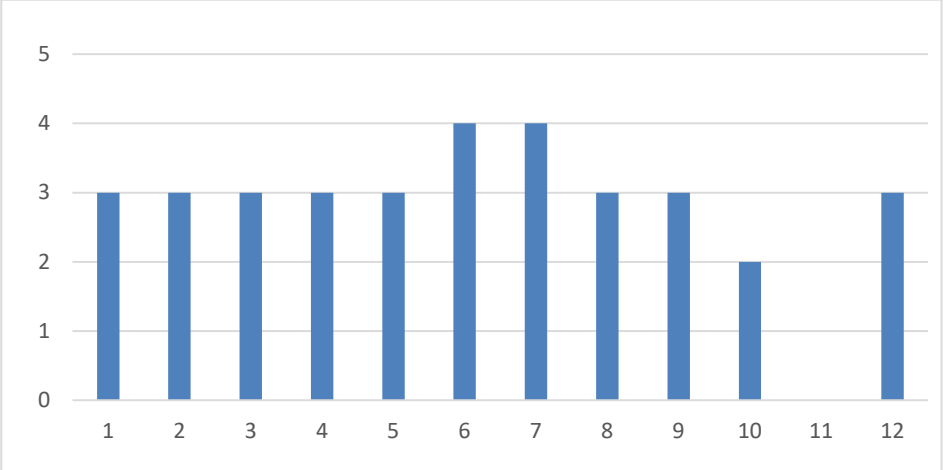

3f- Le temps de suivi formatif en stage

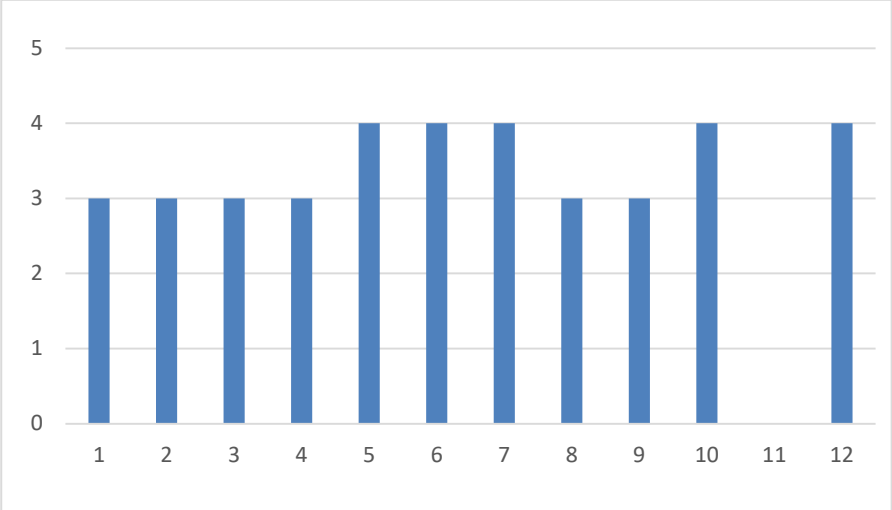

3g- L'accompagnement global de l'équipe pédagogique

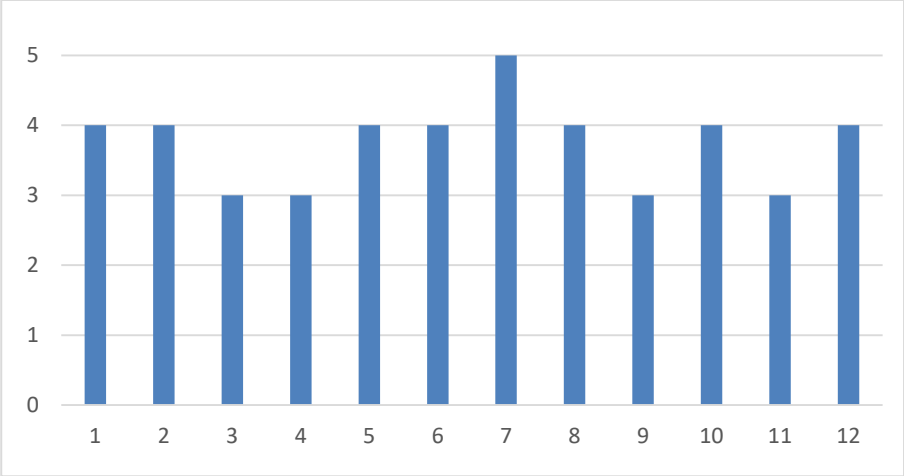

3h- L'accompagnement des tuteurs de stage

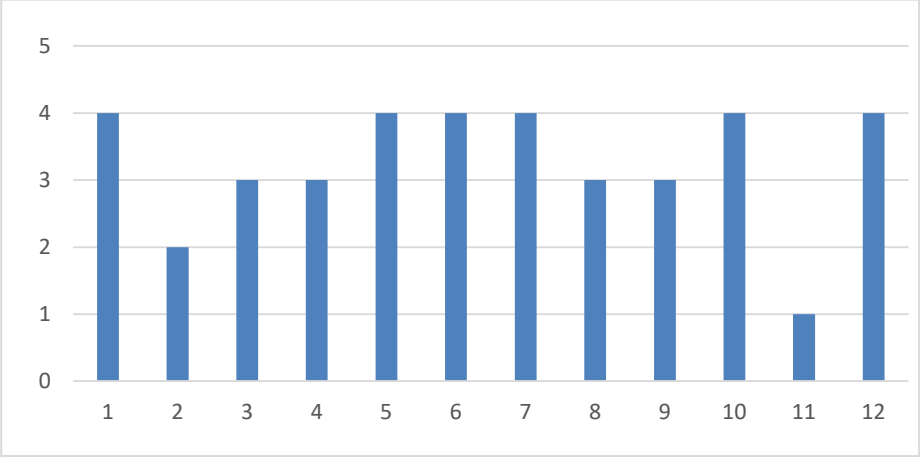

3i- L'accompagnement administratif (secrétariat et Direction)

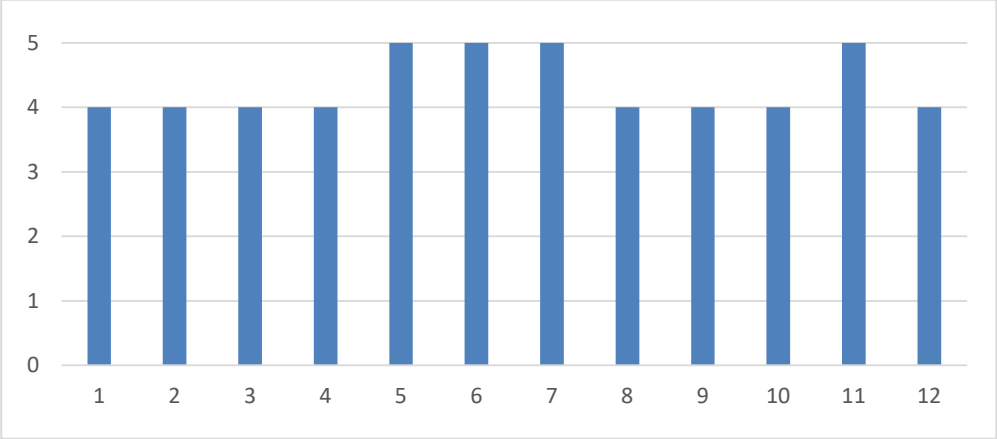

<u>Vos commentaires et remarques sur l'accompagnement qui vous a été proposé :</u>

- Je me pose la question du réel intérêt des retours de stage,
- Autonomie est de rigueur.
- Merci à l'accompagnement administratif pour son lien régulier avec la formation continue.
- L'accompagnement vis à vis de l'organisation du stage métropole notamment avec la septaine obligatoire selon l'école et non selon la formation continue à engendrer un surcoût non indemnisé.

4. LES EVALUATIONS THEORIQUES

4a- Le modèle d'évaluation théorique

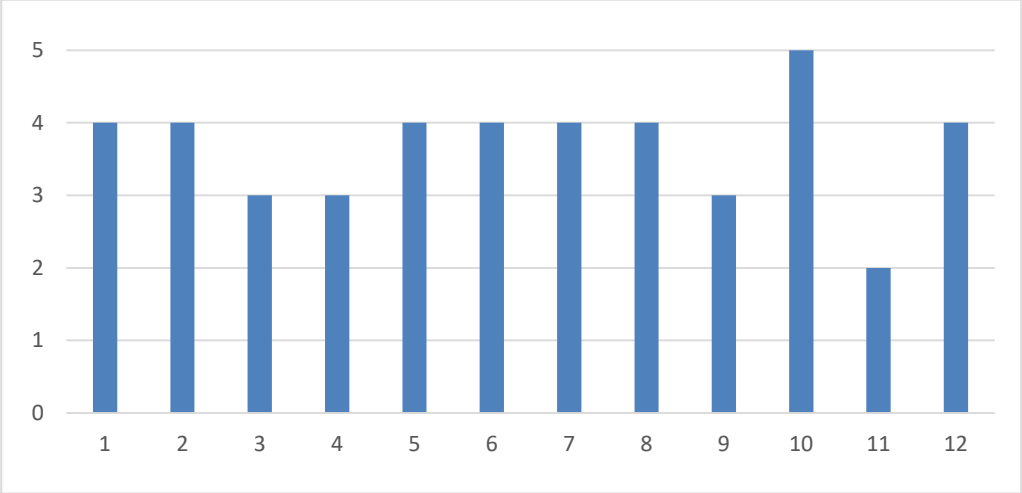
5
4
3
2
1
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

4b- Les conditions générales d'examen

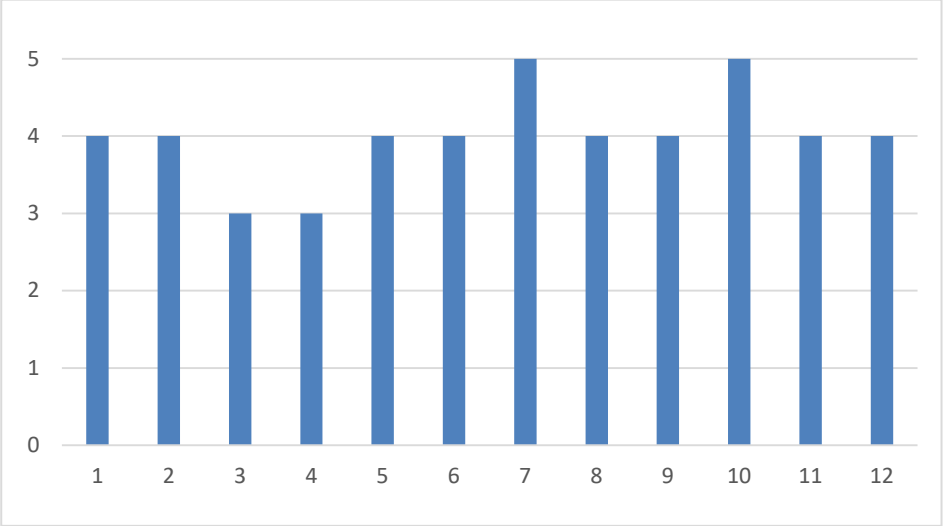

4c- Les périodes de programmation des évaluations

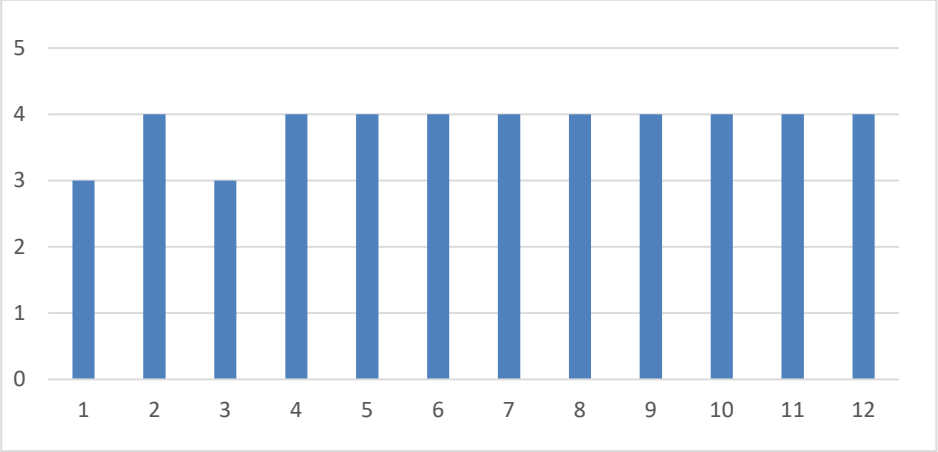

4d- La diversité des modes d'évaluation (QCM-QROC- cas cliniques ...)

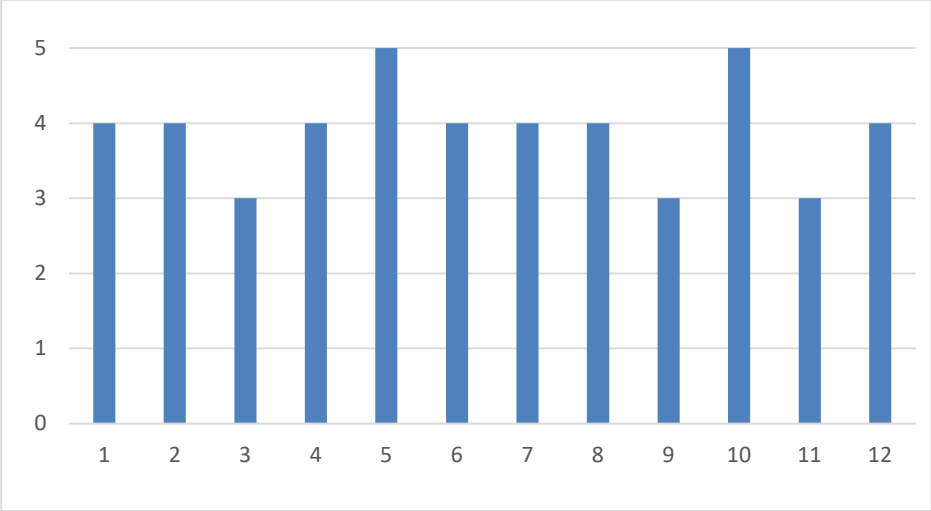

4e- Les épreuves écrites/orales - Les épreuves en groupe restreint (M1)

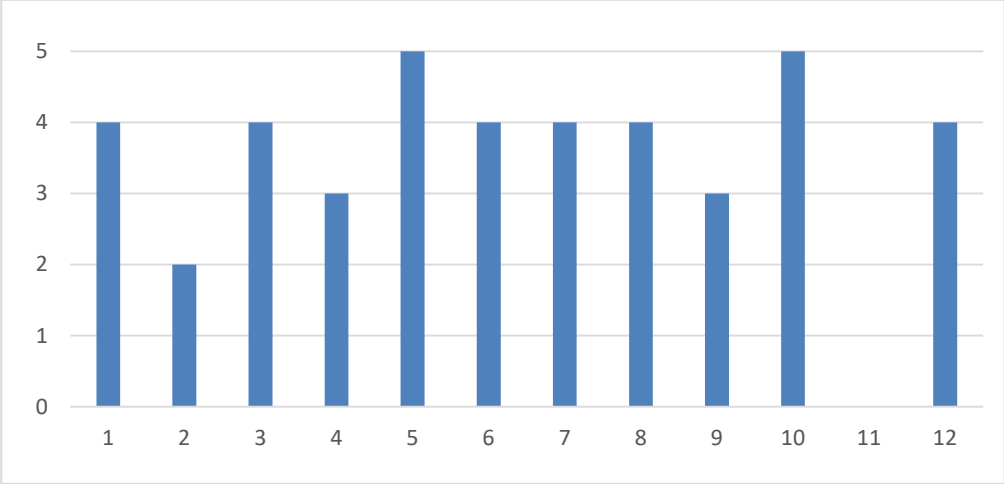

4f- Les épreuves écrites - Le niveau d'exigence

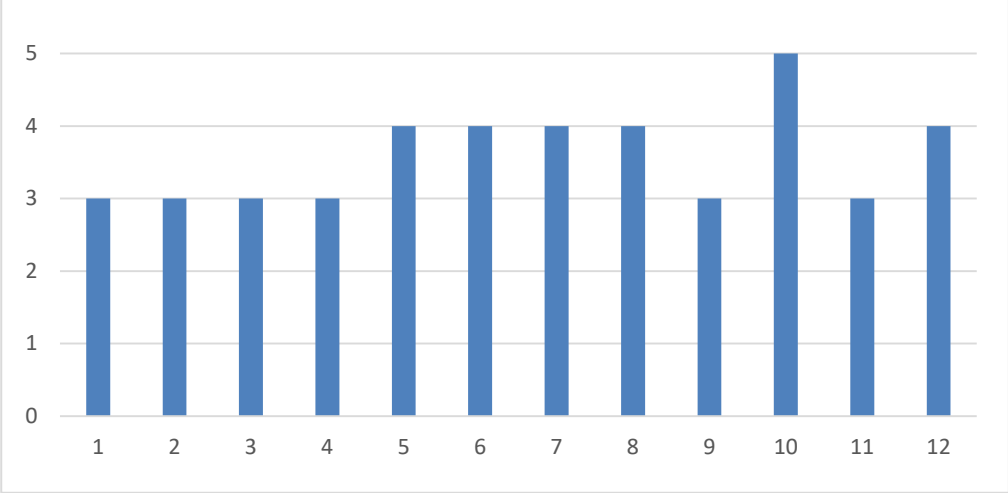

4g- Les épreuves écrites - La formulation des questions

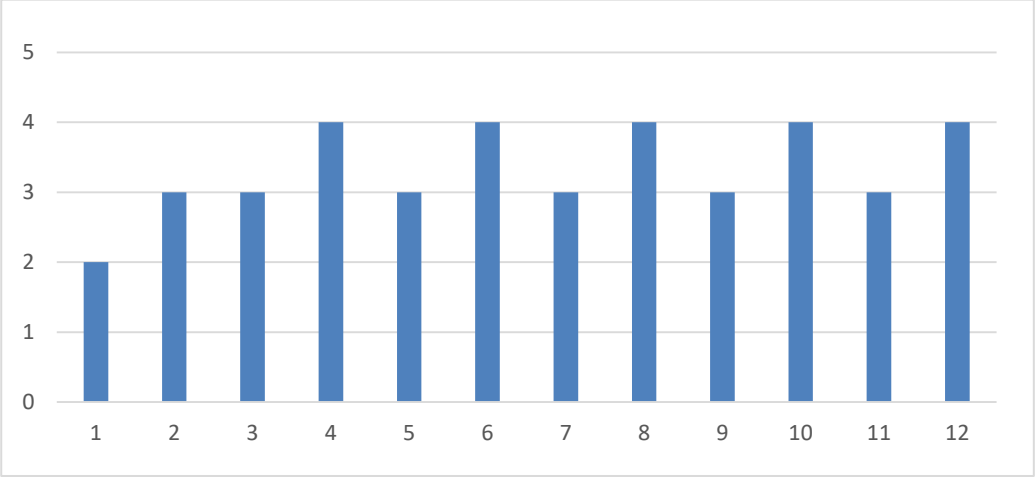

4h- Les épreuves écrites - La durée des épreuves

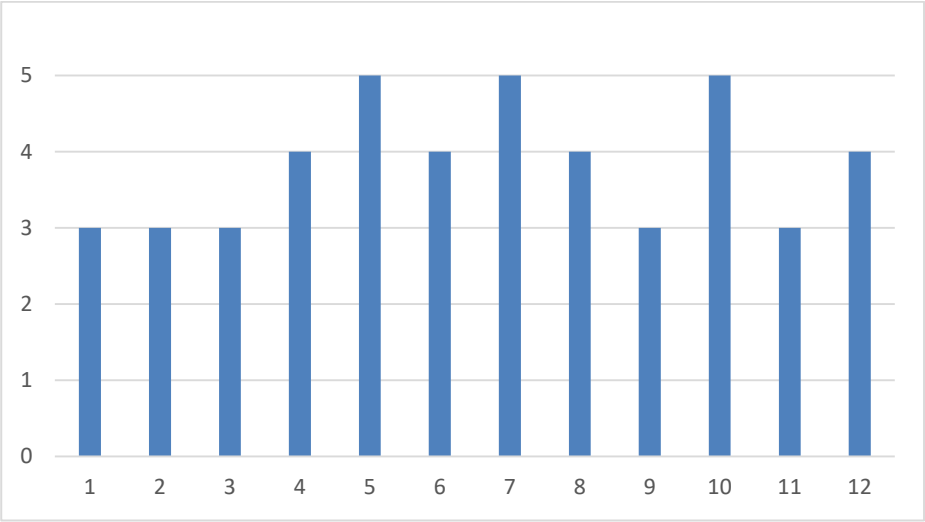

4i- La planification des TFA

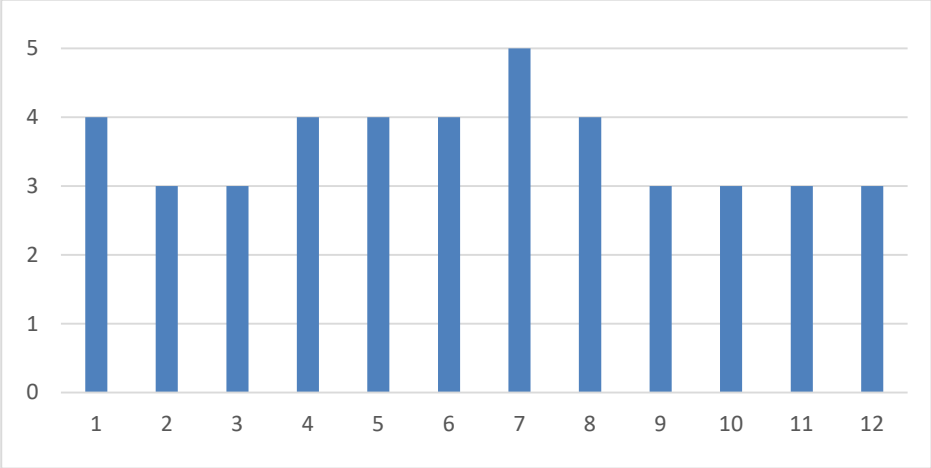

4j- La correction des épreuves

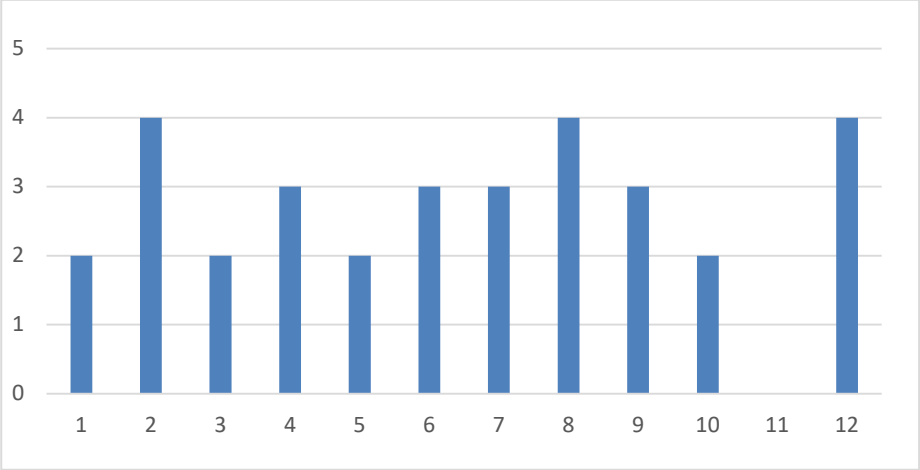

<u>Vos commentaires et remarques sur les évaluations théoriques qui vous ont été proposés :</u>

- Il n'y a pas eu de correction des épreuves
- J'aurai préféré des heures de ""rdv"" pour échanger directement avec Flavie plutôt qu'en groupe classe.
- Les questions d'un même intervenant se ressemblent parfois, nous ne savions donc pas la nuance à apporter aux réponses. Le délai de correction est très long. Les intervenants et les formateurs sont compréhensifs face à la masse de travail à fournir, ils rappellent les points primordiaux en fin de cours.
- Nous n'avons pu bénéficier de temps de corrections dédiés

5. LES EVALUATIONS CLINIQUES EN STAGE

5a- La programmation des évaluations de stage

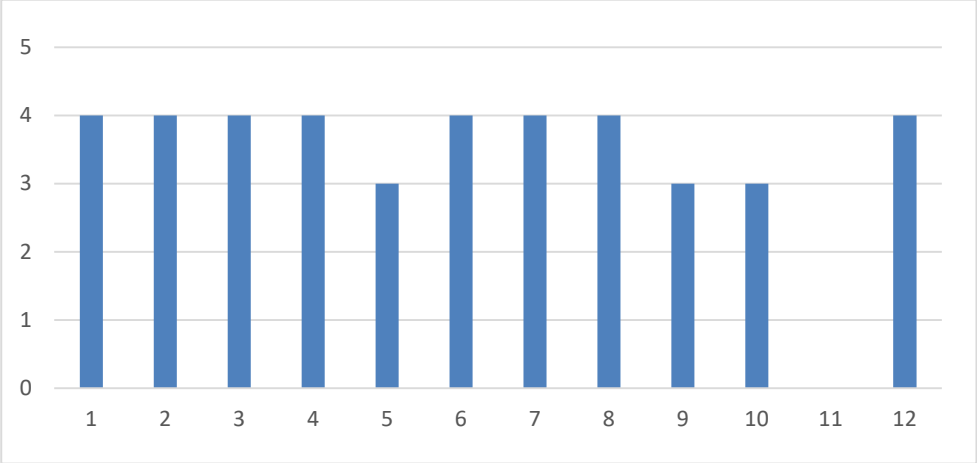

5b- La réalisation d'un entretien d'évaluation en stage - Bilan de mi-stage

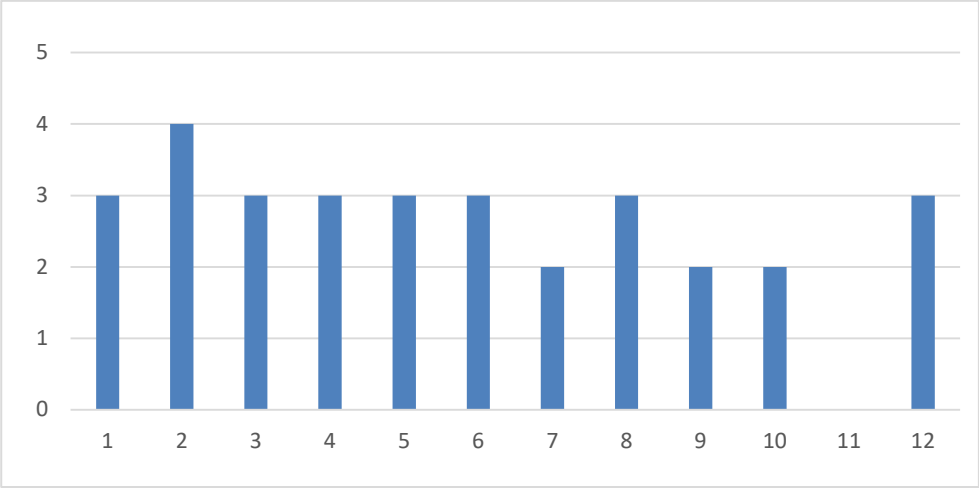

5c-La réalisation d'un entretien d'évaluation en stage - Bilan de fin de stage

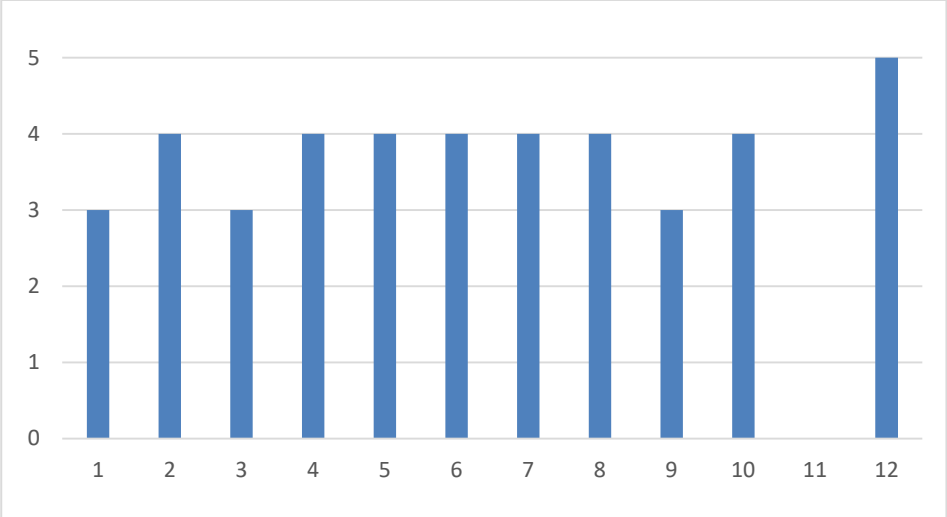

5d- Le modèle A - B - C - D pour évaluer les compétences

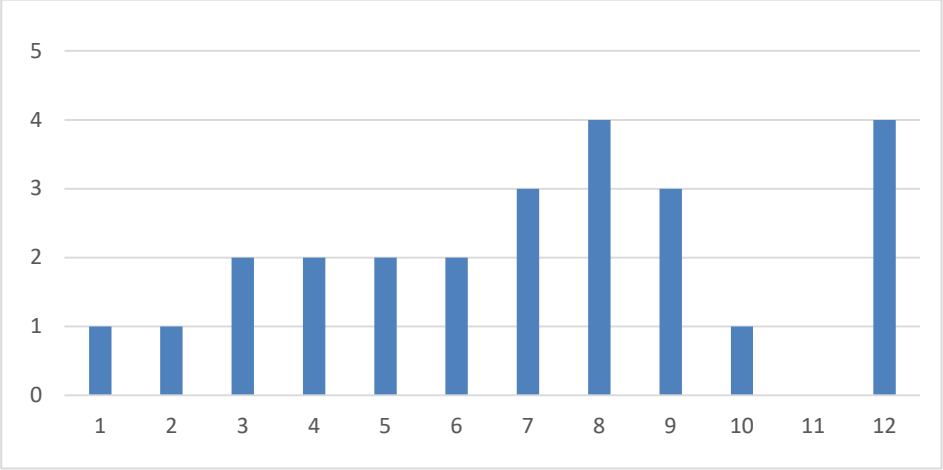

5e- La grille d'évaluation des compétences en stage

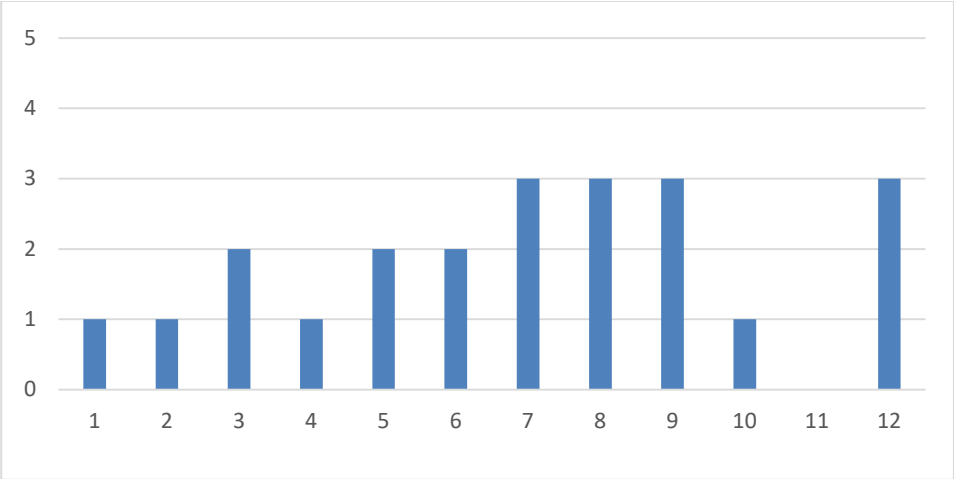

5f- Le déroulement des MSP

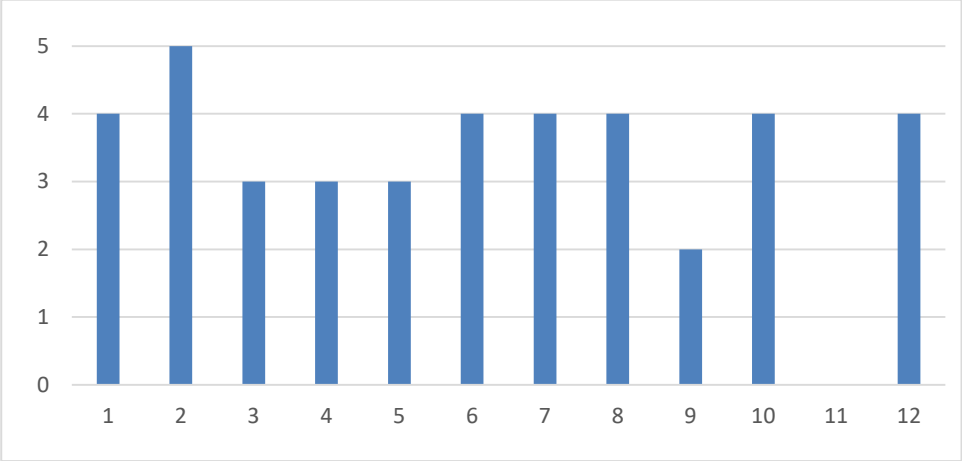

5f1- Présence du Cadre formateur (MSP1)

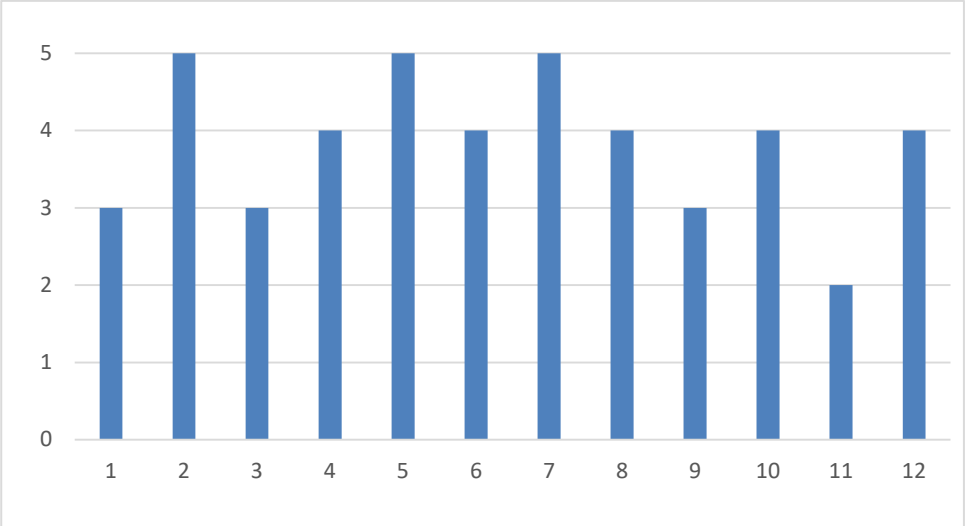

5f2- Présence du tuteur IBODE

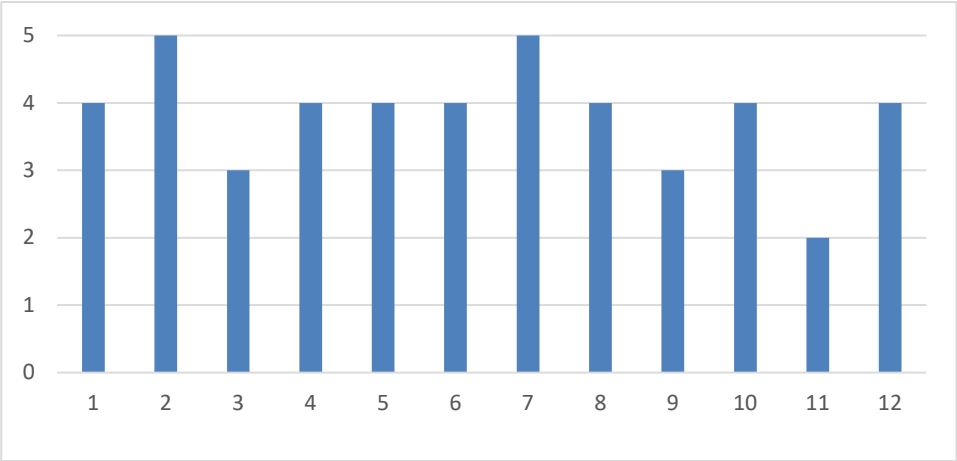

5f3- Grilles d'évaluation

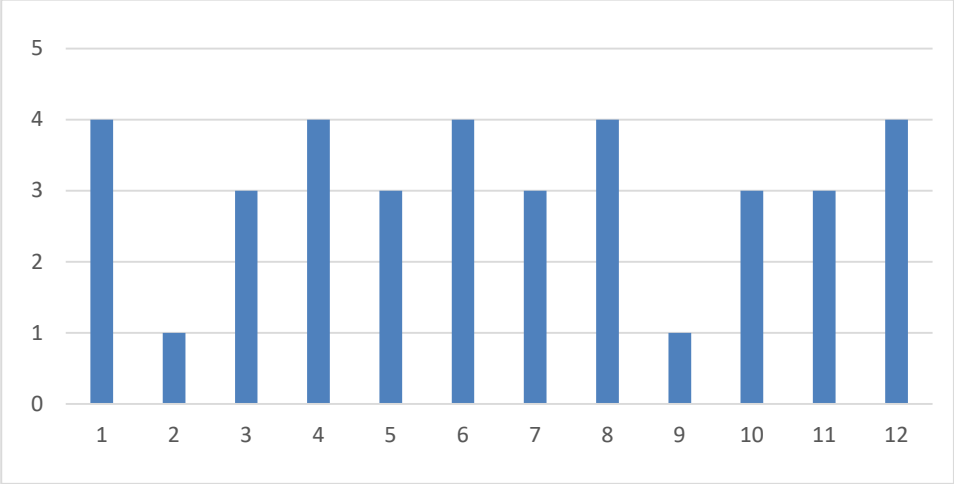

5f4- Qualité des échanges avec les évaluateurs après les MSP

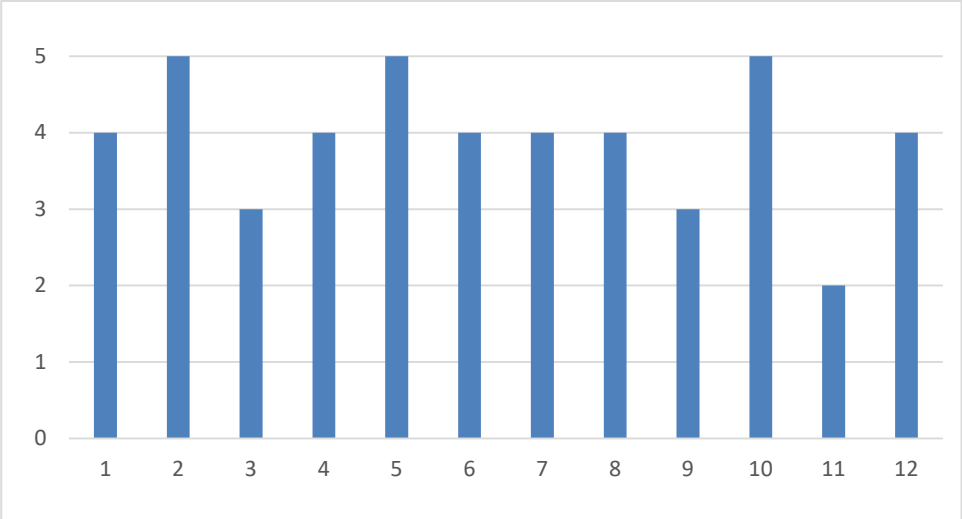

<u>Vos commentaires et remarques sur les modalités d'évaluations cliniques qui vous ont été proposées :</u>

- Le bilan de mi stage est compliqué à mettre en place ; en général 15 jours à peine passé et difficile d'évaluer les compétences alors que c'est la période d'adaptation. La réelle progression se fait à partir de la 2ème semaine selon moi.
- Ibode supplémentaire non disponible pour les MSP, et les bilans. L'organisation est complexe et l'évaluation est parfois survolée. La MSP1 avec le cadre formateur est très bénéfique pour l'eibo et le personnel en stage.
- La grille d'évaluation de stage est très compliquée avec des items répétitifs. Il est parfois compliqué de mettre un A avec la phrase en toute situation.

6. LES EPREUVES DU DIPLOME D'ETAT

6a- Le mémoire : Le jury de validation des thèmes

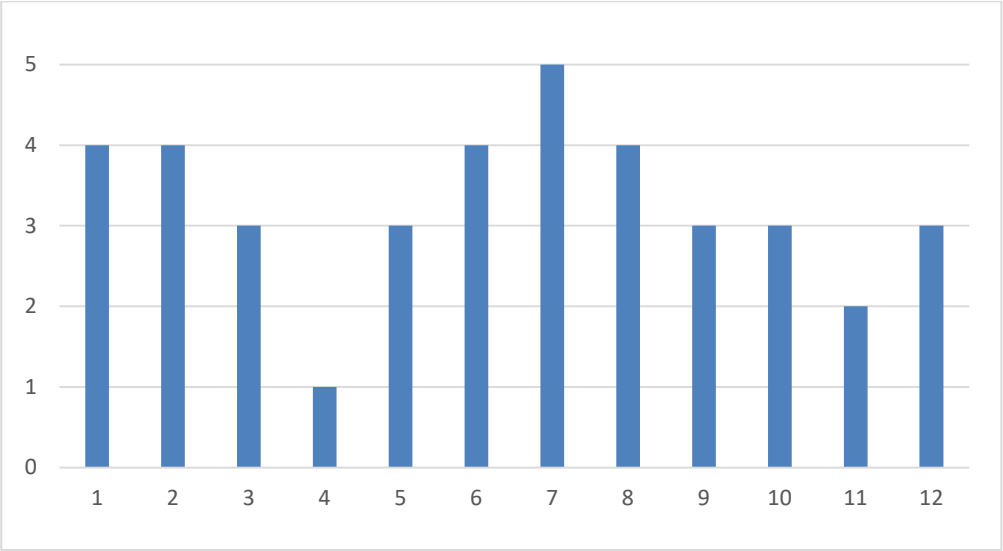

6b- Le mémoire : L'échéancier

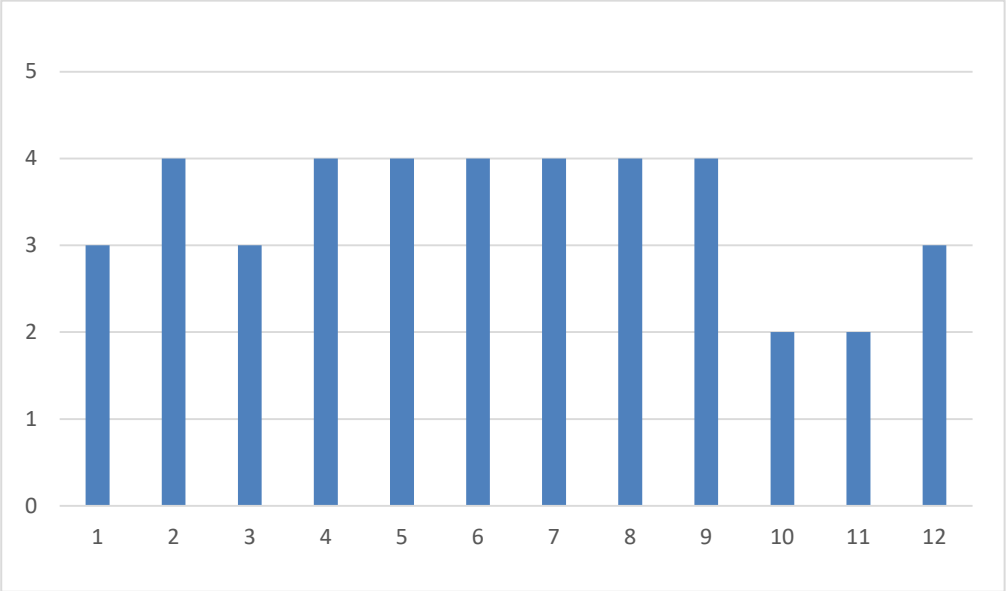

6c- Le mémoire : La guidance collective

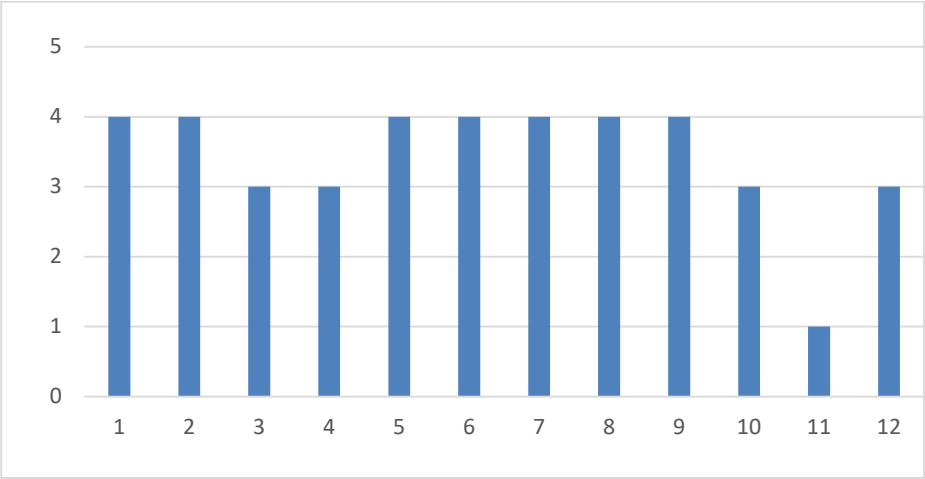

6d- Le mémoire : La guidance individuelle

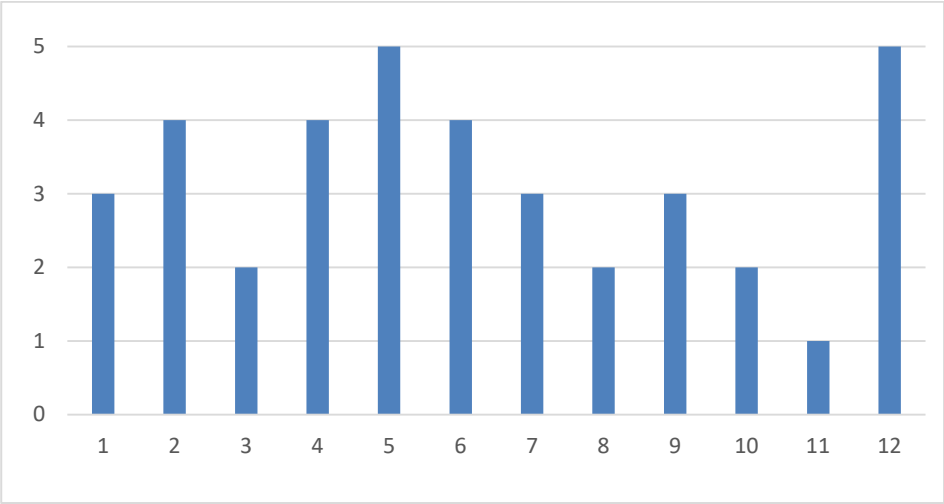

6e- Le mémoire : La méthodologie attendue pour l'écrit

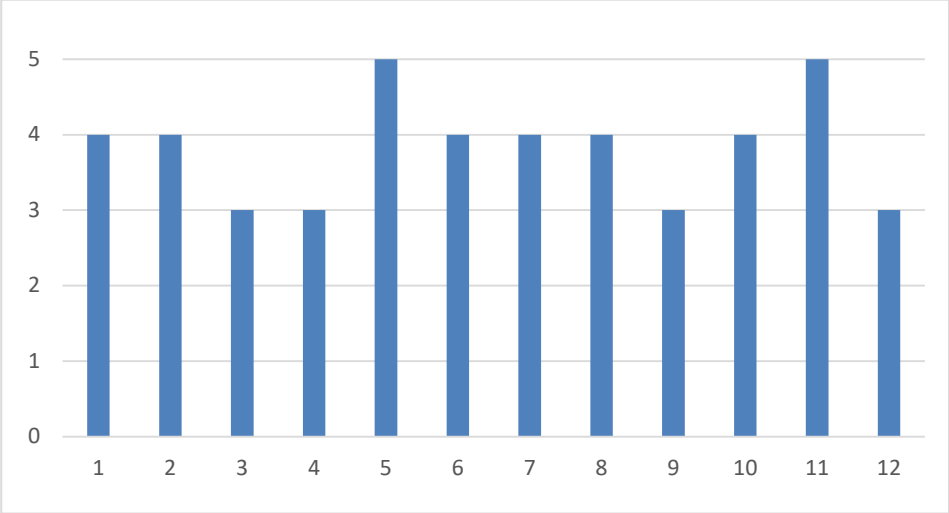

6f- Le mémoire : La méthodologie attendue pour la soutenance

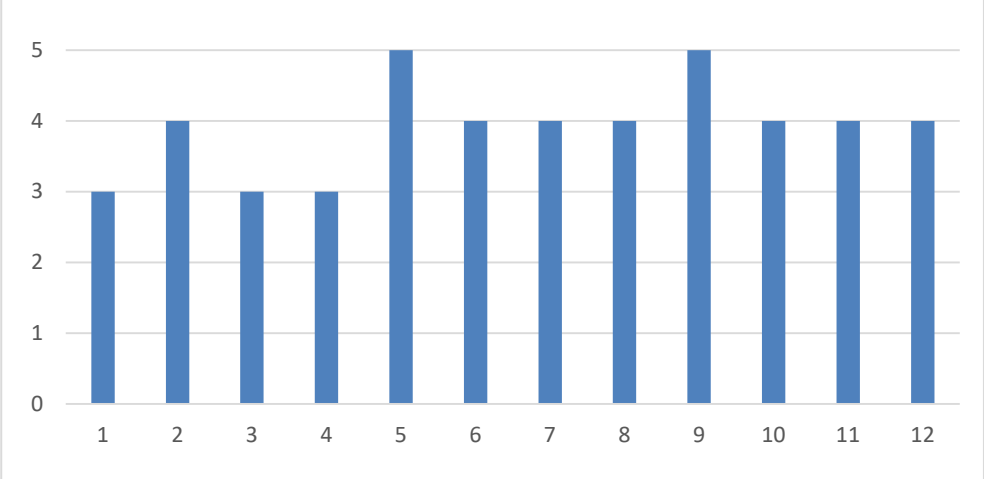

6g- Le mémoire : La préparation à la soutenance

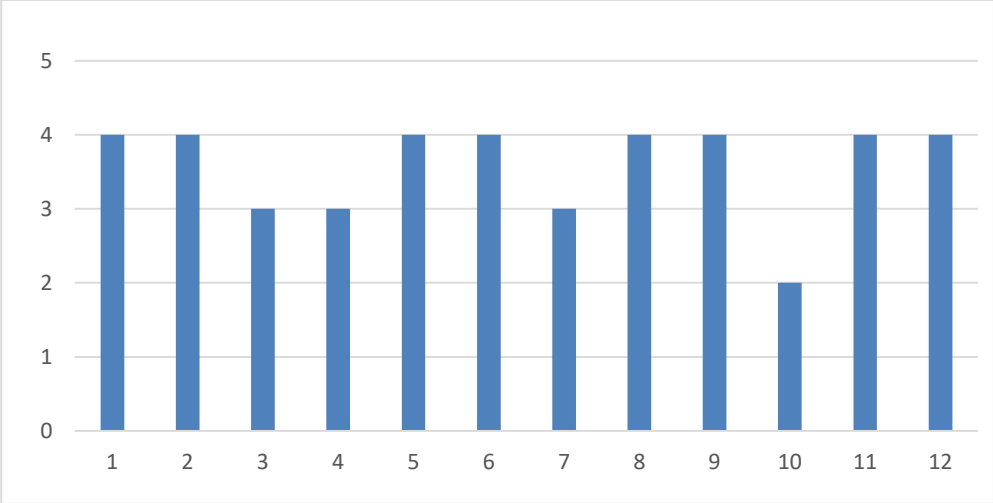

6h- Le mémoire : Le déroulement de la soutenance

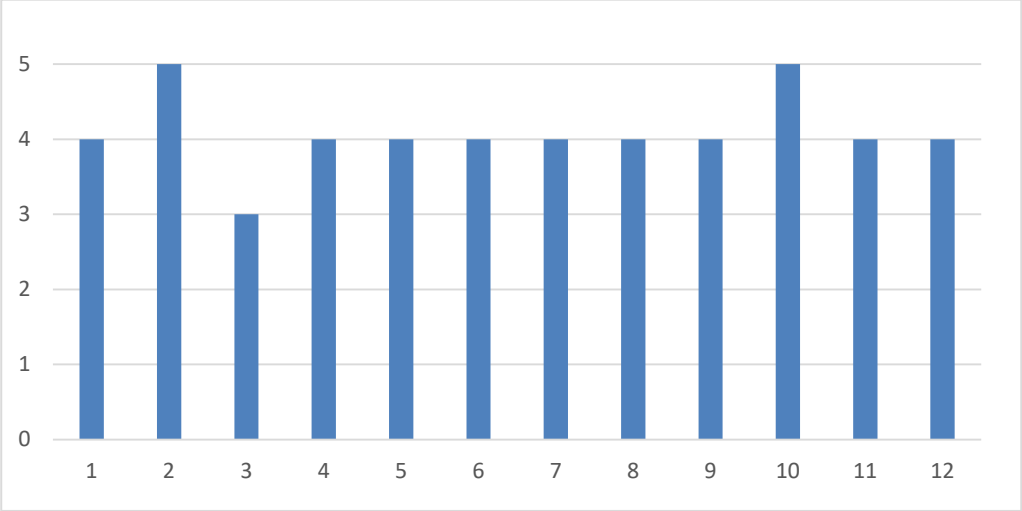

6i- Le mémoire : Le choix des jurys

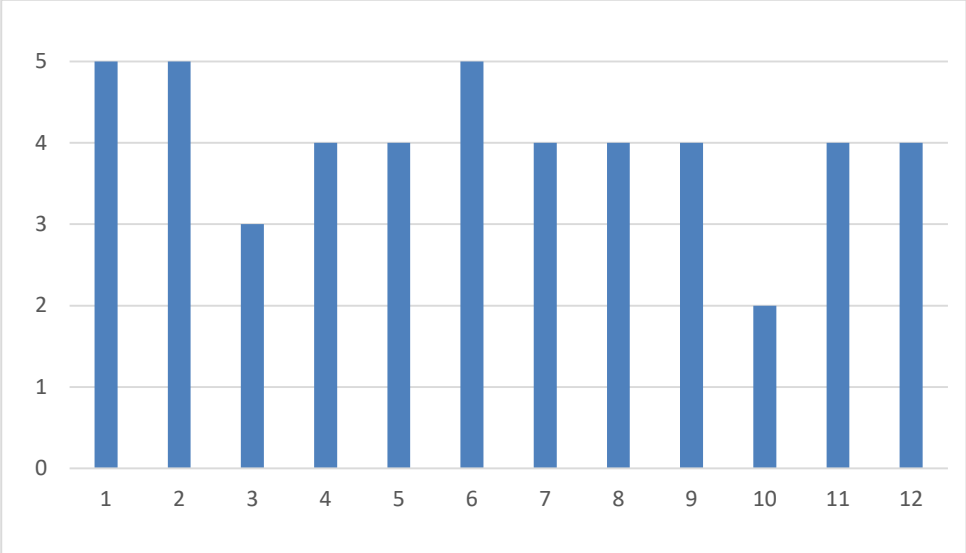

6j- Le mémoire : La durée de l'épreuve orale

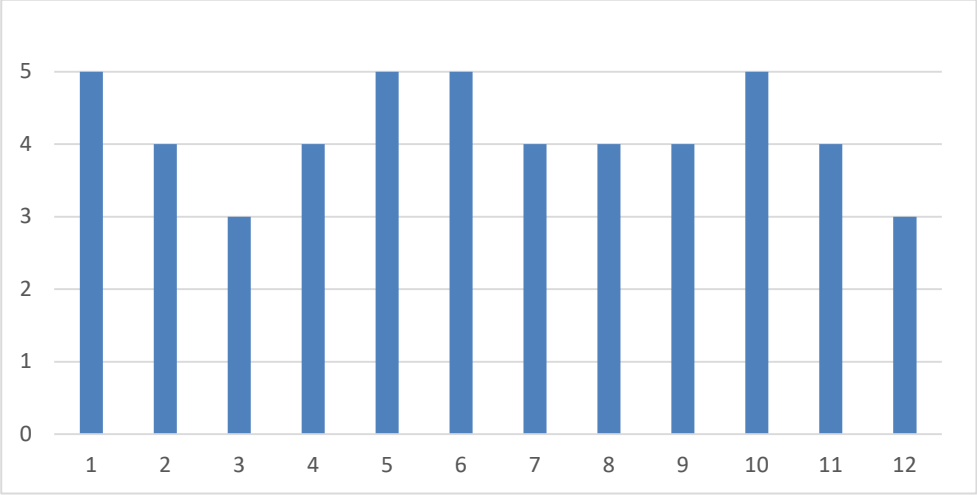

6k- Le mémoire : Le temps d'échange après la soutenance

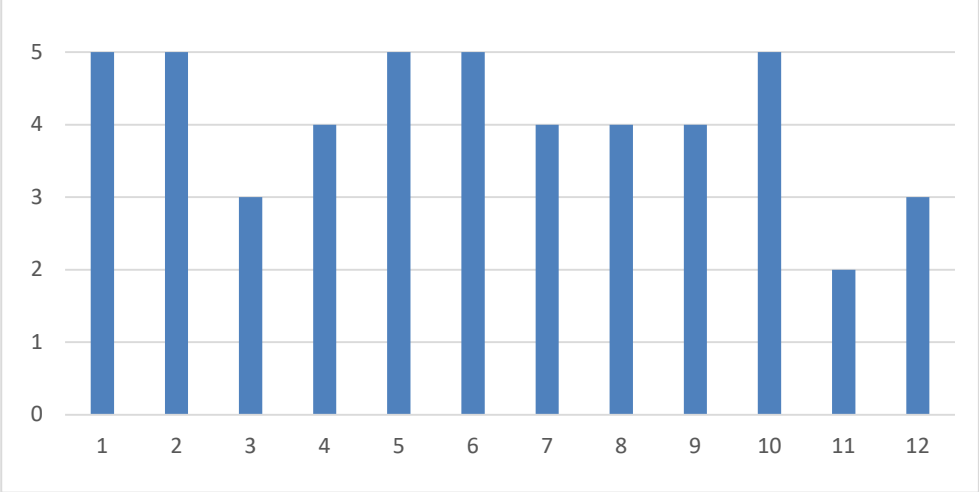

6l- Le stage DE : Lieux et spécialités

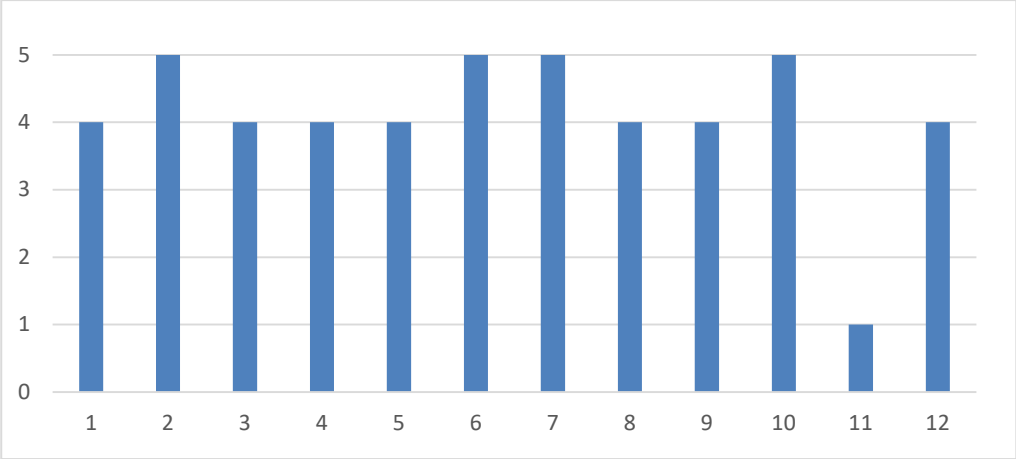

6m- La MSP DE : Le déroulement de la mise en situation professionnelle du Diplôme d'Etat

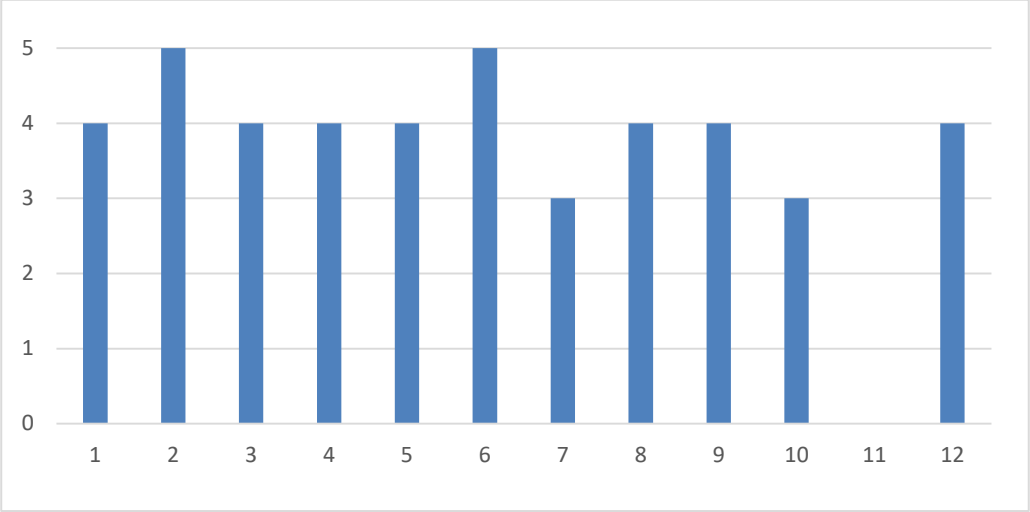

Vos commentaires et remarques sur les épreuves du Diplôme d'Etat :

- J'ai eu un guidant très présent, mais ce n'est pas le cas de certains collègues de promo, peut-être revoir le volontariat de certains guidants.

7. BILAN GLOBAL DE LA FORMATION

7a-En terme de niveau d'exigence de l'IRIBODE

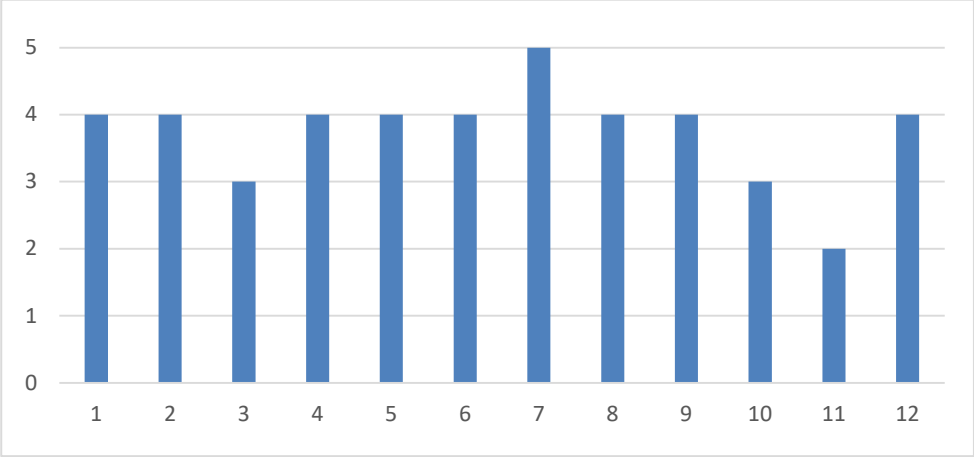

7b- En terme de réponse de l'équipe de l'IRIBODE à vos attentes

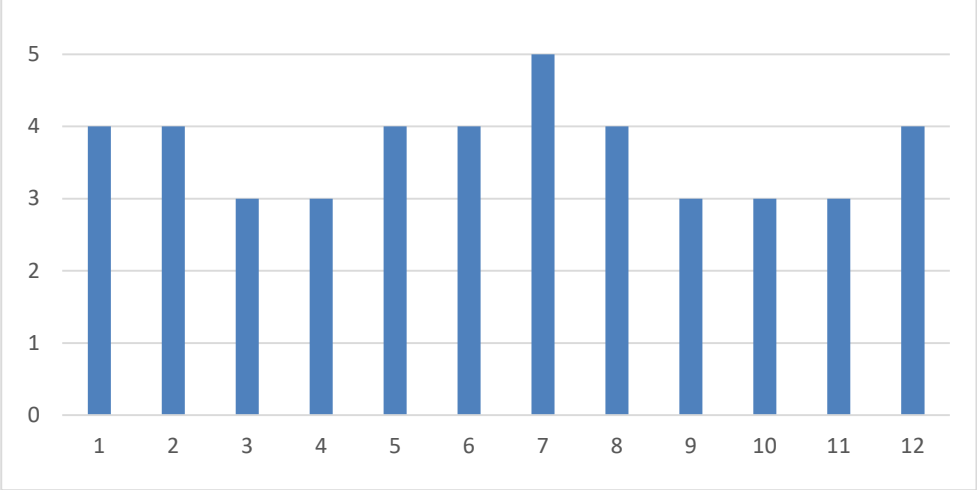

7c- Sur l'ambiance générale du groupe promotion

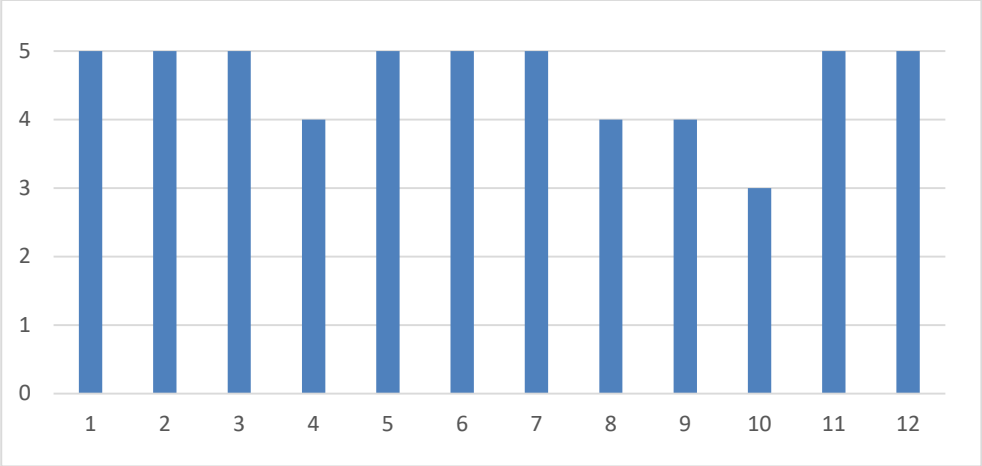

7d-Dans quelle mesure la formation a t-elle amélioré vos connaissances dans les disciplines chirurgicales enseignées ?

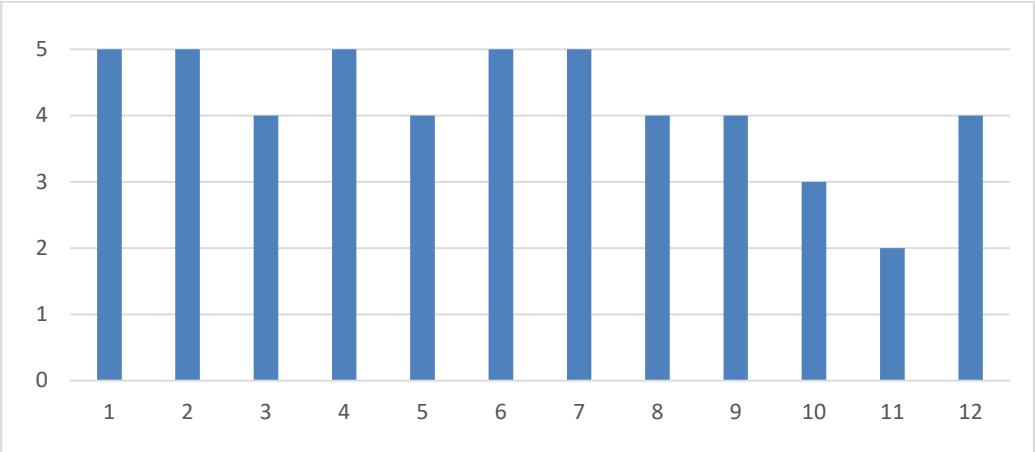

7e-Dans quelle mesure la formation vous a t-elle préparé à effectuer les actes exclusifs IBODE ?

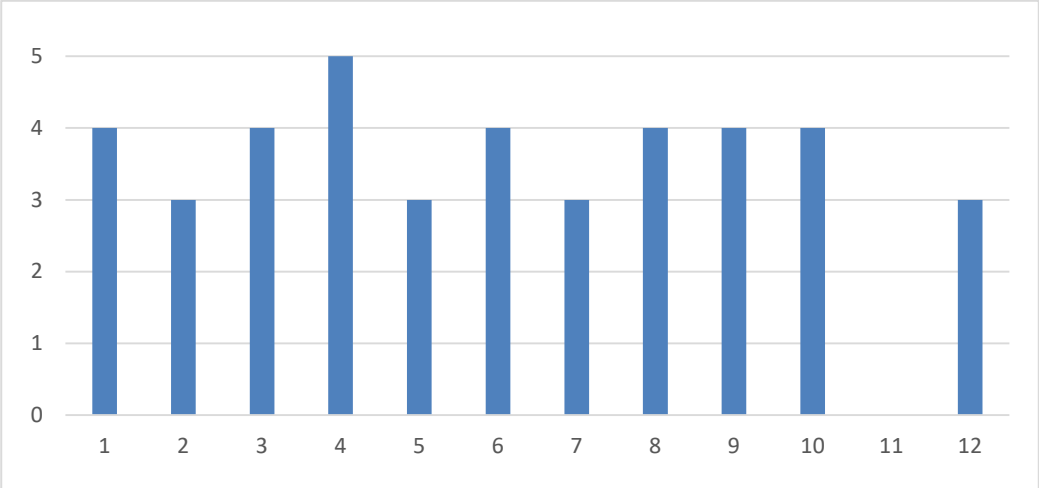

7f-Dans quelle mesure avez-vous changé vos pratiques suite à votre formation ?

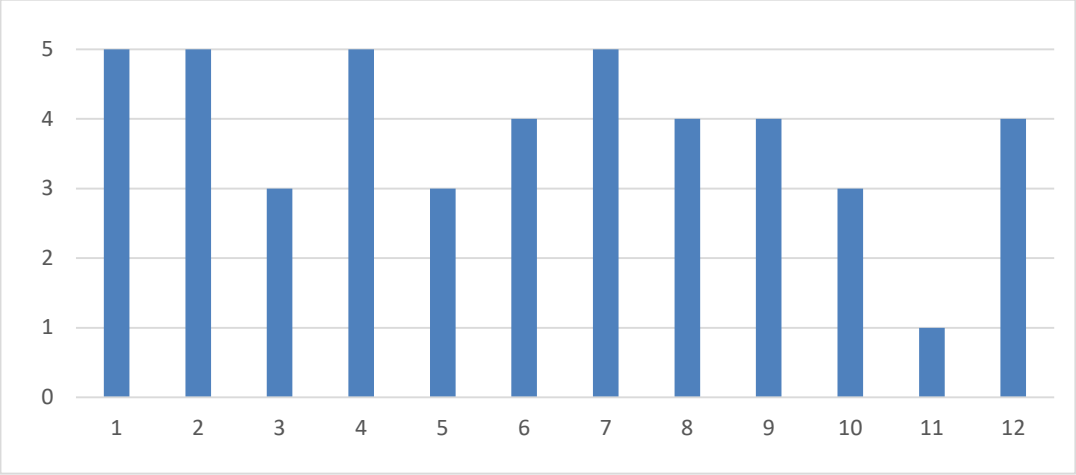

7g- La formation vous a-t-elle préparé à votre prise de poste d'IBODE ?

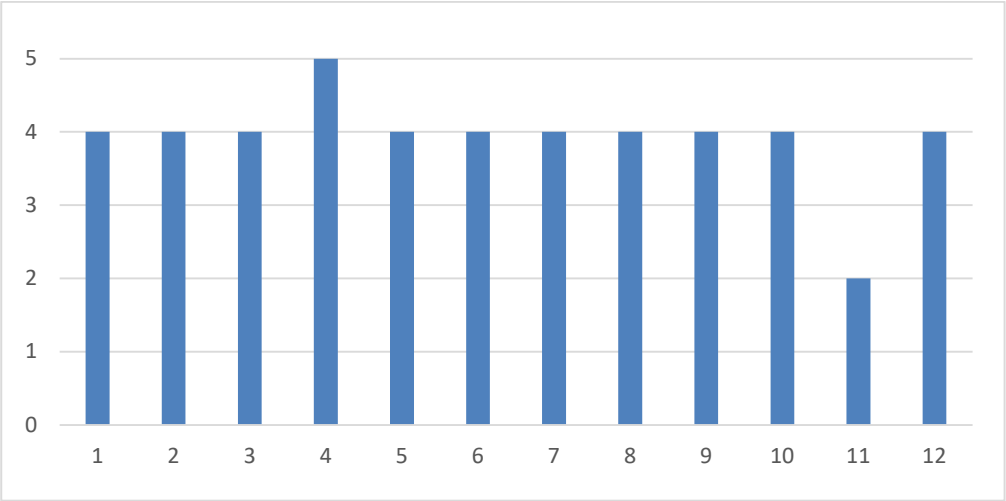

7h- Recommanderiez-vous cette formation à l'IRIBODE de la Réunion ?

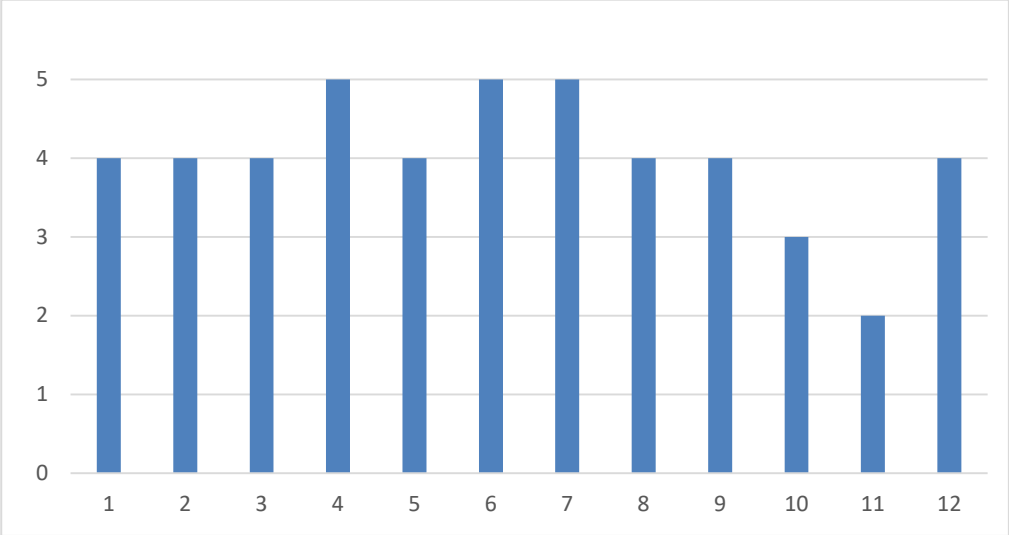

Vos commentaires et remarques sur cette formation qui vous a été proposée :

- Donner davantage les règles officielles de bonnes pratiques en début de cursus pour partir sur de bonnes bases. Ne pas devoir attendre le 8e stage pour réaliser " correctement" une table d'instrumentation.
- L'apport de la formation dépend de chaque individu. L'école pose un cadre mais le niveau d'exigence est personnel.
- Formation enrichissante tant au niveau des apports théoriques que des apprentissages pratiques en stage. Je la recommande vivement et remercie l'équipe pédagogique pour son accompagnement tout au long de la formation.

Point VIII - Listing des intervenants de l'IRIBODE avec leur titre / fonction

Liste des intervenants dans la formation IBODE				
TITRE	NOM et PRENOM	FONCTION	SPECIALITES ENSEIGNEES	VOLUME HORAIRE
Professeur	BOUKERROU Malik	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie gynécologique	6
Professeur	KASSIR Radwan	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie digestive	6
Professeur	VONTHEOBALD Peter	Chirurgien – président CME	Chirurgie gynécologique	4
Professeur	MAILLOT Cédric	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	6
Docteur	BOUILLOUX Xavier	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	6
Docteur	FELDEN Arnaud	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	4
Docteur	PAYET Elodie	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie de la main	4
Docteur	CADENNES Adrien	Chirurgien praticien hospitalier	Anatomie	3
Docteur	TRAN Phuong Lien	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie gynécologique	7
Docteur	NGAM-BA Marie	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie urologique	14
Docteur	FAKH FAKH Samir	Chirurgien	Chirurgie urologique robotique	2
Docteur	PEREZ-FONTANA Mariane /BEST Anne Laurence	Ophtalmologue praticien hospitalier	Chirurgie ophtalmologique	4
Docteur	BORRY Lise/ BOCSKEI Zsolt	Ophtalmologue praticien hospitalier	Chirurgie ophtalmologique	4
Docteur	ROUGEOT Amélie	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie Maxillo-Faciale, Reconstructrice de la Face et Stomatologie	4
Docteur	FREPPEL Sébastien	neurochirurgien praticien hospitalier	Chirurgie rachidienne	6
Docteur	LEMAISTRE Guillaume	neurochirurgien praticien hospitalier	Chirurgie crânienne	2
Docteur	COMPES Paloma	neurochirurgien praticien hospitalier	neuronavigation	4
Docteur	DOE Karl	neurochirurgien praticien hospitalier		4
Docteur	MAURIN /ANDRIOLO Elena	Chirurgien infantile praticien hospitalier	Chirurgie Viscérale	10
Docteur	MAZEAU Philippe	Chirurgien infantile praticien hospitalier	Chirurgie ostéoarticulaire	6
Docteur	FRAY Jonathan	Chirurgien	Chirurgie plastique	6
Docteur	LETERME Gaëlle	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie ORL carcinologique	4
Docteur	VELLIN François	Chirurgien praticien privé	Chirurgie ORL (surdité)	2.50
Docteur	HUBERT Chloé	Chirurgien praticien hospitalier	Chirurgie vasculaire et thoracique	5
Docteur	BILAND Guillaume	Chirurgien cardiaque praticien hospitalier	Chirurgie cardiaque	4
Docteur	DUBOIS Gilbert	Chirurgien cardiaque	Chirurgie cardiaque	10

		praticien hospitalier	pédiatrique	
Docteur	RADOUX Gilbert	Chirurgien vasculaire praticien privé	Chirurgie vasculaire et endovasculaire	10
Docteur	ROBERT Antoine	Chirurgien viscéral praticien hospitalier	Chirurgie viscérale	6
Docteur	COUEFFE Xaviera	Chirurgien viscéral praticien privé	Chirurgie de l'obésité	4
Docteur	JEAN Fréderic	Chirurgien viscéral praticien privé	Chirurgie viscérale	8
Docteur	ZEMOUR Johanna	Chirurgien viscéral praticien hospitalier	Chirurgie hépatique	4
Docteur	VERDIER L	Médecin anesthésiste	Anesthésie	5
Docteur	OCQUIDANT Philippe	Médecin anesthésiste	Anesthésie	2
Docteur	MELCHIOR	Médecin anesthésiste	Anesthésie	2
Docteur	LOPEZ Sandrine	Médecin anesthésiste	Anesthésie	2
Docteur	KERKENI Otman	Médecin anesthésiste	Anesthésie	6
Docteur	IHAMOUINE Samir	Médecin anesthésiste	Anesthésie	1
Docteur	KWIATEK Sandie	Gastroenterologue	Endoscopie digestive	2
Docteur	LIGNEREUX Anne	Médecin biologiste	Microbiologie/epidemio…	10
Docteur	SIMAC Catherine	Médecin hygieniste	Methodologie	7
Docteur	BERTHEZENE	Médecin légiste		3
Docteur	KAUFFMAN Edouard	Médecin		1
Docteur	GENEVEY Pierre	Réanimateur	Coordination prélevements	3
Docteur	GOUIRY Claude	Médecin	Hémovigilance	4
Docteur	CONDOMINES M	Pharmacien	stérilisation	3
Docteur	BAILLY M	Pharmacien	Stérilisation	6
Monsieur	DIBLAR David	Cadre de santé	Stérilisation	10
Madame	FAILLA Valérie	IBODE hygiéniste	Hygiène	10
Madame	BOURSIER Catherine	IADE	Anesthésie	
Monsieur	ZARYAH Hassan	IADE	Anesthésie	3
Madame	ADAM Béatrice	Formateur IADE	Anesthésie	4
Madame	BLERIOT Audrey	BIO Hygieniste	Hygiène	13
Monsieur	VINEL Sébastien	Cadre hygieniste	Informatique (sphinx)	4
Madame	MORVAN Catherine	Hygieniste	Hygiène	2
	APAVE		Conducteur autoclave	7
Madame	COOREVIT Noeline	Cadre biologiste	Prelevement anapath	2
Monsieur	AH PINE N.		Tumorothèque	2
Monsieur	PICARD Miguel	Technicien laboratoire	préanalytique	2.5
Monsieur	HOAREAU Georgio		Risque électrique	2.5
Monsieur	NICOLE Jéremy	IBODE	Logistique	2
Monsieur	GAUTHIER Philippe	Vacataire	Suture et autosuture, ultra son	6
Madame	SCHWAGER Nathalie	Vacataire	Générateur haute fréquence	4
Madame	TOMASINI Catherine	Vacataire	Video endoscopie	8
Monsieur	COQUEMONT Antoine	Vacataire	Implants OPH	2
Madame	HONORINE Alexandra	IDE STOMATHERAPEUTE		2
Monsieur	COLOMER Philippe	Vacataire		3
Monsieur	GONTIER Jérome	Informaticien au DIM	Sécurité informatique	2
Monsieur	LIETARD	Manipulateur radio	radioprotection	2
Monsieur	MAILLY Vivian	physicien	Radioprotection patient	15
Madame	ROBERT Flavie	Ingenieur qualité	Gestion des risques	15
Monsieur	BEGUE NELSON	universitaire	Ultrason, ondes magnetique, couleur ;;; appliquée à la chirurgie	6

Monsieur	SACALI Jérome	ingenieur	Architecture bloc opératoire	5
Madame	CARO Juanita	Cadre IBODE	Fonction cadre au bloc	2
Monsieur	CHEN CHOW SIT Patrick	Controleur de gestion	Budget hospitalier	4
Monsieur	DESCOINS Médéric	Directeur scientifique CESSOI	Methodologie de la recherche	10
Madame	KREDER Chantal	Psychologue	Gestion des conflits et stress	10
Monsieur	Mr MERCADER	Directeur adjoint pole travail	Droit privé du travail	3
Monsieur	NAJAFALY Mounir	juriste	Droit du travail législation hospitaliere	16
Madame	REYNAUD Danielle	Cadre de santé	La recherche paramédicale	2
Madame	RIVOALEN Nathalie	vacataire	communication	16
Madame	MAMOSAJulie	sophrologue	communication	4
Monsieur	SAVRIAMA Stéphane	universitaire	Antropologie/ ethique en santé	7
Monsieur	SUREL Benjamin	IBODE Cadre de santé	endoscopie	2
Madame	LEBORGNE Julia	IBODE Cadre de santé		
Madame	MARIAMON Flavie	IBODE Cadre de santé		55+20+18
Madame	DIJOUX Elodie	IBODE	Pratique simulée en neuro	4
Madame	VERMORELLE Nelly	IBODE	Colonne hysteroscopie	2
Madame	GOSNET Stephanie	IBODE	Chirurgie infantile	1

		IES/A/ DOC
		Version : 3
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	**LIVRET ACCUEIL ETUDIANT IRIBODE**	MAJ : 04/06/14

LIVRET DE L'ETUDIANT

Photo BEGUE Sergine – TETIA Angéline - Tous droits réservés

Promotion 2022-2024

Nom : ----------

Prénom : ----------

Bienvenue

A l'Institut Régional de Formation des Infirmier(e)s Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat de la Réunion

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre établissement.

Nous espérons que ce livret, conçu à votre intention, facilitera votre arrivée et vous fournira les informations pratiques qui pourront vous être utiles tout au long de votre scolarité.

Nous souhaitons que cette période soit pour vous un temps privilégié de formation qui vous permettra d'enrichir vos connaissances et de développer votre sens de la curiosité et des responsabilités.

Bonne scolarité !

L'Equipe Pédagogique

- TABLE DES MATIERES –

Préambule 4

L'ORGANISME 7

-

1 - MISSIONS ET POLITIQUES 9
1-1 Historique 9
1-2 L'agrément de l'école préparant au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire 9
1-3 La capacité d'accueil 9
1-4 Situation géographique 10
1-5 L'environnement institutionnel de l'école 10
1-6 Organigrammes I.E.S. 12
1-7 Les missions de l'école d'infirmiers de bloc opératoire 15
1-8 Direction et enseignement 15
1-9 Les effectifs IBODE 17
1-10 Le recrutement des étudiants 18
1-11 Les plateaux techniques de la Réunion 18
1-12 Les terrains de stage 19
2- ORGANISATION 29
2-1 Fonctionnement des instances 29
2-1-1 ICOGI instance compétente pour les orientations générales de l'institut 29
2-1-2 Conseil de discipline 29
2-1-3 Conseil de la Vie Etudiante 29
2-2 Ressources 30
2-2-1 Ressources documentaires et multimédias 30
2-2-2 Ressources pédagogiques 30
2-2-3 Ressources financières 30
1- PREAMBULE 31
1-1 Les références 31
1-2 Le métier d'infirmier de bloc opératoire aujourd'hui 31
1-2-1 Définition du métier 31
1-2-2 Le cadre de la pratique professionnelle 31
1-2-3 Les activités 33
1-2-4 Les compétences 33
1-3 La formation 35
1-3-1 Finalités de la formation 35
1-3-2 Principes pédagogiques 37
1-3-3 Les principes d'évaluation et de validation 37
2- PROJET PEDAGOGIQUE : LA FORMATION PAR COMPETENCE A L'IRIBODE 37
2-1 L'approche par compétence 37
2-3 L'alternance intégrative : un incontournable dans la formation par compétences 40
2-3-1 Une co-construction de la formation 40
2-3-2 La réflexivité et l'analyse des pratiques : Au cœur du dispositif 40
2-3-3 Les liens nécessaires entre tous les acteurs de la formation 40
2-3-4 L'individualisation des parcours 42
3- PROJET D'ENSEIGNEMENT 44
3-1 Planification année universitaire 2022-2024 44
3-2 Les projets de compétence 45
3-2-1 Projet en vue de l'acquisition des blocs de compétence 45

3-2-2 P 65
3-4 Formation clinique 66
3-4-1 Guide pour évaluation de stage..... 66
3-4-2 Fiche d'évaluation de stage..... 69
ANNEXES 70

- Arrêté du 23/07/2012 et ses annexes
- Règlement intérieur et Charte informatique

PREAMBULE

Ce projet s'appuie sur :

■ Le cadre réglementaire

Ce projet a été établi en référence au code de santé publique et à l'arrêté du 27 avril 2022[1], qui présente notamment le référentiel d'activités de l'infirmier de bloc opératoire, le référentiel de compétences et le référentiel de formation.

■ Notre approche de la profession d'Infirmier de Bloc Opératoire

Cette spécialité est apparue récemment et fait l'objet d'évolution dans ses fonctions et missions. A titre d'exemple la publication du décret d'actes exclusifs en 2015, du décret n°2006-78 du 24 janvier 2006 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités de soins de chirurgie cardiaque et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) de fonctions et missions multiples. Ou encore du décret n° 2007-365 du 19 mars 2007 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités de soins de neurochirurgie.
Ainsi les activités IBODE tendent vers une homogénéité quel que soit la structure de soins.
De plus, cette profession est en évolution constante du fait du progrès des sciences et des techniques ainsi que du contexte institutionnel sanitaire et social important.

Notre conception de la profession d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur les référentiels validés par la profession et publiés par le Ministère des affaires sociales et de la Santé avec l'arrêté du 27 avril 2022.

■ Une approche par la démarche qualité

L'équipe pédagogique, sous l'autorité du Directeur, est engagée dans une démarche qualité afin de :

- Se donner la capacité à atteindre les objectifs opérationnels visés
- Fournir une offre de formation adaptée aux besoins des apprenants et des établissements de soins
- Disposer de processus maîtrisés

Elle fait également le choix de cette démarche dans le but de parfaire le fonctionnement interne de l'institut en :

- Décrivant au mieux notre organisation
- Repérant et limitant les dysfonctionnements

Cette approche est basée sur les processus mis en œuvre pour obtenir des infirmiers de bloc opératoires novices et confirmés :

- Affirmant leur rôle de professionnel de santé
- Se situant dans une équipe pluridisciplinaire
- Dispensant des soins infirmiers de qualité aux patients bénéficiant d'interventions chirurgicales conventionnelles ou mini invasives

■ Principes et orientations pédagogiques

La formation d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur 4 concepts : la formation d'adulte, la formation par alternance, la formation professionnalisante et la formation par apprentissage
Cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'auto-évaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.
La formation est articulée autour de l'acquisition de 9 de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier de bloc opératoire.
Ces 9 compétences sont réparties dans 5 blocs de compétences
Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences.

- <u>Formation d'adultes professionnels en soins infirmiers :</u>

Les étudiants IBO sont des professionnels pouvant être issus de deux filières soignantes : infirmière et sage-femme ou ceux ayant validé la troisième année du deuxième cycle médical.
La formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire est une formation professionnelle. Elle accompagne la démarche de chaque étudiant pour devenir un IBODE compétent quel que soit la spécialité chirurgicale dans laquelle il exerce.

[1] Arrêté du 27/04/2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire, ANNEXE

Elle s'adresse à des professionnels infirmiers expérimentés ou novices. Ces niveaux d'expériences sont prises en compte par l'institut au cours des apprentissages et dans le groupe.
Cela favorisera le développement d'une compétence individuelle et collective par les IBODE en vue de l'obtention de leur diplôme et pour leur exercice professionnel ultérieur.
Les étudiants IBODE seront des professionnels impliqués dans leur projet de formation.

- En alternance :

Sachant que les IBODE ont à gérer des situations de travail quel que soit la complexité de la discipline chirurgicale, et quel que soit le secteur, cette formation vise l'acquisition de ressources et l'aptitude à les combiner dans un contexte de travail : l'immersion clinique est un axe fort de cette formation.
Les apports de savoirs et les temps d'immersion dans le milieu professionnel doivent permettre à l'étudiant de travailler trois paliers d'apprentissage :
– « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
– « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
– « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Ainsi, le projet pédagogique prendra en compte chaque année les spécificités du groupe en formation, les étudiants ayant travaillé en hôpitaux publics de tailles différentes insérés dans des bassins géographiques variés (Réunion, Mayotte …), en structures privées d'hospitalisation et de soins à domicile, les étudiants nouvellement diplômés sans expérience professionnelle.

La formation que nous proposons visera ainsi à :

- Accompagner l'étudiant à la responsabilité et à l'autonomie
  - Solliciter une démarche permanente d'auto-évaluation et de positionnement professionnel
  - Impliquer l'étudiant dans son parcours de formation en construisant progressivement les éléments de compétence

- Etre à l'écoute de l'apprenant :
  - Comprendre leurs besoins présents et futurs
  - Répondre à leurs exigences professionnelles
  - Dépasser leurs attentes
  - Evaluer régulièrement le niveau de satisfaction des étudiants afin d'être en mesure de détecter au plus tôt les atouts et les points à améliorer

- Accompagner les étudiants dans :
  - Leur progression
  - Leur prise de conscience de leurs ressources
  - L'analyse et la conceptualisation (lien théorie/ pratique) des situations et problèmes rencontrés
  - Une démarche de réflexion sur les pratiques.

- Développer l'amélioration continue :
  - Objectif permanent de l'institut
  - Mise sous contrôle des différents processus (analyse de leurs performances…)
  - Faire des propositions d'amélioration et les mettre en œuvre

- Proposer une approche factuelle pour la prise de décisions :
  - Les décisions sont basées sur l'analyse de données et d'informations tangibles, corroborées par l'expérience et l'intuition

- Argumenter sur le bien-fondé d'une décision en faisant référence à des documents accessibles
- Permettre à l'ensemble des parties prenantes de comprendre la manière dont les décisions sont prises.
- Développer des relations mutuellement bénéfiques avec les professionnels intervenants et les terrains de stage :
  - Nécessité de comprendre les intérêts et contraintes des partenaires
  - De définir clairement (contrat, cahier des charges, référentiels d'enseignement…) leurs obligations
  - Evaluer régulièrement leurs performances (enquête de satisfaction des intervenants…)

L'ORGANISME

1 - MISSIONS ET POLITIQUES

1-1 Historique

Parmi les 28 écoles françaises d'infirmier(e)s de bloc opératoire, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion représentent les départements d'Outre Mer.

L'Institut Régional de formation des Infirmiers de Bloc opératoire Diplômés d'Etat (IRIBODE) A réouvert en octobre 2010 au sein du CHU Sud Réunion, établissement public de santé regroupant les 5 hôpitaux publics du Sud de La Réunion (GHSR) et le CHU Félix Guyon; en mutualisation avec l'IRIADE (Institut Régional de formation d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat (I.R.I.A.D.E)

1-2 L'agrément de l'école préparant au diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire

L'agrément de 2010 lui concède un effectif théorique de 15 élèves par promotion étant considéré que le dossier était conforme sur les points obligatoires suivants :

- La capacité d'accueil ;
- le nombre et la qualification des personnels ;
- la liste des terrains de stage, la qualité des responsables de stage et un rapport sur l'activité des services d'accueil des stagiaires ;
- le plan des locaux et la liste des matériels affectés à l'école ;
- le budget prévisionnel de l'école ;
- une analyse pluriannuelle des besoins régionaux et interrégionaux.
- L'avis motivé du directeur régional des affaires sanitaires et sociales ;
- le secrétariat.

La 1ère rentrée a eu lieu le lundi 1er octobre 2010.
La 9ème rentrée aura lieu le lundi 4 octobre 2021.

Une rentrée a lieu tous les ans depuis 2019
Enfin cette école est désignée pour accueillir les professionnels ayant validés partiellement le diplôme d'Etat de bloc opératoire dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience. (*Annexe 1 de l'INSTRUCTION N° DGOS/RH2/2017/141 du 27 avril 2017 relative au champ d'exercice des infirmiers de bloc opératoire et à la validation des acquis de l'expérience pour l'accès au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.)*

1-3 La capacité d'accueil

L'Institut est agréé pour la formation de 15 étudiants par promotion, intégrant en sus les professionnels du parcours mixte.

1-4 Situation géographique

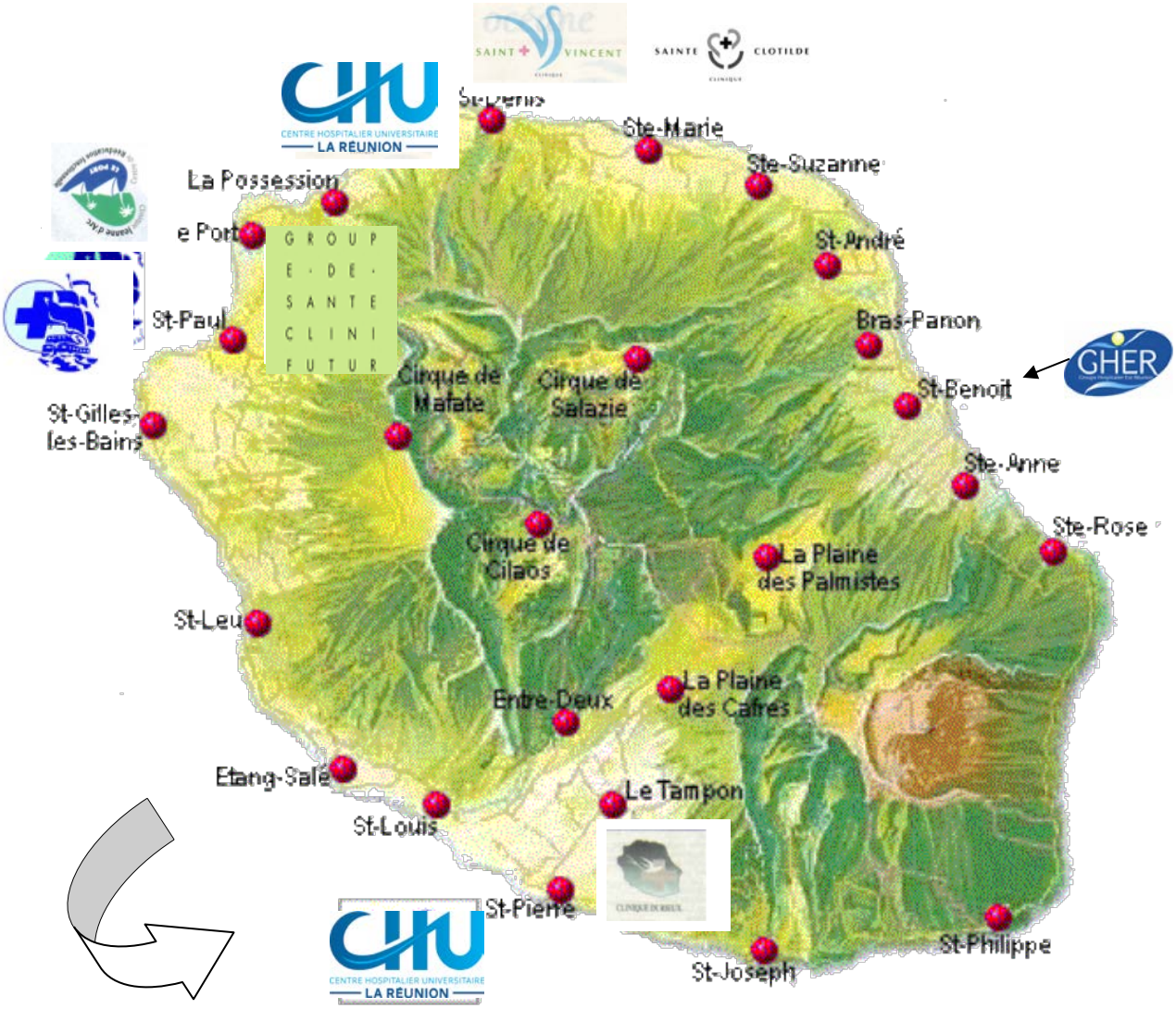

1-5 L'environnement institutionnel de l'école

- L'A.R.S de la Réunion
  - préside le conseil technique et le conseil de discipline et participe au jury de certification
  - Fixe la date de la rentrée annuelle en accord avec l'école
- Le Préfet de la Région et par délégation, la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)
  - nomme par arrêté le jury du Diplôme d'Etat
  - préside le jury du diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire
  - délivre aux candidats déclarés admis le Diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire
- Le Président du Conseil Régional de La Réunion
  - autorise l'ouverture de l'institut et agréé le Directeur
  - assure le financement de l'Institut
- L'Université de la Réunion UFR Santé:
  - est responsable du contenu scientifique de l'enseignement et de la qualité de celui-ci

- participe aux enseignements des UE universitaires
- participe à la validation des UE et à l'attribution des crédits
- préside l'ICOGI et nomme le jury du Diplôme d'Etat
- délivre le Diplôme

- Le CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE de la Réunion, établissement gestionnaire

Le CHU assure sa mission de formation des personnels paramédicaux à travers trois structures regroupées :

*A l'**Institut d'Etudes de Santé (IES) Sud** qui comprend* :
- Un Institut de Formation d'Aide Soignante : 20 élèves par promotion (formation complète) et 25 par promotion (formation passerelle)
- Un Institut de Formation d'Auxiliaire-Puéricultrice : 15 élèves par promotion
- Un Institut de Formation en Soins Infirmiers : 105 étudiants par promotion
- Un Institut de Formation de Masseur Kinésithérapeute : 20 étudiants par promotion
- Un Institut de Formation d'Infirmier de Bloc Opératoire : 15 élèves par promotion
- Un Institut de Formation d'Infirmier Anesthésiste: 15 étudiants par promotion

*A l'**Institut d'Etudes de Santé (IES) Nord** qui comprend :*
- Un Institut de Formation d'Aide Soignant : 20 étudiants par promotion (formation complète) et 25 par promotion (formation passerelle)
- Un Institut de Formation d'Ambulancier et d'auxiliaires ambulancier : 20 étudiants par promotion
- Un Institut de Formation en Soins Infirmiers : 113 étudiants par promotion
- Une école de sage-femme : 22 étudiants par promotion

A noter, les formations suivantes sont également dispensées à la Réunion :
ASFA :
- Un Institut de Formation d'Auxiliaire-Puéricultrice et de puéricultrice
- Un Institut de Formation d'Ergothérapeute

EMAP :
- Un Institut de Formation de psychomotricien

Education nationale :
- Un Institut de Formation de Manipulateur en Electro Radiologie (DTS)
- Un Institut de Formation d'Aide Soignant

1-6 Organigrammes I.E.S.

	ORGANIGRAMME DE LA COORDINATION GENERALE DES INSTITUTS D'ETUDES EN SANTE	IES/DOC
		Version 2
		MAJ le 11/02/

	ORGANIGRAMME **DE L'INSTITUT D'ETUDES EN SANTE** **CHU SUD REUNION**	IES/DOC Version 2 MAJ le 11/02/

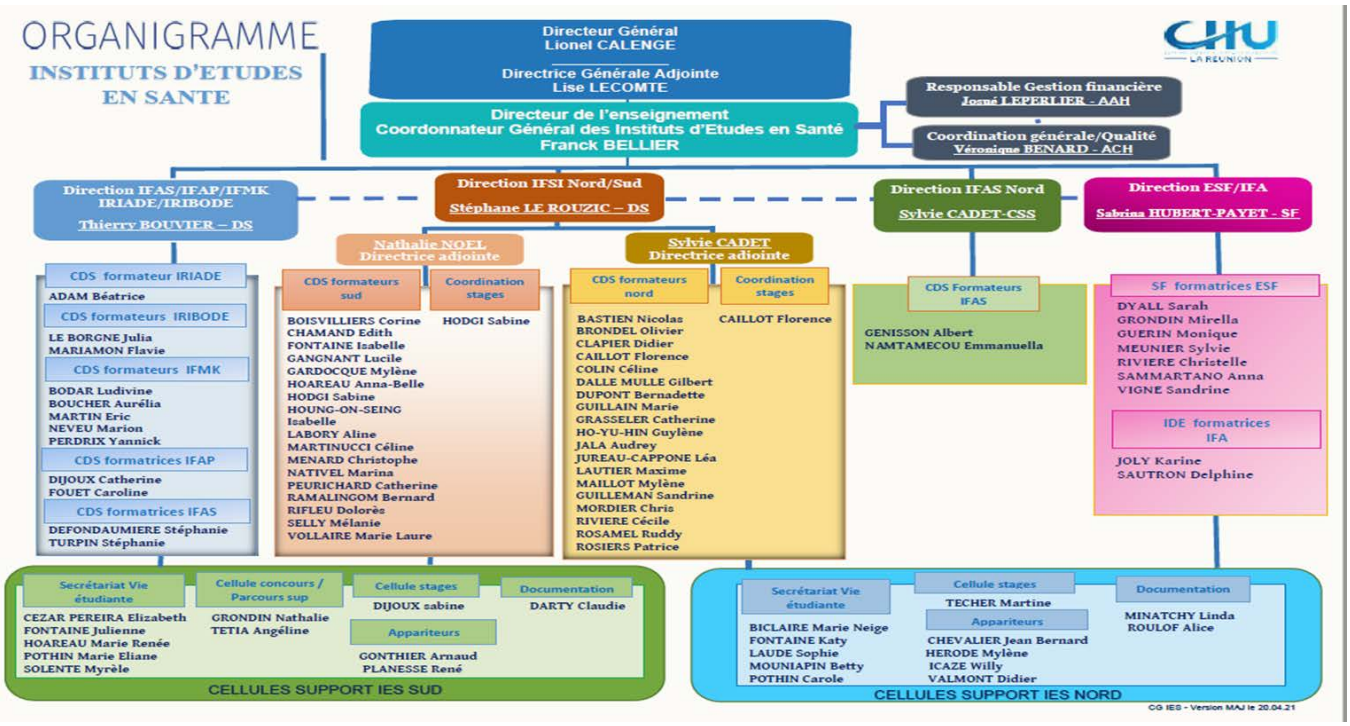
ORGANIGRAMME
INSTITUTS D'ETUDES EN SANTE
Directeur Général
Lionel CALENGE
Directrice Générale Adjointe
Lise LECOMTE
Directeur de l'enseignement
Coordonnateur Général des Instituts d'Etudes en Santé
Franck BELLIER
Responsable Gestion financière
Joané LEPERLIER - AAH
Coordination générale/Qualité
Véronique BENARD - ACH
Direction IFAS/IFAP/IFMK IRIADE/IRIBODE
Thierry BOUVIER – DS
Direction IFSI Nord/Sud
Stéphane LE ROUZIC – DS
Direction IFAS Nord
Sylvie CADET-CSS
Direction ESF/IFA
Sabrina HUBERT-PAYET - SF
CDS formateur IRIADE
ADAM Béatrice
CDS formateurs IRIBODE
LE BORGNE Julia
MARIAMON Flavie
CDS formateurs IFMK
BODAR Ludivine
BOUCHER Aurélia
MARTIN Eric
NEVEU Marion
PERDRIX Yannick
CDS formatrices IFAP
DIJOUX Catherine
FOUET Caroline
CDS formatrices IFAS
DEFONDAUMIERE Stéphanie
TURPIN Stéphanie
Nathalie NOEL
Directrice adjointe
CDS formateurs sud
BOISVILLIERS Corine
CHAMAND Edith
FONTAINE Isabelle
GANGNANT Lucile
GARDOCQUE Mylène
HOAREAU Anna-Belle
HODGI Sabine
HOUNG-ON-SEING Isabelle
LABORY Aline
MARTINUCCI Céline
MENARD Christophe
NATIVEL Marina
PEURICHARD Catherine
RAMALINGOM Bernard
RIFLEU Dolorès
SELLY Mélanie
VOLLAIRE Marie Laure
Coordination stages
HODGI Sabine
Sylvie CADET
Directrice adjointe
CDS formateurs nord
BASTIEN Nicolas
BRONDEL Olivier
CLAPIER Didier
CAILLOT Florence
COLIN Céline
DALLE MULLE Gilbert
DUPONT Bernadette
GUILLAIN Marie
GRASSELER Catherine
HO-YU-HIN Guylène
JALA Audrey
JUREAU-CAPPONE Léa
LAUTIER Maxime
MAILLOT Mylène
GUILLEMAN Sandrine
MORDIER Chris
RIVIERE Cécile
ROSAMEL Ruddy
ROSIERS Patrice
Coordination stages
CAILLOT Florence
CDS Formateurs IFAS
GENISSON Albert
NAMTAMECOU Emmanuella
SF formatrices ESF
DYALL Sarah
GRONDIN Mirella
GUERIN Monique
MEUNIER Sylvie
RIVIERE Christelle
SAMMARTANO Anna
VIGNE Sandrine
IDE formatrices IFA
JOLY Karine
SAUTRON Delphine
Secrétariat Vie étudiante
CEZAR PEREIRA Elizabeth
FONTAINE Julienne
HOAREAU Marie Renée
POTHIN Marie Eliane
SOLENTE Myrèle
Cellule concours / Parcours sup
GRONDIN Nathalie
TETIA Angéline
Cellule stages
DIJOUX sabine
Appariteurs
GONTHIER Arnaud
PLANESSE René
Documentation
DARTY Claudie
CELLULES SUPPORT IES SUD
Secrétariat Vie étudiante
BICLAIRE Marie Neige
FONTAINE Katy
LAUDE Sophie
MOUNIAPIN Betty
POTHIN Carole
Cellule stages
TECHER Martine
Appariteurs
CHEVALIER Jean Bernard
HERODE Mylène
ICAZE Willy
VALMONT Didier
Documentation
MINATCHY Linda
ROULOF Alice
CELLULES SUPPORT IES NORD
CG IES - Version MAJ le 20.04.21

1-7 Les missions de l'école d'infirmiers de bloc opératoire

En référence à l'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier bloc opératoire (TITRE Ier Article 2)

- 1o Former des infirmiers diplômés d'Etat à la polyvalence des soins infirmiers en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale et en secteur associé tel que la stérilisation et préparer au diplôme d'Etat. d'infirmier de bloc opératoire dans les disciplines chirurgicales en bloc opératoire, en secteurs interventionnels, en unité de stérilisation, d'hygiène et de logistique ;
- 2o Assurer la formation aux actes exclusifs ;
- 3o Assurer la formation continue pour les professionnels exerçant en bloc opératoire, en secteur interventionnel, en endoscopie, en unité de stérilisation et en unité d'hygiène, y compris pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse dans le cadre des demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat en France
- 4o Promouvoir la recherche et développer la documentation en soins infirmiers en bloc opératoire.

L'IRIBODE s'est fixé les missions complémentaires suivantes :

- Mettre en place un système pédagogique théorique et pratique efficient afin d'assurer un enseignement de qualité
- Contribuer à la sécurité des personnes soignées
- Développer une réflexion éthique
- Promouvoir la recherche et participer au développement des nouvelles techniques
- Analyser et évaluer des pratiques professionnelles
- Permettre aux étudiants de s'intégrer dans des équipes pluridisciplinaires
- Travailler en étroite collaboration avec les différents établissements de santé de l'île
- Garder des liens continus avec les écoles de Métropole
- Participer aux différentes sessions de formation en matière de pédagogie, de techniques chirurgicales et des innovations technologiques pour garder un niveau de formation en rapport avec l'évolution de la spécialité
- Développer l'attractivité pour la formation d'IBODE sur l'île par la mise en œuvre de moyens adaptés et par des structures sanitaires performantes, permettant un enseignement et un apprentissage de qualité ;
- Former des professionnels compétents qui pourront évoluer sur des postes réunionnais et métropolitains

1-8 Direction et enseignement

(Conformément à l'arrêté du 27 /04/2022).

- **Le DIRECTEUR**

La direction de l'école est assurée par **Monsieur BOUVIER Thierry**, masseur-kinésithérapeute Diplômé d'Etat, titulaire du diplôme de Cadre de santé du diplôme de Directeur de Soins.
Il est responsable : préside le jury semestriel, fait partie du jury du Diplôme d'Etat
– du fonctionnement général de l'école ;
– de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
– de l'organisation de la formation initiale et continue en de bloc opératoire, ainsi que de la formation préparatoire;
– de la gestion et de l'encadrement de l'équipe pédagogique et administrative ;
– de l'organisation des différentes instances de l'école en accord avec l'université

Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans l'école de formation, de la délivrance du diplôme d'infirmier de bloc opératoire et à la commission régionale relative aux autorisations d'exercice de la profession en France.

Le Directeur est agréé par le président du conseil régional après avis de l'agence régionale de santé

- **Le CONSEILLER SCIENTIFIQUE MEDICAL**

Monsieur BOUKERROU Malik, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, qualifié en chirurgie gynécologique, est nommé en qualité de Conseiller Scientifique par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Il est responsable de la qualité de l'enseignement et de la qualification des intervenants médicaux.
À ce titre, il est responsable du contenu scientifique de l'enseignement et de la qualité de celui-ci. Il s'assure de la qualification des intervenants médicaux et universitaires.

Il est assisté par **Monsieur KASSIR Radwan**, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, qualifié en chirurgie viscèrale.

- **Le RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

…….., Cadre Infirmier de bloc opératoire assure cette fonction de responsable pédagogique. Il est chargé de l'organisation des enseignements théoriques et cliniques, de l'organisation pédagogique de la formation initiale, continue et préparatoire ainsi que de l'animation de l'équipe pédagogique.

Le directeur de l'école, le responsable pédagogique et le conseiller scientifique sont responsables conjointement :
– de la conception du projet pédagogique ;
– de l'agrément des stages, en concertation avec le directeur de l'UFR ;
– du contrôle des études ;
- du conventionnement avec l'université.

- **Les FORMATEURS PERMANENTS**

Les formateurs permanents de l'école d'infirmiers de bloc opératoire, **Madame MARIAMON Flavie**, Cadre de santé titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire et **Madame LETT Carole** Cadres de santé, sont titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire et justifient d'une expérience professionnelle significative en qualité d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État.
Ils participent, sous l'autorité de la direction de l'école, aux différentes missions de celle-ci. Pour le directeur, le responsable pédagogique et les formateurs permanents, un titre universitaire de master dans les domaines de la pédagogie, de la santé, des sciences humaines ou biologiques est recommandé.

Ils participent aux instances officielles incombant à leur fonction :

- ✓ Jury des épreuves de sélection
- ✓ Jury semestriel
- ✓ Instance compétente pour les orientations générales des instituts
- ✓ Jury d'attribution du diplôme d'état
- ✓ Conseil de la vie étudiante

Ainsi, **l'équipe pédagogique** guide pendant les 2 années de formation les étudiants dans leurs apprentissages de la spécialité :

- ✓ Par l'enseignement théorique :
  - En apportant des connaissances nouvelles
  - En permettant aux étudiants de mobiliser et combiner les savoirs nécessaires à l'exercice de leur future profession, en assurant des cours théoriques, des travaux dirigés et/ou travaux pratiques (pratiques simulées, démonstrations …)
- ✓ Par l'enseignement clinique :
  - en proposant des encadrements formatifs répétés sur les terrains de stage
- ✓ Par l'enseignement méthodologique :
  - Préparation aux épreuves d'évaluation d'unités d'enseignement
  - Guidance du mémoire professionnel
- ✓ Par la gestion bibliographique (contenus des différents enseignements, publications …) permettant aux étudiants un accès à une documentation actualisée.
- ✓ Par l'évaluation théorique des étudiants :
  - Elaboration des programmes de révisions, des sujets, des grilles de correction
  - Suivi des résultats, progressions et difficultés des étudiants dans l'acquisition des 7 compétences
- ✓ Par un suivi pédagogique individualisé de chaque étudiant, lui permettant d'avoir des réponses adaptées à la progression de sa formation

Ils peuvent participer également à la formation continue des professionnels IADE et IDE ainsi qu'à la recherche (choix de sujets, publications, congrès, soirées thématiques …)

- **La SECRETAIRE**

Madame HOARAU Marie-Renée est l'étroite collaboratrice du directeur et de l'équipe enseignante par ses fonctions de gestion administrative et de communication ; elle fait partie, également, de la cellule Vie de l'Etudiant.

1-9 Les effectifs IBODE

- **LE POINT EN 2022 :**

Nombre d'IBODE en poste à la Réunion : 132
- 122 dans le secteur public
- 11 dans le secteur privé

Une étude des besoins des établissements de soins de la Réunion faisait apparaître que :
- des postes d'IBODE n'étaient pas pourvus dans le secteur public et privé liés aux difficultés de recrutement
- le nombre d'IBODE en poste est insuffisant à couvrir les besoins du moment

La Réunion et Mayotte, afin de se mettre aux normes en effectif, pour les mesures en matière de sécurité sanitaire, de respect de la règlementation et d'assurer le remplacement des départs à la retraite, de la réduction du temps de travail (RTT), ont un important besoin en IBODE.

- **LE POINT EN 2021**

Sur le plan national *(Répertoire ADELI- Drees, données au 1er janvier 2021)*

- 8 430 en France avec une forte majorité qui exerce dans le secteur public. Il manquerait 10 000 IBODE sur le territoire.

	Ensemble	Libéraux ou mixtes	Salariés hospitaliers	Autres salariés
Ensemble	8 430	328	7 658	444
Femme	7 405	282	6 726	397
Homme	1 025	46	932	47

- **LE POINT A LA REUNION**

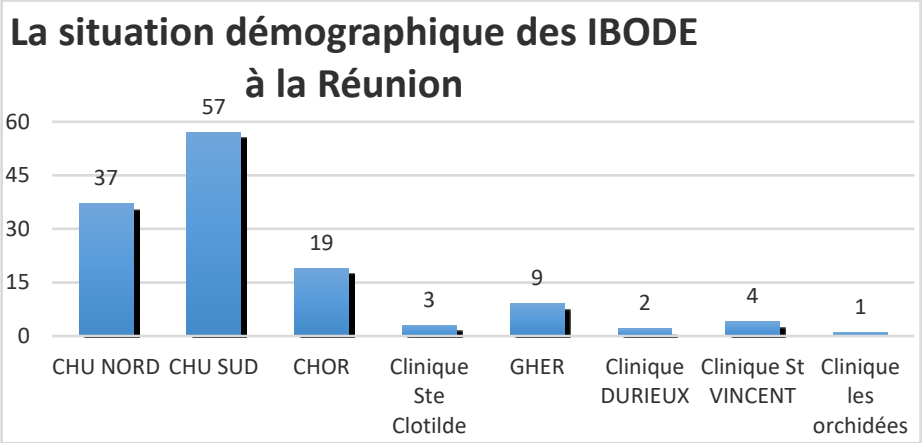

Soit 92,5% dans le secteur public et 7.5 % dans le secteur privé

1-10 Le recrutement des étudiants

Les difficultés rencontrées à l'IRIBODE

Difficultés de financement des candidats :

- Problème de financement des formations essentiellement pour le secteur privé
- Les effectifs d'étudiants sont en deçà des capacités d'accueil
- L'absence d'IBODE au sein de certaines structures ne permet pas que celles-ci soit terrain de stage qualifiant pour les élèves IBO.

.

Tableau récapitulatif des inscrits, reçus et entrées

	2010	2012	2014	2016	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de candidats inscrits	13	22	10	18	25	17	43	26	26
Nombre de candidats admis	10	18	9	15	13	12	15	12	13
Nombre d'entrants en formation	9	11	6	11	13	9	15	13	15

1-11 Les plateaux techniques de la Réunion

Le plateau technique dans le secteur privé
Dans le secteur privé, les quatre cliniques possèdent un plateau technique de qualité, proposant :

- 19 salles d'opération
- 2 salles de lithotritie extracorporelle
- 2 salles de coronarographie et d'angiographie
- 2 salles d'urgence obstétricale
- 1 salle de radiologie vasculaire interventionnelle numérisée
- Unités de stérilisation.

Le plateau technique dans le secteur public
Le secteur public regroupe quatre centres hospitaliers dont le centre hospitalier universitaire :

- 38 salles d'opérations,
- 4 salles radiologie vasculaire interventionnelle,
- 4 salles d'urgence obstétricale,
- 4 Unités de stérilisation,

1-12 Les terrains de stage

Les différents terrains de stage sont présentés ci-après par établissement

Nombre de places proposées/stage/établissement

Stages obligatoires

	CHU SUD	CHU NORD	CHOR	Cl Orchidées	Cl St Vincent	GHER	Cl Ste Clotilde	Cl Durieux	Total
STAGES OBLIGATOIRES									
Chirurgie viscérale	1	1	1	1	1	1	1		**7**
Chirurgie orthopédique et traumatologique	1	1	1	1	1	1	(1)	1	**7**
Stérilisation	1	1	1	1	1	1	1		**22**
Endoscopie	1	1	1	1	1	1	1	1	
Hygiène	1	1	1	1	1	1	1		
STAGES OPTIONNELS									
Chirurgie cardiaque-		2							**2**
Chirurgie vasculaire- thoracique	1	1	(1)	0.5			1		**3**
Chirurgies spécialités (ORL, OPH, plastique - maxilo faciale)	1	1		1	1			1	**5**
Chirurgie OPH			0.5		1				**0.5**
Neurochirurgie	1								**1**
Chirurgie infantile viscérale et ostéoarticulaire	0.5	1							**1.5**
Chirurgie Gynécologie obstétricale	1	1	0.5	0.5				1	**4.5**
Chirurgie urologique	0.75			1					**1.75**
CAPACITE D'ACCUEIL PAR ETABLISSEMENT	5	8	3	3	2	2	2	3	**26**
TOTAL DE PLACES DE STAGES BLOC OPERATOIRE									**34.25**

COORDONNEES DES TERRAINS DE STAGE

ssement	Centre Hospitalier Universitaire de la réunion site du GR HOSPITALIER SUD REUNION
r général	Monsieur CALENGE Lionel
r de site	Monsieur GOYON Patrick
	BP 350 97448 SAINT PIERRE CEDEX
e	0262 35 90 00
ciplines Chirurgicales	· Bloc neurochirurgie · Bloc Chirurgie orthopédique · Bloc Chirurgie digestive et viscérale · Bloc Chirurgie vasculaire · Bloc chirurgie gynécologie-obstétrique · Chirurgie ophtalmologie/stomatologie/ORL · Chirurgie infantile · Bloc Urologie · Endoscopie
pôle	Docteur MARRONCLE Michel
pôle	Monsieur SUPPERAMANIYEN Biusy
trice du bloc	Madame ELLAYA Laetitia (poste 54166)
santé du bloc	Madame CARO Juanita (poste 5 4073) Madame ADENOR Sandrine (poste 5 5013
ion Centrale	Monsieur RANGAYEN Jean Yves (cadre de santé, poste 5 9829)
	Monsieur VINEL Sébastien (Cadre de santé, poste 5 8043**)**
pie	Monsieur SUREL Benjamin (Cadre de santé, poste 57978)

Établissement	Centre Hospitalier Universitaire de la ré
Directeur général	Monsieur CALENGE Lionel
Directeur de site	Madame COSIALS Suzanne
Adresse	Bellepierre – 97405 Saint-Denis Cédex
Téléphone	0262 90 50 50
Pôle Disciplines Chirurgicales	· Bloc chirurgie viscérale · Bloc Gynécologie-obstétrique · Bloc chirurgie orthopédique et traumatologique · Bloc chirurgie OPH / ORL/ maxillo-faciale · Chirurgie infantile · Transplantation rénale · Endoscopie

Chef de pôle	Docteur KASSIR Radwan
Cadre de pôle	Madame ALARY Sarah
Cadre de santé du bloc	Madame DOKTOR Isabelle (tel: 0262 90 54 19)
Stérilisation Centrale	Madame FERRERE Sabrina (ffCadre de santé)
Hygiène	Docteur LUGAGNE DELPON Nathalie
Endoscopie	Monsieur VOLIA Daniel (Cadre de Santé, poste 4 0452)
Pôle cardio-thoracique, Réanimations, anesthésiologie cardiaque. **Chef de pôle Dr BRAUNDEBERGER Eric** **IBODE Référent du bloc Cardiaque Thoracique et Vasculaire BORDONNET Catherine (poste : 4 0466)**	· Bloc chirurgie thoracique et cardiaque, vasculaire · Coordination des prélèvements,

Établissement	**Centre Hospitalier OUEST REUNION**
Directeur	Monsieur BIEN Laurent
Adresse	5 impasse Plaine Chabrier - Grand pourpier – 97460 Saint-
Téléphone	0262 45 30 30
Pôle Disciplines Chirurgicales	· Chirurgie gynécologique et obstétrique · Orthogénie · Chirurgie digestive et endocrinienne · Chirurgie orthopédique et traumatologique · Chirurgie ambulatoire polyvalente · Chirurgie ophtalmologique · Chirurgie vasculaire · Endoscopie
Chef de pôle	Docteur VALLIER Francis
Cadre de santé du bloc	Madame OLLIVIER Cathy (poste 6113)
Stérilisation Centrale	Monsieur DIBLAR David (cadre de santé)
Hygiène	Madame ZITTE Jeanne (cadre de santé)
Endoscopie	Voir bloc

Établissement	**Centre Hospitalier Est Réunion site de S**
Directeur général	Monsieur CALENGE Lionel
Directeur de site	Monsieur LECARDEZ Marc

Adresse	2 rue MONTFLEURY
Téléphone	0262 98 80 00
Pôle Disciplines Chirurgicales	· chirurgie viscérale · chirurgie orthopédique et traumatologique · chirurgie ORL/OPH · chirurgie ambulatoire · chirurgie gynécologique et obstétrique · endoscopie
Chef de pôle	Docteur SIBILLA Frédéric
Cadre de pôle	Madame LEBEAU Francoise
Cadre de santé du bloc	Madame DEROCHE Céline (0262 98 82 94)
Stérilisation	Madame FLEURY Gwendoline (Cadre de santé)
Hygiène	Monsieur BARDIL Johan (Cadre de santé**)**
Endoscopie	Voir bloc

Établissement	**CLINIQUE DURIEUX**
Directeur général	Monsieur DURIEUX Maurice
Directeur général adjoint	Monsieur MILAN Marc
Adresse	100 rue de France 97430 Le Tampon
Téléphone	0262 59 61 61
Pôle Disciplines Chirurgicales	• chirurgie viscérale • chirurgie orthopédique et traumatologique • chirurgie ORL-OPH • chirurgie gynécologique et obstétrique • chirurgie plastique • endoscopie
Médecins référents	Docteur BONIS Eric
Cadre de santé du bloc	Madame CHARRONDONIERE Christèle Madame MASSOU Mylène (tel : 0262 59 63 51)
Endoscopie	Voir bloc

Établissement	**GROUPE DE SANTE CLINI FUTUR CLINIQUE SAINTE-CLOTILDE**
Directeur général	Monsieur DELEFLIE Aimery
Directeur d'établissement	Monsieur TRIBOULET Luc

Adresse	Route du Bois de Nèfles – BP 105 97492 Sainte-Clotilde cédex
Téléphone	0262 48 20 20
Pôle Disciplines Chirurgicales	• chirurgie viscérale • chirurgie orthopédique et traumatologique • chirurgie thoracique et vasculaire • chirurgie ambulatoire • chirurgie gynécologique
Médecins référents	Docteur JEAN Fréderic / Docteur RADOUX Jean Michel
Cadre de santé du bloc	Madame MONA Dominique (0262 48 20 65) Monsieur PERRIN Bruno
Stérilisation	Madame GARRYER Aurélie (Cadre de santé)
Hygiène	Madame BEGUE Blanche (Cadre de Santé)
Endoscopie	Voir bloc

Établissement	**CLINIQUE DES ORCHIDEES**
Directeur général	Monsieur DELEFLIE Aimery
Directeur d'établissement	Madame RIVIERE Marie
Adresse	30 avenue Lenine 97420 LE PORT
Téléphone	0262 42 80 80
Pôle Disciplines Chirurgicales	• chirurgie viscérale • chirurgie orthopédique et traumatologique • chirurgie ORL-OPH • chirurgie gynécologique et obstétrique • chirurgie plastique • Chirurgie urologique • endoscopie
Médecins référents	Docteur COUEFFE Xaviera
Cadre de santé du bloc	Madame MAISONOBLE Marion
Endoscopie	Voir bloc

Établissement	**CLINIQUE ST VINCENT**
Directeur général	Monsieur DELEFLIE Aimery
Directeur d'établissement	Madame LAGARDE

Adresse	8 rue de Paris BP 837 97476 SAINT DENIS
Téléphone	0262 40 60 80
Pôle Disciplines Chirurgicales	• chirurgie viscérale • chirurgie orthopédique et traumatologique • chirurgie ORL-OPH • chirurgie gynécologique et obstétrique • chirurgie plastique • Chirurgie urologique • endoscopie
Médecins référents	Docteur BEKKAR Sarah - VELLIN Jean François
Cadre de santé du bloc	Madame DENMAT Nathalie
Endoscopie	Voir bloc

PREVISIONNEL STAGE ASSISTANCE DE CHIRURGIE S3 - S4

clinique St Vincent	Clinique Ste Clotilde	clinique Durieux	clinique Orchidées	GHER
Dr Bekkar : digestif	Dr Jean : Digestif	Dr Bonis : orthopédie	Dr Coueffe : Viscérale	viscérale
Dr Vellin : ORL	Dr Radoux : Vasculaire		Dr Lemaire : orthopédie	orthopédie
Urologie				

STAGES RECHERCHES PRESSENTIES (non exhaustif)
IRIBODE
Stage RECHERCHE Promotion 22-24 (15 étudiants IBODE)

2 périodes de stage :

- **Période 1 : du 05/09/2023 au 30/09/2023 (4 semaines)**
    - **Besoin de 4 terrains de stage pour l'accueil de 4 binômes**
- **Période 2 : du 02/01/24 au 27/01/24(4 semaines)**
    - **Besoin de 4 terrains de stage pour l'accueil de 3 binômes et d'un solo**

La possibilité d'inscrire ce stage aux recherches faites par les PUPH médecin spécialisés en chirurgie peut etre envisagée pour les EIBO
Un projet de travail en commun avec l'IRIADE est en cours pour la promotion 2023-2025 afin d'optimiser les terrains de stage recherche

Lieu de stage	Coordonnées des personnes à contacter		Doléance IRIBODE
CIC-EC	MARIMOUTOU Catherine MAILLARD Olivier	catherine.marimoutou@chu-reunion.fr olivier.maillard@chu-reunion.fr	les 2 périodes
CYROI / PIMIT	MAVINGUI Patrick	patrick.mavingui@cnrs.fr patrick.mavingui@univ-reunion.fr	Au moins 1 période
DETROI	COURET David	david.couret@chu-reunion.fr	Au moins 1 période
CSSOI	DESCOINS Médéric	mederic.descoins@chu-reunion.	les 2 périodes
DRCI	HOUEL Marie-Annick	marie-annick.houel@chu-reunion.fr	les 2 périodes

STAGES HORS DEPARTEMENT

Etablissement de santé	Spécialité	Nombre d'élèves accueillis en stage depuis 2010
AP/HM : Hôpital Nord La Conception La Timone	Neurochirurgie – chirurgie pédiatrique- viscérale	4
AP/HP : Charles Foix Cochin Fernand Vidal Hôpital des armées du val de grâce Pitié Salpêtrière Robert Debré Saint-Louis	Chirurgies ortho et thoracique – Neurochirurgie – Orthopédie - Viscérale - Chirurgie infantile - Chirurgie viscérale robotique	14
Centre Chirurgical Marie Lannelongue	thoracique	1
CH Annecy Genevois	Thoracique et cardio vasculaire	1
CH Avignon Hôpital Henry Duffaut	Thoracique - viscérale	2
CH Castres (Mazamet)	Chirurgie viscérale	3
CH Côte Basque	Chirurgie ostéo-articulaire – viscérale	5
CH Foch Paris	Chirurgie thoracique	2
CH Jacques cœur Bourges	Orthopédie traumatologie	1
CH Le Mans	Viscérale	1
CH Lorient	Ostéo - viscérale	2
CH Pau	Vasculaire	1
CH St-Nazaire	Gynécologie –ostéo-articulaire	2
CH Tarbes	Ostéo	1
CH Toulon	Nchir - Ortho	2
CH Valence	Ortho-gynéco	2
CH Vannes	OPH	1
CHI Vallées de l'Ariège Foix	Ortho	1
CHITS Ste Musse	Viscérale	1
CHU Amiens Picardie	Neurochirurgie	1
CHU Bordeaux	Chirurgie cardiaque – urologie- viscéral- main- vasc	5
CHU Brest	ORL - NEURO	2
CHU Caen	Chirurgie viscérale - ostéo-articulaire - cardiaque	4
CHU Lille Claude Huriez	Viscérale	2
CHU Lille Salengro	Neurochirurgie - ortho	2

CHU Montpellier	Urologie – viscérale robotique –ortho-neurochirurgie	5
CHU Nice	Urologie – chirurgie reconstructrice et plastique - viscérale	3
CHU Nîmes	Ortho - Nchir	1
CHU Rennes	Neurochirurgie	1
CHU Toulouse Purpan et Rangueil	Neurochirurgie	5
CHRU Strasbourg	Chirurgie du rachis- ostéo-articulaire- urologie- viscérale - cardiaque	7

- Métropole : CHU, CHR, Ecoles IBODE
  - Pour encadrement clinique lors des stages

- AEEIBO :
  - Informations – échanges – formation sur le plan national

- ARIBODE :
  - Promotion de la spécialité Bloc opératoire
  - Formation continue (journée scientifique annuelle, …)
- UNAIBODE
  - Promotion de la spécialité Bloc opératoire
  - Formation continue (journées de formation annuelles, communication scientifique…)
  - SOFERIBO Formation continue (journées de formation annuelles, communication scientifique

2- ORGANISATION

2-1 Fonctionnement des instances

2-1-1 ICOGI instance compétente pour les orientations générales de l'institut

Dans chaque école préparant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, est constitué une ICOGI et 3 sections ;
Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
Une section relative à la vie étudiante
La coordination et l'information entre l'instance et les trois sections sont assurées par le directeur de l'institut de la formation

.

2-1-2 Conseil de discipline

Cf ICOGI section disciplinaire
.

2-1-3 Conseil de la Vie Etudiante

Cf ICOGI section relative à la vie étudiante

2-2 Ressources

2-2-1 Ressources documentaires et multimédias

L'institut dispose :

- d'un Centre de Documentation en santé commun (Documentation médicale et non médicale) avec le CDTIM (Centre de Documentation et d'Information et de Télématique Médicale)
- de 3 salles (55 postes informatiques) Multimédia (Internet, logiciel Statistiques …) communes à l'IES
- d'abonnement à des revues professionnelles médicales et paramédicales

2-2-2 Ressources pédagogiques

L'IRIBODE dispose des équipements pédagogiques suivants :

- 2 abdomens adultes pour intervention chirurgicale viscérale et vasculaire
- 2 jambes pour intervention chirurgie vasculaire
- 1 jambe pour suture
- 1 circuit CEC complet
- Petite instrumentation standard de chirurgie
- Sets de suture
- peaux synthétique et biosimilaires pour sutures
- 7 lap trainer + écrans pour entrainement à la coelioscopie
- Os secs
- Tenues opératoire stériles
- Consommables divers…
- d'un Laboratoire d'Apprentissages cliniques (LAC) situé au sein du bâtiment principal du CHU Site Sud. Cet espace comprend une salle de bloc opératoire permettant le déroulement de séances de simulation ou de pratique simulée.
- Matériel AFGSU

2-2-3 Ressources financières

La Région Réunion assure le financement des instituts par subvention d'équilibre depuis 2010 au titre d'un budget annexe spécifique (Budget C).

.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

LA FORMATION

1- PREAMBULE

1-1 Les références

Ce pré-projet est établi en référence au Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 27 avril 2022[2]. Par ailleurs, il s'appuie sur les différents référentiels suivants[3] :

- Le référentiel d'activités et la définition du métier
- Le référentiel de compétences
- Le référentiel de formation

…. et sur nos conceptions pédagogiques au sein de l'IRIBODE, tirant profit de l'expérience de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Formation Infirmier depuis 2009 et de la connaissance du métier d'infirmier anesthésiste d'aujourd'hui.

1-2 Le métier d'infirmier de bloc opératoire aujourd'hui

1-2-1 Définition du métier

L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en oeuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation. Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en oeuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies

.

1-2-2 Le cadre de la pratique professionnelle

L'infirmier de bloc opératoire exerce son métier dans le respect des articles R. 4311-1 à R. 4311-15 et R. 4312-1 à R. 4312-49 du CSP. «*L'infirmier ou l'infirmière titulaire du diplôme d'Etat de bloc opératoire ou en cours de formation préparant à ce diplôme, exerce en priorité les activités suivantes: 1° Gestion des risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire; 2° Elaboration et mise en oeuvre d'une démarche de soins individualisée en bloc opératoire et secteurs associés; 3° Organisation et coordination des soins infirmiers en salle d'intervention; 4° Traçabilité des activités au bloc opératoire et en secteurs associés; 5° Participation à l'élaboration, à l'application et au contrôle des procédures de désinfection et de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables visant à la prévention des infections nosocomiales au bloc opératoire et en secteurs associés. En per-opératoire, l'infirmier ou l'infirmière titulaire du diplôme d'Etat de bloc opératoire ou l'infirmier ou l'infirmière en cours de formation préparant à ce diplôme exerce les activités de circulant, d'instrumentiste et d'aide opératoire, en présence de l'opérateur. Il est habilité à exercer dans tous les secteurs où sont pratiqués des actes invasifs à visée diagnostique, thérapeutique, ou diagnostic et thérapeutique dans les secteurs de stérilisation du matériel médico-chirurgical, et dans les services d'hygiène hospitalière.*» (Art. R. 4311-11 du CSP). Par ailleurs, seul le professionnel titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier de bloc opératoire est habilité à accomplir les actes et activités suivants:
«*1° Dans les conditions fixées par un protocole préétabli, écrit, daté et signé par le ou les chirurgiens:* a) *Sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment: – l'installation chirurgicale du patient; – la mise en place et la fixation des drains sus-aponévrotiques; – la fermeture sous-cutanée et cutanée;* b) *Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien, apporter une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration; 2° Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien, une fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité déterminés par arrêté du ministre chargé de la santé* » (Art. R. 4311-11-1 du CSP).

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire s'acquiert après un diplôme d'Etat d'infirmier.

---

[2] Arrêté du 27/04/2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire

[3] Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier de Bloc Opératoire diplômé d'Etat ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat. Cette description s'inscrit dans la réglementation figurant au code de la santé publique (CSP).

.

L'annexe I de l'arrêté du 27 avril 2022 définit le champ d'activité de l'IBODE :

Seul le professionnel titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier de bloc opératoire est habilité à accomplir les actes et activités suivants: «*1. Dans les conditions fixées par un protocole préétabli, écrit, daté et signé par le ou les chirurgiens:* a) *Sous réserve que le chirurgien puisse intervenir à tout moment: – l'installation chirurgicale du patient; – la mise en place et la fixation des drains sus-aponévrotiques; – la fermeture sous-cutanée et cutanée;* b) *Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence du chirurgien, apporter une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration; 2. Au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien, une fonction d'assistance pour des actes d'une particulière technicité déterminés par arrêté du ministre chargé de la santé* » (Art. R. 4311-11-1 du CSP). *L'infirmier ou l'infirmière, en cours de formation préparant à ce diplôme, peut participer à ces activités en présence d'un infirmier de bloc opératoire diplômé d'Etat ».*

1-2-3 Les activités

(Le détail des activités est consultable dans l'arrêté de formation du 27 04 2022, annexe I)

1. Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
2. Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
3. Organisation et coordination des activités de soins liées au processus peropératoire
4. Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et associés
5. Elaboration et mise en oeuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et associés
6. Mise en oeuvre et contrôle des mesures d'hygiène dans les secteurs interventionnels et associés
7. Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et associés
8. Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

1-2-4 Les compétences

(Le détail des compétences est consultable dans l'arrêté de formation du du 27 04 2022, annexe II)

Cinq blocs de compétences dans lesquels sont réparti 9 competences

BLOC DE COMPETENCE	COMPETENCES
Blocs de compétences Activités Compétences **Bloc 1 –Prise en soins et mise en oeuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**	1 – Connaitre et contribuer à mettre en oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique 2 – Mettre en oeuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
Bloc 2 – Mise en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4. –Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri opératoire
	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	6. – Mettre en oeuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés
Bloc 4 Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7. – Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8. – Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	9. – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

1-3 La formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

1-3-1 Finalités de la formation

Les attendus et critères nationaux de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire sont synthetisé dans le tableau ci-dessous de l'annexe IV

Attendus nationaux	Critères nationaux pris en compte
1. Intérêt pour les thématiques en lien avec les secteurs interventionnels et secteurs associés, crédibilité du projet professionnel et projection dans le métier d'infirmier de bloc opératoire	1.1 Avoir acquis des connaissances solides dans le domaine des sciences biologiques et médicales et de la gestion du risque infectieux attestées par les résultats obtenus pendant la formation d'IDE et/ou l'expérience professionnelle 1.2 Connaissance des secteurs interventionnels et secteurs associés et du métier d'infirmier de bloc opératoire 1.3 Intérêt pour les nouvelles techniques et technologies innovantes dont la robotique
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	2.1 Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit 2.2 Aptitude à collaborer et travailler en équipe dans un environnement contraint
3. Compétences en matière d'expression orale et écrite	3.1 Maîtrise du français et du langage écrit et oral 3.2 Capacité à se documenter, à établir une veille documentaire et réglementaire, à constituer une bibliographie, et à communiquer dans une langue étrangère 3.3 Pratique des outils numériques
4. Aptitudes à la démarche et au raisonnement scientifique	4.1 Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser, analyser restituer de l'information scientifique et construire un argumentaire 4.2 Aptitude à choisir et mettre en oeuvre des outils théoriques permettant de s'approprier les résultats des études expérimentales (statistiques)
5. Compétences organisationnelles et savoir-être	5.1 Rigueur, méthode, maitrise de soi, résistance physique et adaptabilité 5.2 Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, créativité 5.3 Respect des engagements, autonomie dans le travail

MAQUETTE DE FORMATION
cf doc1

1-3-2 Principes pédagogiques

La formation d'infirmier anesthésiste s'appuie sur 3 concepts :

- **la formation d'adulte,**
- **la formation par alternance**
- **la formation professionnalisante.**

Cette formation repose sur une **pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant** lui permettant :

- **de s'impliquer dans sa formation,**
- **de s'auto-évaluer,**
- **d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.**

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier de bloc opératoire.
.La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage :**

- **« comprendre »** : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- **« agir »** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- **« transférer »** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.** Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences.

1-3-3 Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques et l'annexe I de l'arrêté du 27 avril 2022
Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.

La validation des unités d'intégration reposera sur :

- l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations ;
- la capacité d'analyse des situations proposées.

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

2- PROJET PEDAGOGIQUE : LA FORMATION PAR COMPETENCE A L'IRIBODE

2-1 L'approche par compétence

Cette approche débute par L'Arrêté du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire.
Enfin l'arrêté du 27 avril 2022 ancre définitivement la formation IBODE dans la logique des compétences.

Le tableau ci-dessous aborde de façon synthétique la philosophie du projet pédagogique de l'IRIBODE selon quatre grands axes :

Projet pédagogique IRIBODE – IES – CHU Sud Réun

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives de l'IES et plus particulièrement de l'IRIBODE, au travers de ce projet p chaque élève, pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Le programme de formation a pour objectif de développer des compétences d'infirmier spécialisé dont les caractéristiques sont les

- un infirmier de bloc opératoire apte à exercer les rôles d'infirmier circulant, instrumentiste et aide-opératoire ;
- un infirmier de bloc opératoire apte à prendre en compte la gestion des risques liée à l'activité et à l'environnement du sec infections nosocomiales ;
- un infirmier de bloc opératoire bénéficiant d'un savoir professionnel lui permettant d'affirmer son identité professionnelle.

Cette compétence professionnelle s'exprime particulièrement par les **valeurs** suivantes, en référence à la charte institutionnelle :

- Respect – Professionnalisme – Esprit d'équipe.

Les **principes** suivants font référence :

- Exemplarité – Equilibre – reconnaissance – équité – Soutien au développement de chacun – Ecoute, proximité, compag sécurité et de sérénité - La promotion de la solidarité et l'engagement des équipes.

Le dispositif de formation proposé s'attachera, pour que chaque élève au terme de sa formation soit capable, dans le cadre d'u

- d'élaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- de garantir et de faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- de garantir et de faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activité ;
- de dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des person
- de travailler en équipe et de participer à la formation des personnes intervenant dans ses différents secteurs d'activité ;
- d'agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- de participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité
- d'évaluer et de réajuster sa pratique professionnelle.

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4	
Intégration des savoirs professionnels, par le développement des liens entre les modules, l'alternance intégrative et les bonnes pratiques professionnelles (Approche par compétence)	**Construction d'une identité et d'un comportement professionnels dans le but d'accompagner un projet personnalisé**	**Développement de pratiques pédagogiques et professionnelles innovantes**	**Optimisation du fonctionnement de l'institut et développement des missions des IES du CHU**	
Projets	**Projets**	**Projets**	**Projets**	
Développer une vision partagée des compétences professionnelles soignantes avec l'ensemble des acteurs de la formation	**Permettre le développement de l'identité et du projet professionnels**	**Susciter et accompagner les constructions pédagogiques dynamiques et créatives au service des apprentissages**	**Optimiser les organisations administratives et pédagogiques**	**Développer et valoriser les missions de l'IRIBODE**

Intégrer les exigences d'apprentissage à l'institut dans un contexte professionnel	**Partager un socle commun de savoirs professionnels reconnus et basés sur les preuves**	**Accompagner l'engagement et l'implication professionnels**	**Encourager la démocratie étudiante par la responsabilisation et l'autonomisation**	**Diversifier les approches et méthodes pédagogiques**	**Offrir des modalités pédagogiques en cohérence avec le profil de l'apprenant**	**Actualiser et mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité en collaboration inter Instituts Régionale**	**Développer le rayonnement de l'IRIBODE et la mobilité des diplômés**
Co construction et présentation des différents projets : Projets de modules Projets de compétence Projet d'alternance intégrative Démarche de soins au bloc opératoire Progression / transversalité Travail / cas cliniques issus du terrain (Etudes de cas) Travail à partir des EPP-RMM Projets de santé publique : gestion du risque infectieux au BO Intégration des plans nationaux de santé publique Méthodes pédagogiques : - Enseignements dirigés - Retour d'expérience clinique - Travaux pratiques en situation professionnelle simulée - - Conférences et réunions professionnelles Séminaires pédagogiques avec l'ensemble des acteurs de la formation (Bilan et perspectives pédagogiques)	Rencontres avec les maîtres de stage et DSIRMT Formation au Tutorat au bloc opératoire Référent de stage et travail en partenariat : - Livrets d'accueil - Procédure d'accueil et d'encadrement des EIBO Analyse des Pratiques communes (bloc op / institut) Objectifs de formation, de stage, de progression de l'étudiant IBO Préparation de stage Suivi des EIBO en stage des supports permettant à l'encadrement de savoir où en est l'étudiant dans sa formation (Cf portfolio).	Apprentissage des habiletés relationnelles-coaching-PNL – compétences non techniques Retour d'expérience clinique – (Approche réflexive) Travaux de groupe (Travail d'équipe) Parcours individualisé de formation clinique Contrat d'apprentissage personnalisé Contrats pédagogiques individualisés en cas de difficultés¨ Prévention des RPS : Espaces d'expression des émotions vécues en formation (possibilité d'écoute professionnelle par un psychologue à visée pédagogique) *Service social universitaire*	Implication institutionnelle et associative *Encourager les projets étudiants : activités – projets culturels, sportifs* *Espaces de vie et de communication :* *Maison des étudiants* *Bureau des associations* *Permanences (Région – Département – Pôle Emploi – Sécurité sociale étudiante)* Respect des règles (RI) professionnelles et institutionnelles Instances : ICOGI Séminaires pédagogiques Réunions de promotion	Espace d'échanges pédagogiques inter spécialités (IADE-IBODE…) Parcours de formation clinique individualisé Laboratoire de compétences Centre d'enseignement par simulation TICE Ressources documentaires universitaires et en ligne Ressources pédagogiques numériques Serious Games – Podcasts – E-learning – MOOC Forums – FAQ-numérisation 3D… FAQ pour les professionnels de terrain encadrant Diversité des intervenants *(Patient expert – acteurs / simulation)* Enseignement d'anglais professionnel Projets de formation recherche inter spécialités	Identifier le profil de chaque apprenant : Entretiens de suivi pédagogique individualisé Entretien individuel de régulation des guidances individuelles du mémoire Régulation avec les professionnels encadrants en stage Principe d'auto-évaluation formalisée	Management de la qualité et politique qualité Enquêtes de satisfaction et audits internes Groupes de travail administratifs / pédagogiques Offre de stage structurée et qualifiée : Cellule stage et groupes de travail stage Harmonisation pédagogique IRIADE / IRIBODE Politique de communication interne IES Gestion logistique - locaux - Matériels - Consommables Recensement des besoins : - Projet d'investissement - Projet architectural	Recrutement et critères de sélection des candidats Partage des documents pédagogiques et organisationnels de l'institut avec l'ensemble des acteurs de la formation (plateforme de partage) Soutien des actions de communication de l'IRIBODE en interne et en externe (Bureaux de pôle – Instances CHU Convergence – Communication CLIN– JNEP/JREP – Salon régionaux – séminaires nationaux) Valorisation des travaux : - Ecrits et réflexions/communications, publications professionnels - Recherche des étudiants et des professionnels Formation à la recherche Formation universitaire des personnels Accompagnement des projets de recherche Mobilité des étudiants (dispositif d'accompagnement) Formation continue et DPC : préparations concours – formation tutorat – formation aux actes exclusifs Coopération internationale : formation formateurs – formation personnels encadrants

2-3 L'alternance intégrative : un incontournable dans la formation par compétences

2-3-1 Une co-construction de la formation

Le projet pédagogique doit être un projet unique, réalisé par le terrain et l'institut, porté par l'étudiant. Une mise en phase entre les deux lieux de formation (l'Institut et le terrain) est nécessaire au profit de l'apprentissage, avec une co-construction de la formation.

Par exemple :

- Des temps de rencontre entre Institut et terrains seront formalisés
- Les situations apprenantes proposées seront travaillées avec chaque lieu de stage.
- Ces situations permettront à l'étudiant de repérer les connaissances communes et celles spécifiques à la situation (éléments variables et invariables d'une situation clinique)
- Les professionnels proposeront des outils d'aide au développement des compétences des étudiants,
- Les professionnels seront conviés au séance d'analyse de pratique, afin de permettre à l'étudiant de faire le lien Théorie / Pratique et de revenir sur ses acquis avec de nouveaux éclairages mixtes (Institut / terrain).

2-3-2 La réflexivité et l'analyse des pratiques : Au cœur du dispositif

La réflexivité consiste en la mise en évidence de ce que je me dis pendant que j'agis. C'est la verbalisation de ce que je pense pendant la réalisation d'une tâche.

Le but de la formation n'est pas une accumulation d'actes mais une réflexivité en lien avec les actes que l'étudiant a lui-même réalisés, afin qu'il développe ses propres compétences.

Cette réflexivité impose une « gymnastique d'esprit » à tous les niveaux de l'accompagnement et de l'encadrement de l'apprenant. Cette pratique sera mobilisée afin d'effectuer une réflexion sur l'action, pendant l'action et après l'action.
Pour Vial[4], il est nécessaire d'associer, à cette réflexivité, l'analyse des pratiques (auto-questionnement) et l'auto-évaluation (auto-bilan).
En stage, il s'agit d'identifier les savoirs professionnels existant dans l'action réalisée et d'enrichir de cette réflexion la(les) pratiques suivantes et de nouvelles expériences.
Selon Perrenoud[5], *« l'expérience analysée, est en quelque sorte capitalisée et réinvestie dans de nouveaux épisodes »*.
A l'institut, l'analyse des pratiques sera mobilisée lors des préparations et des retours de stage. Les situations sur lesquelles l'étudiant souhaite travailler seront analysées dans un but d'apporter de nouveaux éclairages sur la situation vécue.

L'explicitation[6] est un outil pédagogique essentiel dans la formation par compétences. Elle consiste en la présentation du cheminement intellectuel qui a poussé à l'action, en restant au plus près de ce qui s'est réalisé et non pas de ce qu'il aurait fallu faire. L'étudiant analyse la situation dans son ensemble pour y identifier les blocages et les acquis ainsi que les éléments à travailler pour elle-même.

Les situations apprenantes :
Des situations significatives seront repérées par l'étudiant et le tuteur en stage. Ces situations seront ensuite travaillées à l'institut.
Ces séances, qui ne sont pas des situations de résolution de problème, viseront à :

- Problématiser la situation,
- L'examiner sous tous les angles,
- Intégrer les contraintes, les contradictions,
- D'identifier les éléments invariables et les éléments variables de la situation, en mobilisant sur les connaissances scientifiques, professionnelles … (Connaissances anatomo-physiologiques, pharmacologiques …, Recommandations d'experts, Articles scientifiques …)
- Considérer qu'il n'y a pas de réponse toute faite, mais des réponses en fonction de la situation singulière rencontrée.

2-3-3 Les liens nécessaires entre tous les acteurs de la formation

[4] Vial M., (2001), « se former pour évaluer, se donner une problématique et élaborer des concepts », Bruxelles, De Boeck, Université, Seconde édition, 2009.
[5] Perrenoud P., (2001), « Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation », in « Cahiers pédagogiques », N° 390, p.42-45.
[6] Vermersch P., (2003), « L'entretien d'explicitation », Condé Sur Noireau, ESF.

Le lieu de stage doit permettre à l'étudiant de développer ses compétences et sa réflexivité sur l'action, surtout pendant l'action (mais aussi avant ou après l'action).

Les professionnels de terrain transmettent des connaissances à l'étudiant au cours de la réalisation de la pratique professionnelle et par la réflexion sur cette pratique. Ils ont le souci de ne pas faire, penser à la place de l'étudiant, de ne pas devancer sa réflexion, mais de la faire émerger sur ce qu'il réalise.

- Le maître de stage :

Il a une fonction organisationnelle et institutionnelle. Il est le garant de la qualité de l'encadrement, de l'application de la charte, du suivi de relation avec l'institut. Il règle les litiges et les conflits. Il accueille l'ensemble des étudiants. Il est le coordinateur des stages qui se déroulent dans son service (ou pôle). Il identifie les tuteurs de stage. Il est un lien privilégié avec l'institut pour l'ensemble des stagiaires.
Il n'a pas de fonction de formation.

- Le tuteur :

C'est une IBODE ou un chirurgien. Il a une fonction pédagogique. Il organise le parcours de l'étudiant en stage en fonction des besoins de celui-ci et des situations auxquelles l'étudiant pourra être confronté pour avancer dans ses apprentissages. Il effectue l'évaluation et la formalisation de la progression dans l'acquisition des compétences en collaboration avec les professionnels de proximité. Il est dans la validation et l'accompagnement. Il doit donc se positionner dans une posture de remise en question de ses pratiques. Il favorise le questionnement afin que l'étudiant fasse ses propres choix et convoque les compétences.
Il doit interpeller l'étudiant dans l'action et éviter qu'il ne soit systématiquement dans une reproduction des pratiques.

- Le professionnel de proximité :

Il encadre au quotidien, accompagne et guide l'étudiant dans la réflexion et le questionnement autour des situations rencontrées. Il participe à l'évaluation avec le tuteur. Il n'est pas que dans la démonstration et l'explication, mais davantage dans le questionnement et la réflexivité sur les pratiques de l'étudiant et sur ses propres pratiques. Il facilite l'explication des situations cliniques et des actions.

L'institut est le lieu privilégié de la transmission des connaissances, mais aussi de leur appropriation, notamment par l'analyse des pratiques en retour d'expérience de stage. La réflexivité s'inscrit davantage après l'action.

L'étudiant fera un retour en institut sur des cas cliniques et des situations de soins vécues. Il analysera son expérience et fera les liens avec les apports de la formation.
Les situations exploitées ne se réduiront pas à des « situations problèmes » et seront étudiées dans leur globalité (environnement, interactions, organisation …)

En stage, l'étudiant utilisera ses connaissances et les mettra en lien avec la pratique. Il s'y référencera pour argumenter ses décisions en situation. Il mobilisera par ailleurs ses connaissances acquises en situation clinique pour construire ses propres connaissances et références.

L'étudiant recherchera ainsi à reconnaître ses difficultés, ses limites, ses manques, ses besoins de formation. Il orientera lui-même ses apprentissages sur la base d'une auto-évaluation régulière, et d'une argumentation auprès de l'équipe pédagogique et les professionnels encadrants (Cf Outils de suivi pédagogique par compétence).

Il construira ainsi son parcours en référence à ses acquis (avant et en cours de la formation d'IBODE), ses besoins (axes de progression, projet professionnel …), au référentiel de compétences (cf Porfolio) et au fil de l'avancement de sa formation.
Les projets de formation en vue de l'acquisition de chacune des neuf compétences seront un outil essentiel partagé entre les différents acteurs

Le formateur : Dans le cadre de l'analyse des pratiques et de l'accompagnement à la réflexivité, il travaille :

- à distance des situations vécues par l'étudiant. Il a alors un rôle de construction des situations d'apprentissage à partir d'expériences vécues, d'animation et d'organisation des conditions favorables à l'apprentissage, à l'expression des vécus, de la parole, des ressentis …
- sur le terrain. Il a alors un rôle d'entraînement à la réflexivité, celle qui se fait avant, pendant et après l'action.

Plus globalement, le formateur a une fonction :

- de régulation et de validation des acquis de chaque étudiant, qu'il formalise lors d'entretiens de suivi pédagogique réguliers
- de transmission de savoirs,

- de contrôle des savoirs (scientifiques, procéduraux, de positionnement professionnel) et acquisitions des étudiants,
- d'accompagnement et d'étayage de chaque étudiant dans son parcours de formation,
- de contrôle

Il travaille étroitement avec les professionnels de terrain pour l'étudiant.

2-3-4 L'individualisation des parcours

Le dispositif doit permettre à l'étudiant d'exprimer ses besoins, notamment en stage, pour lui permettre d'être confronté à des situations d'apprentissage qui lui permettront de progresser et de développer ses connaissances et compétences.

Un outil de suivi d'acquisition des compétences et par compétence, est proposé, à 4 temps de la formation :

- T0 : Entrée en formation – Point sur le parcours professionnel antérieur et sur les atouts et points à améliorer par rapport au référentiel de compétences IBODE

- T1 : A la fin du semestre 1 : Point sur les acquis et les axes d'amélioration
- T2 fin du semestre 2 Au retour stage Métropole : idem
- T3 : A la fin du semestre 3
- T4 : A la fin du semestre 4

Cet outil permettra de montrer le parcours progressif de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences, en adéquation avec les exigences du DE d'Infirmier de bloc opératoire.
Cet outil servira, également, à l'étudiant pour cibler son parcours de stage et ses objectifs spécifiques.

Le parcours de l'étudiant[7] :

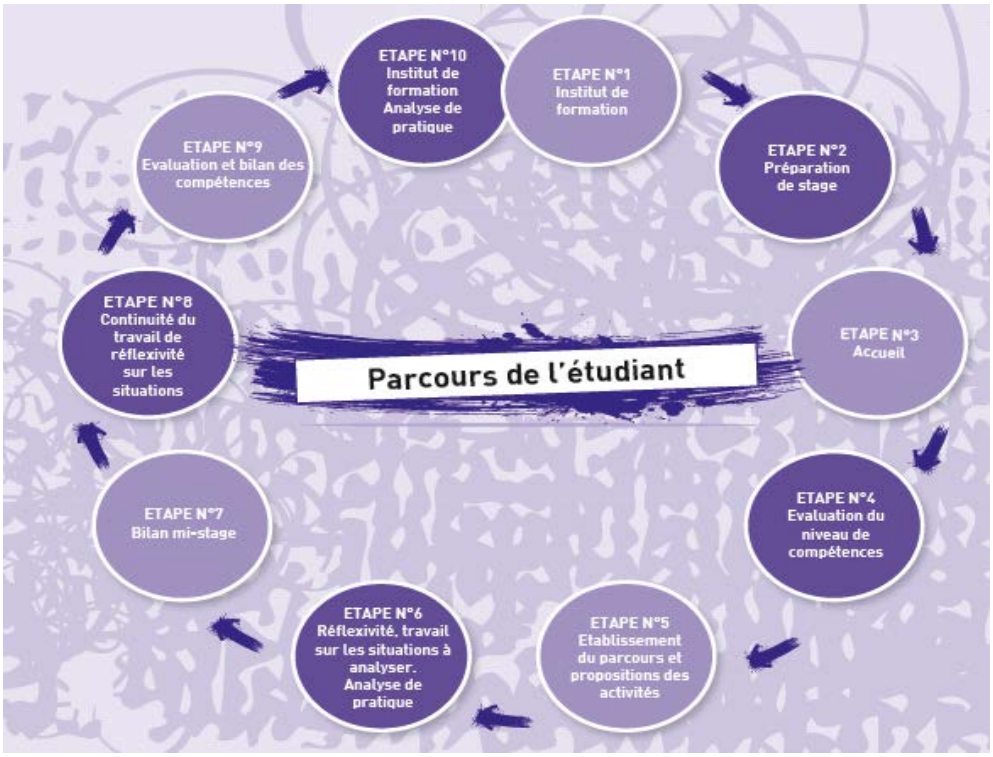

Pour conclure sur la pédagogie par compétences, nous retiendrons les points clés suivants, qui guideront nos pratiques pédagogiques et d'encadrement au quotidien :

- Un raisonnement est nécessaire en complément de l'exécution des activités
- Une identification des éléments variants et les invariants d'une situation
- Un travail sur l'écart par rapport à la norme, en complément de l'application des normes,
- Un transfert des acquis consolidés dans des situations nouvelles et plus complexes
- Le formateur est un accompagnateur et pas seulement un modèle à imiter
- La pédagogie est celle de la maîtrise de savoirs fondamentaux et aussi celle du questionnement
- Les supports mobilisés sont :
    - La réflexivité et l'analyse des pratiques
    - La formalisation (écriture) de l'action
    - Le travail sur les représentations
    - L'auto-évaluation

[7] UNAIBODE, SOFERIBO, AEEIBO, *« Vers la formation par compétences des infirmiers de bloc opératoire »*, Propositions concernant l'encadrement des étudiants IBO, Avril 2013.

3- PROJET D’ENSEIGNEMENT

3-1 Planification année universitaire 2022-2024

3-2 Les projets de compétence

3-2-1 Projet en vue de l'acquisition des blocs de compétence

« Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie »

Critères et indicateurs de la compétence

BLOC DE COMPETENCE	Activités	COMPETENCES
Blocs de compétences Activités Compétences Bloc 1 –Prise en soins et mise en oeuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1. – Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 – Connaitre et contribuer à mettre en oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique 2 – Mettre en oeuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
Bloc 2 – Mise en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	2. – Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	3. – Organisation et coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire	4. –Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri opératoire
	4. – Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	5. – Elaboration et mise en oeuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	6. – Mettre en oeuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés
Bloc 4 Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	6. – Mise en oeuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire dans les secteurs interventionnels et dans les secteurs associés	7. – Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	7. – Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	8. – Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	8. – Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	9. – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

Bloc 1 – Prise en soins et mise en oeuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique 1. – Connaitre et contribuer à mettre en oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

1. Informer, conseiller les personnes bénéficiant d'une intervention et leur entourage en utilisant des techniques de communication adaptées à la situation d'intervention
2. Identifier et analyser les besoins spécifiques de la personne opérée et de ses proches
3. Elaborer une démarche de soin adaptée à la situation d'une personne opérée 4. Planifier et mettre en oeuvre des soins infirmiers adaptés à la personne opérée, à ses besoins et au contexte interventionnel en assurant la continuité des soins

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	**Indicateurs:** Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1. Qualité du recueil des informations liées à la personne, à l'intervention	Les informations sont suffisantes – Les informations sont bien sélectionnées, pertinentes, ciblées et recueillies dans un ordre qui est explicité (urgence, importance/intervention, …) – Les informations sont adaptées à la situation interventionnelle – Les besoins des personnes sont explorés et pris en compte – L'utilisation des outils de recueil de données est adaptée à la situation
2. Pertinence de l'identification des risques liés aux caractéristiques de la personne et de l'intervention	– Tout risque est identifié – Les mesures de prévention des risques sont prises – Les liens entre les risques identifiés, la situation d'intervention et l'état de la personne et les mesures projetées sont expliqués
3. Pertinence et cohérence de la démarche de soin	– La démarche de soin est adaptée à des situations spécifiques, en lien avec les risques repérés et les règles de bonnes pratiques – La démarche est pertinente et expliquée – L'organisation de la prise en charge est définie – L'organisation des soins est adaptée à la personne – Les actions sont priorisées dans un ordre explicité
4. Qualité de l'information et du conseil apportés à la personne et son entourage éventuel	– L'information est adaptée à la personne et à son entourage – Le langage utilisé est adapté à la personne et à son entourage, – La compréhension de la personne et de son entourage est vérifiée – L'information est donnée au bon moment – L'information est adaptée au mode d'organisation de la prise en charge et à la situation interventionnelle
5. Adaptation du mode de prise en charge en fonction de la nature de l'intervention et des modalités anesthésiques prévues	L'accueil est personnalisé – Les informations recueillies lors de l'accueil et dans le dossier de la personne sont prises en compte – La communication verbale et non verbale de la personne sont prises en compte tout au long de l'intervention – La douleur est évaluée et prise en charge

MAQUETTE PEDAGOGIQUE FORMATION IBODE

Contribution théorique à l'acquisition du bloc de compétence

Compétences détaillées	1 - Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soin rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thé 2 - Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opéra		
	Semestre 1	Semestre 2	S
1.1 Informer, conseiller les personnes bénéficiant d'une intervention et leur entourage en utilisant des techniques de communication adaptées à la situation d'intervention	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	
1.2. Identifier et analyser les besoins spécifiques de la personne opérée et de ses proches	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	
1.3 Elaborer une démarche de soin adaptée à la situation d'une personne opérée	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	
1.4. Planifier et mettre en œuvre des soins infirmiers adaptés à la personne opérée, à ses besoins et au contexte interventionnel en assurant la continuité des soins	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	UE Sciences infirmières et bloc opératoire	
2.1 Evaluer la conformité et maintenir l'opérationnalité des dispositifs médicaux et de la salle d'opération	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r
2.2. Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d'infirmier circulant selon le type et les modalités d'intervention	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r
2.3. Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle d''infirmier instrumentiste selon le type et les modalités d'intervention	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r
2.4. Analyser le déroulement opératoire, identifier les risques, anticiper les étapes de l'intervention et mettre en œuvre les modifications nécessaires pendant la durée de l'intervention	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r
2.5. Identifier et mettre en œuvre les outils numériques ou nouvelles technologies d'assistance à l'intervention et à la décision, analyser et prendre en compte les informations apportées par ces outils.	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r
2.6. Identifier les situations imprévues dont les situations d'urgence et adapter sa pratique.	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r
2.7. Anticiper et mettre en œuvre les actions liées à la fin de l'intervention jusqu'à la prise en charge de la personne en salle de surveillance post-interventionnelle	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r
2.8. Organiser la prise en charge des prélèvements en per opératoire et en assurer l'acheminement et la traçabilité	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences médico-chirurgicale	UE Sciences r

BLOC 1 – PRISE EN SOINS ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PREVENTION ET DE SOINS EN LIEN AVEC DES ACTES INVASIFS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET/OU THERAPEUTIQUE		
UE 1 : SCIENCES INFIRMIERES ET BLOC OPERATOIRE SEMESTRE 1 ECTS 4 **COMPETENCE 1 : Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**		
CM-ED- =63 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Raisonnement et démarche clinique appliqué à l'environnement préopératoire	CADRE IBODE	
Les concepts en santé et soin infirmiers	CADRE IBODE	
Anthropologie : représentations du bloc opératoire, atteinte chirurgicale du corps, impact des croyances et des cultures	Universitaire Mr SAVRIAMA	
Psychologie de : la douleur, du stress, de la souffrance, de la peur	Universitaire Mr SAVRIAMA	
– Psychologie, sociologie et anthropologie de la mort	Universitaire Mr SAVRIAMA	
Répercussions psychosociologiques de l'intervention chirurgicale sur la personne opérée : chirurgie conventionnelle et ambulatoire	MARIAMON Flavie CADRE IBODE	
Communication adaptée à la personne opérée (culture, âge, handicap, et types d'intervention…)	MARIAMON Flavie CADRE IBODE	
Techniques de communication en univers fermé et à hauts risques	Psychologue Médecin	
EVALUATION		
UE 2 : SCIENCES MEDICOCHIRURGICALES SEMESTRE 1 ECTS 7 **COMPETENCE 2 : Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques**		
CM -ED- = 105 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Anatomie descriptive et topographique du corps humain	Universitaire	
Description des régions anatomiques de l'ensemble du corps humain en lien avec les techniques chirurgicales Imagerie médicale : Les grands principes de l'imagerie médicale – Repères anatomiques en imagerie médicale	Medecin	

–Peau et cicatrisation : – Physiologie de la peau – Plaie et cicatrisation : la peau, les facteurs biochimiques intervenant dans la cicatrisation	Médecin	
les mécanismes physiologiques de la cicatrisation : – La cicatrisation dirigée,	Médecin	
– La cicatrisation pathologique : les facteurs jouant un rôle dans le retard de cicatrisation, les épidermolyses	Médecin	
Les différentes méthodes d'évaluation des plaies	Professionnel DU plaie et cicatrisation	
Hémostase : – Physiologie de l'hémostase, les méthodes d'hémostase	Dr KERKENI	
Fracture : – Généralités, physiologie de l'ossification, principes de consolidation, mise en place d'une immobilisation	Médecin	
Les mécanismes physiologiques hémodynamiques – Régulation de la volémie – Physiologie cardiaque et vasculaire	MAR	
Anesthésie :		
– Les principes de l'anesthésie et la réglementation en matière de sécurité anesthésique	MAR	
Les différents types d'anesthésie, les indications, les contre-indications, les complications, et les recommandations de bonnes pratiques associées chez l'adulte, l'enfant et le nouveau-né –	MAR	
Les accidents d'anesthésie : allergie, hyperthermie maligne, choc anaphylactique.....	MAR	
– Les répercussions des incidents de l'acte opératoire sur l'anesthésie et de l'anesthésie sur l'acte opératoire	MAR	
Pharmacologie: les différents médicaments, les indications, les risques liés à l'utilisation au bloc opératoire: – Colles biologiques, produits dérivés du sang – Produits hémostatiques, anticoagulants	MEDECIN IBODE PROFESSIONNEL EXPERT	
Pharmacologie: les différents médicaments, les indications, les risques liés à l'utilisation au bloc opératoire: – Produits de contraste –		
Pharmacologie: les différents médicaments, les indications, les risques liés à l'utilisation au bloc opératoire: Anesthésiques locaux, anesthésiques, antalgiques – Antibiotiques –	MAR	
Pharmacologie: les différents médicaments, les indications, les risques liés à l'utilisation au bloc opératoire: Chimiothérapie per opératoire – Implants radioactifs	MEDECIN PHYSICIEN	
Les médicaments de conservation de tissus et d'organes – Substituts osseux et biomatériaux	MEDECIN IBODE PROFESSIONNEL EXPERT	
Imagerie médicale: – Les grands principes de l'imagerie médicale – Repères anatomiques en imagerie médicale	MEDECIN PHYSICIEN PROFESSIONNEL EXPERT	
Radioprotection patient	PHYSICIEN	
EVALUATION		

BLOC3 – ORGANISATION ET COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS, DE LA DEMARCHE QUALITE ET PREVENTION DES RISQUES DANS LES SECTEURS INTERVENTIONNELS ET SECTEURS ASSOCIES		
UE 4 : COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS LIEES AUX PROCESSUS PERI-OPERATOIRE, PRE, PER et POST-OPERATOIRE. SEMESTRE 1 ECTS 4 **COMPETENCE 4 : Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri opératoire**		
CM-ED- = 63 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Les équipes opératoires: rôles, responsabilités, composition et fonctionnement Le positionnement de l'IBODE au sein d'une équipe pluri professionnelle		
Organisation du travail, analyse des différentes contraintes –		
Sociologie des organisations : – Efficience du soin		
Règles en matière d'urgence, de sécurité et de prévention des risques –		
Programmation et régulation opératoire – Les outils d'organisation et de concertation, la charte de bloc		
– La chirurgie ambulatoire, – Modalités de prise en charge: récupération améliorée après chirurgie (R.A.A.C), la méthode du «fast track		
La gestion des équipes multiples - Les liaisons du bloc opératoire avec les services de l'établissement, et les prestataires extérieurs, - La gestion des situations exceptionnelles et des situations de crise, La négociation, la gestion du stress, la gestion des conflits au bloc opératoire	S2	
Santé et sécurité au travail: – Qualité de vie au travail –		
Ergonomie au travail – Prévention des troubles musculo squelettiques – Prévention des risques psycho sociaux et de la souffrance au travail	**S2**	
AU SEMESTRE 2 idem analyse de situation par rapport au stage FT		40
EVALUATION		
UE 5 : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES SEMESTRE 1 ECTS 9 **COMPETENCE 5 : Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés** **COMPETENCE 6 : Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés**		
CM -ED-TP = 145 H		

INTITULE DU COURS	INTERVENANTS Qualification	DUREE
Microbiologie, parasitologie, virologie, mycologie et autre agents transmissibles en bloc opératoire	**DR LIGNEREUX BIOLOGISTE**	
Facteurs de risques infectieux au bloc opératoire (classements et indicateurs de morbidité, classement du pronostic anesthésique, discipline chirurgicale et durée de l'intervention…)	**DR SIMAC**	
Hygiène et asepsie au bloc opératoire : les règles et recommandations	**VINEL**	
Stérilisation : le principe, les modes, les procédures selon les caractéristiques des Dispositifs Médicaux (DM).	**DIBLAR**	
Antiseptiques, désinfectants et détergents au bloc opératoire	MEDECIN	
Précautions standards et complémentaires	**IBODE HYGIENISTE**	
Principes architecturaux en matière d'hygiène (les circuits, les flux, les choix des revêtements…)		
Traitement de l'air, de l'eau et les contrôles	**BLERIOT BIOHYGIENISTE**	
Mesures d'isolement au bloc opératoire	**IBODE HYGIENISTE**	
Traçabilité au bloc opératoire : principes, réglementation, ouvertures de salles, check-lists, prises en charge des patients, staffs avec fiches d'intervention…	CADRE IBODE	
Traçabilité des dispositifs médicaux (DM) : principes, réglementation, suivi…	MEDECIN PHARMACIEN	
Concepts de la qualité et gestion des risques au bloc opératoire (risques associés aux soins, risques environnementaux et techniques…)	INGENIEUR QUALITE	
Vigilances sanitaires au bloc opératoire : identitovigilance, pharmacovigilance, matériovigilance, hémovigilance, logiciovigilance –	INGENIEUR QUALITE	
Risques associés aux soins au bloc opératoire : infectieux, organisationnel, erreur de côté…		
EVALUATION		

BLOC4 – INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DANS LES SECTEURS INTERVENTIONNELS ET SECTEURS ASSOCIES

UE : LANGUE VIVANTE SEMESTRE 1 ECTS 1 **Compétence 5 : veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarche d'amélioration des pratiques**		
CM-ED- = 15 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés – Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi…)	ELEARNING MISCHOOL	15
EVALUATION		

BLOC 1 – PRISE EN SOINS ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PREVENTION ET DE SOINS EN LIEN AVEC DES ACTES INVASIFS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET/OU THERAPEUTIQUE		
UE : SCIENCES INFIRMIERES ET BLOC OPERATOIRE SEMESTRE 2 ECTS 2 **COMPETENCE 1 : Connaitre et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**		
CM-ED- = 31 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Raisonnement et démarche clinique appliqué à l'environnement préopératoire	CADRE IBODE	
Anthropologie : représentations du bloc opératoire, atteinte chirurgicale du corps, impact des croyances et des cultures	Universitaire Mr SAVRIAMA	
Psychologie de : la douleur, du stress, de la souffrance, de la peur	Universitaire Mr SAVRIAMA	
– Psychologie, sociologie et anthropologie de la mort	Universitaire Mr SAVRIAMA	
Répercussions psychosociologiques de l'intervention chirurgicale sur la personne opérée : chirurgie conventionnelle et ambulatoire	MARIAMON Flavie CADRE IBODE	
Techniques de communication en univers fermé et à hauts risques	Psychologue Médecin PROFESSIONNEL EXPERT	
UE : SCIENCES MEDICOCHIRURGICALES SEMESTRE 2 ECTS 6 **COMPETENCE 2 : Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques**		
CM -ED-TP = 95 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Les principes des interventions principales (y compris en carcinologie) en chirurgie abdominale et vasculaire en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie, en chirurgie urologique en neurochirurgie, en chirurgie ORL, OPH, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire (y compris principes de réduction)	Chirurgien	
Les différentes voies d'abord et repères anatomiques pour les installations, actes chirurgicaux, drainages	Chirurgien	

Les temps opératoires des interventions en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, en chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique, en neurochirurgie et en chirurgie ORL, OPH, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire	Chirurgien	
Les risques et complications des interventions chirurgicales en chirurgie abdominale et vasculaire, en obstétrique, chirurgie gynécologique, en sénologie et en chirurgie urologique, en chirurgie cardio-thoracique et en chirurgie ostéo articulaire chez l'adulte	Chirurgien	
Les spécificités de la chirurgie abdominale et vasculaire, de l'obstétrique, la chirurgie gynécologique, la sénologie et la chirurgie urologique, de la neurochirurgie et de la chirurgie ORL, OPH, de la chirurgie ostéo articulaire à tous les âges de la vie	Chirurgien	
Les explorations fonctionnelles : endoscopie, chirurgie interventionnelle En chirurgie cardiaque : principes et les complications de la circulation extra corporelle (C.E.C) et assistances cardiaques	Chirurgien	
La chirurgie reconstructive et plastique	Chirurgien	
Les transplantations	Chirurgien	

BLOC 3 – ORGANISATION ET COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS, DE LA DEMARCHE QUALITE ET PREVENTION DES RISQUES DANS LES SECTEURS INTERVENTIONNELS ET SECTEURS ASSOCIES		
UE : COORDINATION DES ACTIVITES DE SOINS LIEES AUX PROCESSUS PERI-OPERATOIRE, PRE, PER et POST-OPERATOIRE SEMESTRE 2 ECTS 2 **Competence 4 : organiser et coordonner les activites de soins liees au processus peri operatoire**		
CM-ED- = 31 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
La négociation, la gestion du stress, la gestion des conflits au bloc opératoire		
Santé et sécurité au travail : – Qualité de vie au travail –		
Santé et sécurité au travail : Ergonomie au travail –		
Santé et sécurité au travail : Prévention des troubles musculo squelettiques		
Santé et sécurité au travail : Prévention des risques psycho sociaux et de la souffrance au travail		
Sociologie des organisations : – Efficience du soin – Budget des établissements de santé publics et privés (principes de la tarification à l'activité, pôle, GHT et délégation de gestion …)		

Principes de codification des activités chirurgicales		
Gestion de production : coûts des organisations, coûts des consommables (Dispositifs Médicaux) et coûts cachés –		
Flux et gestion des stocks en bloc opératoire		
Principes d'élaboration d'un cahier des charges (achats : les types, les principes…les démarches d'achat et d'essais)		
Impacts économiques de l'activité de l'IBODE		
Fonctionnement d'un pôle		

UE : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

SEMESTRE 2 ECTS 6

COMPETENCE 5 : Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

COMPETENCE 6 : Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

CM -ED- = 95 H

INTITULE DU COURS	INTERVENANTS Qualification	DUREE
Risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour le personnel et le patient		
Risques environnementaux et techniques au bloc opératoire : incendie, gaz, électricité		
Management des risques a priori : cartographies, analyse par processus, plans d'actions, suivi des actions	**Ingénieur qualité**	
Management des risques a posteriori : évènement indésirable associé aux soins (EIAS), comité de retour d'expérience, méthodes d'analyse des risques, retour d'expérience en santé, revue de mortalité et de morbidité, méthodes de résolution de problèmes… –	**Ingénieur qualité**	
Déclarations d'évènements indésirables associés aux soins, fiche de signalement	**Ingénieur qualité**	
Traitement des dysfonctionnements		
La certification Haute Autorité de Santé (HAS) en établissement de santé, au bloc opératoire et secteurs associés : audits de processus, patient traceur, compte qualité, certification en Groupe Hospitalier de Territoire (GHT), document unique…	**Medecin qualité**	
Analyse par processus : management, réalisation (interventionnel), supports	**Medecin qualité**	

Indicateurs spécifiques au bloc opératoire : Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (IPAQSS) : Dossier Anesthésique (DAN), Tenue du dossier patient au bloc opératoire (TDPO), Indicateur composite de lutte contre les infections du site opératoire (ICALISO)… –	**Medecin qualité**	
Les organismes responsables de la sécurité sanitaire, les instances, les tutelles		
Le rôle de l'IBODE dans la démarche qualité au bloc opératoire, le développement durable : contrôle de la consommation, recyclage et économie, bilans et axes d'amélioration, les indicateurs de suivi… –	**IBODE**	
Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) : concepts, principes, démarches, outils	**Medecin qualité**	
Veille réglementaire	**Ingénieur qualité**	

BLOC 5 – VEILLE PROFESSIONNELLE, TRAVAUX DE RECHERCHE ET CONDUITE DE DEMARCHE D'AMELIORATION DES PRATIQUES		
UE : RECHERCHE SEMESTRE 2 ECTS 4 **Competence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques**		
CM-ED = 63 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Méthode basée sur les données probantes « Evidence Based Nursing » (EBN) et raisonnement clinique		
– Utilisation des bases de données de recherche	MEDERIC DESCOINS Ph D	
Utilisation des logiciels de gestion des références bibliographiques	MEDERIC DESCOINS Ph D	
Méthodologies de recherche (quantitatives, qualitatives et mixtes)	universitaire	
Méthodologie : – Elaboration et obtention des demandes d'autorisations – Identification des participants Planification des étapes de mise en œuvre de la recherche Identification des outils d'enquête	universitaire	
L'éthique de la recherche sur la personne humaine /cadre de référence législatif	universitaire	

BLOC4 – INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DANS LES SECTEURS INTERVENTIONNELS ET SECTEURS ASSOCIES		
UE : LANGUE VIVANTE SEMESTRE 2 ECTS 1 **Competence 5 : veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de demarche d'amelioration des pratiques**		
CM-ED- = 15 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés – Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi…)	ELEARNING MISCHOOL	

BLOC 2 – MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES COMPLEXES D'ASSISTANCE CHIRURGICALE AU COURS D'ACTES INVASIFS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET/OU THERAPEUTIQUE		
UE : TECHNIQUES COMPLEXES D'ASSISTANCE CHIRURGICALE SEMESTRE 3 ECTS 4 **Competence 3 : identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne**		
CM-ED- = 63 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
– Techniques d'aide à l'exposition, à l'aspiration-irrigation et à l'hémostase		
Dispositifs médicaux implantables		

Définition, types et classes, principes technologiques de fabrication, de fonctionnement et d'utilisation		
Cadre législatif, organismes de référence, mode stérilisation		
Etude des fiches techniques, contraintes de mise en route de nouveaux matériels,		
Stockage des DM		
Techniques de drainage sus aponévrotique : pose et de fixation des drains – Techniques de ligatures et de sutures		
Cadre réglementaire et positionnement de l'IBODE assistant de chirurgie		
Techniques de mise en posture chirurgicale – Techniques d'exposition directe et indirecte – Techniques d'aide à l'exploration		
Techniques d'hémostase – lavage - aspiration – Techniques de drainage sus aponévrotique : pose et de fixation des drains – Techniques de ligatures et de sutures – Techniques d'injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère		
Techniques de mise en posture chirurgicale dans les situations complexes – Techniques de drainage sus aponévrotique : pose et de fixation des drains – Techniques de ligatures et de sutures (nœuds profonds) – Techniques d'exérèse et de reconstruction – Techniques d'anastomoses des organes et des vaisseaux –		
Techniques de réduction et d'immobilisation d'une fracture		

BLOC4 – INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DANS LES SECTEURS INTERVENTIONNELS ET SECTEURS ASSOCIES

UE : FORMATION, TUTORAT ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
SEMESTRE 3 ECTS 3
Compétence 7 : former et infomer les professionnels et les personnes en formation

CM-ED-=47.5 H

INTITULE DU COURS	INTERVENANTS Qualification	DUREE
Les concepts : tutorat, alternance intégrative, compétence, évaluation	IBODE CADRE	
La pédagogie de l'adulte – Les théories d'apprentissage	IBODE CADRE	
Les outils d'apprentissage – Le rôle des différents acteurs (Maitre de stage, tuteur, référent)	IBODE CADRE	
Le parcours de stage – Le livret d'accueil, la charte d'encadrement	IBODE CADRE	
– Les objectifs de stage –	IBODE CADRE	
	IBODE CADRE	
La construction du parcours de stage –	IBODE CADRE	

Les bilans de stage – L'évaluation de la compétence	IBODE CADRE	
La conduite des actions de formation – Les situations particulières liées au bloc	IBODE CADRE	

COMPETENCE 5 : VEILLE PROFESSIONNELLE, TRAVAUX DE RECHERCHE ET CONDUITE DE DEMARCHE D'AMELIORATION DES PRATIQUES **UE : LANGUE VIVANTE** **SEMESTRE 3 ECTS 1**		
CM-ED- = 15 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés – Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi…)	ELEARNING MISCHOOL	15

BLOC 5 – VEILLE PROFESSIONNELLE, TRAVAUX DE RECHERCHE ET CONDUITE DE DEMARCHE D'AMELIORATION DES PRATIQUES		
UE : RECHERCHE SEMESTRE 3 ECTS 4 **Competence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques**		
CM-ED- = 63 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
De la question de recherche au protocole de recherche : – Les stratégies d'échantillonnage – Les méthodes de recueil de données de recherche : questionnaire, entretien – Les plans d'analyse quantitatifs et qualitatifs –		

BLOC 2 – MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES COMPLEXES D'ASSISTANCE CHIRURGICALE AU COURS D'ACTES INVASIFS A VISEE DIAGNOSTIQUE ET/OU THERAPEUTIQUE		
UE : TECHNIQUES COMPLEXES D'ASSISTANCE CHIRURGICALE SEMESTRE4 ECTS 3 **Competence 3 : identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne**		
CM-ED- = 47 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Intégration des savoirs en assistance chirurgicale	Medecin expert de la spécialité	

CONTRIBUTION THEORIQUE AU SEMESTRE 4

BLOC4 – INFORMATION ET FORMATION DES PROFESSIONNELS DANS LES SECTEURS INTERVENTIONNELS ET SECTEURS ASSOCIES		
COMPETENCE 5 : VEILLE PROFESSIONNELLE, TRAVAUX DE RECHERCHE ET CONDUITE DE DEMARCHE D'AMELIORATION DES PRATIQUES **UE : LANGUE VIVANTE** **SEMESTRE 4 ECTS 1**		
CM-ED- = 15 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Vocabulaire professionnel dans le domaine de la santé, du bloc opératoire et des secteurs associés – Lecture et compréhension d'articles scientifiques et professionnels, de documents (fiches, procédures, modes d'emploi…)	ELEARNING MISCHOOL	15
EVALUATION		

BLOC 5 – VEILLE PROFESSIONNELLE, TRAVAUX DE RECHERCHE ET CONDUITE DE DEMARCHE D'AMELIORATION DES PRATIQUES		
UE 8 : RECHERCHE **SEMESTRE 4 ECTS 2** **COMPETENCE 8 : RECHERCHER, TRAITER ET ANALYSER DES DONNEES PROFESSIONNELLES ET SCIENTIFIQUES**		
CM-ED- = 35 h		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
Mémoire		
UE : Analyse des pratiques professionnelles **SEMESTRE 4 ECTS 2** **COMPETENCE 9 : EVALUER ET AMELIORER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AU REGARD DES EVOLUTIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES**		
CM-ED- = 31,5 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
EPP…		
EVALUATION		

UE : OPTIONNEL SEMESTRE2 ECTS 1		
CM-ED-= 35 H		
INTITULE DU COURS	**INTERVENANTS Qualification**	**DUREE**
CONGRES DE CHIRURGIE UNAIBODE	Medecin expert de la spécialité	
EVALUATION		

vv

3-2-2 P

3-4 Formation clinique

3-4-1 Guide pour évaluation de stage

CF ANNEXES DE L'ARRETE DU 27 AVRIL 2022

PREAMBULE

Rappel de la réglementation
Arrêté de formation IBODE

Référentiel de

L'évaluation des compétences

GLOSSAIRE

L'adaptation
C'est l'art de faire avec l'environnement. En secteur d'anesthésie-réanimation, la multiplicité des lieux d'exercice et des situations, la complexité des interactions humaines, les évolutions constantes des équilibres physiologiques rendent cette capacité prégnante tout au long de la prise en charge des patients.

L'analyse
L'analyse impose des opérations mentales de fragmentation et de reconstruction des éléments en lien avec le patient, la technique chirurgicale et le type d'anesthésie permet ainsi de donner sens dans le contexte. Il s'agit d'identifier les éléments d'une situation et les liens qui les unissent, de choisir la stratégie et les actions à mettre en œuvre pour une prise en charge la plus appropriée du patient. L'analyse est le préalable à la prise de décision.

L'anticipation
Anticiper c'est prévoir l'évolution des phénomènes avant même qu'ils n'apparaissent. Cela impose de connaître les systèmes et phénomènes dynamiques observables dans le contexte de l'anesthésie. Ainsi l'anticipation permet une gestion prévue et appropriée des situations de soins.

L'autonomie
L'autonomie peut se définir comme la capacité à s'organiser seul, à connaître ses ressources, ses limites, et ses compétences et à s'inscrire dans une logique collégiale et collective. Le professionnel a conscience de son champ d'action, de ses capacités à gérer individuellement la prise en charge d'un patient tout en sachant solliciter les ressources de l'équipe.

La collaboration
C'est la capacité à s'intégrer et coopérer dans une équipe pluridisciplinaire et d'y apporter une contribution efficace. Elle suppose une intentionnalité commune.

L'organisation
Elle est indissociable de la sécurité et de la qualité des soins spécifiques dispensés en anesthésie, l'organisation s'appuie sur la rigueur, la méthode, la logique argumentée.

Le positionnement
C'est la capacité à tenir une position et à agir dans et pour la profession, conformément à ses responsabilités et ses valeurs enrichies par un questionnement constant de ses pratiques professionnelles.

Le savoir être
C'est la mise en œuvre du respect pour le patient, pour les autres et pour soi. Il s'agit de faire preuve d'un comportement qui s'appuie sur une communication appropriée dans un collectif selon des normes admises et une éthique professionnelle. Il est constitutif de la compétence professionnelle.

Le savoir faire
La pratique en bloc opératoire impose la connaissance et la maîtrise de gestes spécifiques à la discipline. Le savoir faire s'appuie sur l'habileté gestuelle, la dextérité et le respect des procédures.

Le raisonnement clinique

Le raisonnement clinique infirmier peut être considéré comme un processus cognitif (ou intellectuel) (ou mental) donc implicite par laquelle l'infirmier recueille, analyse et synthétise les informations obtenues, les intègre avec les connaissances et les expériences antérieures, et les utilise pour prendre des décisions de diagnostic et de prise en charge.

La réflexivité
La réflexivité est une démarche consistant à observer ses propres mises en situations professionnelles dans toutes leurs dimensions (préparation, ressources, environnement, objectifs, mise en œuvre,...) et à les analyser soit dans l'action soit à distance dans le but de comprendre son action et donc d'acquérir de la compétence.

La responsabilité
La responsabilité du professionnel IBODE repose sur la connaissance des limites de son exercice, du champ de responsabilité des autres acteurs du soin ainsi que sur les droits des usagers. Elle intègre aussi la capacité du professionnel à rendre compte de ses activités et à argumenter ses actions.

3-4-2 Fiche d’évaluation de stage

CONDITIONS DE VALIDATION DE STAGE :
cf annexe arrêté 27 avril 2022

ANNEXES

- Arrêté du 27 /04/2022 et ses annexes
- Règlement intérieur et Charte informatique

XI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Planification de l'alternance enseignements en institut / stages

Cf en PJ

Projet prévisionnel de la maquette pédagogique

Cf en PJ

PROJET D'ENSEIGNEMENT

En cours d'élaboration

Qualification et agrément des stages

L'ensemble des terrains de stage de l'IRIBODE sont identifiés et présentés tous les ans en instances pour avis. Les agréments sont renouvelés et donnés chaque année après l'instance.
Des fiches d'identification de chaque terrain de stage sont réalisées et mises à jour tous les ans. Ces fiches seront mises à jour lors du premier semestre selon les attendus de l'arrêté du 27/04/2022, Fiche « UE Périodes de formation en milieu professionnel ».
Les terrains de stage en métropole sont choisis en fonction du projet de l'EIBO et après avis de l'école IBODE de la région concernée.
« Un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage sera élaboré et comprendra notamment :

- *les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, types d'interventions, particularités des prises en charges…) ;*
- *les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver ;*
- *les actes et activités qui lui seront proposés ;*
- *les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir ;*
- *la liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage ;*
- *les modalités d'accueil et d'encadrement ;*
- *les règles d'organisation en stage : horaires, présence, obligations diverses. »*

L'ensemble des terrains de stage sont qualifiants car les maitres de stage garantissent la mise à disposition des ressources en IBODE et en chirurgiens.

Des conventions de stage sont signées pour chaque mise en stage et pour chaque étudiant pour l'ensemble de mise en stage avec des établissements extérieurs publics et privés. Ces conventions sont tripartites

Les terrains de stages « recherche »
Les IES du CHU de La Réunion dispose déjà d'une liste de terrain de stage « recherche » pour les EIA. Ils sont qualifiants car les maitres de stage garantissent la mise à disposition des ressources dans le domaine de la recherche.
Des échanges sont en cours avec ces structures pour qu'ils accueillent les EBO. Conjointement et en collaboration avec le conseiller scientifique (PUPH) de l'IRIBODE d'autres terrains qualifiés sont à l'etude.

Cf en PJ
Fiche identification terrain de stage
Fiche récapitulative des terrains de stage agréés
Annexe V, VI et VIII

Livret de formation de l'EIBO

Cf Trame du livret en cours d'élaboration

XII. DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR EN LIENAVEC L'ECOLE (S) ASSURANT LA FORMATION D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

INDIVIDUALISATION DES PARCOURS

Mise en place d'un dispositf d'individualisation des parcours de formation par un suivi pédagogique individualisé tout au long de la formation

3.2.3 L'individualisation des parcours

Le dispositif doit permettre à l'étudiant d'exprimer ses besoins, notamment en stage, pour lui permettre d'être confronté à des situations d'apprentissage qui lui permettront de progresser et de développer ses connaissances et compétences.

Un outil de suivi d'acquisition des compétences et par compétence, est proposé, à 4 temps de la formation :

- T0 : Entrée en formation – Point sur le parcours professionnel antérieur et sur les atouts et points à améliorer par rapport au référentiel de compétences IBODE
- T1 : En Mars- avril N+1 : Point sur les acquis et les axes d'amélioration
- T2 : Au retour stage Métropole : idem
- T3 : En décembre N+1 : idem
- T4 : En fin de formation.

Cet outil permettra de montrer le parcours progressif de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences, en adéquation avec les exigences du DE d'Infirmier de bloc opératoire.
Cet outil servira, également, à l'étudiant pour cibler son parcours de stage et ses objectifs spécifiques.

Le parcours de l'étudiant[1] :

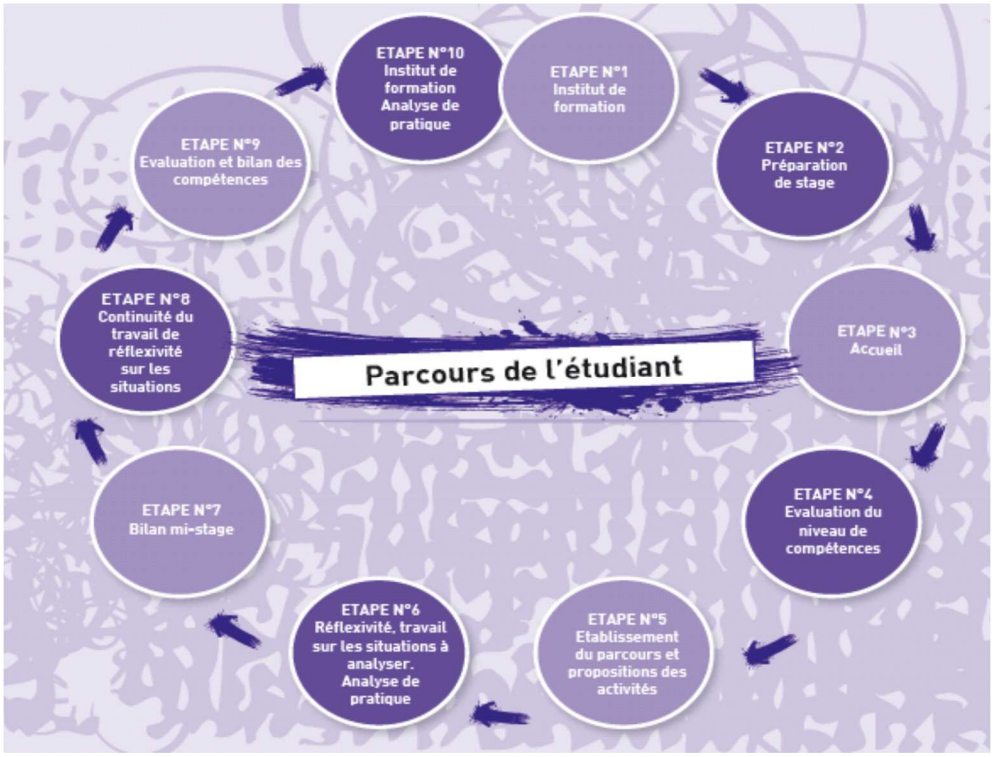

[1] UNAIBODE, SOFERIBO, AEEIBO, *« Vers la formation par compétences des infirmiers de bloc opératoire »,* Propositions concernant l'encadrement des étudiants IBO, Avril 2013.

Pour conclure sur la pédagogie par compétence, nous retiendrons les points clés suivants qui guideront nos pratiques pédagogiques et d'encadrement au quotidien :

- Un raisonnement est nécessaire en complément de l'exécution des activités

- Une identification des éléments variants et les invariants d'une situation

- Un travail sur l'écart par rapport à la norme, en complément de l'application des normes,

- Un transfert des acquis consolidés dans des situations nouvelles et plus complexes

- Le formateur est un accompagnateur et pas seulement un modèle à imiter

- La pédagogie est celle de la maîtrise de savoirs fondamentaux et aussi celle du questionnement

- Les supports mobilisés sont :
    - La réflexivité et l'analyse des pratiques
    - La formalisation (écriture) de l'action
    - Le travail sur les représentations
    - L'auto-évaluation

1.1 Fiche d'autoévaluation et progression des connaissances et compétences IBODE

		IRIBODE/P/ DOC Version : 1
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	FICHE D'AUTO-EVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES ET DE PROGRESSION PAR COMPETENCE	MAJ : 01/10/16

Cette grille d'auto-positionnement de l'étudiant est mobilisée par l'étudiant pendant tout son parcours de formation.

Elle permet de prendre en compte l'hétérogénéité des profils des étudiants, leur niveau de maîtrise des connaissances et des compétences, afin de personnaliser les parcours de formation.

Elle vise à faire le bilan des connaissances et des compétences pour construire et affiner un itinéraire individuel de formation.

La démarche pédagogique passe par ces étapes de bilan (auto-évaluation) dès l'entrée en formation, sur le mode déclaratif, et qui devra introduire des données objectives.

Ce travail de positionnement vise deux objectifs principaux :

- l'un tourné vers l'étudiant :

  - il rend visible les acquis et les points de progression de chaque étudiant. Il permet une vision rétrospective et prospective sur ses connaissances et compétences dans le cadre de ses activités. L'étudiant, accompagné par le cadre formateur et les professionnels de terrain, pourra cibler certains objectifs et certaines situations d'apprentissages et être ainsi acteur dans l'élaboration de son parcours de formation.

- L'autre tourné vers l'institut :

  - Il permet de disposer d'une cartographie des acquis de l'ensemble des étudiants et d'ajuster le projet de formation et les besoins de stage au profil de la promotion.

Nom : Prénom :

Promotion :

Compétence 1 : Concevoir et mettre en œuvre des modes de prise en charge des personnes adaptés aux situations rencontrées en bloc opératoire

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 2 : Conduire une démarche qualité et de prévention des risques en bloc opératoire et secteurs associés

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 3 : Gérés le risque infectieux dans les secteurs interventionnels et service de stérilisation

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 4 : Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 5 : Mettre en œuvre des techniques et pratiques en per et post opératoire immédiat

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 6 : Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 7 : Former et informer les professionnels et les personnels en formation

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

Compétence 9 : Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles en bloc opératoire et secteurs associés

		Points forts	Points de progression (à acquérir ou à développer)	Propositions d'objectifs d'apprentissage et modalités envisagées (enseignement, stages, autoformation)
T0	connaissances			
	compétences			
T1	connaissances			
	compétences			
T2	connaissances			
	compétences			
T3	connaissances			
	compétences			
T4	connaissances			
	compétences			

1/250 °

IES Rez de chaussée

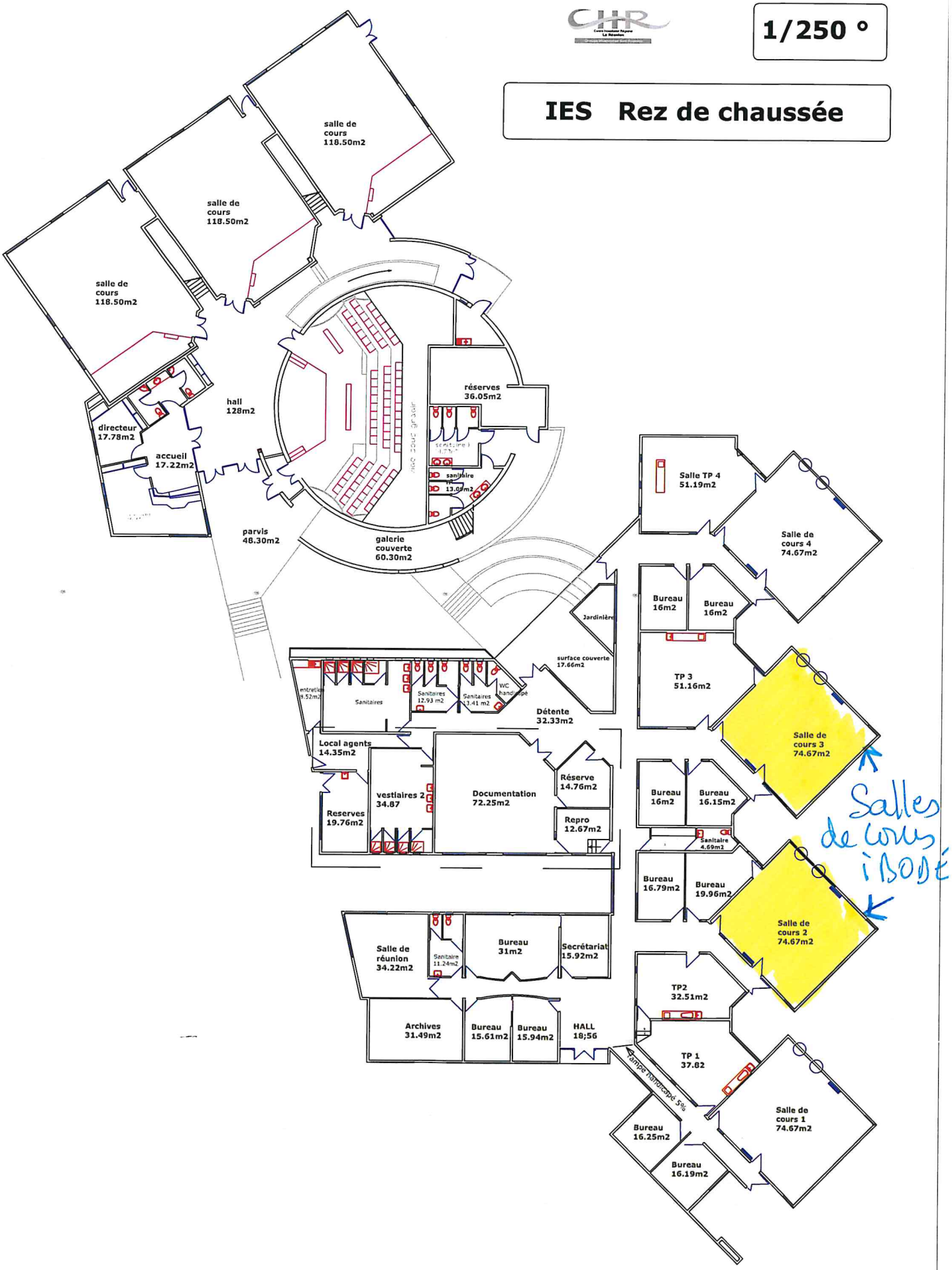

PLANIFICATION PREVISIONNELLE PROMOTION IBO 2022-2024

S1 = 14 semaines de cours
S1 = 6 semaines de stage
S2 = 12 semaines de cours
S2 = 8 semaines de stage

SEMESTRE 1 Du 12/09/2022 au 05/02/2023 — SEMESTRE 2 Du 06/02/23 au 30/06/2023

	2022																					2023																													
MOIS	septembre				octobre				novembre					décembre				janvier					février				mars				avril				mai				juin					juillet				aout				
Semaines (An Univ)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Semaines (An civile)		37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
M1		12/09/2022	19/09/2022	26/09/2022	03/10/2022	10/10/2022	17/10/2022	24/10/2022	31/10/2022	07/11/2022	14/11/2022	21/11/2022	28/11/2022	05/12/2022	12/12/2022	19/12/2022	26/12/2022	02/01/2023	09/01/2023	16/01/2023	23/01/2023	30/01/2023	06/02/2023	13/02/2023	20/02/2023	27/02/2023	06/03/2023	13/03/2023	20/03/2023	27/03/2023	03/04/2023	10/04/2023	17/04/2023	24/04/2023	01/05/2023	08/05/2023	15/05/2023	22/05/2023	29/05/2023	05/06/2023	12/06/2023	19/06/2023	26/06/2023	03/07/2023	10/07/2023	17/07/2023	24/07/2023	31/07/2023	07/08/2023	14/08/2023	21/08/2023	28/08/2023
Vac Educ nat																																																				
Lundi		C	C	C	C	C	C	C	s1	s1	C	C	C	C	C	C		s2	s2	s2	s2	C	C	C	C	C	C		C	C	C	F	C	op	F	F	s3	s3	F	s4	s4	s4	C									
mardi		C	C	C	C	C	C	C	F	s1	C	C	C	C	C	F		s2	s2	s2	s2	C	C	C	C	C	C		C	C	C	C	C	op	s3	s3	s3	s3	s4	s4	s4	s4	C									
mercredi		C	C	C	C	C	C	C	s1	s1	C	C	C	C	C	C		s2	s2	s2	s2	C	C	C	C	C	C		C	C	C	C	C	op	s3	s3	s3	s3	s4	s4	s4	s4	C									
jeudi		C	C	C	C	C	C	C	s1	s1	C	C	C	C	C	C		s2	s2	s2	s2	C	C	C	C	C	C		C	C	C	C	C	op	s3	s3	F	s3	s4	s4	s4	s4	C									
vendredi		C	C	C	C	C	C	C	s1	F	C	C	C	C	C	C		s2	s2	s2	s2	C	C	C	C	C	C		C	C	C	C	C	op	s3	s3	s3	s3	s4	s4	s4	s4	C									
																																		STAGE METROPOLE + ueoptionnelle										EMPLOYEUR+CA								

S3 = 4 semaines de cours
S3 = 16 semaines stage
S4 = 3 semaine de cours
S4 = 17 semaines de stage

SEMESTRE 3 Du 04/09/2023 au 28/01/2024 — SEMESTRE 4 Du 29/01/2024 au 30/06/2024

MOIS	septembre				octobre					novembre				décembre				janvier					février					mars				avril				mai					juin					juillet				
Semaines (An Univ)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	22	22	22	22	22			
Semaines (An civile)	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
M2	04/09/2023	11/09/2023	18/09/2023	25/09/2023	02/10/2023	09/10/2023	16/10/2023	23/10/2023	30/10/2023	06/11/2023	13/11/2023	20/11/2023	27/11/2023	04/12/2023	11/12/2023	18/12/2023	25/12/2023	01/01/2024	08/01/2024	15/01/2024	22/01/2024	29/01/2024	05/02/2024	12/02/2024	19/02/2024	26/02/2024	04/03/2024	11/03/2024	18/03/2024	25/03/2024	01/04/2024	08/04/2024	15/04/2024	22/04/2024	29/04/2024	06/05/2024	13/05/2024	20/05/2024	27/05/2024	03/06/2024	10/06/2024	17/06/2024	24/06/2024	01/07/2024	08/07/2024	15/07/2024	22/07/2024	29/07/2024			
Vac Educ nat	*NON PARUES*																																																		
Lundi	S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	C	S	S	s5	s5	s5	s5	C		F	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	S	S	S	S	S	F	S	S	S		C	S	F	S	S	S	S	DIPLOMATION								
mardi	S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	C	S	S	s5	s5	s5	s5	C		S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S		C	S	S	S	S	S	S									
mercredi	S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	F	S	S	s5	s5	s5	s5	F		S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S		F	S	S	S	S	S	S									
jeudi	S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	C	S	S	s5	s5	s5	s5	C		S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S		F	S	S	S	S	S	S									
vendredi	S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	C	S	S	s5	s5	s5	s5	C		S^R	S^R	S^R	S^R	C	C	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S		C	S	S	S	S	S	S									
																																											EMPLOYEUR								

S^R Stage Recherche — op enseignement optionnel — Vacances

MAJ LE 15/07/2022

PROJET MAQUETTE PEDAGOGIQUE IRIBODE
2022-2024

BLOC DE COMPETENCE	COMPETENCES	Unité d'enseignement			ECTS			Modalités d'évaluation des unités d'enseignement
			S1	S2	S3	S4	total	
Blocs de compétences Activités Compétences Bloc 1 –Prise en soins et mise en oeuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 – Connaitre et contribuer à mettre en oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	**UE Sciences infirmières et bloc opératoire**	**3**	**2**			**5**	Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique Evaluation écrite ou orale des connaissances Etude de situation avec pratique simulée
	2 – Mettre en oeuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques	**UE Sciences médico-chirurgicales**	**8**	**5**	**2**	**1**	**16**	
Bloc 2 – Mise en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne	**UE Techniques complexes d'assistance chirurgical**			**4**	**3**	**7**	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opé-ratoire ou de gestion d'une ques- tion économique en bloc opératoire
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	4. –Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri opératoire	**UE Coordination des activités de soins liées aux processus péri-opératoire, pré, per et post opératoire**	**3**	**2**			**5**	Travail écrit ou oral d'analyse d'une situation de programmation opé-ratoire ou de gestion d'une ques- tion économique en bloc opératoire
	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	**UE Prévention et gestion des risques**	**5**	**2**			**7**	Evaluation écrite de connaissances individuelle+ analyse d'une situation clinique

	6. – Mettre en oeuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés		**4**	**3**			**7**	travail écrit individuel a partir d'une situation de stage
Bloc 4 Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	7. – Former et informer les professionnels et les apprenants	**UE Formation, tutorat et développement des 3 compétences**			**3**		**3**	Exposé oral à partir d'un travail de groupe sur la réalisation d'un projet d'encadrement des étudiants en stage
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	8. – Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques	**UE Recherche**		**4**	**4**		**8**	Note de recherche Abstract du mémoire Ecrit et soutenance Travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit,
		UE Langue vivante	**1**	**1**	**1**	**1**	**4**	
		UE Mémoire				**6**	**6**	
	9. – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires	**UE Analyse de pratique professionnelles**		**2**		**2**	**4**	evaluation écrite individuelle travail écrit d'analyse d'une situation clinique comportant une question éthique ou de droit en groupe
		UE optionnelle		**1**			**1**	Au choix de l'école (interdisciplinarité)
Enseignement théorique		S1=14sem/S2=12sem S3=4sem/S4=3sem	**24**	**22**	**14**	**13**	**73**	33 semaines d'enseignement en Institut
Enseignements cliniques		1645h	**6**	**8**	**16**	**17**	**47**	47 semaines de formation clinique
TOTAL ECTS			**30**	**30**	**30**	**30**	**120**	

PROJET PEDAGOGIQUE IRIOBE CHU REUNION

Photo BEGUE Sergine – TETIA Angéline - Tous droits réservés

- TABLE DES MATIERES

Table des matières

PREAMBULE 3

PROJET PEDAGOGIQUE : LA FORMATION PAR COMPETENCE A L'IRIBODE 5

I. La formation 5
1. Finalités de la formation 5
2. Principes pédagogiques 6
3. Les principes d'évaluation et de validation 6

II. L'approche par compétence 6

III. L'alternance intégrative : un incontournable dans la formation par compétences 9
1. Une co-construction de la formation 9
2. La réflexivité et l'analyse des pratiques : Au cœur du dispositif 9
3. Les liens nécessaires entre tous les acteurs de la formation 10
4. L'individualisation des parcours 11

IV. Les projets de compétence 13
1. Projet en vue de l'acquisition des blocs de compétence 13

PREAMBULE

Le projet pédagogique de l'IRIOBDE s'appuie sur :

1. Le cadre réglementaire

Ce projet a été établi en référence au code de santé publique et à l'arrêté du 27 avril 2022[1], qui présente notamment le référentiel d'activités de l'infirmier de bloc opératoire, le référentiel de compétences et le référentiel de formation.

2. Notre approche de la profession d'Infirmier de Bloc Opératoire

Cette spécialité est apparue récemment et fait l'objet d'évolution dans ses fonctions et missions. A titre d'exemple la publication du décret d'actes exclusifs en 2015, du décret n°2006-78 du 24 janvier 2006 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités de soins de chirurgie cardiaque et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) de fonctions et missions multiples. Ou encore du décret n° 2007-365 du 19 mars 2007 relatif aux conditions techniques de fonctionnement applicables aux activités de soins de neurochirurgie.
Ainsi les activités IBODE tendent vers une homogénéité quel que soit la structure de soins.
De plus, cette profession est en évolution constante du fait du progrès des sciences et des techniques ainsi que du contexte institutionnel sanitaire et social important.

Notre conception de la profession d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur les référentiels validés par la profession et publiés par le Ministère des affaires sociales et de la Santé avec l'arrêté du 27 avril 2022.

3. Une approche par la démarche qualité

L'équipe pédagogique, sous l'autorité du Directeur, est engagée dans une démarche qualité afin de :

- Se donner la capacité à atteindre les objectifs opérationnels visés
- Fournir une offre de formation adaptée aux besoins des apprenants et des établissements de soins
- Disposer de processus maîtrisés

Elle fait également le choix de cette démarche dans le but de parfaire le fonctionnement interne de l'institut en :

- Décrivant au mieux notre organisation
- Repérant et limitant les dysfonctionnements

Cette approche est basée sur les processus mis en œuvre pour obtenir des infirmiers de bloc opératoires novices et confirmés :

- Affirmant leur rôle de professionnel de santé
- Se situant dans une équipe pluridisciplinaire
- Dispensant des soins infirmiers de qualité aux patients bénéficiant d'interventions chirurgicales conventionnelles ou mini invasives

4. Principes et orientations pédagogiques

La formation d'infirmier de bloc opératoire s'appuie sur 4 concepts : la formation d'adulte, la formation par alternance, la formation professionnalisante et la formation par apprentissage
Cette formation repose sur une pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant lui permettant de s'impliquer dans sa formation, de s'auto-évaluer, d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.
La formation est articulée autour de l'acquisition de 9 de compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier de bloc opératoire.
Ces 9 compétences sont réparties dans 5 blocs de compétences
Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences.

- <u>Formation d'adultes professionnels en soins infirmiers :</u>

Les étudiants IBO sont des professionnels pouvant être issus de deux filières soignantes : infirmière et sage-femme ou ceux ayant validé la troisième année du deuxième cycle médical.
La formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Infirmier de bloc opératoire est une formation professionnelle. Elle accompagne la démarche de chaque étudiant pour devenir un IBODE compétent quel que soit la spécialité chirurgicale dans laquelle il exerce.

[1] Arrêté du 27/04/2022 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire, ANNEXE

Elle s'adresse à des professionnels infirmiers expérimentés ou novices. Ces niveaux d'expériences sont prises en compte par l'institut au cours des apprentissages et dans le groupe.
Cela favorisera le développement d'une compétence individuelle et collective par les IBODE en vue de l'obtention de leur diplôme et pour leur exercice professionnel ultérieur.
Les étudiants IBODE seront des professionnels impliqués dans leur projet de formation.

- En alternance :

Sachant que les IBODE ont à gérer des situations de travail quel que soit la complexité de la discipline chirurgicale, et quel que soit le secteur, cette formation vise l'acquisition de ressources et l'aptitude à les combiner dans un contexte de travail : l'immersion clinique est un axe fort de cette formation.
Les apports de savoirs et les temps d'immersion dans le milieu professionnel doivent permettre à l'étudiant de travailler trois paliers d'apprentissage :
– « comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
– « agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
– « transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Ainsi, le projet pédagogique prendra en compte chaque année les spécificités du groupe en formation, les étudiants ayant travaillé en hôpitaux publics de tailles différentes insérés dans des bassins géographiques variés (Réunion, Mayotte …), en structures privées d'hospitalisation et de soins à domicile, les étudiants nouvellement diplômés sans expérience professionnelle.

La formation que nous proposons visera ainsi à :

- Accompagner l'étudiant à la responsabilité et à l'autonomie
  - Solliciter une démarche permanente d'auto-évaluation et de positionnement professionnel
  - Impliquer l'étudiant dans son parcours de formation en construisant progressivement les éléments de compétence

- Etre à l'écoute de l'apprenant :
  - Comprendre leurs besoins présents et futurs
  - Répondre à leurs exigences professionnelles
  - Dépasser leurs attentes
  - Evaluer régulièrement le niveau de satisfaction des étudiants afin d'être en mesure de détecter au plus tôt les atouts et les points à améliorer

- Accompagner les étudiants dans :
  - Leur progression
  - Leur prise de conscience de leurs ressources
  - L'analyse et la conceptualisation (lien théorie/ pratique) des situations et problèmes rencontrés
  - Une démarche de réflexion sur les pratiques.

- Développer l'amélioration continue :
  - Objectif permanent de l'institut
  - Mise sous contrôle des différents processus (analyse de leurs performances…)
  - Faire des propositions d'amélioration et les mettre en œuvre

- Proposer une approche factuelle pour la prise de décisions :
  - Les décisions sont basées sur l'analyse de données et d'informations tangibles, corroborées par l'expérience et l'intuition

- Argumenter sur le bien-fondé d'une décision en faisant référence à des documents accessibles
- Permettre à l'ensemble des parties prenantes de comprendre la manière dont les décisions sont prises.
- Développer des relations mutuellement bénéfiques avec les professionnels intervenants et les terrains de stage :
  - Nécessité de comprendre les intérêts et contraintes des partenaires
  - De définir clairement (contrat, cahier des charges, référentiels d'enseignement…) leurs obligations
  - Evaluer régulièrement leurs performances (enquête de satisfaction des intervenants…)

PROJET PEDAGOGIQUE :
LA FORMATION PAR COMPETENCE A L'IRIBODE

I. La formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

1. Finalités de la formation

Les attendus et critères nationaux de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire sont synthetisé dans le tableau ci-dessous de l'annexe IV

Attendus nationaux	Critères nationaux pris en compte
1. Intérêt pour les thématiques en lien avec les secteurs interventionnels et secteurs associés, crédibilité du projet professionnel et projection dans le métier d'infirmier de bloc opératoire	1.1 Avoir acquis des connaissances solides dans le domaine des sciences biologiques et médicales et de la gestion du risque infectieux attestées par les résultats obtenus pendant la formation d'IDE et/ou l'expérience professionnelle 1.2 Connaissance des secteurs interventionnels et secteurs associés et du métier d'infirmier de bloc opératoire 1.3 Intérêt pour les nouvelles techniques et technologies innovantes dont la robotique
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	2.1 Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit 2.2 Aptitude à collaborer et travailler en équipe dans un environnement contraint
3. Compétences en matière d'expression orale et écrite	3.1 Maîtrise du français et du langage écrit et oral 3.2 Capacité à se documenter, à établir une veille documentaire et réglementaire, à constituer une bibliographie, et à communiquer dans une langue étrangère 3.3 Pratique des outils numériques
4. Aptitudes à la démarche et au raisonnement scientifique	4.1 Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser, analyser restituer de l'information scientifique et construire un argumentaire 4.2 Aptitude à choisir et mettre en oeuvre des outils théoriques permettant de s'approprier les résultats des études expérimentales (statistiques)
5. Compétences organisationnelles et savoir-être	5.1 Rigueur, méthode, maitrise de soi, résistance physique et adaptabilité 5.2 Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, créativité 5.3 Respect des engagements, autonomie dans le travail

2. Principes pédagogiques

La formation d'infirmier anesthésiste s'appuie sur 3 concepts :

- **la formation d'adulte,**
- **la formation par alternance**
- **la formation professionnalisante.**

Cette formation repose sur une **pédagogie participative fondée sur le projet professionnel de l'étudiant** lui permettant :

- **de s'impliquer dans sa formation,**
- **de s'auto-évaluer,**
- **d'avoir une posture réflexive amenant à un positionnement professionnel.**

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des **compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier de bloc opératoire.
.La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage :**

- **« comprendre »** : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- **« agir »** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- **« transférer »** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le référentiel de formation est **organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises.** Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles.

Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences.

3. Les principes d'évaluation et de validation

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques et l'annexe I de l'arrêté du 27 avril 2022
Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis sera favorisée lors de la validation de l'ensemble des unités d'enseignement, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.

La validation des unités d'intégration reposera sur :

- l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations ;
- la capacité d'analyse des situations proposées.

La validation des stages reposera sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

II. L'approche par compétence

Cette approche débute par L'Arrêté du 19 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire.
Enfin l'arrêté du 27 avril 2022 ancre définitivement la formation IBODE dans la logique des compétences.

Le tableau ci-dessous aborde de façon synthétique la philosophie du projet pédagogique de l'IRIBODE selon quatre grands axes :

Projet pédagogique IRIBODE – IES – CHU Sud Réunion

L'ensemble des équipes pédagogiques et administratives de l'IES et plus particulièrement de l'IRIBODE, au travers de ce projet pédagogique, vise à l'acquisition de compétences de chaque élève, pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Le programme de formation a pour objectif de développer des compétences d'infirmier spécialisé dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un infirmier de bloc opératoire apte à exercer les rôles d'infirmier circulant, instrumentiste et aide-opératoire ;
- un infirmier de bloc opératoire apte à prendre en compte la gestion des risques liée à l'activité et à l'environnement du secteur où il exerce et notamment la lutte contre les infections nosocomiales ;
- un infirmier de bloc opératoire bénéficiant d'un savoir professionnel lui permettant d'affirmer son identité professionnelle.

Cette compétence professionnelle s'exprime particulièrement par les **valeurs** suivantes, en référence à la charte institutionnelle :

- Respect – Professionnalisme – Esprit d'équipe.

Les **principes** suivants font référence :

- Exemplarité – Equilibre – reconnaissance – équité – Soutien au développement de chacun – Ecoute, proximité, compagnonnage - Le sérieux comme source de qualité, de sécurité et de sérénité - La promotion de la solidarité et l'engagement des équipes.

Le dispositif de formation proposé s'attachera, pour que chaque élève au terme de sa formation soit capable, dans le cadre d'une démarche qualité :

- d'élaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- de garantir et de faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- de garantir et de faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activité ;
- de dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnels et de l'environnement ;
- de travailler en équipe et de participer à la formation des personnes intervenant dans ses différents secteurs d'activité ;
- d'agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- de participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts ;
- d'évaluer et de réajuster sa pratique professionnelle.

AXE 1		AXE 2		AXE 3		AXE 4	
Intégration des savoirs professionnels, par le développement des liens entre les modules, l'alternance intégrative et les bonnes pratiques professionnelles (Approche par compétence)		**Construction d'une identité et d'un comportement professionnels dans le but d'accompagner un projet personnalisé**		**Développement de pratiques pédagogiques et professionnelles innovantes**		**Optimisation du fonctionnement de l'institut et développement des missions des IES du CHU**	
Projets		**Projets**		**Projets**		**Projets**	
Développer une vision partagée des compétences professionnelles soignantes avec l'ensemble des acteurs de la formation		**Permettre le développement de l'identité et du projet professionnels**		**Susciter et accompagner les constructions pédagogiques dynamiques et créatives au service des apprentissages**		**Optimiser les organisations administratives et pédagogiques**	**Développer et valoriser les missions de l'IRIBODE**
Intégrer les exigences d'apprentissage à l'institut dans un contexte professionnel	**Partager un socle commun de savoirs professionnels reconnus et basés sur les preuves**	**Accompagner l'engagement et l'implication professionnels**	**Encourager la démocratie étudiante par la responsabilisation et l'autonomisation**	**Diversifier les approches et méthodes pédagogiques**	**Offrir des modalités pédagogiques en cohérence avec le profil de l'apprenant**	**Actualiser et mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité en collaboration inter Instituts Régionale**	**Développer le rayonnement de l'IRIBODE et la mobilité des diplômés**
Co construction et présentation des différents projets : Projets de modules Projets de compétence Projet d'alternance intégrative Démarche de soins au bloc opératoire Progression / transversalité Travail / cas cliniques issus du terrain (Etudes de cas) Travail à partir des EPP-RMM Projets de santé publique : gestion du risque infectieux au BO Intégration des plans nationaux de santé publique Méthodes pédagogiques : - Enseignements dirigés - Retour d'expérience clinique - Travaux pratiques en situation professionnelle simulée - - Conférences et réunions professionnelles Séminaires pédagogiques avec l'ensemble des acteurs de la formation (Bilan et perspectives pédagogiques)	Rencontres avec les maîtres de stage et DSIRMT Formation au Tutorat au bloc opératoire Référent de stage et travail en partenariat : - Livrets d'accueil - Procédure d'accueil et d'encadrement des EIBO Analyse des Pratiques communes (bloc op / institut) Objectifs de formation, de stage, de progression de l'étudiant IBO Préparation de stage Suivi des EIBO en stage des supports permettant à l'encadrement de savoir où en est l'étudiant dans sa formation (Cf portfolio).	Apprentissage des habiletés relationnelles-coaching-PNL – compétences non techniques Retour d'expérience clinique – (Approche réflexive) Travaux de groupe (Travail d'équipe) Parcours individualisé de formation clinique Contrat d'apprentissage personnalisé Contrats pédagogiques individualisés en cas de difficultés¨ Prévention des RPS : Espaces d'expression des émotions vécues en formation (possibilité d'écoute professionnelle par un psychologue à visée pédagogique) *Service social universitaire*	Implication institutionnelle et associative *Encourager les projets étudiants : activités – projets culturels, sportifs* *Espaces de vie et de communication : Maison des étudiants Bureau des associations Permanences (Région – Département – Pôle Emploi – Sécurité sociale étudiante)* Respect des règles (RI) professionnelles et institutionnelles Instances : ICOGI Séminaires pédagogiques Réunions de promotion	Espace d'échanges pédagogiques inter spécialités (IADE-IBODE…) Parcours de formation clinique individualisé Laboratoire de compétences Centre d'enseignement par simulation TICE Ressources documentaires universitaires et en ligne Ressources pédagogiques numériques Serious Games – Podcasts – E-learning – MOOC Forums – FAQ-numérisation 3D… FAQ pour les professionnels de terrain encadrant Diversité des intervenants *(Patient expert – acteurs / simulation)* Enseignement d'anglais professionnel Projets de formation recherche inter spécialités	Identifier le profil de chaque apprenant : Entretiens de suivi pédagogique individualisé Entretien individuel de régulation des guidances individuelles du mémoire Régulation avec les professionnels encadrants en stage Principe d'auto-évaluation formalisée	Management de la qualité et politique qualité Enquêtes de satisfaction et audits internes Groupes de travail administratifs / pédagogiques Offre de stage structurée et qualifiée : Cellule stage et groupes de travail stage Harmonisation pédagogique IRIADE / IRIBODE Politique de communication interne IES Gestion logistique - locaux - Matériels - Consommables Recensement des besoins : - Projet d'investissement - Projet architectural	Recrutement et critères de sélection des candidats Partage des documents pédagogiques et organisationnels de l'institut avec l'ensemble des acteurs de la formation (plateforme de partage) Soutien des actions de communication de l'IRIBODE en interne et en externe (Bureaux de pôle – Instances CHU Convergence – Communication CLIN–JNEP/JREP – Salon régionaux – séminaires nationaux) Valorisation des travaux : - Ecrits et réflexions/communications, publications professionnels - Recherche des étudiants et des professionnels Formation à la recherche Formation universitaire des personnels Accompagnement des projets de recherche Mobilité des étudiants (dispositif d'accompagnement) Formation continue et DPC : préparations concours – formation tutorat – formation aux actes exclusifs Coopération internationale : formation formateurs – formation personnels encadrants

III. L'alternance intégrative : un incontournable dans la formation par compétences

1. Une co-construction de la formation

Le projet pédagogique doit être un projet unique, réalisé par le terrain et l'institut, porté par l'étudiant. Une mise en phase entre les deux lieux de formation (l'Institut et le terrain) est nécessaire au profit de l'apprentissage, avec une co-construction de la formation.

Par exemple :

- Des temps de rencontre entre Institut et terrains seront formalisés
- Les situations apprenantes proposées seront travaillées avec chaque lieu de stage.
- Ces situations permettront à l'étudiant de repérer les connaissances communes et celles spécifiques à la situation (éléments variables et invariables d'une situation clinique)
- Les professionnels proposeront des outils d'aide au développement des compétences des étudiants,
- Les professionnels seront conviés au séance d'analyse de pratique, afin de permettre à l'étudiant de faire le lien Théorie / Pratique et de revenir sur ses acquis avec de nouveaux éclairages mixtes (Institut / terrain).

2. La réflexivité et l'analyse des pratiques : Au cœur du dispositif

La réflexivité consiste en la mise en évidence de ce que je me dis pendant que j'agis. C'est la verbalisation de ce que je pense pendant la réalisation d'une tâche.

Le but de la formation n'est pas une accumulation d'actes mais une réflexivité en lien avec les actes que l'étudiant a lui-même réalisés, afin qu'il développe ses propres compétences.

Cette réflexivité impose une « gymnastique d'esprit » à tous les niveaux de l'accompagnement et de l'encadrement de l'apprenant. Cette pratique sera mobilisée afin d'effectuer une réflexion sur l'action, pendant l'action et après l'action.
Pour Vial[2], il est nécessaire d'associer, à cette réflexivité, l'analyse des pratiques (auto-questionnement) et l'auto-évaluation (auto-bilan).
En stage, il s'agit d'identifier les savoirs professionnels existant dans l'action réalisée et d'enrichir de cette réflexion la(les) pratiques suivantes et de nouvelles expériences.
Selon Perrenoud[3], *« l'expérience analysée, est en quelque sorte capitalisée et réinvestie dans de nouveaux épisodes »*.
A l'institut, l'analyse des pratiques sera mobilisée lors des préparations et des retours de stage. Les situations sur lesquelles l'étudiant souhaite travailler seront analysées dans un but d'apporter de nouveaux éclairages sur la situation vécue.

L'explicitation[4] est un outil pédagogique essentiel dans la formation par compétences. Elle consiste en la présentation du cheminement intellectuel qui a poussé à l'action, en restant au plus près de ce qui s'est réalisé et non pas de ce qu'il aurait fallu faire. L'étudiant analyse la situation dans son ensemble pour y identifier les blocages et les acquis ainsi que les éléments à travailler pour elle-même.

Les situations apprenantes :
Des situations significatives seront repérées par l'étudiant et le tuteur en stage. Ces situations seront ensuite travaillées à l'institut.
Ces séances, qui ne sont pas des situations de résolution de problème, viseront à :

- Problématiser la situation,
- L'examiner sous tous les angles,
- Intégrer les contraintes, les contradictions,
- D'identifier les éléments invariables et les éléments variables de la situation, en mobilisant sur les connaissances scientifiques, professionnelles … (Connaissances anatomo-physiologiques, pharmacologiques …, Recommandations d'experts, Articles scientifiques …)
- Considérer qu'il n'y a pas de réponse toute faite, mais des réponses en fonction de la situation singulière rencontrée.

---

[2] Vial M., (2001), « se former pour évaluer, se donner une problématique et élaborer des concepts », Bruxelles, De Boeck, Université, Seconde édition, 2009.
[3] Perrenoud P., (2001), « Mettre la pratique réflexive au centre du projet de formation », in « Cahiers pédagogiques », N° 390, p.42-45.
[4] Vermersch P., (2003), « L'entretien d'explicitation », Condé Sur Noireau, ESF.

3. Les liens nécessaires entre tous les acteurs de la formation

Le lieu de stage doit permettre à l'étudiant de développer ses compétences et sa réflexivité sur l'action, surtout pendant l'action (mais aussi avant ou après l'action).

Les professionnels de terrain transmettent des connaissances à l'étudiant au cours de la réalisation de la pratique professionnelle et par la réflexion sur cette pratique. Ils ont le souci de ne pas faire, penser à la place de l'étudiant, de ne pas devancer sa réflexion, mais de la faire émerger sur ce qu'il réalise.

- Le maître de stage :

Il a une fonction organisationnelle et institutionnelle. Il est le garant de la qualité de l'encadrement, de l'application de la charte, du suivi de relation avec l'institut. Il règle les litiges et les conflits. Il accueille l'ensemble des étudiants. Il est le coordinateur des stages qui se déroulent dans son service (ou pôle). Il identifie les tuteurs de stage. Il est un lien privilégié avec l'institut pour l'ensemble des stagiaires.
Il n'a pas de fonction de formation.

- Le tuteur :

C'est une IBODE ou un chirurgien. Il a une fonction pédagogique. Il organise le parcours de l'étudiant en stage en fonction des besoins de celui-ci et des situations auxquelles l'étudiant pourra être confronté pour avancer dans ses apprentissages. Il effectue l'évaluation et la formalisation de la progression dans l'acquisition des compétences en collaboration avec les professionnels de proximité. Il est dans la validation et l'accompagnement. Il doit donc se positionner dans une posture de remise en question de ses pratiques. Il favorise le questionnement afin que l'étudiant fasse ses propres choix et convoque les compétences.
Il doit interpeller l'étudiant dans l'action et éviter qu'il ne soit systématiquement dans une reproduction des pratiques.

- Le professionnel de proximité :

Il encadre au quotidien, accompagne et guide l'étudiant dans la réflexion et le questionnement autour des situations rencontrées. Il participe à l'évaluation avec le tuteur. Il n'est pas que dans la démonstration et l'explication, mais davantage dans le questionnement et la réflexivité sur les pratiques de l'étudiant et sur ses propres pratiques. Il facilite l'explication des situations cliniques et des actions.

L'institut est le lieu privilégié de la transmission des connaissances, mais aussi de leur appropriation, notamment par l'analyse des pratiques en retour d'expérience de stage. La réflexivité s'inscrit davantage après l'action.

L'étudiant fera un retour en institut sur des cas cliniques et des situations de soins vécues. Il analysera son expérience et fera les liens avec les apports de la formation.
Les situations exploitées ne se réduiront pas à des « situations problèmes » et seront étudiées dans leur globalité (environnement, interactions, organisation …)

En stage, l'étudiant utilisera ses connaissances et les mettra en lien avec la pratique. Il s'y référencera pour argumenter ses décisions en situation. Il mobilisera par ailleurs ses connaissances acquises en situation clinique pour construire ses propres connaissances et références.

L'étudiant recherchera ainsi à reconnaître ses difficultés, ses limites, ses manques, ses besoins de formation. Il orientera lui-même ses apprentissages sur la base d'une auto-évaluation régulière, et d'une argumentation auprès de l'équipe pédagogique et les professionnels encadrants (Cf Outils de suivi pédagogique par compétence).

Il construira ainsi son parcours en référence à ses acquis (avant et en cours de la formation d'IBODE), ses besoins (axes de progression, projet professionnel …), au référentiel de compétences (cf Porfolio) et au fil de l'avancement de sa formation.
Les projets de formation en vue de l'acquisition de chacune des neuf compétences seront un outil essentiel partagé entre les différents acteurs

Le formateur : Dans le cadre de l'analyse des pratiques et de l'accompagnement à la réflexivité, il travaille :

- à distance des situations vécues par l'étudiant. Il a alors un rôle de construction des situations d'apprentissage à partir d'expériences vécues, d'animation et d'organisation des conditions favorables à l'apprentissage, à l'expression des vécus, de la parole, des ressentis …
- sur le terrain. Il a alors un rôle d'entraînement à la réflexivité, celle qui se fait avant, pendant et après l'action.

Plus globalement, le formateur a une fonction :

- de régulation et de validation des acquis de chaque étudiant, qu'il formalise lors d'entretiens de suivi pédagogique réguliers
- de transmission de savoirs,

- de contrôle des savoirs (scientifiques, procéduraux, de positionnement professionnel) et acquisitions des étudiants,
- d'accompagnement et d'étayage de chaque étudiant dans son parcours de formation,
- de contrôle

Il travaille étroitement avec les professionnels de terrain pour l'étudiant.

4. L'individualisation des parcours

Le dispositif doit permettre à l'étudiant d'exprimer ses besoins, notamment en stage, pour lui permettre d'être confronté à des situations d'apprentissage qui lui permettront de progresser et de développer ses connaissances et compétences.

Un outil de suivi d'acquisition des compétences et par compétence, est proposé, à 4 temps de la formation :

- T0 : Entrée en formation – Point sur le parcours professionnel antérieur et sur les atouts et points à améliorer par rapport au référentiel de compétences IBODE

- T1 : A la fin du semestre 1 : Point sur les acquis et les axes d'amélioration
- T2 fin du semestre 2 Au retour stage Métropole : idem
- T3 : A la fin du semestre 3
- T4 : A la fin du semestre 4

Cet outil permettra de montrer le parcours progressif de l'étudiant dans l'acquisition de ses compétences, en adéquation avec les exigences du DE d'Infirmier de bloc opératoire.
Cet outil servira, également, à l'étudiant pour cibler son parcours de stage et ses objectifs spécifiques.

Le parcours de l'étudiant[5] :

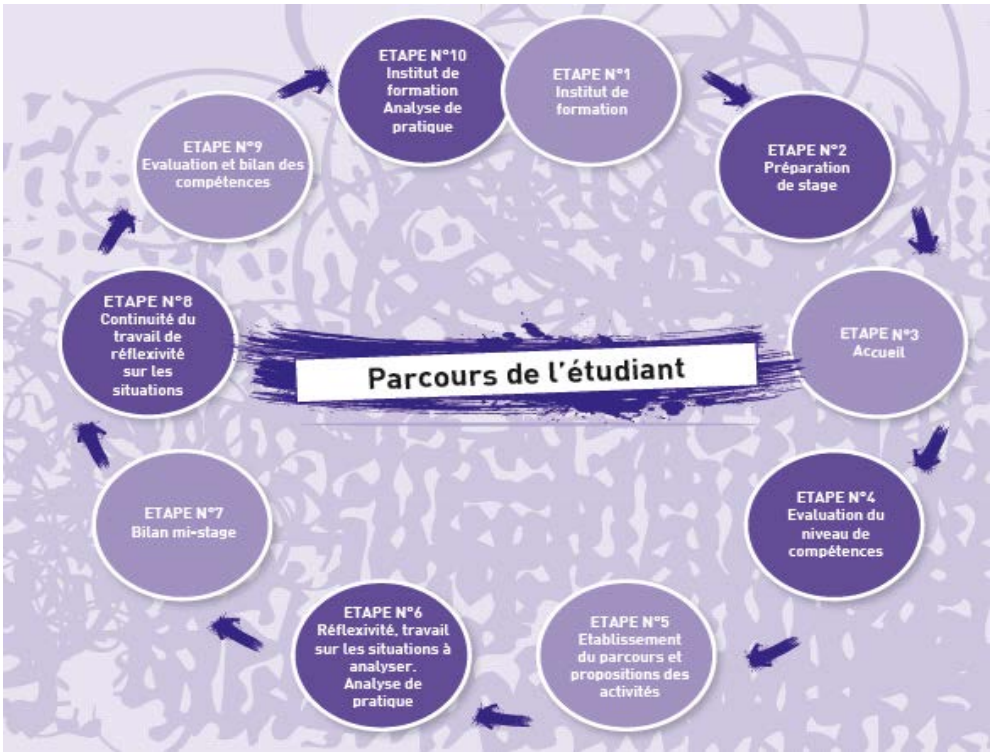

[5] UNAIBODE, SOFERIBO, AEEIBO, *« Vers la formation par compétences des infirmiers de bloc opératoire »*, Propositions concernant l'encadrement des étudiants IBO, Avril 2013.

Pour conclure sur la pédagogie par compétences, nous retiendrons les points clés suivants, qui guideront nos pratiques pédagogiques et d'encadrement au quotidien :

- Un raisonnement est nécessaire en complément de l'exécution des activités

- Une identification des éléments variants et les invariants d'une situation

- Un travail sur l'écart par rapport à la norme, en complément de l'application des normes,

- Un transfert des acquis consolidés dans des situations nouvelles et plus complexes

- Le formateur est un accompagnateur et pas seulement un modèle à imiter

- La pédagogie est celle de la maîtrise de savoirs fondamentaux et aussi celle du questionnement

- Les supports mobilisés sont :
    - La réflexivité et l'analyse des pratiques
    - La formalisation (écriture) de l'action
    - Le travail sur les représentations
    - L'auto-évaluation

IV. Les projets de compétence

1. Projet en vue de l'acquisition des blocs de compétence

« Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie »

Critères et indicateurs de la compétence

BLOC DE COMPETENCE	Activités	COMPETENCES
Blocs de compétences Activités Compétences **Bloc 1 –Prise en soins et mise en oeuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique**	1. – Réalisation d'activités de prévention et de soins en lien avec des actes et activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	1 – Connaitre et contribuer à mettre en oeuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique 2 – Mettre en oeuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
Bloc 2 – Mise en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	2. – Réalisation de techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes et d'activités invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique	3 – Identifier et mettre en oeuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
Bloc 3 – Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	3. – Organisation et coordination des activités de soins liées au processus péri-opératoire	4. –Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri opératoire
	4. – Gestion d'équipements, de dispositifs médicaux et de produits dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	5. – Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
	5. – Elaboration et mise en oeuvre d'une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	6. – Mettre en oeuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans le bloc opératoire et secteurs associés
Bloc 4 Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	6. – Mise en oeuvre et contrôle de mesures d'hygiène en bloc opératoire dans les secteurs interventionnels et dans les secteurs associés	7. – Former et informer les professionnels et les apprenants
Bloc 5 – Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	7. – Formation et information des équipes pluridisciplinaires et des apprenants dans les secteurs interventionnels et secteurs associés	8. – Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
	8. – Réalisation de travaux de veille professionnelle et de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques	9. – Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

CHU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA RÉUNION	RÉGION RÉUNION www.regionreunion.com · l'Europe s'engage à La Réunion · UNION EUROPEENNE	IES/C/FOR
		Version : 1
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	**PROCES VERBAL**	MAJ : 21/02/2012

SELECTION INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE 2022
JURY D'ADMISSION

Date : 25 avril 2022	**Horaire : 13 H 00**	**Lieu : IES -IRIBODE CHU SUD REUNION**

Le jury d'admission de la sélection d'entrée dans l'Institut Régional de formation des Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat du CHU de la Réunion, s'est réuni le **Lundi 25 avril 2022** dans les locaux de l'IES IRIBODE CHU Sud Réunion.

Etaient présents :

- **Le Président** : Mr Thierry BOUVIER, Directeur des Soins, Directeur de l'IRIBODE, IES CHU de la Réunion

- **Les membres du jury** :
  - Mme Sandrine ADENOR, IBODE Cadre de Santé, CHU Sud Réunion,
  - Mr le Professeur Malik BOUKERROU, PUPH, Conseiller Scientifique, CHU Sud Réunion,
  - Docteur Xavier BOUILLOUX, Praticien Hospitalier, CHU Sud Réunion,
  - Mme Flavie MARIAMON, IBODE Cadre de Santé, IES CHU Sud Réunion,
  - Mme Katy OLLIVIER, IBODE Cadre de Santé, CHOR,
  - Mr le Professeur Radwan KASSIR, PUPH Praticien Hospitalier, CHU Nord Réunion,
  - Docteur Xaviera COUEFFE, Praticien Hospitalier, Clinique Les Orchidées.

	ST PIERRE
Nombre de places fixées par le Ministère	**15**
Nombre de places disponibles	13
Reports au bénéfice de la sélection 2021	2

L'épreuve orale a eu lieu le 25 avril 2022.

RESULTATS EPREUVES D'ADMISSION

SESSION 2022	
INSCRITS	**16**
EPREUVES ORALES	
PRESENT(S)	**15**
ABSENT(S)	**01**
RESULTATS	
ADMIS	**15**
Liste Principale	**13**
Liste complémentaire	**02**
NON ADMIS/ABSENTS	**01**

SESSION 2022	
Notes > 10/20	**15**
Note la plus basse /20	**10.50**
Note la plus haute /20	**20.00**
Moyenne	**15.50**

CHU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA REUNION	RÉGION RÉUNION www.regionreunion.com · l'Europe s'engage à La Réunion · UNION EUROPEENNE	IES/C/FOR
		Version : 1
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	**PROCES VERBAL**	MAJ : 21/02/2012

Après délibération, le jury a prononcé l'admission de :

- 15 **Candidats(es)** :
  - 13 candidats sur la liste principale
  - 2 candidats sur la liste complémentaire

ayant obtenu une note au moins égale ou > à 10 sur 20 à l'épreuve orale.

Signatures	Cachet de l'établissement
-Mr Thierry BOUVIER, Directeur des Soins, Directeur de l'IRIBODE, IES CHU de la Réunion	CHU DE LA REUNION Thierry BOUVIER Directeur des Soins Directeur IRIADE/IRIBODE INSTITUTS D'ETUDES EN SANTE
- Mme Sandrine ADENOR, IBODE Cadre de Santé, CHU Sud Réunion,	
- Mr le Professeur Malik BOUKERROU, PUPH, Conseiller Scientifique, CHU Sud Réunion,	
- Docteur Xavier BOUILLOUX, Praticien Hospitalier, CHU Sud Réunion,	
- Mme Flavie MARIAMON, IBODE Cadre de Santé, IES CHU Sud Réunion,	
- Mme Katy OLLIVIER, IBODE Cadre de Santé, CHOR,	
- Mr le Professeur Radwan KASSIR, PUPH, Praticien Hospitalier, CHU Nord Réunion,	
- Docteur Xaviera COUEFFE, Praticien Hospitalier, Clinique Les Orchidées,	

CHU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA RÉUNION	RÉGION RÉUNION www.regionreunion.com · l'Europe s'engage à La Réunion avec le FSE · UNION EUROPEENNE	IES/C/FOR
		Version : 1
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	**PROCES VERBAL**	MAJ : 21/02/2012

SELECTION INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE 2022
JURY D'ADMISSIBILITE

Date : 19 avril 2022	**Horaires : 17 H 00 - 18 H 00**	**Lieu : IES SUD SALLE L3**

Le jury d'admissibilité de la sélection d'entrée dans l'Institut Régional de formation des Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat du CHU de la Réunion, s'est réuni le mardi 19 avril 2022, à la l'IES CHU de la Réunion.

Etaient présents :

- **Le Président** : Mr Thierry BOUVIER, Directeur des Soins, Directeur de l'IRIBODE, IES CHU de la Réunion

- **Les membres du jury** :
  - Mme Sandrine ADENOR, IBODE Cadre de Santé, CHU Sud Réunion,
  - Docteur Guillaume BILAND, Praticien Hospitalier, CHU Nord Réunion,
  - Mr le Professeur Malik BOUKERROU, Conseiller Scientifique, CHU Sud Réunion,
  - Docteur Xavier BOUILLOUX, Praticien Hospitalier, CHU Sud Réunion,
  - Mme Juanita CARO, IBODE Cadre de Santé, CHU Sud Réunion,
  - Mme Flavie MARIAMON, IBODE Cadre de Santé, IES CHU Sud Réunion,
  - Mme Katy OLLIVIER, IBODE Cadre de Santé, CHOR,
  - Docteur Kassir RADWAN, Praticien Hospitalier, CHU Nord Réunion,
  - Mr Didier RIVIERE, IBODE Cadre de Santé ,CHU Sud Réunion.

	ST PIERRE
Nombre de places fixées par le Ministère	**15**
Nombre de places disponibles	13
Reports de bénéfice de sélection 2021	02

L'épreuve écrite a eu lieu le 07 avril 2022, avec une délocalisation de l'épreuve pour 2 candidats à Mayotte.

RESULTATS EPREUVES D'ADMISSIBILITE

SESSION 2022	
INSCRITS	**26**
EPREUVE ECRITE	
PRESENTS	**24**
ABSENTS	**02**
RESULTATS	
ADMISSIBLES	**16**
NON ADMISSIBLES	**08**

SESSION 2022	
Notes > 10/20	**16**
Note la plus basse /20	**08.24**
Note la plus haute /20	**14.02**
Moyenne	**11.01**

CHU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA RÉUNION	RÉGION RÉUNION www.regionreunion.com · l'Europe s'engage à La Réunion avec le FSE · UNION EUROPEENNE	IES/C/FOR
		Version : 1
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	**PROCES VERBAL**	MAJ : 21/02/2012

Après délibération, le jury a prononcé l'admissibilité de :

16 candidats(es) :

ayant obtenu une note au moins égale ou > à 10 sur 20 à l'épreuve écrite.

Signatures	Cachet de l'établissement
Mr Thierry BOUVIER, Directeur des Soins, Directeur de l'IRIBODE, IES CHU de la Réunion	CHU DE LA RÉUNION Thierry BOUVIER Directeur des Soins Directeur IRIADE/IRIBODE INSTITUTS D'ETUDES EN SANTE
Mme Sandrine ADENOR, IBODE Cadre de Santé, CHU Sud Réunion,	
Mr le Professeur Malik BOUKERROU, Conseiller Scientifique, CHU Sud Réunion,	
Docteur Xavier BOUILLOUX, Praticien Hospitalier, CHU Sud Réunion,	
Docteur Guillaume BILAND, Praticien Hospitalier, CHU Nord Réunion,	Absent
Mme Juanita CARO, IBODE Cadre de Santé, CHU Sud Réunion,	Absente
Mme Flavie MARIAMON, IBODE Cadre de Santé, IES CHU Sud Réunion,	
Mme OLLIVIER Katy, IBODE Cadre de Santé, CHOR,	Absente
Docteur Kassir RADWAN, Praticien Hospitalier, CHU NORD Réunion. PUPH	
Mr RIVIERE Didier, IBODE Cadre de Santé, CHU Sud Réunion,	